



GUIDE DES COMPTES DES FLUX FINANCIERS ET DES COMPTES DU BILAN NATIONAL

• Définitions • Concepts • Sources • Méthodes



Des données sous plusieurs formes . . .

Statistique Canada diffuse les données sous formes diverses. Outre les publications, des totalisations habituelles et spéciales sont offertes sur imprimés d'ordinateur, sur microfiches et microfilms et sur bandes magnétiques. Des cartes et d'autres documents de référence géographiques sont disponibles pour certaines sortes de données. L'accès direct à des données agrégées est possible par le truchement de CANSIM, la base de données ordinolingue et le système d'extraction de Statistique Canada.

Comment obtenir d'autres renseignements

Toutes demandes de renseignements au sujet de cette publication ou de statistiques et services connexes doivent être adressées à:

Section des flux financiers,
Division de l'Économie internationale et financière.

Statistique Canada, Ottawa, K1A 0T6 (téléphone: 951-9043) ou au centre de consultation de Statistique Canada à:

St. John's	(772-4073)	Winnipeg	(983-4020)
Halifax	(426-5331)	Regina	(780-5405)
Montréal	(283-5725)	Edmonton	(495-3027)
Ottawa	(951-8116)	Calgary	(292-6717)
Toronto	(973-6586)	Vancouver	(666-3691)
Sturgeon Falls	(753-3200)		

Un service d'appel interurbain sans frais est offert, dans toutes les provinces et dans les territoires, **aux utilisateurs qui habitent à l'extérieur des zones de communication locale** des centres régionaux de consultation.

Terre-Neuve et Labrador	1-800-563-4255
Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard	1-800-565-7192
Québec	1-800-361-2831
Ontario	1-800-268-1151
Manitoba	1-800-542-3404
Saskatchewan	1-800-667-7164
Alberta	1-800-282-3907
Sud de l'Alberta	1-800-472-9708
Colombie-Britannique (sud et centrale)	1-800-663-1551
Yukon et nord de la C.-B. (territoire desservi par la NorthwesTel Inc.)	Zénith 0-8913
Territoires du Nord-Ouest (territoire desservi par la NorthwesTel Inc.)	Appelez à frais virés au 403-495-2011

Comment commander les publications

On peut se procurer cette publication et les autres publications de Statistique Canada auprès des agents autorisés et des autres librairies locales, par l'entremise des bureaux locaux de Statistique Canada, ou en écrivant à la Section des ventes des publications, Statistique Canada, Ottawa, K1A 0T6.

1(613)951-7277

Commandes: 1-800-267-6677 (sans frais partout au Canada)

Toronto

Carte de crédit seulement (973-8018)



Statistique Canada - Statistics Canada

Section des pensions
Division du travail
613 - 990-9900

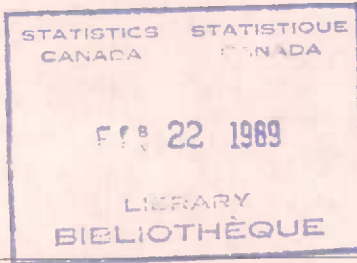
Confidentiel

**Enquête trimestrielle
sur les caisses de retraite en fiducie**
VII.3

Déclaration exigée en vertu de la Loi sur la statistique,
Statuts du Canada de 1970-71-72, chapitre 15.

Conserver un exemplaire dans vos dossiers et
retourner l'autre dans l'enveloppe affranchie ci-jointe

If you prefer receiving this questionnaire in English
please check here.



TRIMESTRE SE TERMINANT

Comptez, s'il y a lieu, le nom et l'adresse ci-dessus

Pour l'usage de Statistique Canada seulement.

Secteur PF PE Restrictive Y EST de EA
 PP VE N EQ
 PM VR AQ
 PH FS

1. GESTION DES PLACEMENTS

Cette caisse est-elle administrée par l'employeur ¹ ou par un organisme de l'extérieur ²?

Si la caisse est administrée par un organisme de l'extérieur, indiquez lequel (lesquels) (cochez une ou plusieurs des cases suivantes)

Société de fiducie ² Courtier en valeurs mobilières ⁵
 Compagnie d'assurance ³ Autre ⁶
 Conseiller en placements ⁴

2. RECETTES ET GAINS

(a) Cotisations
Salarié

Employeur

Cotisations totales

(b) Revenu de placements (intérêt, dividendes, etc.)

(c) Bénéfice net réalisé sur la vente de titres

(d) Virements d'autres régimes de retraite (préciser)

(e) Autres recettes ou gains (préciser)

Total, recettes et gains

3. DÉPENSES ET PERTES

(a) Pensions versées sur la caisse (y compris règlements en une seule somme au lieu d'une rente lors de la retraite)

(b) Coût des pensions achetées d'une compagnie d'assurances

(c) Retraits en espèces pour cause de décès, de cessation d'emploi, de l'abolition de la caisse, de changement de caisse

(d) Frais d'administration (s'ils sont imputés sur la caisse)

(e) Pertes nettes subies sur la vente de titres

(f) Autres dépenses (préciser)

Total, dépenses et pertes

Pour la période de 3
mois se terminant le

(date _____)

\$ (omettre les (c) cents)

100	
101	
102	
103	
104	
105	
106	
107	
200	
201	
202	
203	
204	
205	
206	

4. ACTIF:	Valeur comptable	
	(omettre les (c) cents)	
Note: L'actif des caisses communes de retraite d'une société de fiducie, des caisses en gestion communes de conseillers en placement, des caisses mutuelles, ou des caisses séparées des compagnies d'assurance doit être indiqué au total en un montant UNIQUE aux sous-sections (a), (b), (c) ou (e). N'INDIQUEZ PAS la répartition détaillée de ces caisses en obligations, actions, ou hypothèques		
(a) Placements dans des caisses communes de retraite d'une société de fiducie	300	Ratio Voir Texte
(b) Placements dans des caisses en gestion commune de conseillers en placements	301	Ratio Voir Texte
(c) Placements dans des caisses mutuelles et de placement	302	2 520
(d) Placements en capital-risque (voir la note au bas de la page*)	303	2 520
(e) Caisses séparées ou fonds de gestion des dépôts des compagnies d'assurance	305	omis
(f) Obligations (à échéance initiale de plus d'un an)		
(i) Obligations du gouvernement du Canada ou garanties par lui	310	2 421
(ii) Obligations des gouvernements provinciaux ou garanties par eux	311	2 422
(iii) Obligations des gouvernements municipaux, commissions scolaires, etc.	312	2 423
(iv) Autres obligations canadiennes	313	2 424
(v) Obligations étrangères	314	2 530
(g) Actions		
(i) Ordinaires, de sociétés canadiennes	320	2 520
(ii) Privilégiées, de sociétés canadiennes	321	2 520
(iii) Ordinaires et privilégiées, de sociétés étrangères	322	2 530
(h) Hypothèques		
(i) Assurées (Loi nationale sur l'habitation)	330	2 410
(ii) Autres	331	2 410
(i) Biens-fonds et tenures à bail (y compris biens-fonds pétroliers ou gaziers)		
(i) Placements directs	340	1 800
(ii) Placements sous forme d'une corporation pour la gestion d'une caisse de retraite	341	1 800
(j) Divers		
(i) Encaisse et dépôts en dollars canadiens dans les banques à charte, inclure dépôts bancaires à terme	350	2 311
(ii) Dépôts en devises étrangères (dont les dépôts réversibles à terme "swaps")	351	2 313
(iii) Dépôts dans les sociétés de fiducie et de prêts hypothécaires (dont les certificats de placement garantis)	352	2 312
(iv) Prêts à vue et autres prêts	353	2 332
(v) Bons du trésor du gouvernement du Canada	354	2 340
(vi) Papier à court terme (dont les effets financiers et commerciaux, les acceptations bancaires, les bons du Trésor émis par les provinces et les municipalités)	355	2 350
(vii) Placements étrangers à court terme	358	2 530
(viii) Autres placements à court terme (préciser)	357	2 610
(ix) Intérêts et dividendes échus ou courus	358	2 610
(x) Comptes à recevoir	359	2 322
(xi) Autres éléments d'actif (préciser)	360	2 610
Actif total	370	
Dettes et effets à payer (préciser)	380	3 610
Actif net	390	

* Capital-risque direct et indirect. Dans le cas où un montant a été reporté, indiquez quel pourcentage de ce montant constituait des placements admissibles permettant d'accroître l'acquisition de titres étrangers? _____ %

Signature	Fonction	Numéro de téléphone	Date
-----------	----------	---------------------	------

ERRATUM

Cat. 13-585F

Veillez s'il vous plait inclure le questionnaire ci-joint après la page 89.

Statistique Canada
Division de l'économie
internationale et financière
Section des flux financiers

GUIDE DES COMPTES
DES FLUX FINANCIERS

ET

DES COMPTES
DU BILAN NATIONAL

• Définitions • Concepts • Sources • Méthodes

Publication autorisée par
le ministre des Approvisionnements et
Services Canada

© Ministre des Approvisionnements
et Services Canada 1989

Le lecteur peut reproduire sans autorisation des extraits de cette publication à des fins d'utilisation personnelle à condition d'indiquer la source en entier. Toutefois, la reproduction de cette publication en tout ou en partie à des fins commerciales ou de redistribution nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Groupe des programmes et produits d'édition, agent intérimaire aux permissions administration des droits d'auteur de la Couronne, Centre d'édition du gouvernement du Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9.

Février 1989

Prix: Canada, \$36.00
Autres pays, \$37.00

Paiement en dollars canadiens ou l'équivalent

Catalogue 13-585F

ISBN 0-660-12077-1

Ottawa

This publication available in English
upon request (Catalogue 13-585E)

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés uniformément dans les publications de Statistique Canada:

- .. nombres indisponibles,
- ... n'ayant pas lieu de figurer,
- néant ou zéro,
- nombres infimes,
- P nombres provisoires,
- r nombres rectifiés,
- x confidentiel en vertu des dispositions de la Loi sur la statistique relatives au secret.

Remerciements

Cette publication a été préparée par le personnel de la section des flux financiers de Statistique Canada. Elle est surtout basée sur une première version écrite par Randall Gashan, professeur à l'université Carleton. L'instigateur d'un tel projet de documentation de sources et méthodes, est John Randall.

Table des matières

	Page
Introduction	5
Catégories des comptes financiers	13
Secteurs I et II: Particuliers et entreprises non constituées en sociétés	26
Secteur III: Sociétés privées non financières	29
Secteur IV: Entreprises publiques non financières	34
Sous-secteur IV.1: Entreprises publiques non financières: Fédérales	35
Sous-secteur IV.2: Entreprises publiques non financières: Provinciales	38
Sous-secteur IV.3: Entreprises publiques non financières: Locales	44
Secteur V: Les autorités monétaires	45
Sous-secteur V.1: La Banque du Canada	46
Sous-secteur V.2: Fonds des changes	48
Sous-secteur V.3: Les autorités monétaires: Autres	49
Secteur VI: Banques et quasi-banques	51
Sous-secteur VI.1: Banques à charte	52
Sous-secteur VI.2: Quasi-banques	
Sous-secteur VI.2.1: Banques d'épargne du Québec	63
Sous-secteur VI.2.2: Caisses populaires et caisses d'épargne et de crédit	65
Sous-secteur VI.2.3: Sociétés de fiducie	73
Sous-secteur VI.2.4: Sociétés de prêts hypothécaires	73
Secteur VII: Sociétés d'assurance et régimes de pensions	79
Sous-secteur VII.1: Sociétés d'assurance-vie	80
Sous-secteur VII.2: Les caisses séparées des sociétés d'assurance-vie	86
Sous-secteur VII.3: Régimes de pensions en fiducie	89
Secteur VIII: Autres institutions financières privées	
Sous-secteur VIII.1: Courtiers de placements en valeurs mobilières	92
Sous-secteur VIII.2: Fonds mutuels	96
Sous-secteur VIII.3: Sociétés d'assurance-biens et de risques divers	100
Sous-secteur VIII.4: Sociétés de financement de ventes et de prêts à la consommation	104
Sous-secteur VIII.5: Divisions d'assurance-accident et d'assurance-maladie des sociétés d'assurance-vie	108
Sous-secteur VIII.6: Autres, n.c.a	112
Secteur IX: Institutions financières publiques	
Sous-secteur IX.1: Institutions financières publiques: Fédérales	116
Sous-secteur IX.2: Institutions financières publiques: Provinciales	117
Secteur X: Administration publique fédérale	119

Table des matières – fin

	Page	
Secteur XI:	Administrations provinciales et locales et hôpitaux	
Sous-secteur XI.1:	Administrations publiques provinciales	125
Sous-secteur XI.2:	Administrations publiques locales	128
Sous-secteur XI.3:	Hôpitaux	129
Secteur XII:	Caisses de sécurité sociale	130
Sous-secteur XII.1:	Régime de pensions du Canada	131
Sous-secteur XII.2:	Régime de rentes du Québec	133
Secteur XIII:	Reste du monde	134
	Numéros de CANSIM	
Table 6.1	Numéros de CANSIM des postes des comptes des flux financiers	140
Table 6.2	Numéros de CANSIM des postes des encours de fin d'année	150
Table 6.3	Tableau sommaire du marché financier (flux financier)	160
Table 6.5	Tableau sommaire du marché de crédit (encours)	162

Introduction

Les comptes des flux financiers (CFF) et les comptes du bilan national (BN) sont deux composantes du système canadien de comptabilité nationale (SCCN). Ce dernier est une image intégrée de la production économique, des revenus, des dépenses, du financement et de la richesse du pays. La présente publication expose les sources de données et la méthodologie qui ont servi à préparer les CFF et le BN, les mesures des opérations financières et de la richesse. On peut trouver dans *Le Système canadien de comptabilité nationale – Guide de l'utilisateur* une description du système et des relations de ses éléments entre eux.

Les comptes trimestriels des flux financiers retracent l'activité financière sous la forme d'un prolongement des comptes des revenus et des dépenses. Les données détaillées de l'acquisition d'actifs financiers et de passifs sont présentées comme la contrepartie de l'épargne et de l'investissement en capital non financier des différents secteurs de l'économie. Cette présentation montre la relation entre l'activité financière et l'activité économique et illustre les opérations financières entre secteurs.

Les comptes du bilan national sont des mesures des stocks de fin d'année des actifs matériels, des actifs financiers, du passif et de la valeur nette. On peut rapprocher ces stocks aux flux trimestriels correspondants des revenus et des dépenses et financiers, comme le montre la figure 1.

La structure des comptes des flux financiers.

On peut considérer les comptes comme un ensemble de données se présentant sous la forme d'une série de matrices trimestrielles. Dans chaque matrice, les colonnes retracent les opérations de chaque secteur de l'économie et les lignes, les opérations sur un instrument particulier. Cet aspect des comptes pour une période unique est représenté par les tableaux matriciels des publications CFF. On peut également considérer les données en fonction de l'évolution de l'activité de chacun des 13 secteurs et des 24 sous-secteurs dans le temps sous la forme des tableaux sectoriels, où chaque colonne retrace les opérations du secteur au cours d'un trimestre. Un troisième tableau, le tableau sommaire du marché financier, va approximer la demande finale de capitaux en s'attachant plus particulièrement aux emprunts des secteurs non financiers d'instruments ordinaires du marché du crédit (valeurs négociables et prêts négociés).

Dans la matrice trimestrielle (le tableau 1 en donne un exemple très condensé), les catégories de chaque secteur retracent l'épargne (revenu moins dépenses courantes), l'investissement et les opérations sur un certain nombre d'instruments financiers. Ces derniers figurent comme des variations des actifs ou des passifs financiers. On peut considérer que cette représentation est un état de la provenance et de l'utilisation des fonds, où les sources de fonds sont des augmentations de passifs ou des ventes d'actifs et les utilisations sont l'acquisition d'actifs, y compris la formation de capital, et le remboursement de dettes. L'épargne peut être soit une source, soit une utilisation, de fonds suivant que le revenu dépasse ou non les dépenses. Dans chaque catégorie, une augmentation ou une diminution nette, la somme de toutes les opérations du secteur au cours de la période figure comme un flux positif ou négatif. La matrice est un système fermé; un secteur des non-résidents, ou reste du monde, est ajouté aux secteurs intérieurs de façon à appréhender toutes les opérations. La sectorisation est une décontraction en quatre parties de l'économie en particuliers et entreprises individuelles, autres entreprises commerciales et intermédiaires financiers, administrations publiques et opérations avec les non-résidents. Les deux catégories "autres entreprises" et "administrations publiques" sont à leur tour ventilées en groupes de secteurs et de sous-secteurs. Dans le cas des "autres entreprises", par exemple, on fait la distinction entre les sociétés privées et les sociétés publiques et entre les entreprises non financières et les institutions financières. Ces dernières sont de plus subdivisées, de façon générale, en groupes "institutions de dépôt", "sociétés d'assurance-vie et de retraite" et "autres", et enfin, en sous-secteurs, c'est-à-dire en types d'institutions "de dépôt" telles que les banques, les caisses d'épargne et de crédit et les sociétés de fiducie. La juxtaposition des secteurs dans la matrice illustre la façon dont les secteurs prêtent ou empruntent les uns aux autres et la façon dont les fonds sont acheminés par les intermédiaires financiers.

Les quatre principaux groupes de catégories de la matrice exemple du tableau 1, c'est-à-dire l'épargne, l'investissement non financier, les variations des actifs et des passifs, correspondent aux agrégats des tableaux CFF publiés. Les deux premiers groupes, l'épargne et l'investissement non financier, sont tirés des comptes nationaux des revenus et dépenses du système de comptabilité nationale et sont rapprochables de ces derniers. Les comptes des revenus et dépenses mesurent la production économique globale à la fois du côté des revenus produits et du côté des dépenses. Le détail des composantes de l'activité globale est donné dans les comptes des revenus et dépenses et des comptes du financement du capital annuels. Ces données détaillées, soit directement, soit après une autre désagrégation, sont la source des catégories de l'épargne nette (revenus courants moins dépenses), de l'épargne brute (épargne nette plus allocation du coût en capital et ajustements de valeur divers), des mises en stocks et des investissements en immobilisations pour chacun des secteurs CFF. En soustrayant les postes de l'investissement non financier de l'épargne brute, on obtient un excédent ou un déficit résiduel, qui, corrigé de l'achat ou de la vente des actifs matériels existants,

représente le montant net qu'un secteur va prêter ou emprunter au cours de la période en question. La capacité ou le besoin de financement obtenu du sommaire de l'activité économique "réelle" rattache cette activité à l'activité financière du secteur.

Les catégories d'opérations figurant sous les actifs et les passifs financiers présentent les instruments financiers qui servent aux prêts ou aux emprunts du secteur. Les catégories retracent les opérations par type d'instrument. On peut citer comme exemples les devises et les dépôts, les effets commercialisables à court terme, les instruments négociables à plus long terme tels que des obligations et des actions, les instruments négociés tels que des prêts et des hypothèques, et divers autres articles tels que les comptes clients commerciaux. À chaque catégorie d'actifs correspond une catégorie de passifs, mais pas nécessairement dans le même secteur. La catégorie des placements financiers nets retrace l'achat net global d'actifs financiers moins les dettes. Les placements financiers nets sont l'équivalent conceptuel du prêt net ou de l'emprunt net et devraient lui être égaux. Pour certains secteurs, cependant, il y a une différence qui s'explique par l'utilisation de sources de données différentes pour l'obtention des deux chiffres. Cette différence figure dans une catégorie distincte sous la forme d'une divergence statistique et constitue un contrôle rudimentaire de la qualité, ou, plus précisément, de la cohérence des données. L'égalité du prêt ou de l'emprunt net et des placements financiers nets provient de la contrainte plus générale selon laquelle les sources de fonds sont égales aux utilisations de fonds.

Pour l'économie dans son ensemble (somme de tous les secteurs), l'épargne brute est égale à l'investissement de capital non financier. Dans les faits, un prêt net ou un emprunt net de zéro, l'égalité impose une contrainte sur la matrice des flux financiers selon laquelle la somme du prêt ou de l'emprunt net de tous les secteurs est égale à zéro. Plus simplement, l'emprunt d'un secteur est compensé par un prêt ailleurs. Il est évident que c'est vrai pour l'investissement financier net, puisque l'acquisition d'actifs doit compenser les ventes plus l'augmentation nette des passifs. Les opérations financières sont groupées sous les mêmes catégories du côté des passifs et du côté des actifs, ce qui pose une autre contrainte selon laquelle la somme des variations de tous les secteurs de chaque catégorie d'actifs financiers est égale à la somme des variations pour tous les secteurs de la catégorie de passifs correspondante. Cette contrainte permet de calculer de façon résiduelle les données des catégories de secteurs où il n'y a pas d'autres sources de données. Ainsi, il n'y a pas de source directe de données pour les avoirs d'obligations de sociétés du secteur des particuliers. Les enquêtes auprès des sociétés fournissent des données pour les nouvelles émissions nettes des sociétés. Les ventes nettes ou les achats nets d'actifs obligataires déclarés par les sociétés, les administrations publiques, les entreprises publiques et les non-résidents, en d'autres termes, tous les détenteurs d'actifs autres que le secteur des particuliers, sont déduits du total des nouvelles émissions nettes pour obtenir un montant résiduel qui représente la variation des avoirs du secteur des particuliers. La qualité des données calculées de façon résiduelle dépend de la cohérence de la déclaration de la catégorie au niveau de l'ensemble de la matrice, puisque le résidu va inclure les erreurs inconnues de déclaration des autres secteurs. Les causes de certaines de ces erreurs ou des incohérences d'évaluation sont examinées plus en détail dans une autre section consacrée à l'évaluation ci-dessous. Une divergence connue des totaux des catégories peut être isolée; un secteur appelé erreur résiduelle d'estimation contient les corrections à l'épargne et aux dépenses qui neutralisent la différence entre les mesures des revenus et des dépenses de la production totale. Il est possible d'utiliser ce secteur pour isoler les erreurs dans d'autres catégories également.

Il y a une exception apparente à l'égalité des totaux des catégories. Les totaux des variations des catégories individuelles d'actifs des actions et des créances des sociétés ne sont pas égaux aux totaux correspondants des passifs. Les créances des sociétés sont définies de façon générale comme des placements dans les filiales et les sociétés affiliées, et les créances déclarées à l'actif comprennent à la fois les prêts aux filiales et les avoirs de leurs actions. Au passif, la créance déclarée par la société affiliée ne retrace que le prêt seulement, puisque toutes les actions figurent ensemble dans la catégorie du même nom. Pour cette raison, c'est la somme des variations des catégories d'actifs des actions et des créances des sociétés prises ensemble qui est égale à la somme des variations des deux catégories correspondantes de passifs.

Les contraintes selon lesquelles la provenance des fonds est égale à leur utilisation et les opérations sur les catégories d'actifs sont égales à celles des catégories correspondantes de passifs peuvent être résumées par la règle des quatre opérations. Toute opération donne naissance à quatre entrées dans les comptes des flux financiers. L'achat d'un actif, l'utilisation de capitaux, nécessite une provenance de fonds (emprunt ou vente d'un autre actif) pour l'acheteur. Le vendeur va enregistrer la vente de l'actif et l'utilisation des fonds provenant de la vente. L'achat et la vente peuvent se produire au sein du même secteur; dans ce cas, les opérations s'équilibrent et deviennent invisibles.

Certains secteurs, comme celui du reste du monde, ne retracent que les opérations avec les autres secteurs. D'autres secteurs se caractérisent par des degrés différents d'opérations intra-sectorielles pour certaines catégories. Ainsi, le secteur des administrations provinciales n'est pas consolidé, mais est plutôt la somme des flux de chacune des administrations composantes et de leurs fonds spéciaux. Pour cette raison, le secteur fait ressortir un actif et un passif obligataire provincial, et le passif représente le total des obligations émises plutôt que les obligations émises aux autres secteurs. Par contre, dans le secteur des sociétés non financières, certains groupes vont déclarer sur une base consolidée, qui va éliminer quelques-unes des opérations intra-sectorielles. Le degré souhaitable de consolidation reste à fixer, et il y a souvent une limite pratique imposée par les données proprement dites.

Exemple simplifié de la matrice des flux financiers canadiens

Le tableau 2 est un exemple très simplifié de la matrice CFF, dans laquelle la plus grande partie des postes de secteurs et de catégories ont été éliminés pour des raisons de clarté. L'ampleur des activités des institutions financières pour l'acheminement des fonds entre les prêteurs et les emprunteurs ultimes est perdue dans cette présentation condensée.

L'interprétation des données est simple. Pour le secteur des particuliers et des entreprises individuelles, l'excédent du revenu courant sur les dépenses se traduit par une épargne de 23. Si l'on soustrait l'acquisition de capital (8), on obtient un prêt net de 15. Le secteur a acquis des actifs financiers de 24 (6 sous forme de devises, 8 sous forme d'obligations et 10 sous forme d'actions). Si l'on soustrait les augmentations des emprunts et des hypothèques au passif de 1 et de 7 respectivement, on obtient un investissement financier net de 16. La différence entre le prêt net et l'investissement financier net (-1) est définie comme étant la divergence statistique.

Les sociétés non financières ont été des emprunteurs nets. Les fonds autofinancés et les bénéfices non répartis au titre des opérations courantes se sont traduits par une épargne de 12. L'investissement non financier représente 19, ce qui laisse un déficit, ou un besoin de financement de -7. Ce dernier a été comblé par la liquidation d'actifs (dépôts -2) et par une augmentation nette de passifs de 16. L'acquisition d'autres actifs a réduit l'investissement financier net à -8. Là encore, la différence entre l'emprunt net et l'investissement financier net se traduit par une divergence.

Les institutions financières en règle générale ne produisent pas de fonds auto-générés internes importants, mais jouent un rôle majeur sur les marchés financiers pour acheminer l'épargne des secteurs excédentaires aux secteurs déficitaires. Dans notre exemple, les fonds auto-générés et les bénéfices non répartis s'élèvent à 2. Les investissements non financiers de 1 laissent un prêt net de 1. Les augmentations nettes des dépôts au passif de 9 et des autres éléments de passif de 10, réduites par les rachats nets d'obligations de 2, laissent des fonds pour prêts à d'autres secteurs sous la forme d'hypothèques, de prêts et par l'achat d'obligations.

Le déficit de 5 du secteur des administrations publiques au titre des activités courantes et l'investissement en actifs non financiers de 8 donnent un besoin de financement de 13. Les fonds obtenus par des ventes nettes d'obligations de 14 et la diminution des actifs hypothécaires de 2 en plus ont été plus que suffisants, de sorte que l'augmentation des dépôts bancaires de 4 a constitué une utilisation supplémentaire de fonds.

Le secteur du reste du monde enregistre une épargne de 2, ce qui signifie un déficit de 2 au compte courant de la balance des paiements du Canada. Les prêts du secteur aux secteurs intérieurs de 5 ont pris la forme d'achats nets d'obligations et d'une augmentation des dépôts, et les emprunts à rembourser aux secteurs canadiens augmentent de 2.

La dernière colonne présente les données comme la somme des opérations de tous les secteurs. Elle montre l'égalité de l'épargne et de l'investissement non financier et celle des catégories d'actifs et de passifs pour l'ensemble de l'économie, ainsi que les totaux nuls du prêt net et de l'emprunt net et des investissements financiers nets.

Le tableau sommaire du marché financier

La sectorisation des comptes des flux financiers met en valeur l'intermédiation en présentant les opérations d'un certain nombre d'institutions financières. Une mesure globale de l'activité financière telle que le total des emprunts de tous les secteurs inclut les emprunts intermédiaires, ce qui entraîne un élément de double compte dans la mesure où les fonds sont empruntés pour être reprêtés. Le tableau sommaire du marché financier exclut la plupart des emprunts intermédiaires en ne prenant pas en compte les fonds empruntés par les institutions financières pour laisser simplement l'emprunt "ultime" ou la demande finale de fonds des secteurs non financiers. Une partie des fonds empruntés par les secteurs non financiers sont prêtés de nouveau, mais l'importance de l'intermédiation est beaucoup moins élevée que dans les secteurs financiers. La mesure de l'activité financière est également limitée au "marché de crédit conventionnel" en s'attachant particulièrement aux emprunts négociés et aux instruments négociables tels que les obligations et les actions, sans tenir compte d'éléments tels que les comptes clients commerciaux ou la dette à l'égard d'une compagnie affiliée.

Évaluation des opérations des flux financiers

Idéalement, les flux financiers représentent des opérations réelles au prix auquel elles ont été conclues. On obtient ainsi l'égalité des achats et des ventes nécessaire à un bon calcul résiduel. Pour un grand nombre de secteurs, on ne dispose pas de données pour les opérations individuelles, et les flux utilisent à la place les variations du niveau du bilan de fin de période. Les quatre exemples ci-dessous illustrent la façon dont les variations du niveau du bilan peuvent différer des opérations réelles et la façon dont les ajustements sont faits pour obtenir les données des flux financiers. Ces ajustements représentent un grand nombre de différences entre les flux annuels des CFF et la variation du bilan national au cours d'années successives.

- a) Les gains ou les pertes de valeur résultant des fluctuations des taux de change sont inclus dans la variation des niveaux du bilan de l'équivalent en dollars canadiens des postes libellés dans une autre devise. La part de la variation attribuable à la réévaluation n'est pas une opération et, si elle est connue, elle est éliminée. Lorsque l'importance de la réévaluation n'est pas connue, on calcule une approximation de l'opération proprement dite en convertissant les montants de début et de fin de période de la devise canadienne à la devise originale en utilisant pour cela les taux de change de fin de période, et en reconvertissant la variation exprimée dans la devise originale en un flux en dollars canadiens à partir d'un taux de change moyen trimestriel.
- b) Le retraitement ou la réévaluation des postes du bilan afin de prendre en compte les variations de la valeur réalisable de l'actif (gain ou perte non réalisée) se traduisent également par une variation des niveaux qui ne représente pas une opération. Lorsque des renseignements tels qu'un état des gains ou des pertes non réalisés existent, on soustrait les réévaluations de la variation du niveau du bilan. Ces ajustements comprennent la contrepassation des radiations de prêts et de la déduction des provisions pour créances douteuses dans les comptes clients. Le traitement des gains ou des pertes réalisés est analogue. La variation du bilan imputable à la vente d'un actif enregistre la valeur de la vente comme la variation de la valeur comptable, qui diffère du prix de vente réel d'un montant qui est égal à tout gain ou perte en capital réalisé. La correction à la variation du bilan est simplement la soustraction du montant du gain ou de la perte. (Il est à noter que la vente des actifs figure comme un flux négatif. La soustraction d'un gain positif entraînerait une augmentation du flux négatif, ce qui accroîtrait le prix de vente enregistré; la soustraction d'une perte négative réduirait le flux négatif et le prix de vente enregistré).
- c) Le passage d'une société ou d'une autre unité déclarante d'un secteur à l'autre en raison d'une prise de contrôle, par exemple, se traduira par une augmentation du niveau du bilan pour un certain nombre de catégories du secteur d'arrivée et par une diminution du niveau des mêmes catégories du secteur de départ. Les augmentations et les diminutions imputables au mouvement entre les secteurs ne sont pas considérées comme des flux. Néanmoins, toute opération effectuée au cours du trimestre par la société sera enregistrée comme un flux dans le secteur visé, de même que les opérations réelles constituant la prise de contrôle. De façon générale, l'acquisition d'une société sera enregistrée comme une augmentation de la créance de la société égale à la valeur de l'acquisition; la vente de contrepartie de l'actif sera soit une vente d'actions, soit une réduction des créances, suivant que la société était ouverte ou fermée à un grand nombre d'actionnaires avant la prise de contrôle.
- d) Les variations du bilan peuvent résulter de la reclassification d'un élément d'actif ou de passif d'une catégorie à l'autre en raison d'un changement des pratiques comptables ou de déclaration, comme par exemple la consolidation. Dans la mesure du possible, on ne tient pas compte de ces variations du bilan.

Quelques autres ajustements sont apportés aux données originales afin de tenir compte du cadre conceptuel des CFF. Ces ajustements sont généralement habituels aux flux CFF et aux stocks BN. Un ajustement de ce genre est le traitement d'un des types de fonds en route. Les fonds en route résultent d'une opération qui est enregistrée à différents moments par les différentes parties. Le vendeur de biens en cours de livraison va enregistrer les comptes clients avant que l'acheteur ne reçoive les biens et n'enregistre les comptes fournisseurs correspondants. Plus tard, si un chèque est envoyé par la poste pour le règlement, l'acheteur va réduire les comptes clients avant que le vendeur ne reçoive le paiement et ne réduise les comptes clients correspondants. On n'apporte pas d'ajustement pour ce type d'opération. Cependant, on apporte des ajustements au passif dépôts des institutions financières afin de compenser des fonds semblables. Les bilans de ces institutions vont enregistrer comme articles en transit les chèques qui ont été crédités aux comptes des déposants, mais qui n'ont pas encore été compensés, c'est-à-dire déduits des comptes des dépôts de l'émetteur. La surestimation des dépôts qui en résulte est corrigée par une simple soustraction du montant des articles en transit du passif dépôt des institutions.

Les comptes du bilan national

Les comptes du bilan national (BN) viennent compléter le système de comptabilité nationale en ajoutant une dimension de stocks aux données de flux connexes. Les flux des revenus et des dépenses sont raccordés aux flux financiers, en ce sens que les prêts ou les emprunts sont faits par des opérations sur actifs et passifs financiers. On peut considérer ces flux financiers comme des ajustements au bilan, de sorte qu'il y a une relation implicite entre les flux des revenus et des dépenses et le bilan. Certains flux de revenus ou de dépenses, tels que les revenus ou les dépenses d'intérêts, se rattachent évidemment directement aux niveaux en cours des actifs ou des passifs. L'existence de données de niveau permet également le calcul de ces mesures sous la forme de ratios d'endettement ou de la dette au revenu, et d'autres indicateurs semblables.

Les comptes du bilan national sont simplement un ensemble de bilans de tous les secteurs de l'économie, y compris le secteur du reste du monde. Les secteurs intérieurs peuvent être agrégés pour donner un bilan national. Cette agrégation donne la valeur nette nationale, qui est la somme de la valeur nette de tous les secteurs intérieurs, et également la richesse nationale, qui est la somme des actifs matériels des secteurs intérieurs. Un bilan national consolidé est un état de la richesse nationale. La somme des actifs matériels de tous les secteurs intérieurs, corrigée de la dette nette (grâce aux données tirées du bilan de la dette internationale du Canada) laisse une valeur nette nationale ou une richesse nationale nette résiduelle.

Les comptes du bilan national sont partagés en secteurs et, dans une large mesure, dédoublent les catégories des comptes des flux financiers. La présentation des données est semblable, la base de données est là encore un tableau que l'on peut considérer comme des matrices des créances intersectorielles pour une certaine période (le tableau 3 en est un exemple condensé) ou de l'évolution du bilan d'un secteur dans le temps. Le tableau du marché du crédit est l'équivalent du sommaire du marché financier des comptes des flux financiers.

Les règles du calcul résiduel sont en gros semblables à celles des comptes des flux financiers. Dans chaque secteur, le total des actifs, qui comprennent deux groupes, les actifs matériels et les actifs financiers, est égal au total des passifs plus la valeur nette. Cette identité est maintenue par un calcul résiduel de la valeur nette. La somme des avoirs d'actifs de chaque catégorie de tous les secteurs est égale à la somme d'une catégorie équivalente de passifs; cette contrainte permet le calcul des données pour un secteur résiduel.

La valeur nette sur le plan des concepts équivaut à l'épargne nette des comptes des flux financiers. Le calcul de la valeur nette se ramène simplement à la soustraction des passifs des actifs. Dans le cas du secteur des sociétés, les actions au passif comprennent les bénéfices non répartis. Il est ainsi possible d'inclure dans l'actif, et donc dans la valeur nette des actionnaires, une partie des bénéfices non répartis des sociétés où ces actionnaires ont investi. Pour cette raison, la valeur nette calculée de façon résiduelle du secteur des sociétés ne montre qu'une différence entre les actifs à la valeur comptable et les actifs évalués au coût de remplacement. D'autres catégories vont retracer la valeur nette de ces secteurs sur des bases différentes; l'avoir des actionnaires à la valeur comptable et la valeur nette comme actifs moins passifs, mais sans les bénéfices non répartis, y figurent.

Le calcul précis des valeurs résiduelles de certaines catégories (principalement dans le secteur des particuliers) et la comparabilité intersectorielle de la valeur nette nécessitent une évaluation cohérente des actifs et des passifs de tous les secteurs. On suggère d'utiliser la valeur au marché comme un moyen d'obtenir cette cohérence, mais c'est un problème pour les nombreux cas où il n'y a pas de marché pour l'article en question, comme par exemple les actions de sociétés en propriété exclusive.

On se sert dans la pratique de diverses autres mesures d'évaluation. Tous les actifs matériels sont évalués de façon cohérente grâce à une méthode de l'inventaire permanent afin d'obtenir des estimations du coût de remplacement. Les actifs et les passifs financiers sont généralement exprimés à la valeur comptable ou au coût d'acquisition. Les catégories libellées en devises sont converties en dollars canadiens selon le taux de change de clôture dans la mesure du possible. Les données de certaines catégories d'actif et de passif sont rapprochées à d'autres sources de données. Ainsi, les données pour les actifs dépôt d'un secteur ou les emprunts provenant d'une enquête sont rapprochées de celles obtenues lors d'enquêtes auprès des institutions financières. Des incohérences d'évaluation subsistent dans le cas des obligations, en particulier celles à échéance plus longue. Les obligations émises à prime ou à escompte demeurent dans les livres de l'émetteur à la valeur au pair nette de tout escompte amorti, qui est la même que la valeur comptable de l'actif figurant chez l'acheteur initial. Si l'actif est ensuite vendu à gain ou à perte, le gain ou la perte en question inclus dans la valeur comptable enregistrée par l'acheteur va entraîner une distorsion des données résiduelles du secteur des particuliers pour la catégorie d'actif en question. L'inclusion des bénéfices non répartis dans les actions au passif du secteur des sociétés neutralise cette distorsion dans les avoirs d'actions du secteur résiduel. Ainsi, si à l'actif une obligation est vendue avec un gain, l'acheteur va indiquer l'obligation au nouveau prix. La nouvelle valeur plus élevée sera soustraite de la valeur inchangée enregistrée pour le poste de passif correspondant lors du calcul d'un avoir résiduel du secteur des particuliers, maintenant plus bas. Le vendeur de l'obligation va enregistrer le gain comme une augmentation des bénéfices non répartis. Comme ces derniers sont inclus dans les actions au passif, l'augmentation imputable au gain de capital se traduira par une hausse des avoirs d'actions du secteur résiduel. Pour cette raison, le total des actifs du secteur résiduel n'est pas touché. Le traitement des passifs des sociétés d'assurance-vie et de retraite a un effet compensatoire semblable dans le secteur résiduel.

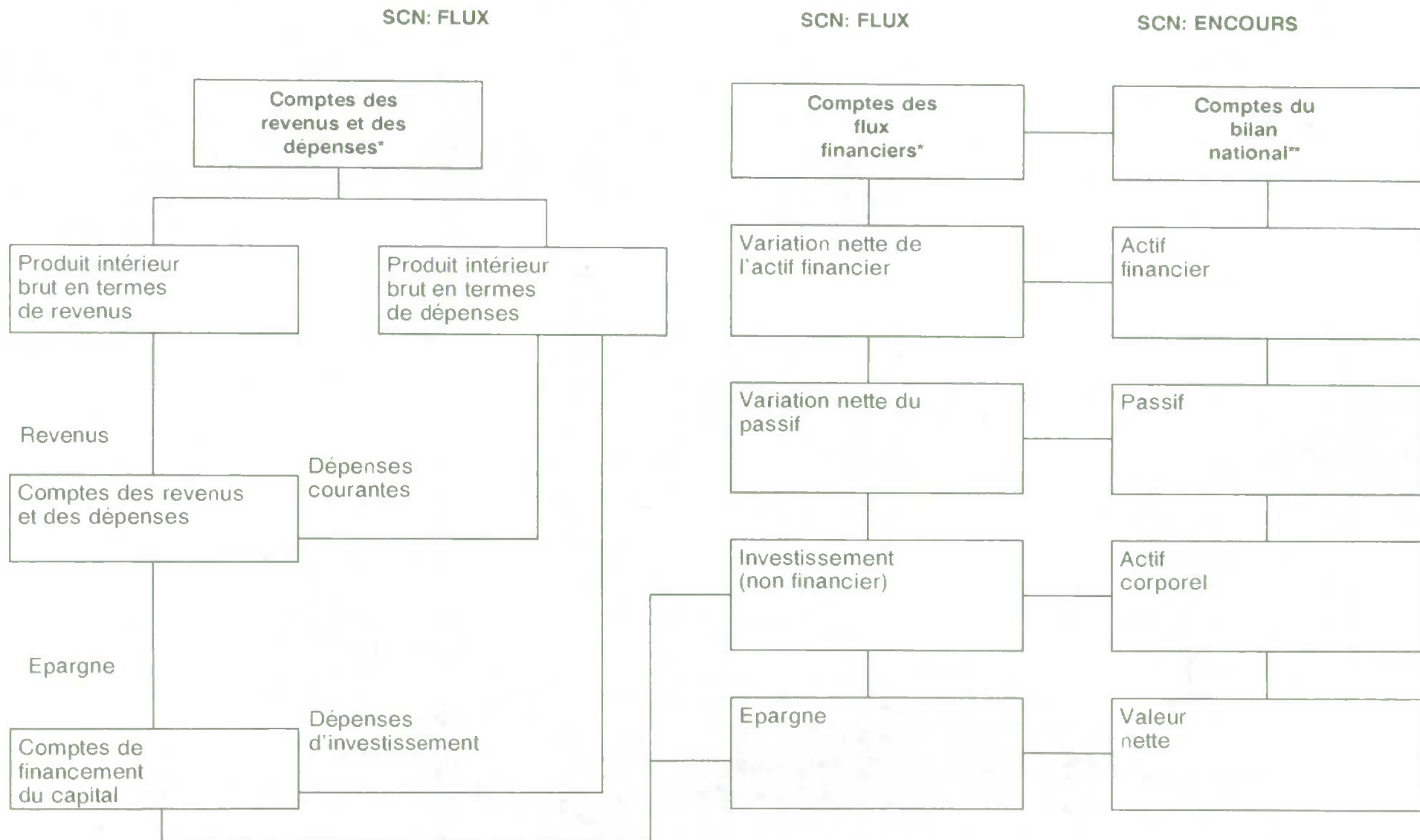
Comptes de rapprochement

Les variations du bilan national d'une année à l'autre ne comprennent pas seulement les flux enregistrés dans les comptes des revenus et des dépenses ou des flux financiers. Les différences s'expliquent principalement par les réévaluations et des changements de classification ou des mouvements inter-sectoriels, comme on l'a signalé dans la partie consacrée à l'évaluation des opérations de flux financiers. En plus de ces différences de flux ou de niveau, il y a quelques différences conceptuelles, comme dans le cas des biens durables de consommation, qui sont traités comme des dépenses courantes pour les flux, mais comme un investissement pour les données du bilan.

Les divergences entre les flux et la différence première des comptes du bilan peuvent être articulées dans un ensemble de comptes de rapprochement détaillés. Ces comptes rapprochent les stocks d'actifs financiers aux achats nets, les passifs en cours aux emprunts et les actifs matériels à l'acquisition de capital non financier par catégorie. La valeur nette est rapprochée à l'épargne nette. Ces comptes constituent une intégration complète des mesures de stocks du bilan national aux données de flux des comptes des revenus et des dépenses et des flux financiers.

Figure 1

Système de comptabilité nationale (SCN):
Relation entre les Comptes des revenus et des dépenses, les
Comptes des flux financiers et les Comptes du bilan national



* Incluant la balance des paiements internationaux dans le secteur des non-résidents (reste du monde)

** Incluant le bilan canadien des investissements internationaux dans le secteur des non-résidents.

Tableau 1: La structure des Comptes des flux financiers (matrice CFF)

Secteur A: Sources et utilisations des fonds, particuliers et entreprises individuelles	Secteur B: Sources et utilisations des fonds, non-financières	Sociétés: financières	Secteur C: Sources et utilisations de fonds, Admin. publiques	Secteur D: Sources et utilisations de fonds non-résidents	Total de la matrice: La somme des secteurs A-D
Épargne	Épargne	Épargne	Épargne	Épargne	Épargne
MOINS	MOINS	MOINS	MOINS		ÉGALE
Investissement non financier	Investissement non financier	Investissement non financier	Investissement non financier		Investissement non financier
ÉGALE	ÉGALE	ÉGALE	ÉGALE	ÉGALE	
Variation nette de l'actif financier	Variation nette de l'actif financier	Variation nette de l'actif financier	Variation nette de l'actif financier	Variation nette de l'actif financier	Variation nette de l'actif financier
MOINS	MOINS	MOINS	MOINS	MOINS	ÉGALE
Variation nette du passif	Variation nette du passif	Variation nette du passif	Variation nette du passif	Variation nette du passif	Variation nette du passif

Tableau 2: Un exemple de la matrice des CFF (numéros de catégories entre parenthèses)

Catégorie \ Secteur	Particuliers en entreprises individuelles	Sociétés non financières	Institutions Financières	Administrations publiques	Reste du Monde	Erreur Résiduelle	Total de la matrice
Épargne (1100)	23	12	2	-5	2	1	35
Prov. pour cons. capital (1200)	5	8	-	3	-	-	16
Épargne nette (1400)	18	4	2	-8	2	1	19
Investissement non financier (1500)	8	19	1	8	-	-1	35
Capital fixe (1600)	8	21	1	8	-	-1	37
Stocks (1700)	-	-2	-	-	-	-	-2
Prêt ou emprunt net (1900) (= 1100-1500)	15	-7	1	-13	2	2	-
Investissement fin. net (2000) (= 2100-3100)	16	-8	1	-12	3	-	-
Variation nette l'actif fin. (2100)	24	8	18	2	5	-	57
Argent liquide et dépôts (2310)	6	-2	-	4	1	-	9
Emprunts (2330)	-	-	2	-	-	-	2
Hypothèques (2410)	-	-	9	-2	-	-	7
Obligations (2420)	8	-	7	-	4	-	19
Actions (2520)	10	-	-	-	-	-	10
Autres	-	10	-	-	-	-	10
Variation nette du passif (3100)	8	16	17	14	2	-	57
Argent liquide et dépôts (3310)	-	-	9	-	-	-	9
Emprunts (3330)	1	-1	-	-	2	-	2
Hypothèques (3410)	7	-	-	-	-	-	7
Obligations (3420)	-	7	-2	14	-	-	19
Actions (3520)	-	10	-	-	-	-	10
Autres	-	-	10	-	-	-	10
Divergence statistique (4000) (= 1900-2000)	-1	1	-	-1	-1	2	-

Tableau 3: La Structure des Comptes du bilan national¹ (matrice CBN)

Secteur A: Bilan	Secteur B: Bilan, Sociétés		Secteur C: Bilan,	Secteur D: Bilan,	Total de la matrice ² :	Bilan National ³ :	Bilan national consolidé
Particuliers et entreprises individuelles	non-financières	financières	Admin. publiques	Non-résidents	La somme des Secteurs A-D	La somme des Secteurs A-C	
Actifs corporels	Actifs corporels	Actifs corporels	Actifs corporels		Total - actifs corporels ⁴	Total - actifs corporels ⁴	Total - actifs corporels ⁴ (patrimoine national)
PLUS	PLUS	PLUS	PLUS			PLUS	
Actifs financiers	Actifs financiers	Actifs financiers	Actifs financiers	Actifs financiers	Total - actifs financiers	Total - actifs fin. secteurs intérieurs	
MOINS	MOINS	MOINS	MOINS	MOINS		MOINS	
Passif	Passif	Passif	Passif	Passif	Total du Passif	Passif	Solde de la dette inter- nationale ⁵
ÉGALE	ÉGALE	ÉGALE	ÉGALE	ÉGALE		ÉGALE	
Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette national	Patrimoine national net (valeur nette national)

¹ Pour un secteur la valeur nette + le passif = les actifs corporels + les actifs financiers.

² Le total des actifs financiers est égal au total des passifs dans la matrice.

³ Les actifs, le passif et la valeur nette du secteur des non-résidents sont exclus des totaux du bilan national.

⁴ Patrimoine national.

⁵ Le solde du bilan des investissements internationaux est la valeur nette du secteur des non-résidents et est égal à la différence entre les actifs financiers et les passifs du bilan national.

CATÉGORIES DES COMPTES DES FLUX FINANCIERS (CFF) ET DU BILAN NATIONAL (CBN)

Les catégories utilisées dans les comptes des flux financiers (CFF) et les comptes du bilan national (CBN) portent à la fois des titres courts et des numéros. Les catégories 1100 à 1900 sont appelées "comptes réels", non pas parce que les chiffres sont dégonflés mais parce qu'elles concernent des opérations non financières. Les catégories 2000 à 3600 sont des postes financiers; dans cette fourchette, les catégories 2100 à 2600 sont des éléments de l'actif financier du secteur et les catégories 3100 à 3600 sont des éléments du passif financier. Chaque élément de l'actif financier porte un numéro de quatre chiffres commençant par "2" et chacune de ces catégories de l'actif correspond à une catégorie du passif qui commence par "3" et comprend les mêmes trois derniers chiffres. Les catégories de l'actif et du passif financiers sont énumérées plus ou moins en ordre depuis les instruments à court terme (argent liquide et dépôts, emprunts et prêts) jusqu'aux instruments à long terme (actions).

Un grand nombre de catégories sont des totaux et des sommes partielles d'autres catégories. Toutes les catégories financières qui sont des composantes de sommes partielles se terminent par le chiffre 1,2,3, ou 4 tandis que les sommes partielles et les principales catégories se terminent par un "0". Les catégories financières qui sont des totaux d'autres sommes partielles et les catégories de comptes réels se terminent par deux zéros, "00".

Les mêmes numéros de catégorie financière désignent à la fois les flux financiers trimestriels et les encours de fin d'année de l'actifs et du passif financiers. Certains numéros de catégorie sont toutefois spécifiques aux CFF ou aux CBN.

DÉFINITIONS DES CATÉGORIES

Comptes réels – flux financiers

Catégorie 1100 – EPARGNE BRUTE est égale à la somme de la catégorie 1200 provisions pour consommation de capital et ajustements divers, et de la catégorie 1400, Épargne nette, pour tous les secteurs sauf XIV (erreur résiduelle).

Catégories 1101/1501 – DIVERGENCE STATISTIQUE, CRD (se retrouve seulement au secteur XIV. Le total de l'épargne brute (c'est-à-dire la somme des chiffres de tous les secteurs) est égale en théorie au total de l'Acquisition de capital non financier (catégorie 1500). Des erreurs de mesure engendrent une différence entre les deux, qu'on appelle "l'erreur résiduelle d'estimation" (présentation des secteurs des catégories 1101 et 1501). Cette erreur résiduelle est identique à la différence entre le PNB mesuré et la DND mesurée dans les comptes des revenus et des dépenses (CRD). La moitié de l'erreur résiduelle est ajoutée au plus petit des agrégats théoriquement égaux et l'autre moitié de celle-ci est défalquée du plus grand des agrégats théoriquement égaux. Ainsi les catégories 1101 et 1501 ont toujours des signes contraires.

Dans les comptes de financement du capital des CRD, l'erreur résiduelle d'estimation est attribuée arbitrairement au secteur des corporations et des entreprises publiques. On peut expliquer l'égalité théorique de l'Épargne brute (catégorie 1100) et de l'Acquisition de capital non financier (catégorie 1500) en notant d'abord qu'un élément de la dernière catégorie, à savoir les Achats nets d'actifs existants et intangibles (catégorie 1800) est, par définition, égal à zéro lorsqu'on fait la somme des chiffres de tous les secteurs. La raison en est qu'un achat fait par un secteur est compensé par une vente du même montant faite par un autre secteur. Ainsi l'égalité théorique devient l'égalité entre l'Épargne brute et la formation brute de capital, c'est-à-dire l'investissement en capital fixe (catégorie 1600) plus la Valeur de la variation matérielle des stocks (catégorie 1700). Notre point de départ est l'identité fondamentale des comptes des revenus et des dépenses: les revenus sont égaux aux dépenses lors de la demande finale (y compris les dépenses courantes et la formation brute de capital). Si nous soustrayons des deux côtés de l'égalité les dépenses courantes en biens et services, nous constatons que les revenus moins les dépenses courantes en biens et services (c'est-à-dire l'épargne) égalent l'investissement brut.

Catégorie 1200 – PROVISIONS POUR CONSOMMATION DE CAPITAL ET AJUSTEMENTS DIVERS correspond aux coûts pour les entreprises de l'amortissement du capital matériel fixe (installations de production) utilisé dans le processus de production. En plus de l'amortissement du capital des entreprises, les PCC comprennent l'amortissement estimatif des stocks de logements appartenant aux particuliers et des stocks de capital fixe appartenant aux administrations publiques. D'une façon générale, les PCC des secteurs commerciaux (sociétés privées et entreprises publiques, financières et non financières) sont estimées au coût historique, tandis que les PCC des stocks de logements, du capital agricole et du capital public sont estimées au coût de remplacement par la Division du PNB. Les ajustements divers apportés aux évaluations comprennent un certain nombre d'ajustements dont le plus important porte sur les pertes assurées (demandes d'indemnité reçues) d'immeubles commerciaux et résidentiels résultant d'un incendie ou d'un autre sinistre. Ces pertes sont traitées comme une consommation de capital.

Les provisions pour épuisement de ressources naturelles non renouvelables sont traitées différemment des PCC dans le Système canadien des comptes nationaux (SCCN). Cela contraste avec leur traitement courant comme dépenses déductibles dans la pratique comptable commerciale et en vertu du Règlement de l'impôt sur le revenu. Dans le SCCN, la "création" (c'est-à-dire la découverte) de stocks de ressources naturelles non renouvelables n'est pas traitée comme une formation de capital fixe. Par conséquent, l'épuisement de ces ressources naturelles n'est pas traité comme une dépense semblable aux PCC, lesquelles représentent la consommation de stocks de capital produits antérieurement. En conséquence, dans les CRD et les CFF, les bénéfices des sociétés dépassent les bénéfices comptables commerciaux du montant de la dotation à la provision pour épuisement. (Il existe d'autres différences théoriques, telles que l'exclusion des gains et des pertes en capital des estimations des bénéfices du SCCN).

Catégorie 1400 -

ÉPARGNE NETTE: La différence entre les revenus courants et les dépenses courantes d'un secteur est l'épargne nette. Par "nette" on entend après défalcation des provisions pour consommation de capital et des ajustements divers. Les revenus courants comprennent les transferts courants reçus, par exemple les subventions reçues par les secteurs commerciaux, l'aide extérieure reçue par le secteur de "Reste du monde", les prestations d'assurance-chômage reçues par les particuliers, les impôts et taxes reçus par les administrations publiques, les revenus gagnés provenant des recettes des ventes commerciales moins les coûts et les revenus des facteurs tels que l'intérêt, les salaires et les traitements. Les dépenses comprennent les dépenses en biens et services payées à d'autres secteurs ainsi que les dividendes versés et les transferts courants effectués, par exemple les impôts et taxes. Les dépenses en capital fixe et en stocks ne sont pas des dépenses courantes mais des dépenses en capital.

Plusieurs secteurs ont leurs propres particularités, en ce qui concerne le calcul du chiffre de l'épargne nette et celles-ci sont expliquées dans les notes sur les secteurs. Un point d'application générale est présenté ici. La notion de revenu dans les CRD exclut les gains en capital, réalisés ou non. Par conséquent, l'Épargne nette est l'épargne après défalcation de l'Ajustement de la valeur des stocks (AVS), enregistrée dans les CRD à l'égard du secteur des corporations et des entreprises publiques. L'AVS est un ajustement des bénéfices visant à éliminer les gains ou pertes en capital sur les stocks. La production dans les CRD est évaluée aux prix courants du marché pour la période. Les entrées et les sorties doivent être évaluées de cette façon. Les registres des entreprises évaluent ordinairement les stocks sur d'autres bases: par exemple, le coût moyen. L'AVS ramène les bénéfices à leur valeur sur une base de coût de remplacement uniforme.

L'Épargne nette du secteur des corporations est constituée essentiellement des bénéfices comptables, moins l'AVS et moins les impôts sur les bénéfices des sociétés (méthode de la comptabilité d'exercice) et les dividendes versés. D'autres ajustements sont effectués à l'égard de l'épuisement (ajouté aux bénéfices) et quant à différents postes tels que les frais d'exploration et de mise en valeur capitalisés des gisements pétroliers et miniers, qui sont traités entièrement comme des dépenses de la période courante dans les CRD plutôt que comme une formation de capital fixe (FCF).

Catégorie 1500 -

ACQUISITION DE CAPITAL NON FINANCIER: Cette catégorie est égale à la somme des catégories 1600, 1700 et 1800.

Catégorie 1600 -

INVESTISSEMENT EN CAPITAL FIXE: Cette catégorie comprend les dépenses en nouveaux biens corporels durables d'une durée d'utilisation d'au moins un an. Elle comprend les immeubles résidentiels et non-résidentiels et les autres structures telles que les routes, les barrages, les réseaux d'égouts, les aéroports, etc., ainsi que les machines et l'équipement, qu'ils soient achetés par les entreprises, les administrations publiques ou les particuliers qui achètent des maisons. Les dépenses en biens de consommation durables (à l'exception des appareils ménagers inclus dans les nouvelles maisons) sont traitées entièrement comme des dépenses de consommation de la période courante et, comme telles, elles sont exclues des investissements en capital fixe. Cet investissement est évalué comme étant l'ouvrage achevé. Certains coûts non reliés directement à la construction, tels que les frais juridiques, les frais d'architecte et les commissions versées aux agents immobiliers sont capitalisés. Les frais juridiques et les commissions versées aux agents immobiliers lors du transfert de maisons habitées sont tous capitalisés et inclus. Cependant, les dépenses relatives aux maisons habitées antérieurement ou à tout autre capital fixe déjà utilisé ne sont pas comprises parce qu'elles ne représentent pas la valeur de la production courante. On fait une exception dans le cas des importations de machines et d'équipement usages qui viennent accroître le stock de

capital productif du Canada durant la période et sont compris dans la FCF. Exception faite des importations, les achats et les ventes entre secteurs, de capital fixe déjà utilisé entre les secteurs sont enregistrés dans la catégorie 1800, Achats nets d'actifs existants et intangibles, dans la mesure où les données le permettent.

Les dépenses en fonds de terre, gisements miniers et boisés exploités sont exclues parce que leur valeur ne représente pas une production courante. Ces dépenses sont enregistrées dans la catégorie 1800. La préparation de l'emplacement, l'aménagement des terrains et les autres dépenses semblables font partie de l'investissement en capital fixe. Les achats de matériel militaire et la construction d'ouvrages militaires sont traités comme des dépenses courantes des administrations publiques.

Catégorie 1700 -

VALEUR DE LA VARIATION MATÉRIELLE DES STOCKS: Cette catégorie mesure l'investissement dans les stocks, évalué aux prix moyens du marché durant la période courante. Les entreprises déclarent des stocks évalués sur d'autres bases (par exemple au coût ou selon la méthode du premier entré, premier sorti (PEPS)) qu'on appelle valeurs comptables. La différence entre les stocks d'ouverture et les stocks de fermeture à la valeur comptable n'est pas une mesure appropriée des CRD. La différence entre la variation de la valeur comptable et la valeur de la variation matérielle des stocks est l'Ajustement de la valeur des stocks (AVS). L'AVS est déduit des bénéfices comptables et de l'Épargne nette (une source de fonds dans les CFF), ainsi que de la valeur comptable de l'investissement dans les stocks (une utilisation de fonds) ce qui assure l'identité théorique des sources et des utilisations dans chaque secteur tant avant qu'après l'ajustement. Les sources de données sur les stocks sont les enquêtes-échantillons mensuelles sur les entreprises, effectuées par la Division des industries manufacturières et primaires et par la Division du commerce et des services, et les données sur les stocks agricoles qui proviennent de la division de l'agriculture ressources naturelles.

Catégorie 1800 -

ACHATS NETS D'ACTIFS EXISTANTS ET INTANGIBLES: Cette catégorie regroupe différents actifs non financiers, y compris l'achat et la vente de capital fixe déjà utilisé (à l'exception des importations et des exportations - voir les notes sur la catégorie 1600, ci-dessus), l'achat et la vente de droits miniers, pétroliers et forestiers, l'achat et la vente d'actifs incorporels tels que les droits d'auteur et l'achalandage, l'achat et la vente de fonds de terre et de ressources naturelles, et certaines opérations qui pourraient être décrites comme étant des transferts de capital. La plupart des données servant à l'estimation des flux de cette catégorie sont insuffisantes et irrégulières. Dans bien des cas, les opérations ne sont saisies que si les personnes qui répondent aux questionnaires de Statistique Canada ou les comptables qui établissent les bilans des entreprises publiques mentionnent expressément celles-ci. Les opérations relatives aux fonds de terre et aux ressources naturelles sont particulièrement importantes, mais elles sont évaluées et enregistrées d'une façon peu satisfaisante.

Plusieurs opérations répétitives sont enregistrées dans cette catégorie. La vente de droits d'exploration pétrolière effectuée par les administrations publiques provinciales, secteur XI.1, aux sociétés privées non financières est enregistrée dans la catégorie 1800.

Le chiffre de la balance des paiements relatif au paiement net des capitaux et successions des immigrants est également enregistré dans la catégorie 1800. Ce chiffre est d'ordinaire un paiement net effectué par le reste du monde, secteur XIII, aux particuliers du secteur I et II. Les capitaux des immigrants représentent les actifs financiers que les immigrants transfèrent au moment de leur migration et ceux qu'ils ont l'intention de transférer à une date ultérieure. Les Canadiens qui changent de pays de résidence sont traités comme des migrants dans le calcul de ce chiffre.

Le transfert des capitaux et successions des immigrants est la seule opération à enregistrer comme transfert de capital dans les CRD, mais d'autres exemples de ce type d'opération sont enregistrés dans les CFF. Par exemple, au cours du premier trimestre de 1981, l'administration publique fédérale a radié quelque 150 millions de dollars de prêts accordés au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest. Cette opération a été inscrite comme étant un transfert de capital à la catégorie 1800, effectuée par l'administration publique fédérale, secteur X aux administrations publiques provinciales, secteur XI.1, et une réduction de l'élément d'actif "prêts" (catégorie 2332) du secteur de l'administration publique fédérale, accompagnée d'une réduction du même montant dans l'élément de passif "Emprunts", du secteur des administrations publiques provinciales.

La distinction entre les transferts en capital et les transferts courants plus fréquents (par exemple, les impôts et taxes, les cotisations, contributions et prestations de pension, l'aide extérieure du gouvernement canadien) n'est pas parfaitement claire. Cependant, les transferts courants sont de nature répétitive et sont généralement traités par le payeur et le bénéficiaire comme faisant partie des dépenses ou des revenus courants prévus, tandis que les transferts en capital sont irréguliers et sont habituellement traités comme un ajustement de la situation financière des deux parties. Un transfert, qu'il s'agisse d'un transfert courant ou d'un transfert en capital, est défini comme étant un paiement à l'égard duquel il n'est reçu [aucune contrepartie, c'est-à-dire, en échange duquel on ne reçoit ni bien, ni service ni élément d'actif.

Catégorie 1900 - PRÊT OU EMPRUNT NET (1100 moins 1500): Cette catégorie enregistre la différence entre les sources de fonds d'origine interne d'un secteur (Épargne brute, catégorie 1800) et les dépenses en capital non financier (éléments d'actif non financiers et intangibles). Si elle est positive, cette différence est prêtée à d'autres secteurs ou, si elle est négative, elle est empruntée. Le total des actifs tangibles pour l'ensemble de l'économie est appelé **Richesse Nationale**. Si l'on exclut la valeur des terrains, la richesse nationale

Comptes Réels - Bilans

Catégorie 1500 - ACTIF NON FINANCIER: somme du stock de capital fixe (bâtiments non résidentiels et machines et matériel), des bâtiments résidentiels et machines et matériel), des bâtiments résidentiels, des stocks, des biens de consommation durables et des terrains. Le total des actifs tangibles pour l'ensemble de l'économie s'appelle la **richesse nationale**. Si l'on exclut la valeur des terrains, cette **richesse nationale** est une mesure du stock de capital, c'est à dire du stock de biens qui sera, dans le futur, consommé directement ou utilisé dans la production d'autres biens ou services. Pour faire le lien entre les estimations de la richesse et la consommation ou la production future tels que mesurées par les comptes des revenus et des dépenses, il faut ignorer la valeur des terrains et des stocks de biens de consommation durables.

Catégorie 1610 - BÂTIMENTS RESIDENTIELS: valeur des stocks nets correspondant à la formation de capital fixe réalisée au chapitre des bâtiments résidentiels. Les estimations du stock de capital fixe pour les logements d'habitation sont établies par la Division des sciences de la technologie et du stock de capital, Statistique Canada. Les données sur la formation de capital immobilisé dans le secteur de la construction domiciliaire sont recueillies par cette division et sont le principal paramètre de la méthode de l'inventaire permanent (décrite dans la catégorie 1620 ci-dessous) utilisée pour calculer les estimations de stocks.

Catégorie 1620 - BÂTIMENTS NON RÉSIDENTIELS: valeur des stocks nets correspondant à la formation de capital fixe réalisée au chapitre des bâtiments non résidentiels. Les estimations du stock de capital fixe d'édifices non résidentiels pour toutes les branches d'activité (y compris l'administration publique et l'agriculture) sont établies par la Division des sciences de la technologie et du stock de capital de Statistique Canada au moyen de la méthode de l'inventaire permanent.

Cette méthode consiste à additionner, par branche d'activité, les dépenses annuelles d'investissement engagées depuis un certain nombre d'années pour obtenir le stock de capital d'une année donnée. Les données sur l'investissement (ou la formation de capital fixe) sont recueillies au moyen d'enquêtes effectuées par la Division des sciences de la technologie et du stock de capital. On établit ensuite les estimations du stock de capital brut en additionnant les flux d'investissement des années antérieures et en soustrayant du total les actifs qui ont été exclus du stock du fait qu'ils ont atteint leur durée de vie. On obtient les estimations du stock de capital net, tel qu'il figure dans les bilans, en déduisant du stock de capital brut l'amortissement des actifs composant ce stock. Les estimations sont établies en dollars courants et en dollars constants. Les estimations du stock net de capital fixe figurant au comptes du bilan national ne couvrent pas les stocks ayant trait à la défense nationale. Il doit en être ainsi pour assurer une cohérence avec les comptes des revenus et des dépenses puisque les dépenses en matériel militaire entrent dans les dépenses publiques courantes en biens et services plutôt que dans la formation de capital fixe.

Catégorie 1630 - MACHINES ET MATÉRIEL: valeur du stock net résultant de la formation de capital fixe réalisée au chapitre des machines et du matériel. Les estimations du stock de capital fixe de machines et de matériel pour toutes les branches d'activité sont également établies par la Division des sciences, de la technologie et du stock de capital au moyen de la méthode de l'inventaire permanent (décrite en détail en détail la catégorie 1620 ci-dessus).

- Catégorie 1640 – **BIENS DE CONSOMMATION DURABLES:** valeur du stock net découlant des dépenses en biens de consommation durables et certains biens semi-durables assez durables pour constituer un patrimoine, lesquelles font partie des dépenses totales de consommation. La Division de l'économie internationale et financière estime la valeur des stocks en appliquant la méthode de l'inventaire permanent aux séries de dépenses de consommation pertinentes. Les données désagrégées sur les prix et les dépenses concernant les biens durables et certains biens semi-durables sont fournies par la Division des revenus et des dépenses, Statistique Canada. On établit les estimations de stocks en soustrayant du total des dépenses brutes la valeur des biens dont la durée utile est écoulée, quant aux estimations du stock net qui figurent dans les tableaux, elles sont obtenues en déduisant l'amortissement du calcul précédent. On suppose un amortissement linéaire. La méthode de calcul donne la valeur des stocks en dollars constants; on multiplie ensuite cette valeur par les prix courants pour obtenir la valeur des stocks en dollars courants. On additionne finalement les estimations des stocks de chaque catégorie pour obtenir le volume trimestriel et annuel du stock de biens de consommation durables.
- Les biens de consommation durables sont traités différemment selon qu'il s'agit des comptes du bilan national ou des comptes des revenus et des dépenses. Dans ces derniers, toutes les dépenses personnelles, sauf pour la construction domiciliaire neuve ou l'acquisition de stocks, sont traitées comme des dépenses de consommation courantes et non comme de l'investissement. Cependant, les biens de consommation durables sont destinés à servir à leur acheteur pendant un certain temps et deviennent, de ce fait, un élément du patrimoine d'un particulier. Pour faire le rapprochement avec les comptes du bilan national, les achats de biens de consommation durables pourrait être traités comme des dépenses d'investissement dans les comptes des flux financiers. Ce procédé nécessitera une reformulation des comptes de revenus et de dépenses et des comptes financiers du secteur des particuliers. Cette reformulation pourrait prendre la forme d'un tableau de rapprochement supplémentaire dans les comptes des flux financiers.
- Catégorie 1700 – **STOCKS:** équivalent, dans le bilan, de la valeur de la variation matérielle des stocks. La Division des revenus et des dépenses de Statistique Canada s'occupe de fournir les valeurs de la plupart des stocks (c'est-à-dire ceux des secteurs des sociétés commerciales et des sociétés d'État). Les estimations peuvent être en dollars courants ou en dollars constants. On peut connaître le niveau des stocks agricoles à leur valeur commerciale (secteur des particuliers et des entreprises non constituées en sociétés) en se servant des données de fin d'année sur les prix et les quantités fournies par la Division de l'agriculture et ressources naturelles de Statistique Canada. Les valeurs de fin d'exercice des stocks détenus par les administrations publiques (par exemple l'administration publique fédérale) sont estimées par la Division de l'économie internationale et financière; toutefois, ces stocks représentent en moyenne moins de 1% du total des stocks. En appliquant les indices de prix construits, les estimations en dollars constants pour les stocks agricoles, sont calculées dans la Division de l'agriculture et ressources naturelles. Les estimations en dollars constants pour les stocks détenus par les administrations publiques sont obtenues en appliquant l'indice des prix de la PIB.
- Catégorie 1800 – **TERRAINS:** somme des terrains résidentiels, non résidentiels et agricoles. Les données sur la valeur des terrains dans les comptes du bilan national ne sont que préliminaires. On obtient des estimations en dollars constants en appliquant l'indice des prix de la PIB à chacune des séries.
- Dans les comptes du bilan national, la catégorie 1800 est destinée exclusivement aux terrains et comprend les terrains résidentiels (1810), les terrains non résidentiels (1820) et les terrains agricoles (1830). Les comptes du bilan national ne contiennent pas d'estimations des ressources naturelles et ne tiennent pas compte non plus des terres publiques et des biens incorporels. Toutefois, les immobilisations usagées y sont prises implicitement en considération par le biais de la catégorie 1600, rendant ainsi le traitement de ces immobilisations en fonction des flux incompatible avec le traitement de ces immobilisations en fonction des niveaux. Dans les comptes des flux financiers, la catégorie 1600 correspond à l'investissement en capital fixe et ne comprend que les dépenses en nouvelles immobilisations. Cependant les biens d'équipement acquis de non-résidents sont considérés comme des dépenses d'investissement puisque ce sont de nouveaux actifs pour le Canada et qu'ils viennent grossir le stock de capital. Les dépenses en infrastructure sur le développement des terrains (par exemple les égouts) sont aussi inclus dans la formation brute de capital fixe.
- Catégorie 1810 – **TERRAINS RÉSIDENTIELS:** valeur de tous les terrains résidentiels privés. Les estimations de la valeur des terrains entourant les bâtiments résidentiels sont basées sur l'utilisation de ratios terrains/bâtements.

- Catégorie 1820 – **TERRAINS NON RÉSIDENTIELS:** valeur de tous les terrains commerciaux (c'est-à-dire des terrains qui ne sont pas classés comme résidentiels ou agricoles, appartenant aux sociétés commerciales, aux entreprises non constituées en sociétés et aux organismes sans but lucratif. Les estimations sont établies au moyen d'un ratio terrains/bâtiments.
- Catégorie 1830 – **TERRAINS AGRICOLES:** valeur de toutes les terres agricoles de propriété privée. Les estimations de la valeur des terrains agricoles sont fournies par la Division de l'agriculture et ressources naturelles de Statistique Canada. La qualité des données de cette catégorie de terrains est supérieure au reste. Aux fins du calcul de l'amortissement des bâtiments agricoles, la valeur des bâtiments est calculée en proportion de la valeur de terrain et des bâtiments. De cette façon, la valeur du terrain agricole est essentiellement une valeur comptable résiduelle. Les données sur la valeur en capital des exploitations agricoles sont fondées sur les recensements décennal et quinquennal et les projections interrecensement.

Comptes financiers

- Catégorie 2000 – **ACTIF FINANCIER NET (2100 moins 3100, bilan seulement):** excédent du total de l'actif financier sur le passif total; ce poste fait ressortir le solde débiteur ou créditeur de chaque secteur. Dans le cas des secteurs des administrations publiques, il représente le déficit net accumulé. Pour ce qui est du secteur Reste du monde, il représente la valeur nette, c'est-à-dire d'excédent de l'actif financier sur le passif. Du point de vue du Canada, la valeur nette du secteur extérieur est le solde de la dette internationale du Canada (ou son passif net à l'égard du reste du monde), lequel solde est, par définition, affecté du signe négatif dans le calcul de la valeur nette nationale (c'est-à-dire de la somme des valeurs nettes des secteurs intérieurs). La valeur nette (catégorie 5000) de chaque secteur peut également être définie comme la somme de l'actif réel (catégorie 1500) et de l'actif financier net (catégorie 2000).
- Catégorie 2000 – **INVESTISSEMENT FINANCIER NET (2100 moins 3100, flux financiers):** Cette catégorie représente la différence entre la Variation nette de l'actif financier (catégorie 2100) et la Variation nette du passif financier (catégorie 3100). Cela constitue l'utilisation nette ou la source nette des fonds sous forme de prêts ou d'emprunts sur les marchés financiers. En théorie, la catégorie 1900, Prêts ou emprunts nets, est égale à la catégorie 2000. Cependant, étant donné que la plupart des données ne proviennent pas d'une source parfaitement uniforme, elles contiennent des erreurs et des omissions qui entraînent une divergence (catégorie 4000) entre les catégories 1900 et 2000.
- NOTE:** Dans les paragraphes suivants, chaque description de catégories financières englobe à la fois l'actif et le passif.
- Catégorie 2100/3100 – **VARIATION NETTE DE L'ACTIF/PASSIF FINANCIER:** La catégorie 2100/3100 est égale à la somme de toutes les catégories d'actif et de passif financier.
- Catégorie 2210/3210 – **RÉSERVE OFFICIELLE DE LIQUIDITÉS INTERNATIONALES:** Cette catégorie est égale à la somme des catégories 2211/3211 à 2213/3313 inclusivement.
- Catégorie 2211/3211 – **AVOIR OFFICIEL EN OR ET EN DEVICES ÉTRANGÈRES:** Cette catégorie comprend l'or, le dollar américain, la livre sterling et les autres dépôts et valeurs mobilières en devises étrangères convertibles qui sont conservés comme actifs par les autorités monétaires (secteur V). Le passif correspondant est enregistré dans "Reste du monde", secteur XIII. L'or est un actif corporel et non pas une créance financière mais, dans la balance des paiements et les Comptes des flux financiers, il est traité comme une créance financière à l'égard du reste du monde. Traditionnellement, il a été accepté facilement comme moyen de paiement international. Depuis le 1er juillet 1974, l'or a été évalué au prix officiel de 35 DTS l'once, ce qui est bien au-dessous du prix actuel du marché. Les flux et les niveaux de cette catégorie sont évalués en dollars canadiens. Les flux financiers mesurent la variation mensuelle de la quantité d'or ou des créances en devises étrangères, convertie en dollars canadiens au taux moyen de midi pour le mois; ces flux mensuels sont résumés dans les flux trimestriels. Les variations de l'évaluation qui résultent des fluctuations des taux de change sont éliminées des flux financiers.
- Catégorie 2212/3212 – **FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL, COMPTE GÉNÉRAL:** Cette catégorie regroupe les prêts faits par le Canada au Fonds monétaire international (FMI) en vertu, par exemple, des Accords généraux d'emprunt (AGE) ou de l'Accord sur le mécanisme pétrolier. Les prêts sont enregistrés comme des éléments d'actif du Fonds des changes (FC), secteur V.2. En outre le solde net du Canada auprès du FMI, à l'exclusion de ces emprunts, est enregistré comme un élément d'actif du secteur V.3, Les autorités monétaires: Autres. Ce dernier solde auprès du

FMI est égal à la quote-part du Canada moins les avoirs du FMI en dollars canadiens. Si ce solde est positif, il constitue la position de réserve du Canada et est égal au montant en devises étrangères que le Canada a le droit de retirer du Fonds aux fins de la balance des paiements. Les prêts non remboursés faits par le FMI en dollars canadiens accroissent la position de réserve. Un solde négatif représente l'utilisation faite par le Canada du crédit du FMI. Le passif correspondant, la catégorie 3212, est celui du reste du monde, secteur XIII.

- Catégorie 2213/3213 - DROITS DE TIRAGE SPECIAUX: Cette catégorie traduit l'allocation de nouveaux droits de tirage spéciaux (DTS) et le mouvement des droits existants entre le Canada et le reste du monde, secteur XIII. Les DTS sont des actifs de réserve générés par le FMI dans le but d'accroître le total des réserves mondiales. Ils sont alloués aux pays membres en proportion de leur quote-part. Tout participant est obligé de les accepter en paiement de la quote-part des autres pays jusqu'à ce que ces avoirs correspondent au triple du montant de son allocation. De nouvelles allocations ont été faites en 1970, 1971, 1972 et en 1979, 1980 et 1981. Une note spéciale sur le traitement des allocations de DTS dans les comptes des flux financiers est annexée au chapitre concernant le secteur V.3. Au 1er juillet 1974, les DTS sont évalués sur la base d'une moyenne pondérée des principales devises. La valeur des DTS en dollars canadiens fluctue avec les taux de change, mais ces fluctuations de prix sont défalquées dans les chiffres des flux financiers.
- Catégorie 2310/3310 - ARGENT LIQUIDE ET DÉPÔTS: Cette catégorie est égale à la somme des catégories allant de 2311/3311 à 2313/3313 inclusivement. Dans la mesure où les données le permettent, les dépôts sont enregistrés après déduction des "effets en cours de compensation" (chèques en circulation). Ces effets constituent un important exemple de la "compensation" qui résulte des différences de date dans l'inscription des opérations dans les livres du payeur et du bénéficiaire. Un chèque tiré sur le compte du payeur peut être porté au crédit du compte du bénéficiaire sans avoir été compensé ni porté au débit du compte du payeur. Cet illogisme est corrigé lorsque ces chèques en circulation sont déduits. À l'heure actuelle, l'actif et le passif en dépôts du secteur XIII (Reste du monde) sont enregistrés avant déduction des effets en cours de compensation.
- Catégorie 2311/3311 - ARGENT LIQUIDE ET DÉPÔTS BANCAIRES: Cette catégorie regroupe tous les types de dépôts en dollars canadiens comptabilisés par les banques à charte du Canada (le passif du Secteur VI.1), y compris les dépôts à vue, l'épargne et les dépôts à terme. Elle regroupe également les dépôts en dollars canadiens à la Banque du Canada (en grande partie des réserves statutaires des banques à charte), dollars canadiens en circulation, qui correspondent au passif de la banque du Canada, et monnaie en circulation, qui correspond au passif de l'administration publique fédérale, secteur X.
- Catégorie 2312/3312 - DÉPÔTS DANS LES AUTRES INSTITUTIONS: Il s'agit des dépôts de tous genres se trouvant dans les quasi-banques (secteur VI.2), dans les sociétés de fiducie de placements hypothécaires (secteur VIII.4) et dans les institutions financières publiques: provinciales (secteur IX.2). Les quasi-banques comprennent les banques d'épargne du Québec (secteur VI.2.1), les caisses populaires et caisses d'épargne et de crédit (secteur VI.2.2), les sociétés de fiducie (secteur VI.2.3) et les sociétés de prêts hypothécaires (secteur VI.2.4). La catégorie 2312/3312 comprend les parts dans les caisses populaires et les caisses d'épargne et de crédit, ainsi que les bénéfices non répartis de ces institutions, lesquelles sont traitées comme des associations de particuliers et non pas comme des corporations dans le Système canadien des comptes nationaux - par conséquent, leurs bénéfices non répartis constituent un passif pour les membres (les déposants). À l'heure actuelle, les seules quasi-banques qui déclarent des dépôts en devises étrangères sont les banques d'épargne du Québec et ces dépôts en devises étrangères sont enregistrés dans la catégorie 2313/3313. On sait que les sociétés de fiducie offrent de tels comptes de dépôts mais ceux-ci ne sont pas pour le moment déclarés séparément. Quand elles seront disponibles, les données du dépôts de ces sociétés seront incluses dans la catégorie 3313.
- Dans le secteur IX.2, il y a deux institutions financières provinciales qui acceptent les dépôts du public: les succursales du Trésor de l'Alberta et les bureaux d'épargne de la province d'Ontario.
- Catégorie 2313/3313 - DEVICES ET DÉPÔTS ETRANGERS: Cette catégorie comprend les avoirs en devises étrangères et les dépôts en devises étrangères de tous les secteurs (y compris celui des non-résidents) auprès banques à charte du Canada, les succursales à l'étranger, les filiales des banques à charte canadiennes, les dépôts dans d'autres banques étrangères et d'autres institutions de dépôt étrangères, ainsi que les dépôts en devises étrangères conservés dans les banques d'épargne du Québec. Cette catégorie ne comprend pas les devises étrangères

détenues comme réserves officielles de liquidités internationales, catégorie 2210/3210. À l'heure actuelle, les seules institutions nationales qui déclarent séparément les dépôts en devises étrangères au passif, sont les banques à charte et les banques d'épargne du Québec.

On sait que les sociétés de fiducie offrent de tels comptes de dépôts mais ceux-ci ne sont pas déclarés séparément et, par conséquent, ils sont compris dans la catégorie 3312.

- Catégorie 2320/3320 – **EFFETS À RECEVOIR ET À PAYER:** Cette catégorie est égale à la somme des catégories 2321/3321 et 2322/3322.
- Catégorie 2321/3321 – **CRÉDIT À LA CONSOMMATION:** d'une façon générale, cette catégorie comprend le crédit accordé aux particuliers pour l'achat de biens de consommation durables ou pour d'autres dépenses de consommation personnelles. Cependant, il est impossible de déterminer l'utilisation réelle qui a été faite d'un emprunt et, par conséquent, cette définition est imprécise. Par exemple, une seconde hypothèque peut en réalité servir à financer un voyage de vacances et non pas l'achat d'une maison. La catégorie 2321/3321 comprend les prêts personnels en devises étrangères et en dollars canadiens faits par les banques à charte (lesquels excluent les prêts hypothécaires et commerciaux, les prêts à la rénovation de propriétés personnelles ou à l'achat de maisons mobiles et les prêts faits aux fins d'achat ou de conservation de valeurs mobilières); les prêts semblables faits par les quasi-banques, secteur VI.2; les prêts sur police faits par les Sociétés d'assurance-vie, secteur VII.1.; les prêts aux particuliers faits par les sociétés de financement de ventes et de prêts à la consommation, secteur VIII.4. Ce dernier secteur comprend les filiales des grands magasins et des sociétés automobiles qui s'occupent du financement des ventes.
- Catégorie 2322/3322 – **EFFETS COMMERCIAUX (EFFETS À RECEVOIR ET À PAYER):** Cette catégorie comprend le crédit à court terme accordé ou reçu dans le cours ordinaire des affaires par les fournisseurs ou acheteurs de biens et de services. Ces crédits existent depuis le moment où les biens ou services sont fournis jusqu'à celui où le paiement est reçu. Un effet commercial ne constitue pas un effet négociable comme un effet à court terme et il n'est pas non plus négocié comme un prêt bancaire. Les effets à recevoir et à payer accordés entre sociétés affiliées (par exemple, une société mère et sa filiale) sont compris dans cette catégorie. Les comptes des flux financiers ne sont pas présentés sur une base consolidée, en ce qui concerne la plupart des secteurs, et, par conséquent, une proportion considérable des chiffres relatifs aux effets commerciaux concernent des flux qui se produisent au sein du secteur ou même au sein d'une entreprise ou d'un groupe de sociétés. Ces flux entre secteurs sont particulièrement importants dans le secteur III, Sociétés privées non financières, surtout en ce qui concerne les chiffres des effets commerciaux, que l'on ne connaît pas exactement.
- Cette imprécision résulte du décalage entre le moment où les effets commerciaux sont enregistrés comme actifs par le fournisseur et celui où l'acheteur reçoit les marchandises ou la facture et enregistre le passif. De même, il y a un décalage entre le moment où un passif relatif aux effets commerciaux est retiré des livres du payeur et celui où le paiement est reçu et où l'actif est retiré des livres du fournisseur.
- Catégorie 2330/3330 – **PRÊTS ET EMPRUNTS:** Cette catégorie est égale à la somme des catégories 2331 et 2332 ou 3331 et 3332. Les prêts sont distingués des autres effets commerciaux négociables tels que les obligations ou les effets à court terme par leurs caractéristiques de non-négociabilité. Habituellement, l'élément d'actif ne peut pas être vendu et l'élément de passif ne peut pas être assumé par quelqu'un d'autre que les parties initiales. Les billets non négociables sont classés comme des prêts. Aucune distinction n'est faite entre les prêts à court terme et les prêts à long terme.
- Catégorie 2331/3331 – **PRÊTS ET EMPRUNTS BANCAIRES:** Cette catégorie comprend les prêts et découverts comptabilisés au Canada par les banques à charte canadiennes. Les "banques à charte canadiennes" comprennent les banques Canadiennes ainsi que les banques étrangères autorisées à exercer leurs activités au Canada en vertu des modifications de 1980 à la Loi sur les banques). Le prêt peut être fait en devises canadiennes ou étrangères mais les valeurs sont exprimées en dollars canadiens. Les prêts faits aux secteurs nationaux par des banques étrangères (c'est-à-dire des banques étrangères n'ayant aucune charte canadienne et exerçant leurs activités à l'extérieur du Canada) ou par des succursales, des agences et des filiales à l'étranger de banques à charte canadiennes, sont classés comme "Autres prêts et emprunts, catégories 2332/3332. Les éléments d'actifs constitués de prêts bancaires sont enregistrés avant la déduction de provisions particulières pour les pertes et radiations à l'égard desquelles aucune provision particulière pour perte n'a été établie antérieurement. Les chiffres bruts sont fondés sur les données annuelles fournies par les banques. Cette façon de procéder

visé à assurer l'uniformité dans les livres du détenteur de l'élément de passif. Les chiffres des comptes du bilan national excluent les pertes. Avant la modification de 1980 à la Loi sur les banques, les bons du Trésor provinciaux et municipaux émis directement aux banques étaient classés comme prêts bancaires. Les prêts personnels sont classés comme "crédit à la consommation"; voir les notes sur les catégories 2321/3321. Les prêts aux sociétés affiliées sont classés comme des créances de société sur des entreprises associées, voir la catégorie 2510/3510.

- Catégorie 2332/3332 - **AUTRES PRÊTS ET EMPRUNTS:** Cette catégorie comprend les prêts et avances négociés par tout autre secteur que les banques à charte, secteur VI.1. Les autres prêts ne comprennent pas les prêts à la consommation (voir la catégorie 2321/3321) et les prêts aux entreprises affiliées (voir catégorie 2510/3510, Créances sur des entreprises associées). Les prêts peuvent être faits en devises canadiennes ou étrangères, mais ils sont exprimés en dollars canadiens. Les prêts faits par des banques étrangères (c'est-à-dire des banques étrangères n'ayant aucune charte canadienne et exerçant leur activités à l'extérieur du Canada) et par des succursales, agences et filiales à l'étranger des banques à charte canadiennes sont compris dans cette catégorie.
- Catégorie 2340/3340 - **BONS DU TRÉSOR FÉDÉRAUX:** Cette catégorie comprend les instruments pouvant être décrits comme des billets à ordre au porteur négociables ayant une échéance originale d'un an ou moins, émis à prime sans obligation au porteur par le gouvernement du Canada. Ces billets sont vendus aux enchères tous les jeudis. Les échéances originales sont habituellement de 13, 26 ou 52 semaines. On ne vend pas de billets ayant toutes ces échéances à toutes les enchères. Les avoirs sont généralement évalués à la "valeur amortie", ce qui signifie que la différence entre le prix d'achat et la valeur à échéance est amortie, habituellement selon la méthode de l'amortissement constant, dans les livres du détenteur de l'élément d'actif. L'élément de passif aux livres de l'administration publique fédérale (secteur X) est enregistré à la valeur à l'échéance, moins l'escompte non amorti. La valeur au pair n'est estimée qu'à titre de renseignement. Cette catégorie comprend aussi les "Bons du Canada" émis pour la première fois au mois d'octobre 1986.
- Catégorie 2350/3350 - **AUTRES EFFETS À COURT TERME:** Cette catégorie comprend les billets à court terme négociables (c'est-à-dire dont l'échéance originale est d'un an ou moins). Ces effets sont émis par diverses sociétés et divers secteurs financiers et non financiers, habituellement à escompte, et ils ne portent pas d'obligation au porteur. Ils sont émis surtout par les sociétés de financement de ventes et de prêts à la consommation, secteur VIII.5. Les acceptations bancaires sont comprises dans les autres effets à court terme. Elles sont considérées comme un élément du passif de celui qui les émet à l'origine, non pas du passif des banques qui les garantissent. Les bons du Trésor provinciaux et municipaux sont compris dans la catégorie 2350/3350. Avant les modifications de 1980 à la Loi sur les banques, les bons du Trésor provinciaux et municipaux émis directement aux banques à charte étaient classés comme prêts bancaires. Les billets à terme au porteur des banques à charte sont classés comme dépôts bancaires, non pas comme effets à court terme.
- Catégorie 2410/3410 - **HYPOTHÈQUES:** Cette catégorie comprend les prêts hypothécaires et les accords de vente garantis par des biens immobiliers, surtout des immeubles résidentiels. Elle comprend une première, deuxième ou troisième hypothèque. Elle ne comprend pas les prêts pour l'amélioration des maisons; ceux-ci sont classés comme prêts bancaires (catégorie 2331/3331) ou autres prêts (catégorie 2332/3332). Elle ne comprend pas non plus les obligations hypothécaires; celles-ci sont classées comme obligations. Les hypothèques sont caractérisées par des remboursements de capital et d'intérêts réunis (d'ordinaire mensuels). Les obligations, même si elles peuvent être garanties par des biens immobiliers, exigent habituellement des paiements semi-annuels d'intérêts (obligation au porteur) et le remboursement du capital à l'échéance.
- Catégorie 2420/3420 - **OBLIGATIONS:** Cette catégorie est égale à la somme des catégories 2421, 2422, 2423 et 2424 ou 3421, 3422, 3423 et 3424. Aucune distinction n'est faite entre les émissions privées et les émissions vendues sur le marché.
- Catégorie 2421/3421 - **OBLIGATIONS FÉDÉRALES:** Cette catégorie comprend les obligations négociables ayant une échéance originale de plus d'un an, émises ou garanties par le gouvernement du Canada, en devises canadiennes ou étrangères, les obligations d'épargne du Canada, les obligations non-négociables émises au régime de pension du Canada et les obligations émises par les entreprises publiques fédérales portant une garantie explicite. Les obligations d'épargne du Canada ne sont pas négociables et peuvent être encaissées n'importe quand au choix du porteur. Elles ne peuvent être détenues que par le secteur I et II. Les obligations garanties par

le gouvernement du Canada (par exemple, certaines obligations des chemins de fer nationaux du Canada) sont comprises dans cette catégorie et sont enregistrées comme élément de passif du secteur IV.1, Entreprises publiques non financières: Fédérales. Les bons du Trésor sont exclus de la catégorie 2421/3421 et inclus dans la catégorie 2340/3340.

- Catégorie 2422/3422 - OBLIGATIONS PROVINCIALES: Cette catégorie comprend les obligations négociables en devises canadiennes ou étrangères, ayant une échéance originale de plus d'un an, émises ou garanties par les administrations provinciales ou les entreprises publiques provinciales. Elle comprend aussi les obligations d'épargne provinciales les émissions spéciales au régime de pensions du Canada, qui ne sont pas négociables. Les instruments négociables tels que les bons du Trésor provinciaux ayant une échéance originale d'un an ou moins sont classés comme effets à court terme, catégorie 2350/3350. Les obligations provinciales garanties (par exemple les obligations d'Hydro-Québec) sont classées dans la catégorie 2422/3422, mais elles sont enregistrées comme élément de passif de l'entreprise concernée, soit dans le secteur IV.2, Entreprises publiques non financières: Provinciales, ou le secteur IX.2, institutions financières publiques: Provinciales.
- Catégorie 2423/3423 - OBLIGATIONS MUNICIPALES: Cette catégorie comprend les obligations négociables, en devises canadiennes ou étrangères, ayant une échéance originale de plus d'un an, émises ou garanties par les administrations municipales ou les entreprises municipales. Les instruments négociables dont l'échéance originale est d'un an ou moins sont classés comme effets à court terme, catégorie 2350/3350. Les obligations garanties par les administrations municipales mais émises par des entreprises publiques non financières: Locales sont enregistrées comme élément de passif du sous-secteur IV.3, dans la catégorie 3423.
- Catégorie 2424/3424 - AUTRES OBLIGATIONS CANADIENNES: Cette catégorie est constituée, dans une large mesure, d'obligations et d'obligations non garanties émises par les sociétés canadiennes. Par définition, elle sont émises avec une échéance initiale de plus d'un an et elles peuvent être en devises canadiennes ou étrangères. Les obligations hypothécaires sont comprises dans cette catégorie mais les hypothèques (qui sont généralement caractérisées par des paiements de capital et d'intérêts réunis) ne le sont pas. En plus des obligations émises par des sociétés privées non financières et financières des secteurs III, VI et VIII, cette catégorie comprend les obligations émises par les organismes sans but lucratif du secteur II (par exemple les églises, les universités, les coopératives sans but lucratif), les obligations qui sont émises par les entreprises publiques des secteurs IV et IX mais qui ne sont pas garanties par l'administration émettrice et, enfin, les obligations émises par les hôpitaux du secteur XI.3.
- Catégorie 2430/3430 - ASSURANCE-VIE ET RENTES: Cette catégorie comprend les engagements des sociétés d'assurance-vie contractés à l'égard des titulaires de polices et enregistrés dans le sous-secteur VII.1, Sociétés d'assurance-vie et sociétés de secours mutuels; dans le sous-secteur VII.2, Les caisses séparées des sociétés d'assurance-vie; et les sous-secteur VIII.5, Division d'assurance-accident et d'assurance-maladie des sociétés d'assurance-vie; les engagements des régimes de pensions en fiducie, sous-secteur VII.3 à l'égard des membres des régimes de pensions; les engagements de l'administration publique fédérale à l'égard des rentes vendues en vertu de la Loi relative aux rentes sur l'État. L'élément d'actif correspondant, catégorie 2430, est détenu entièrement par des particuliers, secteur I et II.

Dans le Système canadien des comptes nationaux, les sociétés d'assurance-vie sont traitées comme des associations de particuliers et l'actif net accumulé par ces sociétés est considéré comme étant la propriété des titulaires de police au nom de qui les prestations seront éventuellement versées. Les sociétés d'assurance-vie et les sociétés de secours mutuel ont d'autres engagements tels que des emprunts bancaires et des hypothèques. Les caisses de pension en fiducie sont également traitées comme des associations de particuliers et tous leurs éléments d'actif accumulés sont réputés appartenir aux personnes qui sont ou seront bénéficiaires des pensions.

Les flux enregistrés dans la catégorie 2430/3430 correspondent au montant net des contributions des employeurs et des employes au régime de pensions, des primes d'assurance-vie, des versements de rente, des primes d'assurance-maladie et autres primes d'assurance versées aux divisions d'assurance-accident et d'assurance-maladie des sociétés d'assurance-vie, des intérêts et des autres revenus de placement de ces sous-secteurs moins leurs frais d'exploitation, des prestations et des demandes d'indemnité acquittées.

- Catégories 2510/3510 - CRÉANCES SUR/ENVERS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES: Cette catégorie est égale à la somme des catégories 2512/3512 et 2513/3513.

Catégories 2512/3512 – **CRÉANCES SUR/ENVERS DES ENTREPRISES CONSTITUÉES ASSOCIÉES:** Du côté de l'actif (2512), cette catégorie comprend les placements en action, les titres de dettes négociables des sociétés constituées associées, ainsi que les prêts et les avances leur étant consentis (sociétés mères, filiales ou sociétés affiliées comme dans le cas d'entreprises en coparticipation ou avec une société soeur de la même mère). Les effets commerciaux qui sont faits dans le cours ordinaire des affaires sont exclus de cette catégorie mais compris dans la catégorie 2322/3322. Du côté du passif (catégorie 3512), les actions émises aux sociétés associées sont exclues de cette catégorie parce qu'elles ne sont pas indiquées séparément du total du capital actions (catégorie 3520). Pour les comptes du bilan national la ventilation entre comptes à payer aux fournisseur et autres comptes à payer aux filiales n'est pas disponible pour les secteur III et VIII.7. Par conséquent, le total de tous les secteurs de la catégorie 2512 n'est pas égal au total correspondant de la catégorie 3512; mais dans tous les secteurs, la somme des catégories 2512 (créances sur des entreprises constituées associées) et 2520 (actions) est égale à celle des catégories 3512 et 3520.

Il se présente un problème de classification dans le cas de certains types de créances relatives aux entreprises publiques. Voir les notes sur la catégorie 2513/3513.

La partie des bénéfices non répartis qui est une dette envers une entreprise associée ou une créance faisant partie de l'actif de celle-ci n'est pas enregistrée dans les flux trimestriels mais est comprise dans les bilans. Les flux des bénéfices non répartis de la période sont enregistrés dans l'épargne nette, catégorie 1400.

Catégorie 2513/3513 – **CRÉANCE SUR/ENVERS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES PUBLIQUES:** Cette catégorie comprend les placements dans des actions émises par les entreprises publiques dans les secteurs IV ou IX, ainsi que les placements dans les titres, prêts et avances négociables émis par l'administration publique mère ou par l'entreprise publique. Le capital-actions émis à l'administration publique mère ou à l'entreprise publique est indiqué séparément et enregistré dans la catégorie 3513, contrairement à la situation qui existe quant à la catégorie 3512, Créances sur des entreprises constituées associées (voir les notes sur la catégorie 2512/3512). Le surplus d'apport est une composante de la catégorie 3513.

Les créances entre l'administration publique mère (secteur X, XI.1 ou XI.2) et les entreprises publiques du secteur Secteur IV ou IX sont classées dans la catégorie 2513/3513. Les créances entre une entreprise publique et une autre, sont classées dans la catégorie 2513/3513. Les créances entre une entreprise publique et une société privée associée sont classées comme des créances sur des entreprises Constituées associées, catégories 2512/3512.

La partie des bénéfices non répartis qui est une dette envers une entreprise associée ou une créance faisant partie de l'actif de celle-ci n'est pas enregistrée dans les flux trimestriels mais [est] comprise dans le bilans. Les flux des bénéfices non répartis de la période sont enregistrés dans l'épargne nette, catégorie 1400.

Catégorie 2520/3520 – **ACTIONS:** Cette catégorie comprend les actions ordinaires et privilégiées (y compris les actions privilégiées à échéance prédéterminée), le surplus d'apport et les comptes de réserve, dans le cas des banques à charte, les actions de fonds mutuels (secteur VIII.2) mais non pas les obligations non garanties à revenu variable, lesquelles sont classées comme obligations, dans la catégorie 2420/3420. Du côté du passif (catégorie 3520), tous les engagements relatifs aux actions, émises à des entreprises associées ou non associées, sont enregistrées; mais les actions émises par une entreprise publique à l'administration publique mère sont classées dans les créances envers des entreprises associées publiques (catégorie 3513). Du côté de l'actif, les placements dans des actions d'entreprises associées sont enregistrés dans les créances (catégorie 2512/3512). Voir les notes ci-dessus concernant les catégories de créances, 2512/3512 et 2513/3513.

Les flux englobent les nouvelles émissions, les remboursements, ainsi que les ventes et les achats d'actions en circulation au prix du marché. Les données du bilan comprennent aussi les bénéfices non répartis accumulés à la catégorie 3520; ainsi on se rapproche davantage de la valeur à laquelle l'actif constitué d'actions est enregistré. Les bénéfices non répartis ne sont pas enregistrés dans les flux de la catégorie 3520 mais dans l'épargne nette, catégorie 1400.

Catégorie 2530/3530 – **INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS:** Cette catégorie comprend tous les instruments financiers négociables qui représentent le passif des entités non résidentes du secteur XIII (par exemple, administrations publique étrangères, organismes internationaux, passif des sociétés non résidentes dans les cas où l'actif n'est pas détenu en tant que créances sur des sociétés).

Cette catégorie ne comprend pas les postes tels que les réserves officielles de liquidités internationales, catégories 2210/3210. Les instruments compris dans la catégorie sont les obligations, les obligations non garanties, les billets, les bons du Trésor des administrations publiques étrangères, les actions ordinaires et privilégiées, les effets à court terme, etc. Ces placements peuvent être en devises canadiennes ou étrangères. Le passif des sociétés non résidentes sous ces formes négociables, ainsi que les prêts et avances détenus comme éléments d'actif par les sociétés nationales associées sont classés comme créances sur des entreprises constituées (2512/3512). Les dépôts des résidents auprès d'institutions financières à l'étranger sont inclus dans la catégorie 231/3313.

Les titres émis par les secteurs nationaux, en devises étrangères ou en dollars canadiens, sont exclus de la catégorie 2530/3530.

Catégorie 2610/3610 – AUTRES ÉLÉMENTS DE L'ACTIF/DU PASSIF FINANCIER: Cette catégorie comprend une vaste gamme d'opérations diverses non comprises dans les autres catégories de l'actif ou du passif financier. Les intérêts courus sont une importante composante de certains secteurs, par exemple dans la catégorie 3610 des banques à charte (VI.1) et de l'administration publique fédérale (X). La différence entre les impôts à payer sur le revenu couru des sociétés et les impôts acquittés est enregistrée dans cette catégorie, de même que les charges payées d'avance et les dividendes déclarés mais non payés. Les sociétés d'assurance-incendie et de risques divers (secteur VIII.3) enregistrent des dettes substantielles envers les titulaires de police, quant aux demandes d'indemnité impayées et aux primes non gagnées, dans la catégorie 3610. Les allocations de droits de tirage spéciaux sont également enregistrées dans la catégorie 2610 du secteur XIII. Reste du monde (voir la note sur les allocations de DTS à la fin du chapitre relatif au secteur V).

Catégorie 4000 – DIVERGENCE (flux financiers seulement): Cette catégorie est égale à la différence entre la catégorie 1900 et la catégorie 2000, soit entre les prêts ou emprunts nets d'un secteur et l'investissement financier net. En l'absence d'erreurs de mesure, la divergence est zéro par définition. De fait, en ce qui concerne les secteurs dans lesquels toutes les données proviennent de bilans uniformes, il n'existe aucune divergence (par exemple, voir les secteurs VII et VIII).

Catégorie 5000 – VALEUR NETTE (bilan seulement) est l'actif total (catégorie 1000) moins le passif total (catégorie 3100) pour tous les secteurs. Étant donné que l'épargne est investie en actifs réels ou financiers ou encore utilisée pour rembourser un passif, la soustraction du passif total de l'actif total, donne une valeur équivalente à l'épargne nette accumulée augmentée de l'effet de toute réévaluation d'actifs ou de passifs. Cette équivalence ne s'applique pas à chacun des secteurs des comptes du bilan national pris individuellement, mais est vraie pour la valeur nette nationale qui est une agrégation de la valeur nette pour tous les secteurs intérieurs.

Les secteurs des entreprises privées et publiques échappent à cette équivalence de valeur nette à épargne nette plus réévaluation. Pour ces secteurs, la soustraction du passif total de l'actif total, donne une valeur plus petite étant donné que les actions et les bénéfices non répartis de ces sociétés sont inclus au passif. Les montants inscrits à la catégorie 3520 des sociétés privées et aux catégories 3520 et 3513 des entreprises publiques englobent les bénéfices non répartis de même que les actions émises et en circulation. Ces montants sont en fait la valeur nette des sociétés, mesurée par les actifs réels à la valeur aux livres ou au coût historique, et se retrouvent dans les avoirs aux catégories d'actif correspondantes (2520 et 2513) pour enfin aboutir dans la valeur nette des détenteurs d'actions. En conséquence, la catégorie 5000 pour le secteur des sociétés, mesure simplement la différence entre la valeur nette dérivée des actifs réels à la valeur courante, et la valeur nette dérivée des actifs réels au coût historique ou à la valeur aux livres; c'est donc une mesure de la réévaluation des actifs réels de ce secteur. À cause des problèmes d'allocation de chiffres, cette différence ne se retrouve pas dans les secteurs qui détiennent les actions, bien qu'il pourrait être utile d'envisager cette problématique.

La valeur nette calculée par cette catégorie 5000 élimine tout double compte; ce qui n'est pas montré par le secteur d'origine est transmis à un autre secteur et est utilisé pour calculer la valeur nationale nette en agrégeant la valeur nette de tous les secteurs intérieurs.

La catégorie 5000 est la seule mesure de valeur nette utilisée dans la matrice des comptes du bilan national. Il y a deux autres mesures de valeur nette qui s'accorde mieux avec les principes généralement utilisés; ces mesures sont décrites ici dans les catégories 6000 et 7000 des secteurs des sociétés privées et publiques.

Catégorie 6000 – VALEUR NETTE (seulement pour les bilans des secteurs des sociétés privées et publiques) est égale à l'actif total moins le passif total à l'exclusion (pour le passif) des actions et des bénéfices non répartis. Cette mesure donne une estimation de la valeur nette des actifs réels à la valeur courante.

Catégorie 7000 – VALEUR NETTE (seulement pour les bilans des secteurs des sociétés privées et publiques) est égale à la valeur aux livres des actions en circulation (actions émises plus surplus d'apport) plus les bénéfices non répartis. Pour les sociétés privées, cette mesure est identique à la catégorie 3520 et montre la valeur nette avec les actifs aux coût historiques ou à la valeur aux livres. En ce qui concerne les entreprises publiques, si l'on déduit la catégorie 7000 de la somme des catégories 3513 et 3520, on obtient la partie des prêts de la catégorie 3513.

Un certain nombre d'actifs non financiers ont été exclus des comptes du bilan national à cause surtout de la difficulté d'en établir des estimations fiables. La catégorie des terrains appartenant au secteur public forme la catégorie de terrains la plus importante en termes de superficie, mais est aussi la plus difficile à évaluer et par conséquent est éliminée. Les stocks renouvelables de bois, de poissons et d'animaux et les stocks non renouvelables des richesses du sous-sol (comme les minéraux, le pétrole, le gaz et le charbon) appartiennent en grande partie au secteur public et sont aussi exclus. Les ressources renouvelables appartenant au secteur privé se reflèteront dans les bilans des entreprises et, au moins indirectement, dans la valeur marchande des actions des sociétés commerciales. Néanmoins, ces ressources ne sont pas incluses directement dans la méthodologie utilisée pour établir les comptes du bilan national. Les autres actifs exclus comprennent les monuments historiques et les pièces de collection.

Il n'existe pas de consensus sur les actifs non financiers à inclure dans les comptes du bilan national. La classification restreinte des actifs corporels convient mieux au système de comptabilité nationale du Canada que n'importe quelle autre classification englobant un plus grand nombre d'actifs non financiers.

SECTEUR I et II Particuliers et entreprises non constituées en société

Champ d'observation

Ce secteur comprend les opérations des ménages, des entreprises non constituées en société et des institutions à but non lucratif. Toutes les activités d'investissement de particuliers, telles que la location d'immeubles résidentiels et autres, de placements de particuliers dans des éléments d'actifs financiers, etc. sont compris dans ce secteur. Les données ne sont pas suffisantes pour permettre des estimations distinctes concernant les activités de particuliers par opposition à celles d'entreprises non constituées en sociétés. Les entreprises non constituées en société comprennent les agriculteurs, trappeurs et pêcheurs autonomes, les professionnels travaillant à leur propre compte tels que les médecins, les dentistes, les avocats, les comptables et les architectes; les détaillants indépendants et les autres propriétaires. Les institutions à but non lucratif comprennent les universités, les coopératives non imposables, les églises, les organismes de charité, les syndicats ouvriers, les organisations professionnelles et les sociétés de secours mutuel (à l'exception des sociétés mutuelles d'assurance-vie qui sont comprises dans le secteur VII.1).

Les éléments d'actif administrés par des sociétés de fiducie pour le compte de particuliers, tels que les fonds de successions, de fiducies ou d'organismes sont compris dans cette catégorie¹. En vertu des conventions du Système canadien des comptes nationaux (SCCN), certains aspects des régimes de pensions, des caisses d'épargne et de crédit, et des sociétés d'assurance-vie et des régimes de pensions en fiducie sont compris dans le secteur des particuliers. Ces institutions sont traitées comme des associations de particuliers; leurs revenus de placements sont traités comme des revenus de particuliers et le secteur des particuliers détient une créance à son actif. (Pour de plus amples explications, le lecteur se reportera aux pages allant de 115 à 119 au no 13-549E du catalogue, *Comptes nationaux des revenus et des dépenses, vol. III*). Les comptes des flux financiers traitent les revenus de ces institutions comme des revenus de particuliers, mais les bilans de ces trois institutions présentent un trop grand intérêt pour qu'on les incorpore aux autres activités des secteurs I et II, c'est pourquoi ils figurent séparément dans les comptes des flux financiers. La valeur nette des chèques de pensions des sociétés d'assurance-vie et des régimes de pension en fiducie est indiquée comme engagement financier envers le secteurs I et II (catégorie 3430, Assurances-vie et rentes) et leurs bénéficiaires non répartis (épargne) sont compris dans l'épargne du secteurs I et II.

La valeur nette des caisses d'épargne et de crédit et des caisses populaires est indiquée comme élément d'actif du secteur I et II (catégorie 2312, Dépôts dans les autres institutions) et leurs bénéficiaires non répartis (Épargne) sont compris dans l'épargne du secteur I et II.

Les activités des ménages en tant que propriétaires et celles des entreprises non constituées en société qui exploitent des propriétés sont comprises dans le secteur I et II. La Formation brute de capital fixe (catégorie 1600) et les Provisions pour consommation du capital (catégorie 1200) sont dominées par l'investissement immobilier du secteur, dont l'investissement dans les machines et l'équipement agricole forment la seconde composante en importance.

Sources

Les données trimestrielles relatives aux catégories d'opérations non financières (1100 à 1900), à l'exception des Achats nets d'actifs existants et intangibles (catégorie 1800), sont tirées des comptes nationaux des revenus et des dépenses (Division des revenus et dépenses). Les données relatives à la plupart des catégories d'actif et de passif financiers sont obtenues à l'aide de méthodes indirectes plutôt que par des méthodes d'enquêtes directes. En conséquence, les données sont de qualité inégale et, dans le cas de certaines catégories, sujettes à plusieurs sources d'erreur.

Dans la plupart des cas, la méthode de dérivation indirecte est très simple. Par exemple, on évalue les flux du secteurs I et II relatifs à la catégorie 2340 (Bons du Trésor fédéraux) en prenant le flux des engagements relatifs aux bons du Trésor (catégorie 3340) de l'administration publique fédérale (secteur X) comme compte de contrôle total et en retranchant la somme des flux d'actifs en bons du Trésor correspondants (catégorie 2340) dans les secteurs allant de III à XIII.

Méthode

On trouvera ci-dessous des notes concernant les sources et méthodes par catégorie. Lorsqu'il n'y a pas de note particulière à l'égard d'une catégorie, l'estimation est simplement obtenue par des méthodes indirectes.

1200 – Provisions pour consommation de capital et ajustements divers: Les données sont fournies par la Division des revenus et dépenses (DRD) de Statistique Canada. Les données annuelles sont publiées dans le no 13-201 au catalogue, Comptes nationaux des revenus et des dépenses. Sur une base trimestrielle, ce poste n'est pas publié au niveau de détail du secteur dans les comptes nationaux des revenus et des dépenses (CNRD) mais les données non publiées sont fournies par la DRD aux comptes des flux financiers.

¹ Voir les notes du secteur VI.2.3.

- 1400 - Épargne nette: Elle est égale à la somme des lignes 1 et 2 (Épargne personnelle plus ajustement relatifs aux transactions de céréales), Comptes nationaux des revenus et des dépenses, trimestriel. L'ajustement relatif aux transactions de céréales est égal au surplus non distribué de la Commission canadienne du blé. Ce surplus est traité comme un revenu agricole. La Commission canadienne du blé est traitée comme une coopérative d'agriculteurs. Voir les notes sur la Commission canadienne du blé dans le secteur IV.1.
- 1600 - Investissement en capital fixe: Les flux annuels pour les entreprises non incorporées sont tirées des comptes des revenus et dépenses. Sur une base trimestrielle, les CRD ne partagent pas la formation brute de capital fixe des entreprises en estimations distinctes relatives aux entreprises constituées en sociétés par opposition aux corporations et entreprises publiques.
- Le partage trimestriel du total relatif aux entreprises publié dans les CFF est fondé sur le ratio des chiffres annuels de l'année précédente relatifs à ces deux secteurs des CRD.
- 1700 - Valeur de la variation matérielle des stocks: Elle est égale à la "Valeur de la variation matérielle des stocks (VVMS): Stocks agricoles et céréales en circuit commercial", tirés des comptes des revenus et dépenses. En raison de l'absence de données, aucune estimation distincte n'est faite des stocks des entreprises non agricoles non constituées en sociétés. L'estimation de la VVMS des corporations comprend la VVMS des entreprises non agricoles non constituées en sociétés (par exemple les détaillants non constitués en sociétés) et est comprise dans la catégorie 1700 du secteur III.
- 1800 - Achats nets d'actifs existants: Actuellement, cette catégorie englobe les successions et capitaux des émigrants et immigrants (la contrepartie de ce flux se retrouve au secteur XIII) ainsi qu'un estimé de la vente nette de terrains agricoles.
- 2312 - Dépôts dans les autres institutions: Cette catégorie comprend les dépôts dans toutes les autres institutions que les banques à charte ainsi que les dépôts, le capital social et les bénéfices non répartis des caisses d'épargne et de crédit et des caisses populaires. Voir les notes du secteur VI.2.2.
- 2410 - Hypothèques: L'actif hypothécaire des particuliers et des entreprises non constituées en société est évalué sur une base annuelle comme étant la somme de deux composantes. Les chiffres des hypothèques détenues par des caisses de succession, de fiducies et d'organismes de sociétés de fiducie (à l'exclusion des hypothèques détenues dans des régimes de pensions en fiducie, lesquelles sont comprises dans le secteur VII.3) sont tirés de données fournies par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. On évalue la seconde composante, les hypothèques détenues directement par les particuliers, en capitalisant le flux des intérêts créditeurs hypothécaires indiqué par les particuliers dans leurs déclarations d'impôt sur le revenu. Les flux trimestriels de l'actif hypothécaire sont calculés comme étant le quart des flux estimatifs annuels.
- 2430 - Assurances-vie et rentes: Ce chiffre est constitué des créances des particuliers sur l'actif des sociétés d'assurance-vie et des régimes de pensions en fiducie. Il est égal au passif (3430) enregistré dans les secteurs VII, VIII.6 et X. Voir les notes de ces secteurs. Les créances des particuliers à l'égard du Régime de pensions du Canada et de régimes sans capitalisation tels que les régimes de retraite de la fonction publique ne sont pas compris dans cette catégorie.
- 2520 - Actions: On obtient ce flux par des méthodes indirectes en prenant, dans tous les secteurs, la somme des catégories de passifs 3512 et 3520 et en retranchant de ce chiffre, dans tous les secteurs (à l'exception du secteur I et II), la somme des catégories d'actifs 2512 et 2520. Les créances sur des entreprises associées (2512) comprennent les placements à long terme: prêts et avances à des entreprises affiliées, y compris le capital-actions, tandis que sa contre-partie au passif (3512) ne comprend que les prêts et avances provenant des entreprises affiliées. La catégorie 3520, "Actions", comprend tout le capital-actions émis et ne fait aucune distinction entre les actions détenues par des entreprises affiliées par opposition à des entreprises non affiliées et à des particuliers. La catégorie "Actions" comprend les actions de fonds mutuels - voir les notes du secteur VIII.2.
- 2610 - Autres éléments de l'actif financier: Cette catégorie est obtenue par des méthodes indirectes. Dans bien des cas, elle est tour à tour une catégorie d'éléments d'actif résiduelle dans les bilans des institutions déclarantes des autres secteurs, ce qui rend l'estimation de secteur I et II particulièrement difficile à interpréter. Cependant, il existe un certain nombre d'importantes composantes identifiables, telles que l'intérêt couru sur les dépôts bancaires, sur les dépôts dans d'autres institutions, sur les obligations d'épargne du Canada et sur d'autres instruments; sur les effets à payer nets dus par les courtiers en valeurs mobilières aux clients et sur les soldes créditeurs non engagés des clients (voir le secteur VIII.1); sur les provisions pour sinistres non réglés et sur les primes reçues d'avance et les autres postes dus aux titulaires de police par les sociétés d'assurance-incendie et de risques divers (voir le secteur VIII.3). Le chiffre déclaré dans la catégorie 2610 du Secteur I et II n'est grevé par aucune autre obligation financière. Il n'existe aucune estimation distincte relative à la catégorie 3610, Autres éléments du passif, en raison de la nature résiduelle de l'estimation relative à la catégorie 2610 pour ce secteur.

- 3321 - Crédit à la consommation: Les principales composantes de cette catégorie sont les prêts personnels des banques à charte (on en trouvera une description détaillée dans les notes de la catégorie 2321, secteur VI.1), les prêts des sociétés de financement de ventes et de prêts à la consommation, les prêts sur police des sociétés d'assurance-vie, les prêts personnels des caisses d'épargne et de crédit et des caisses populaires, les prêts personnels d'autres institutions financières et le crédit à la consommation accordé par les grands magasins et les autres détaillants.
- 3322 - Effets commerciaux à payer: Un passif net est obtenu par des méthodes indirectes et, par conséquent, il n'existe aucune estimation distincte à l'égard de la catégorie d'actifs 2322, Effets commerciaux à recevoir, dans le secteurs I et II.
- 3331 - Emprunts bancaires: Cette catégorie représente les prêts aux entreprises non constituées en sociétés et les autres prêts aux particuliers que les prêts personnels, lesquels sont classés dans le crédit à la consommation (catégorie 3321). L'estimation est obtenue par des méthodes indirectes.
- 3332 - Autres emprunts: Cette catégorie comprend les prêts aux entreprises non constituées en sociétés autres que les prêts des banques à charte. Les prêts aux particuliers faits par d'autres prêteurs que les banques à charte sont classés dans le crédit à la consommation (catégorie 3321). L'estimation est obtenue par des méthodes indirectes.
- 3424 - Autres obligations canadiennes: L'estimation du chiffre des émissions nettes d'obligations des institutions à but non lucratif du secteur I et II est une composante non publiée d'estimations fondées sur un enquête effectuée par la Banque du Canada.

SECTEUR III Sociétés privées non financières

Domaine

Ce secteur regroupe les opérations intérieures ou comptabilisées au Canada des sociétés industrielles canadiennes privées¹ résidentes, y compris les coentreprises et les sociétés de personnes des sociétés participantes; vont également figurer ici les succursales et les filiales des sociétés étrangères en activité au Canada. Ne sont pas prises en compte les entreprises individuelles et les sociétés de personnes non constituées, les coopératives non imposables et les sociétés sans but lucratif (voir secteur I et II), toutes les institutions financières privées, y compris les sociétés de portefeuille de placement non consolidées (secteurs VI, VII, VIII) et les entreprises commerciales publiques (secteurs IV et IX). En raison des difficultés d'ordre pratique de distinguer entre les sociétés de gestion et de portefeuille, et compte tenu du fait que les rapports statistiques sont acceptés sur une base consolidée, certaines sociétés de portefeuille figurent au secteur III plutôt qu'au secteur VIII.6. Les activités des filiales ou des succursales étrangères des sociétés résidentes canadiennes ne sont pas prises en compte ici. L'enquête trimestrielle qui recueille les données pour le secteur III ne touche pas les sociétés des secteurs de l'agriculture, de la pêche et du piégeage.

Sources

L'univers de ce secteur est vaste et hétérogène. En 1984, par exemple, plus d'un demi-million de compagnies recouvrait l'ensemble des branches d'activité. Les données des catégories financières ont été recueillies lors d'une enquête effectuée par la Division de l'organisation et des finances de l'industrie, au cours de laquelle on a essayé d'obtenir des données de recensement pour toutes les compagnies dont l'actif dépasse \$10 millions, et qui sont publiées dans le catalogue des *Sociétés industrielles statistique financière* (n° 61-003). Cette enquête regroupe environ 70% de l'actif total de l'univers. Les problèmes surviennent lorsque certains répondants ont des trimestres fiscaux qui ne coïncident pas aux trimestres du calendrier. Heureusement, ces trimestres coïncident pour les répondants qui représentent la plus grande partie de l'actif du secteur III. Des exceptions importantes s'observent dans les secteurs du commerce de détail, du commerce de gros, de la construction, des affaires immobilières et des services.

Les répondants à cette enquête peuvent le faire sous une forme consolidée ou combinée. Par conséquent, les transactions avec les compagnies associées peuvent gonfler les flux, alors que sur une déclaration consolidée, ils sont réduits.

Des sources complémentaires de renseignements sont utilisées pour palier aux problèmes de manque de répondants ou de retards des enquêtes. Ces sources englobent l'enquête sur les émissions d'effets à court-terme de la banque du Canada, les fichiers mis en place par les comptes des flux financiers et la section du compte capital sur les obligations et les actions, des détails sur le passif dépôt et l'actif de prêts des banques à Charte et des détails d'autres enquêtes (d'institutions financières ou de balance des paiements).

Méthodes

L'enquête trimestrielle des sociétés industrielles fournit les niveaux de bilan. Afin de calculer les flux ou les transactions réels, il faut apporter des corrections pour éliminer les variations des bilans d'ouverture et de clôture imputables aux réévaluations en raison des fluctuations de prix, des changements imputables à l'emploi de principes comptables différents, des gains ou pertes en capital, des acquisitions ou des aliénations, de la consolidation ou la déconsolidation des comptes et des solutions de continuité statistiques telles que le transfert des compagnies de propriété privée en propriété publique.

Dans des niveaux des CBN, on retrace le montant intégral de la créance de la société mère sur la filiale, y compris la partie des bénéfices accumulés moins les dividendes reçus de la société mère (mais non celle des actionnaires minoritaires) de la filiale. Ceci constitue un exemple du type d'ajustement nécessaire pour passer des variations aux bilans aux flux financiers.

Comme les estimations de la formation brute de capital fixe proviennent d'une source (l'enquête sur les intentions d'investissements privés et publics au Canada, effectuée par la Division de la science, technologie et stock de capital), les données sur les stocks provenant d'autres sources (enquêtes-échantillon mensuelles de la Division des industries et de la Division des services) et les opérations sur actifs et passifs financiers d'une autre (enquête trimestrielle des sociétés industrielles et de renseignements supplémentaires), des incohérences inévitables se glissent qui contribuent à la divergence observée pour le secteur III. L'enquête sur les intentions d'investissements privés et publics au Canada estime

¹ Une société est privée si 50% ou davantage de ses actionnaires n'appartiennent pas au secteur des administrations publiques (voir le premier paragraphe pour le secteur IV pour plus de détails sur les le caractéristiques de définition des entreprises commerciales publiques par le opposition aux

la formation brute de capital fixe comme étant la valeur des travaux mis en place, alors que la pratique habituelle des sociétés est de déclarer les nouveaux investissements à leur bilan à mesure qu'elles reçoivent la facture.

La Division des revenus et dépenses prépare les données des catégories des opérations non financières pour l'ensemble de l'univers des entreprises (financières et non financières, privées et publiques) ces détails comprennent des provisions pour consommation de capital et divers ajustements pour l'épargne nette, la formation de capital fixe et la valeur de la variation matérielle des stocks. Afin d'obtenir les éléments des estimations allant au secteur des sociétés privées non financières, on utilise diverses techniques de ratio et résiduelles. Pour une description détaillée des séries fondamentales du PNB, voir le chapitre 7 de la publication *Les comptes nationaux des revenus et des dépenses, volume 3* (n° 13-549F au catalogue).

Catégories non financières (comptes réels)

Les catégories des comptes réels 1200, 1400, 1600 et 1700 sont établies à partir des chiffres des CRD. Les CRD contiennent les données sur les provisions pour consommation de capital et divers ajustements de valeur, l'épargne nette, la formation de capital fixe et la valeur de la variation matérielle des stocks pour le secteur CRD "Sociétés et entreprises commerciales publiques." Ce secteur est identique par son champ à l'ensemble des secteurs CFF suivants: entreprises publiques financières et non financières (secteur IV et IX), la Banque du Canada (secteur V.1) et les institutions financières privées (secteurs VI, VII et VIII) ainsi que les entreprises privées non financières (secteur III). Les comptes réels du secteur CRD servent de totaux de contrôle et les estimations de catégorie pour le secteur III des CFF sont ensuite calculées de façon résiduelle en déduisant les chiffres appropriés de ceux des autres secteurs CFF du total de contrôle CRD.

- 1600 – Investissement en capital fixe: les données trimestrielles nous parviennent des CRD des quelles on déduit les entreprises publiques, les sociétés financières et les entreprises non incorporées.
- 1700 – Valeur de la variation matérielle des stocks: le chiffre CRD pour cette catégorie comprend les stocks détenus par les entreprises individuelles non agricoles car les données sont insuffisantes pour permettre une estimation distincte de cette composante.
- 1800 – Achat net d'actifs existants et intangibles: cette catégorie est estimée de façon résiduelle.

Les comptes d'actifs réels des comptes du bilan national sont calculés en utilisant des ratio et des techniques de calcul résiduelles. Contrairement aux C.F.F., les estimés d'actifs réels des compagnies de pêche et d'agriculture, sont inclus dans les CBN.

La principale source de données des catégories financières des CBN est la même que celle utilisée par la division de l'organisation et des finances de l'industrie (catalogue 61- 207). Cette enquête englobe des totaux finals pour les sociétés non-financières dans leur ensemble. Comme cette enquête s'effectue compagnie par compagnie (sans tenir compte de consolidation) les sociétés de portefeuille et les compagnies publiques sont enlevées de ces chiffres.

Les retours d'impôts des sociétés (contenus dans ces données) se rapportent à une période fiscale plutôt qu'une fin d'année de calendrier. En conséquence, certaines compagnies peuvent inclure des données d'enquêtes qui correspondent à l'année qui suit ou qui précède.

Cette enquête ne donne pas de détails pour les CBN. On utilise alors des sources de données complémentaires.

SECTION A – BILAN		Bilan arrêté au:		
		01	AN	MO
ACTIFS		\$ milliers		
1	Encaisse et dépôts	11100	2311	
	(a) Encaisse et dépôts à vue en monnaie canadienne			
	(b) Dépôts à vue en devises étrangères	11200	2313	
	(c) Dépôts à terme en devise canadienne	11630	2311	
	(d) Dépôts à terme en devises étrangères	11680	2313	
2	Créances (avant provision pour créances douteuses)	12110	2322	
	(a) Clients (incluant la société mère, les filiales et les sociétés affiliées)			
	(b) Autres (sauf la société mère, les filiales et les sociétés affiliées – voir poste 4b))	12180	2610	
	(c) MOINS: Provision pour créances douteuses	12800	-(2610)	
3	Stocks (exclure les biens loués du bailleur exploitant – poste 9a), les biens loués capitalisés du preneur – poste 9a), avant déduction des provisions pour pertes – poste 10)	13000		
4	Placements dans la société mère, les filiales et les sociétés affiliées et créances sur ces dernières (avant déduction des provisions pour pertes – poste 10; exclure les gains (pertes) sur les opérations de change – poste 19)			
	(a) (i) Coût des actions			
	(1) Sociétés canadiennes	14110	2512	
	(2) Sociétés étrangères	14120	2512	
	(ii) Bénéfices non répartis moins dividendes reçus (à l'usage des sociétés qui emploient la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation pour les filiales et les sociétés affiliées)	14200		
	(b) Prêts et avances, hypothécaires, effets, obligations et autres créances (exclure les comptes clients – poste 2a))	14310	2512	
	(i) Sociétés canadiennes, administrateurs et actionnaires			
	(ii) Sociétés étrangères, administrateurs et actionnaires	14320	2512	
5	Placements canadiens – sociétés non affiliées (avant déduction des provisions pour pertes – poste 10)	15110	2340	
	(a) Bons du Trésor du gouvernement du Canada			
	(b) Acceptations bancaires et effets de financement, commerciaux, et autres effets à court terme (ayant une échéance originale inférieure à un an, incluant les effets et billets des administrations provinciales et municipales)	15120	2350	
	(c) Obligations du gouvernement du Canada	15130	2421	
	(d) Obligations des administrations provinciales et municipales	15140	2422	
	(e) Obligations et effets de société (inclure les obligations hypothécaires; exclure les effets et billets à court terme – poste 5b) et les sociétés affiliées – poste 4b))	15150	2424	
	(f) Actions de sociétés (exclure les sociétés affiliées – poste 4(a))	15160	2520	
	(g) Autres placements (exclure les sociétés affiliées – poste 4)	15180	2332	
		15200	2530	
6	Placements étrangers – sociétés non affiliées (avant déduction des provisions pour pertes – voir poste 10)	16000	2410	
7	Prêts hypothécaires à des sociétés non affiliées (avant déduction des provisions pour pertes – poste 10)	17000	2332	
8	Prêts non hypothécaires à des sociétés non affiliées (avant déduction des provisions pour pertes – poste 10)			
9	Immobilisations			
	(a) Terrains et actifs amortissables (incluant les constructions en cours, les bâtiments, les structures, les machines et le matériel, les biens loués du bailleur exploitant, les biens en location-acquisition du preneur, les améliorations locatives)	18310		
	(b) MOINS: amortissement accumulé (se rapportant au poste 9a))	18350	()	
	(c) Actifs épuisables, frais d'exploration et d'aménagement différés (net)	18360		
10	Autres éléments d'actif (incluant les frais reportés, les frais d'outillage et frais d'outillage spéciaux différés, les immobilisations incorporelles et autres éléments d'actif – net, et les provisions pour pertes et les réductions des stocks et des placements)	19000	2610	
12	TOTAL DE L'ACTIF	10000		
QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES				
A	Outillage et frais d'outillage spéciaux capitalisés durant le trimestre (inclue au poste 10)	59810		
B	Dépenses trimestrielles en immobilisations – pour la période allant de _____ à _____ (déclarer les postes 1 à 5 en chiffres bruts avant d'avoir déduit les subventions de nature capitale, les dons, l'aide de l'Etat, le crédit d'impôt à l'investissement et les dispositions)			
	(1) Constructions, bâtiments, structures, machines et matériaux neufs (inclure les améliorations locatives)	59110		
	(2) Terrains et bâtiments, structures, machines et matériaux usagés	59160		
	(3) Actif épuisable, frais différés d'exploitation et d'aménagement	59200		
	(4) Biens en location-acquisition capitalisés	59130		
	(5) Intérêt capitalisé: (i) sur les capitaux empruntés	59121		
	(ii) provision pour les fonds utilisés durant la construction	59122		
	(6) MOINS: subventions de nature capitale, les dons, l'aide de l'Etat et le crédit d'impôt à l'investissement	59700	()	
	(7) Dépenses nettes en immobilisations (La somme des postes B(1) à B(6))	59000		

SECTION B – PASSIF ET AVOIR DES ACTIONNAIRES		01	Bilan arrêté au:		
			AN	MO	JOUR
		\$ milliers			
PASSIF					
13	Comptes créditeurs	22110	3322		
	(a) Fournisseurs (incluant la société mère, les filiales et les sociétés affiliées)				
	(b) Autres (incluant les dettes courues, les impôts indirects, les taxes de vente et d'accise et les charges sociales, exclure les montants dus à la société mère, aux filiales et aux sociétés affiliées – poste 15)	22180	3610		
14	Impôts exigibles (déclarer les impôts à recevoir au poste 2(b))	23000	3610		
15	Sommes dues à la société mère, aux filiales ou aux sociétés affiliées (inclure les comptes fournisseurs non commerciaux, les effets, les prêts, les prêts hypothécaires, les obligations)	24100	3512		
	(a) au Canada	24200	3512		
	(b) à l'étranger				
16	Emprunt – sociétés non affiliées	25110	3331		
	(a) Emprunts et découverts (déclarer les emprunts hypothécaires au poste 16(d))				
	(i) auprès de succursales de banques à charte au Canada	25180	3332		
	(ii) autres (incluant les engagements en vertu de contrats de location-acquisition)	25200	3350		
	(b) acceptations bancaires et effets commerciaux à court terme	25400	3424		
	(c) obligations et effets (inclure les titres d'emprunt offert au public, et les placements privés, inclure les obligations hypothécaires)	25500	3410		
	(d) emprunts hypothécaires	27000	-/3520		
17	Impôts sur le revenu différés (incluant tous les soldes débiteurs et créditeurs)	28000	3520		
18	Intérêt minoritaire dans les filiales consolidées dans la présente déclaration	29000	3610		
19	Autres éléments de passif (incluant les provisions pour garanties et coûts futurs, les recettes différées, les gains (pertes) non réalisés sur les opérations de change-établissements étrangers intégrés ou autonomes)				
AVOIR DES ACTIONNAIRES					
20	Capital-actions	31100	3520		
	(a) Actions privilégiées	31200	3520		
	(b) Actions ordinaires	33000	3520		
21	Surplus d'apport	34000			
22	Crédits (débits) d'augmentation de la valeur d'expertise				
23	Bénéfices non répartis (y compris les réserves ou les affectations et les bénéfices non répartis des succursales et du siège social)				
	(a) Solde reporté de la période précédente	38100			
	(b) Bénéfice net (perte nette) pour la période courante (voir poste 55)	38200			
	(c) Transferts en direction ou en provenance du capital-actions ou du surplus d'apport	38400			
	(d) Autres redressements (préciser)	38700			
	(e) MOINS: dividendes déclarés	38800			
	Solde de clôture	38000	-/3520		
24	TOTAL DU PASSIF ET DE L'AVOIR DES ACTIONNAIRES	39000			
QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES					
A	Actif à court terme	61200			
B	Passif à court terme	61400			
C	Sommes à court terme dues à la société mère, aux filiales et aux sociétés affiliées – correspondant aux postes 15(a) et 15(b)	61410			
D	Prêts à court terme de banques à charte au Canada – correspondant au poste 16(a)(i)	61420			} Exclure la portion exigible des dettes à long terme
E	Prêts à court terme d'autres sources – correspondant au poste 16(a)(ii)	61430			
AJUSTEMENTS DE LA FIN DE L'EXERCICE ET POUR L'EXERCICE ANTERIEUR					
<p>Si cette déclaration couvre le dernier mois de l'année fiscale et que les revenus et dépenses déclarés incluent les ajustements de la fin de l'exercice (par exemple, ajustements des estimations préliminaires aux données financières revues) et les régularisations de la fin de l'exercice non inscrites dans les états financiers périodiques</p> <p style="text-align: center;">OU</p> <p>Si cette déclaration inclut les ajustements se rapportant aux bénéfices non répartis pour les activités de l'exercice précédent, par exemple, les ajustements de la fin de l'exercice précédent inscrits après que la déclaration du dernier mois ait été préparée</p> <p>VEUILLEZ SPECIFIER CI-DESSOUS LES COMPTES DE REVENU, DE DEPENSE OU DE DEPENSE EN IMMOBILISATION AFFECTES PAR LES AJUSTEMENTS ET LES MONTANTS D'AUGMENTATION OU DE DIMINUTION. Veuillez rapporter seulement les ajustements excédant 500 mille dollars</p>					
DESCRIPTION DU COMPTE	NUMERO DE LIGNE DU FORMULAIRE CORRESPONDANT AU COMPTE	AUGMENTATION	DIMINUTION		
		Milliers de dollars			
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____

SECTEUR IV

Entreprises publiques non financières

Une entreprise publique est une société ou un organisme public qui présente les caractéristiques suivantes: la société ou l'organisme doit appartenir à l'administration publique dans une proportion supérieure à cinquante pour cent; la gestion de ses affaires doit être relativement autonome; son rôle principal doit être de fournir des biens ou des services à d'autres clients que l'administration publique; les prix que la société ou l'organisme demande pour ces biens ou services doivent traduire les coûts de leur prestations; l'acquisition des biens ou services doit être volontaire. Ce ne sont pas toutes les sociétés de la Couronne qui satisfont à ces critères. Les chiffres des sociétés de la Couronne non classées comme entreprises sont incorporés aux chiffres relatifs à l'administration publique mère, soit dans le secteur X, Administration publique fédérale (par exemple, la Commission de la capitale nationale) ou dans le secteur XI.1: Administrations publiques provinciales ou, encore, dans le secteur XI.2: Administrations publiques locales. Les entreprises publiques peuvent être établies sous le régime d'une loi spéciale par une seule administration ou conjointement par deux administrations ou plus ou, encore, conformément aux lois existantes qui régissent la constitution en société. Elles peuvent aussi être établies par prise de contrôle, expropriation ou achat d'actions d'une société privée par une administration publique.

Le groupe des entreprises publiques défini dans les Comptes des flux financiers est identique à celui des comptes nationaux des revenus et des dépenses, sauf que la Banque du Canada est comprise dans un sous-secteur distinct, V.1, dans les CFF. Les publications de la Division des institutions publiques de Statistique Canada concernant les finances des entreprises publiques ne concernent pas la Banque du Canada mais elles ont trait au Fonds des changes (sous-secteur V.2 dans les comptes des flux financiers). Les trois sources diffèrent également sur le plan de la ventilation fournie. Les CRD concernent toutes les entreprises publiques du secteur des corporations et entreprises publiques. La Division des institutions publiques publie des données distinctes sur deux administrations publiques dans *Finances des entreprises publiques fédérales* (n° 61-203 au catalogue annuel) et dans *Finances des entreprises publiques provinciales* (n° 61-304 au catalogue annuel). Les comptes des flux financiers fournissent une autre décomposition entre les entreprises non financières (secteur IV) et financières (secteur IX).

SECTEUR IV.1

Entreprises publiques non financières: Fédérales

Champ d'observation

Les entreprises publiques non financières fédérales ne sont pas toutes comprises dans les flux financiers. Certaines entreprises dont les flux financiers sont négligeables ne sont pas comprises dans ces comptes, par exemple, le ministère des Postes (voir note à la fin du présent chapitre) et les Traversiers et terminus de Terre-Neuve. En 1986, les entreprises suivantes étaient comprises dans le sous-secteur IV.1:

Air Canada
 La Société Radio Canada
 La Corporation commerciale canadienne
 L'Office Canadien du Poisson salé
 Les Chemins de fer Nationaux du Canada
 La Commission canadienne du blé
 Eldorado Nucléaire, Limité
 L'Office de commercialisation du poisson d'eau douce
 Le Conseil des ports nationaux
 La Commission d'énergie du Nord canadien
 Petro-Canada
 La Monnaie royale canadienne
 L'Administration de la Voie Maritime du Saint-Laurent
 Via Rail

Une entreprise est reclassifiée entre les secteurs public et privé lorsque sa participation majoritaire est modifiée. Par exemple, au cours du premier trimestre de 1981, la Corporation de développement du Canada (CDC) a cessé d'appartenir majoritairement à l'administration publique fédérale et elle a été reclassifiée du sous-secteur IX.1, Institutions financières publiques: Fédérales, au sous-secteur VIII.6, Autres institutions financières privées, autres, n.c.a. Une reclassification n'est pas traduite dans les flux financiers des secteurs en cause parce que l'événement en lui-même ne constitue pas une source ni une utilisation de fonds, mais les bilans des secteurs traduisent les changements.

Sources

Les principales sources de données financières annuelles sur les entreprises publiques fédérales sont les comptes publics du Canada vérifiés, volume III, états financiers des sociétés de la Couronne; on peut obtenir les rapports financiers des entreprises en cause et des renseignements supplémentaires en faisant la demande à ces entreprises. Les données sont recueillies par la Division des institutions publiques, Section de l'actif et du passif, et sont intégrées aux catégories employées dans les comptes des flux financiers. Les données financières trimestrielles sont fondées sur les bilans trimestriels des entreprises, lesquels ne sont pas tous établis selon une formule structurée commune. Ces données sont ensuite rassemblées de façon à répondre aux besoins de classification des flux financiers.

Méthodes

Les données recueillies sont sous forme de bilans et les encours indiqués sont employés dans les estimations des CFF relatives aux comptes du bilan national. Afin d'utiliser les bilans pour estimer les flux financiers, on ajuste les changements survenus dans les encours d'ouverture et de fermeture de façon à supprimer les éléments non pertinents; on trouvera plus loin une description des divers types d'ajustements.

- 1400 - Épargne nette: englobe le surplus non remis, ou bénéfices non répartis (nets de la portion déjà remise à l'administration mère.
- 1600 - Investissement en capital fixe: provient de données annuelles de l'enquête sur les investissements publics et privés de la division de la science technologie et stock de capital de Statistique Canada.

Les données annuelles sur la construction et les dépenses en machinerie et équipement sont distribuées trimestriellement selon les dépenses de l'ensemble des entreprises.
- 1800 - Achats nets d'actifs existants et intangible: changements aux bilans des entreprises des catégories terrain, propriétés et équipements usagés ainsi que d'autres transactions apparaissant aux notes des bilans.

Les créances sur les entreprises associées (2510) sont partagées entre les placements et les avances aux sociétés affiliées non consolidées (catégorie 2512 - Créances sur des entreprises associées: constituées) et les placements et avances à l'administration publique (catégorie 2513). Du côté du passif, une distinction semblable est établie à l'égard de la catégorie 3510 - Créances d'entreprises associées.

La Commission canadienne du blé

Dans les Comptes des revenus et des dépenses, on traite la Commission canadienne du blé comme une coopérative commerciale de producteurs et, par conséquent, on attribue les bénéfices courus nets de cette Commission, appelés "ajustement relatif aux transactions de céréales" aux revenus agricoles. Les CRD mesurent les revenus tirés de la production courante et les enregistrent selon la méthode de la comptabilité d'exercice plutôt que selon la méthode de la comptabilité de caisse. Les stocks de céréales de la Commission du blé font partie des "céréales en circuit commercial" dont les CRD rendent compte dans le secteur des particuliers et entreprises non constituées en société. En raison de ces conventions, on doit faire certaines écritures dans les comptes des flux financiers afin de conserver les soldes nécessaires dans le système.

L'ajustement relatif au revenu net couru de la Commission du blé est enregistré dans la catégorie 3610 (Autres éléments du passif) comme une dette envers les agriculteurs; l'actif correspondant est enregistré dans la catégorie 2610 (Autres éléments de l'actif) dans le secteur des particuliers et entreprises non constituées en sociétés. Ainsi, une augmentation du revenu net couru de la Commission du blé, enregistrée comme une augmentation du revenu et, par conséquent, une augmentation de l'épargne nette des agriculteurs (une source de fonds dans le secteur des particuliers et des entreprises non constituées en sociétés) correspond à une augmentation égale dans leur catégorie d'actifs 2610 (une utilisation de fonds). Dans le sous-secteur IV.1, la source de fonds enregistrée comme augmentation théorique dans la catégorie 3610 de la Commission du blé est égale à l'utilisation des fonds aux fins d'accumulation d'encaisse ou de réduction du passif constitué d'emprunts bancaires.

TABLEAU IV.1 - 1
AJUSTEMENTS CONCERNANT LE REVENU NET COURU DE LA COMMISSION
CANADIENNE DU BLÉ (AJUSTEMENTS CONCERNANT LES TRANSACTIONS DE CÉRÉALES)

Secteur I & II Particuliers et entreprises individuelles		Secteur IV.1 Entreprises publiques non financières - fédérales	
Actif	passif et valeur nette	Actif	passif et valeur worth
utilisation + 20 (2610)	provenance + 20 (1400)	utilisation + 20 (2311)	provenance + 20 (3610)

NOTE: Dans cet exemple, le revenu net couru de la Commission du blé augmente de 20 millions de dollars, ce qui produit une augmentation de + 20 dans la catégorie 2311, argent liquide et dépôts bancaires. En vertu des conventions des CRD, cette augmentation est attribuée aux revenus agricoles, et, par conséquent, à l'épargne nette, (catégorie 1400 dans le secteur I et II). Cette dernière écriture ne correspond pas à un encaissement des agriculteurs, par conséquent, il n'y aurait aucune utilisation de fonds dans ce secteur à moins qu'on fasse l'écriture de régularisation indiquée comme étant + 20 (catégorie 2610, Autres éléments de l'actif) dans le secteur I et II. L'écriture de régularisation correspondante dans le secteur IV.1 est indiquée comme étant + 20 dans la catégorie 3610, l'élément du passif correspondant. En vertu des conventions des CRD, le revenu net couru de la Commission du blé n'est pas attribué au secteur IV.1 et, par conséquent, il ne constitue pas une source de fonds pour ce secteur - l'augmentation dans la catégorie de passif 3610 constitue la source de fonds.

Le chiffre relatif aux "céréales en circuits commercial" de la Commission du blé, enregistré en vertu des conventions des CRD dans le secteur des particuliers et des entreprises non constituées en société, exige également un ensemble de quatre écritures en partie double. Par exemple, un paiement comptant fait par la Commission du blé aux agriculteurs pour l'achat de blé est enregistré dans le sous-secteur IV.1 en réduction des dépôts bancaires, mais aucune augmentation des stocks de la Commission du blé n'est enregistrée: on enregistre plutôt l'utilisation compensatrice des fonds comme une augmentation théorique dans la catégorie 2610 (Autres éléments de l'actif). Le paiement comptant reçu par les agriculteurs est enregistré comme une augmentation de leur actif en dépôt (une utilisation de fonds); la source correspondante de fonds dans le secteur des particuliers et des entreprises non constituées en sociétés est la diminution théorique de la catégorie 2610 (Autres éléments de l'actif) qui correspond à l'augmentation de la catégorie 2610 du sous-secteur IV.1¹. Le lecteur pourrait se demander pourquoi le côté réel des comptes des flux financiers (c'est-à-dire le

¹ Il y a diminution de la catégorie 2610 au secteur I et II car il n'y a pas de passif 3610 pour ce secteur.

revenu et l'épargne ou la VVMS) ne constitue pas la source de fonds des agriculteurs dont on a besoin dans cet exemple. On peut répondre à la question de deux façon équivalentes: en premier lieu, l'encaissement ne représente pas un revenu - le revenu est évalué dans les comptes comme étant constitué des gains provenant de la production courante plutôt que des encaissements; en second lieu, il n'y a eu aucune variation matérielle des stocks dans le secteur des particuliers et des entreprises non constituées en sociétés dans son ensemble - une réduction des stocks agricoles est compensée par une augmentation des céréales en circuit commercial ce qui est inclus dans le secteur des partialiers.

TABLEAU IV.1 - 2
AJUSTMENTS CONCERNANT LES CÉRÉALES EN CIRCUITS COMMERCIAUX
(CECC) DE LA COMMISSION CANADIENNE DU BLE

Secteur I & II Particuliers et entreprises individuelles		Secteur IV.1 Entreprises publiques non financières - fédérales	
Actif	passif et valeur nette	Actif	passif et valeur nette
-30 (stocks agricoles)		provenance: -30 (2311)	
+ 30 (CECC)			
= 0 (1700)		utilisation: + 30 (2610)	
utilisation: + 30 (2311)			
provenance: -30 (2610)			

NOTE: Dans cette exemple, un paiement comptant de 30 millions de dollars est fait à des agriculteurs par la Commission du blé. Il n'y a aucun changement net dans les stocks (catégorie 1700) parce que le blé auparavant enregistré comme stock agricole devient des céréales en circuit commercial. Pour faire en sorte que le système balance, on fait des écritures de régularisation dans les catégories 2610/3610 de façon à tenir compte des "Autres éléments du passif" théorique des agriculteurs envers la Commission du blé quant à ce blé, lequel n'a pas encore été vendu à l'utilisateur ultime.

Le ministère des Postes

Le ministère des Postes appartient à l'univers des entreprises publiques fédérales mais, dans le passé, on n'a pu obtenir aucun bilan distinct pouvant servir à établir les données relatives au flux financiers et aucune estimation n'a été faite quant à ces dernières. À la suite de la transformation du ministère des Postes en une société de la Couronne, en 1981, les données devraient devenir accessibles sous peu. Cependant, les comptes réels ont toujours traduit la formation brute de capital fixe (catégorie 1600) du ministère des Postes. L'épargne nette (catégorie 1400) représente les bénéfices nets non répartis provenant des bénéfices remis à l'administration publique mais, ces dernières années les bénéfices remis ont été négatifs parce que l'administration a comblé le déficit des Postes. L'épargne nette enregistrée est nulle, en ce qui concerne les Postes parce que les bénéfices remis (portant le signe approprié) sont égaux aux bénéfices réalisés (portant le signe approprié).

SECTEUR IV.2 Entreprises publiques non financières: Provinciales

Champ d'observation

L'univers des entreprises publiques provinciales correspond à celui qui est visé par la Division des finances publiques de Statistique Canada dans sa publication annuelle intitulée *Finances des entreprises publiques provinciales*, no 61-204 au catalogue. Cet univers est partagé en deux sous-secteurs des comptes des flux financiers: IV.2, entreprises non financières et IX.2, entreprises financières. Les données utilisées dans les CFF ne concernent pas toutes les entreprises de l'univers mais, si on les mesure du point de vue des éléments de l'actif et du passif financiers, le champ d'observation se rapproche de cent pour cent.

L'univers des entreprises de l'administration publique provinciale est le même que celui qui est visé par les comptes des revenus et des dépenses, dans le secteur des corporations et entreprises publiques des comptes du PNB.

Les caractéristiques servant à définir une entreprise publique sont présentées au premier paragraphe du chapitre précédent concernant le secteur IV.1 et ne seront pas traitées de nouveau ici.

Le secteur IV.2, *Entreprises publiques non financières: Provinciales*, est dominé par les services publics d'énergie électrique, les entreprises de transport et de communication et les régies des alcools provinciales. Une liste des entreprises visées par les données relatives aux flux financiers en 1986 figure à la fin du présent chapitre.

Sources

Les données de base qui concernent l'actif et le passif financiers et servent à déterminer les encours, et les flux sont compilées par la Section de l'actif et du passif de la Division des institutions publiques de Statistique Canada. Les données annuelles sont fondées sur les rapports annuels publiés par les entreprises et sur les comptes publics des provinces et territoires, auxquels s'ajoutent les renseignements obtenus des dirigeants des entreprises et des provinces. Les données annuelles sont accessibles après un délai d'environ deux ans. Les données trimestrielles sont fondées, dans une large mesure, sur les résultats d'une enquête non publiée concernant les grandes entreprises provinciales. En ce qui concerne les petites entreprises, les flux trimestriels sont calculés comme étant le quart des flux annuels. Les données concernant l'actif, le passif et la valeur nette des entreprises publiques provinciales sont publiées tous les ans dans la publication de Statistique Canada portant le no de catalogue 61-204 et intitulée *Finances des entreprises publiques provinciales*, mais selon une présentation différente de celle des CFF.

Méthodes

Les données relatives aux bilans déclarées par les entreprises dans des états financiers qui ne sont pas toujours uniformes, en ce qui concerne le détail et la définition des postes, sont réparties dans les catégories de flux financiers. Vu l'absence de données complètes, certains agrégats peuvent être imputés à une seule catégorie même s'ils devraient être ventilés sur plusieurs catégories. Les flux trimestriels sont calculés comme étant les changements qui figurent dans les encours des bilans de fin de période, après ajustement quant aux réévaluations attribuables aux changements de prix, aux fluctuations du taux du change, aux radiations et aux changements structurels.

Les fins de trimestres financiers des entreprises ne coïncident pas toutes avec la fin d'un trimestre civil. Dans ces cas, on fait des ajustements aux chiffres déclarés afin de rendre les données compatibles dans la mesure du possible, avec les périodes civiles utilisées dans les comptes des flux financiers.

L'épargne nette (catégorie 1400) est le surplus non remis ou les bénéfices non distribués après déduction des bénéfices remis à l'administration mère. Une importante exception ici est le traitement des bénéfices non répartis des commissions provinciales de contrôle des alcools. Selon la notion des comptes nationaux, tous les bénéfices nets des commissions des alcools, qu'ils soient remis à l'administration ou conservés par les commissions, sont réputés être des recettes des administrations publiques, étant donné que ces gains sont des impôts indirects plutôt que des bénéfices découlant d'opérations commerciales. Cela a pour effet d'exclure les bénéfices non répartis des entreprises provinciales de l'épargne intérieure nette. Les bénéfices non répartis des commissions des alcools figurent comme dettes de l'entreprise envers l'administration publique associée dans la catégorie 3513. L'élément d'actif correspondant est enregistré dans le sous secteur XI.1 relatif à l'administration provinciale comme un élément d'actif qui est une créance de l'administration sur son entreprise associée.

Dans le passé, pour nombre d'entreprises, le manque de données empêchait l'enregistrement des bons du Trésor provinciaux détenus comme éléments d'actif dans la catégorie 2350, *Autres effets à court terme*, à laquelle ils appartenaient logiquement. Ils étaient plutôt déclarés dans la catégorie 2422, *Obligations provinciales*. Ces dernières années, les données ont été améliorées et cette classification erronée a présenté de moins en moins de difficultés.

Les dettes obligataires des entreprises des administrations publiques provinciales sont constituées surtout d'émissions des services publics d'énergie électrique, y compris celles qui sont garanties par les administrations provinciales mères. Les emprunts contractés à l'étranger pour le compte de l'Hydro-Ontario ont habituellement été faits au nom de l'administration de l'Ontario, non pas au nom de l'Hydro-Ontario. Par conséquent, la dette obligataire est enregistrée dans le secteur XI.1, Administrations publiques provinciales, et les fonds avancés à l'Hydro-Ontario par l'administration de l'Ontario sont enregistrés comme éléments d'actif dans la catégorie 2513, Créances sur des entreprises publiques, dans le secteur XI.1 et on enregistre un élément de passif correspondant dans le secteur IV.2.

Liste des entreprises publiques non financières: Provinciales

Terre-Neuve

- Atlantic Lottery Corporation Inc.
- Hotel Building Limited
- Marystown Shipyard Limited
- Newfoundland and Labrador Hydro
 - Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited
 - Twin Falls Power Corporation Limited
- Gull Island Power Company Limited
- Lower Churchill Development Corporation Limited
- Newfoundland Farm Products Corporation
- Newfoundland Hardwoods Limited
- Newfoundland Liquor Corporation
- Power Distribution District of Newfoundland and Labrador

Île du Prince Édouard

- Atlantic Lottery Corporation
- Georgetown Shipyard Incorporated
- Prince Edward Island Grain Elevators Corporation
- Prince Edward Island Liquor Control Commission
- Prince Edward Island Market Development Corporation (Special Fund)
- Ward Holdings Ltd.

Nouvelle Écosse

- Atlantic Lottery Corporation Inc.
- Halifax-Dartmouth Bridge Commission
- Nova Scotia Liquor Corporation
- Nova Scotia Power Corporation
 - Eastern Light and Power Company Limited
 - Nova Scotia Light and Power Company Limited
- Nova Scotia Research Foundation Corporation (Special Fund)
- Nova Magnetics Limited
- Nova Scotia Resources Limited
 - Nova Scotia Resources Exploration Limited
 - Nova Scotia Resources (Ventures) Limited
 - Canada Offshore Resources Exploration Limited
- Novaco Limited
- Sydney Steel Corporation
 - International Limestone Industries Limited
 - Scotia Limestone Limited
- Tidal Power Corporation
- World Trade and Convention Centre

Nouveau-Brunswick

Algonquin Properties Limited
 Atlantic Lottery Corporation Inc.
 Enhanced Recovery Systems Ltd.
 Fredericton Hotel Company Limited
 New Brunswick Coal Limited
 Grand Lake Resources Limited
 New Brunswick Electric Power Commission
 New Brunswick Liquor Corporation
 Passamaquoddy Properties Ltd.

Québec

Hydro-Québec
 Convectair NMT Inc.
 Econoler Inc.
 Econoler International Inc.
 Hydro-Québec International
 Les Contrôles P.S.C. Ltée
 Nouveler Inc.
 Société d'énergie de la Baie James (SEBJ)
 Soltrac Inc.
 23277056 Quebec Ltée
 Règle des Installations olympiques (RIO)
 Société de développement des Industries de la culture et des communications
 (SOCICC) (Fonds spécial)
 Entrepôt Thibodeau Amyot
 Librairie Dusseault (Inactive)
 Librairie Garneau (Inactive)
 Société des alcools du Québec
 Société des traversiers du Québec
 Société du port ferroviaire de Port-Cartier
 Société du port ferroviaire de Baie-Comeau/Hauterive
 Société générale de financement (SGF)
 Albecour, Société en commandite
 Bio-Méga Inc.
 Bio-Méga Diagnostic Inc.
 Cegelec Industrie Inc.
 Dofor Inc.
 Donahue Inc.
 Donohue Charlevois Inc.
 Donohue Maibale Inc.
 Donohue Norwick Inc.
 Donohue St-Félicien Inc.
 Bois Chibougamou (1977) Limitée
 Produits Forestiers M.P. (1977) Ltée
 Ethylec Inc.
 Industries Tanguay Inc.
 Marine Industries Limitée
 La compagnie Atlantic Ltée
 Les Industries Foresteel Ltée
 Marine Industrie (Sauvetage) Ltée (Inactive)
 Milthom (Joint Venture) Ltd.
 Nouveler Inc.
 Société générale d'aluminerie Inc.
 Société québécoise d'aluminium Inc.
 Société nationale de l'amiante (SNA)
 Chatysophosphate-SNA Inc.
 Ceram-SNA Inc.
 Descon-SNA Inc.
 Filaq-SNA Inc.
 Les Mines d'amiante Bell, Ltée
 Magnac Inc.
 Matamag-SNA Inc.
 Mines-SNA Inc.

Atlas Turner Inc.
 Bunaco-SNA Inc.
 Ontario Atlas Sales Ltd.
 Panfab-SNA Inc.
 Société Asbestos Limitée
 Turner Building Products Ltd.
 Sodac-SNA Inc.
 ODP Inc. (New Jersey)
 133 299 Canada Inc.
 Société québécoise des transports
 Société 1848-7199 Québec Inc.
 Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP)
 Exploration SOQUIP Alberta Inc.
 Exploration SOQUIP Inc.
 SOQUIP Atlantique
 Loto-Québec
 La Société Lotim Inc.
 Québec (REXFOR)
 21683768 Québec Inc.
 Scierie Béarn Inc.
 Proforêt Inc.
 Cèdre Fabre Inc.
 Les Produits Forestiers Bellerive-Ka'N' Enda Inc.
 Scierie Grand-Remous Enr.
 Scieries des Outardes Enr.
 Lignarex Inc.
 Enorbois Inc.
 Gestion 1195 Inc.
 Les Entreprises Matabois Ltée
 Nouveler Inc. (Rep)
 Les Bois de l'Est du Québec Inc.

SIDBEC

Sidbec-Dosco Inc.
 Acadia Coal Company Ltd.
 Nova Scotia Steel & Coal Co. Ltd.
 Truscon Steel Co. of Canada Ltd.
 Fabrique de tubes et tuyaux d'acier
 Fabrique de fil métallique et de ses produits
 Sidbec-Feruni Inc.
 Ferauto Inc.
 Sidbec International Inc.
 Société de récupération, d'exploitation et de développement forestier
 du SOQUIP Alberta Inc.
 Exploration SOQUIP Alberta Inc. (Rep)
 Société québécoise d'exploitation minière (SOQUEM)
 Les mines Seleine Inc.
 Slobec Inc.
 Soquemines Inc.
 Tourbières de Sept-Iles Ltée
 Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires (SOQUIA) (Fond Spécial)
 Usine de Congélation de St-Bruno Inc.
 Centre d'Insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.) Inc.
 Centre de distribution de médicaments vétérinaires Inc. (C.D.M.V.)
 Pêches Nordiques Inc.
 Les Abattoirs R. Roy Inc.
 Pêcher. les Kosmos P/F Canada Ltée
 La Société/Madelipêche et ses filiales
 Madelipêche Inc.
 Les Crustacés des îles Inc.
 Sundance Oil Company
 Sundance Oil Canada Ltd.

Ontario

Algonquin Forestry Authority
 Liquor Control Board of Ontario
 Ontario Food Terminal Board
 Ontario Housing Corporation
 Ontario Hydro
 Ontario Lottery Corporation
 Ontario Northland Transportation Commission
 Star Transfer Limited
 The Owen Sound Transportation Company Limited
 Ontario Research Foundation (Special Fund)
 Ontario Energy Corporation (Special Fund)
 Trillium Exploration Corporation
 Ontario Stock Yards Board
 416879 Ontario Limited
 Toronto Area Transit Operating Authority

Manitoba

A.P. McKenzie Co. Ltd.
 Canada Seeds Ltd.
 McFaydon Seeds Co. Ltd.
 Nike and Co. Ltd.
 Steele Briggs Ltd.
 Channel Area Loggers
 Liquor Control Commission of Manitoba
 Manfor Ltd.
 Manitoba Housing and Renewal Corporation
 Manitoba Hydro-Electric Board
 Manitoba Mineral Resources Ltd.
 Manitoba Public Insurance Corporation
 Manitoba Water Services Board
 Moose Lake Loggers
 The Manitoba Telephone System
 MTX Telecom Services Inc.
 Venture Manitoba Tours Limited
 Western Canada Lottery Foundation

Saskatchewan

Crown Investments Corporation (Special Fund)
 CIC Industrial Interests Inc.
 Prairie Malt Limited
 Potash Corporation of Saskatchewan (PCS)
 PCS Mining Limited
 PCS Sales Limited
 PCS Transport Limited
 Canpotex Bulk Terminals Limited
 Saskatchewan Forest Products Corporation
 Northern Forest Operations Ltd.
 Saskatchewan Liquor Board
 Saskatchewan Minerals
 Saskatchewan Mining Development Corporation (SMDC)
 SMD Mining Co. Ltd.
 Saskatchewan Oil and Gas Corporation (Sask Oil)
 SASKOIL Resources Inc.
 Saskatchewan Power Corporation
 Many Islands Pipe Lines (Canada) Limited
 Many Islands Pipe Lines Limited
 North-Sask Electric Ltd.
 Saskatchewan Telecommunications
 Saskatchewan Transportation Company
 Western Canada Lottery Corporation

Alberta

Alberta Government Telephones Commission
 Alberta Telecommunications International Ltd.
 Alberta Telecom Inc.
 Alberta Telecom Licensing Corp.
 288922 Alberta Ltd.
 288951 Alberta Inc.
 Alberta Intermodal Services Ltd.
 Alberta Liquor Control Board
 Alberta Terminals Limited
 Western Canada Lottery Foundation

Colombie Britannique

B.C. Lottery Corporation
 British Columbia Cellulose Company
 British Columbia Ferry Corporation
 British Columbia Hydro & Power Authority
 British Columbia Hydro International
 Columbia Hydro Constructors Ltd.
 Peace Power Constructors Ltd
 British Columbia Liquor Distribution Branch
 British Columbia Petroleum Corporation
 British Columbia Gas Corporation
 British Columbia Railway Corporation
 B.C. Rail Ltd.
 B.C.R. Properties Ltd.
 British Columbia Research Council (Special Fund)
 Techwest Enterprises Ltd.
 British Columbia Steamship Company (1975) Ltd.
 British Columbia Steamship Company Inc.
 British Columbia Transit
 Discovery Park Industries Ltd.
 Housing Corporation of British Columbia
 Dunhill Development Corporation
 HCBC Construction Ltd.
 Ocean Falls Corporation

Yukon et Territoires du Nord-Ouest

Northwest Territories Liquor Control System
 Yukon Liquor Corporation

SECTEUR IV.3

Entreprises publiques non financières: Locales

Champ d'observation

En théorie, les caractéristiques qui définissent les entités appartenant à ce secteur sont semblables à celles des entreprises publiques fédérales et provinciales. Ces caractéristiques sont présentées dans le premier paragraphe du secteur IV.1 et ne seront pas énoncées de nouveau ici. L'univers des entreprises publiques locales est identique à celui qui est visé par les Comptes nationaux des revenus et des dépenses.

À la différence des univers des entreprises publiques fédérales et provinciales, il n'existe aucune liste complète des membres de l'univers des entreprises publiques locales. La Division des institutions publiques de Statistique Canada ne publie aucune donnée concernant les entreprises publiques locales et il n'existe aucune enquête distincte à leur égard.

À l'heure actuelle, les données relatives à ce secteur concernent les entreprises appartenant aux administrations locales dans les branches d'activité marchande suivantes: (i) la production et la distribution d'énergie électrique, (ii) le transport urbain, (iii) le téléphone, (iv) la distribution du gaz et quelques entreprises identifiables dans d'autres branches d'activité marchande.

Sources

Les données relatives aux entreprises publiques locales dans les quatre branches d'activité marchande énumérées ci-dessus sont tirées des enquêtes annuelles, effectuées par la Division des institutions publiques. On obtient des données supplémentaires de différentes sources. Les enquêtes ne contiennent pas toutes des détails semblables.

Méthodes

Les flux financiers annuels sont calculés à partir des variations de l'état des encours de bilans et des flux trimestriels, à l'exception du passif constitué de créances d'administrations publiques. Les flux trimestriels sont calculés simplement comme étant le quart des flux annuels. Les données sont rarement suffisantes pour qu'on puisse calculer les flux véritables à partir des changements qui se produisent dans les encours. Les types d'ajustements qui sont souhaitables sont étudiés plus loin. Étant donné que les données annuelles ne sont accessibles qu'après un délai de plus d'un an, on évalue les données relatives à un certain nombre de trimestres courants en reprenant les chiffres relatifs à la dernière année accessible. On estime ensuite les encours de fin d'année en faisant la somme de ces flux projetés et en ajoutant à ceux-ci les chiffres des derniers bilans qu'on possède.

Pour les données relatives aux comptes réels, voir le secteur IV.1.

La catégorie 3513, Créances d'entreprises publiques (passif) est enregistrée à partir des livres du détenteur des éléments d'actifs, à savoir le secteur XI.2, Administrations publiques locales.

Les sources de données existantes ne contiennent pas assez de renseignements pour qu'on puisse fournir des données suffisamment détaillées, surtout en ce qui concerne les éléments de l'actif financier, dans ce secteur.

SECTEUR V

Les autorités monétaires

Le secteur V est constitué de trois sous-secteurs: V.1 La Banque du Canada, V.2 Le Fonds des changes, V.3 Les autorités monétaires: autres (c'est-à-dire les comptes de réserves officielles de liquidités internationales du Ministre des Finances). Ces trois sous-secteurs sont les seuls à détenir des éléments d'actifs des réserves officielles de liquidités internationales du Canada et c'est pour cette raison qu'ils sont regroupés dans un seul secteur. Les réserves officielles de liquidités internationales du Canada consistent dans (a) les avoirs officiels en dépôt et autres éléments de l'actif payables en monnaie convertible (surtout des dollars des Etats-Unis et des livres sterling), (b) l'or monétaire, (c) les droits de tirage spéciaux (DTS), (d) la position de réserve du Canada auprès du fonds monétaire international (FMI). Les séries de données qui figurent dans les comptes des flux financiers, dans la catégorie des Réserves officielles de liquidités internationales (2210) peuvent être rapprochées des nombres indiqués à la *Balance canadienne des paiements internationaux* (no 67-001 au catalogue, tableau 1). De plus, étant donné que les autorités monétaires (secteur V) sont les seules à détenir de l'actif constitué par les réserves officielles de liquidités internationales et que le passif correspondant est celui du reste du monde (secteur XIII), les entrées de données du secteur V du côté de l'actif correspondent à celles du secteur XIII du côté du passif.

SECTEUR V.1 La Banque du Canada

Champ d'observation et sources

Ce secteur comprend les opérations de la Banque du Canada, la banque canadienne centrale.

Les sources de données qui ont servi à préparer les comptes des flux financiers de la Banque du Canada sont: (1) le tableau B1, *Revenue de la Banque du Canada* (RBC), (2) le bilan trimestriel présenté dans la *Gazette du Canada*, partie I, (3) l'état annuel des revenus et des dépenses qui figurent dans le *Rapport annuel* du gouverneur de la Banque du Canada au Ministre des finances, (4) les données mensuelles non publiées concernant les opérations de la Banque relatives aux réserves officielles, fournies par la Banque du Canada.

Méthodes

- 1200 – Provisions pour consommation de capital: Ce chiffre est estimé à partir de la dépense annuelle d'amortissement déclarée dans la source des données (3), ci-dessus. Étant donné que tout le revenu net de la Banque est versé au Fonds du revenu consolidé du gouvernement du Canada, la Banque n'a aucune épargne nette et, par conséquent, l'épargne brute (1100) est égale aux provisions pour consommation de capital (1200).
- 1600 – Formation brute de capital fixe: on estime que ce chiffre correspond aux variations du poste du bilan "immeubles de la Banque" déclarées dans la source de données (2) ci-dessus.
- 2211 – Avoirs officiels en or et en devises étrangères: Les flux de cette catégorie sont tirés de la source de données (4), ci-dessus. Les opérations relatives aux réserves officielles de la Banque sont déclarées en dollars américains et en autres devises convertibles, qui sont ensuite converties en dollars canadiens au taux moyen de midi pour le mois (sources: RBC, tableau 65 et Division de la balance des paiements) et on cumule les flux mensuels afin d'obtenir les totaux trimestriels. Les chiffres des CFF comprennent l'intérêt accumulé, tandis que cet intérêt est exclu du chiffre de l'actif net en devises étrangères, lequel peut être calculé comme étant la somme des séries B218 et B219 moins la série B259, au tableau B1 de la RBC.
- 2332 – Autres prêts: Cette catégorie comprend les avances au gouvernement canadien (B211, tableau B1, RBC), aux banques à charte et aux banques d'épargne du Québec (B210, tableau B1, RBC), la valeur des titres pris en pension (B209, tableau B1) et, jusqu'en 1980, les placements dans la banque d'expansion industrielle (BEI), devenue la Banque fédérale de développement (BFD).
- 2340 – Bons du Trésor fédéraux: Pour les comptes des flux financiers, ce chiffre correspond aux changements survenus dans les encours (enregistrés à la valeur après amortissement) de la série B202 moins B209, tableau B1, RBC. La série B209, la valeur des titres (presque entièrement des bons du Trésor) pris en pension est défalquée de cette catégorie et ajoutée à "autres prêts" (2332). On procède ainsi dans le but d'éviter le double comptage des bons du Trésor qui sont enregistrés comme éléments de l'actif dans les livres de l'emprunteur qui les prend en pension. Un montant à la valeur au pair (RBC Tableau G4, item B2470) est utilisé dans les comptes du bilan national.
- 2350 – Autres effets à court terme: Ce chiffre correspond aux changements survenus dans la série B208, tableau B1, RBC.
- 2421 – Obligations fédérales: Ce chiffre correspond aux changements survenus dans la série B203, tableau B1, RBC.
- 2610 – Autres éléments de l'actif financier: cette catégorie comprend (a) l'intérêt couru sur les placements, lequel est égal aux changements survenus dans la série b216, tableau B1, RBC, moins l'intérêt couru sur les éléments d'actif des réserves officielles (voir catégorie 2211, ci-dessus); (b) les Autres éléments de l'actif - qui comprennent "tous les autres éléments de l'actif" (série B217, tableau B1, RBC) moins les immeubles de la Banque (source: article 8 de la source de données (2) ci-dessus).
- 3311 – Argent liquide et dépôts bancaires: ces avoirs comprennent le total des dépôts en dollars canadiens (B254a + aB255a + aB256a + aB257a + aB258, tableau B1, RBC) moins les effets du gouvernement canadien en cours de compensation (B215) plus le passif de ces mêmes effets (B262) et moins les comptes du FMI (Source: données non publiées provenant de la Division de la balance des paiements de Statistique Canada) plus les billets en circulation (B251), plus les chèques en circulation (B260) après déduction des chèques tirés sur d'autres banques (B214).

- 3513 - Créances sur des entreprises associées publiques: cette catégorie comprend le capital et le fonds de réserve indiqué dans la source de données (2) ci-dessus. Puisqu'il n'y a eu aucun flux financier dans cette catégorie, seul l'encours est enregistré.
- 3610 - Autres éléments du passif: Cette catégorie est égale aux autres éléments du passif (B261) moins le capital et le fonds de réserve (catégorie 3513, ci-dessus) plus le passif constitué par les dépôts du FMI (source: détails non publiés obtenus de la Division de la balance des paiements de Statistique Canada).

SECTEUR V.2 Fonds des changes

Champ d'observation

La responsabilité immédiate de la politique sur le change est assumée par le gouvernement canadien et les décisions relatives à la détermination du taux de change et à la conduite des opérations officielles de change incombent à l'administration publique fédérale. Les opérations de change visant à appuyer la politique publique sur le change sont effectuées par le Fonds des changes et la Banque du Canada s'occupe des opérations d'achat et de vente de monnaies étrangères selon les directives du Ministre des Finances.

Les éléments d'actif du Fonds des changes comprennent surtout des dépôts en dollars américains, des bons du Trésor américains, d'autres placements en dollars américains, des prêts au FMI en vertu des Accords généraux d'emprunt (AGE) et de l'Accord sur le mécanisme pétrolier, des droits de tirage spéciaux et de l'or. Les sources de financement de ce Fonds sont les avances du gouvernement canadien, les gains sur les placements et les allocations de droits de tirage spéciaux.

Sources

Les renseignements trimestriels courants concernant les activités du fonds des changes sont fondés sur des données mensuelles non publiées de la Banque du Canada relatives aux opérations concernant les réserves officielles. Les lecteurs pourront se reporter aux données annuelles sur les encours publiées au tableau K11 de l'édition de juin ou juillet de la Revue de la *Banque du Canada*.

Méthodes

- 2211 - Avoirs officiels en or et en devises étrangères: Cette catégorie comprend l'or, les titres libellés en dollars américains et les dépôts en dollars américains ainsi que les autres titres en devises convertibles émis par les administrations publiques étrangères. Les titres sont enregistrés à la valeur comptable et comprennent les intérêts courus. Depuis le 1^{er} juillet 1974, l'or est évalué au prix officiel de 35 DTS l'once. Auparavant, il était évalué au prix officiel du dollar américain.
- 2212 - Obligations du Fonds monétaire international (prêts): Cette catégorie comprend les prêts du Canada au Fonds monétaire international (FMI) en vertu de l'Accord général d'emprunt (AGE) et de l'Accord sur le mécanisme pétrolier. Les soldes auprès du FMI, à l'exclusion des prêts, sont compris dans le sous-secteur V.3, les autorités monétaires: Autres.
- 2213 - Droits de tirage spéciaux: Cette catégorie comprend les droits de tirage spéciaux alloués au Canada par le FMI et les transferts à destination ou en provenance d'autres pays. Une note particulière concernant le traitement des DTS dans les Comptes des flux financiers figure à la suite du secteur V.3.
- 2610 - Autres éléments de l'actif financier: Cette catégorie comprend le poste unique "Dollar canadien et poste d'attente". Le chiffre enregistré dans cette catégorie quant aux encours de fin d'année a parfois été négatif (1973, 1977, 1979). Cela s'est produit parce que le poste d'attente comprend des gains nets d'évaluation et des pertes sur les opérations (au comptant, à terme, de troc) non terminées à la clôture, au 31 décembre.
- 3513 - Créances sur les entreprises associées publiques: Dans le système des flux financiers, le Fonds des changes constitue un sous-secteur distinct et est traité de la même façon qu'une entreprise publique fédérale. Par conséquent, un passif équivalent à l'actif total est imputé et indiqué comme étant dû au gouvernement fédéral. L'actif correspondant est indiqué comme étant une créance sur des entreprises associées publiques (catégorie 2513) dans le secteur X, Administration fédérale. Cette créance consiste dans des avances reçues de l'administration publique fédérale, des gains accumulés sur les placements (lesquels sont transférés au fonds du revenu consolidé de l'administration fédérale à la fin de l'année, ce qui réduit la créance) et des droits de tirage spéciaux alloués au Canada par le FMI (voir la note particulière sur les DTS).

SECTEUR V.3

Les autorités monétaires: Autres

Champ d'observation

Ce sous-secteur comprend l'actif constitué des réserves officielles de liquidités internationales détenues par le Ministre des Finances. On peut noter que les opérations entre le FMI et le gouvernement canadien sont effectuées par l'intermédiaire du Ministre des Finances et qu'on les enregistre dans ce sous-secteur plutôt que dans le secteur X (Administration publique fédérale) afin de montrer le total des flux des réserves de liquidités internationales dans un seul secteur.

Sources

Les flux trimestriels et les encours de fin d'année sont calculés à partir de données non publiées fournies par la Banque du Canada.

Méthodes

- 2211 – Avoirs officiels en or et en devises étrangères: Cette catégorie comprend les avoirs en dépôts et en valeurs mobilières libellées en dollars américains et en d'autres devises convertibles. Les avoirs du Ministre en monnaies étrangères comprennent des soldes à court terme et sont d'ordinaire minimes.
- 2212 – Fonds monétaire international, compte général: Cette catégorie enregistre les changements trimestriels survenus dans les soldes positifs de la position nette du gouvernement canadien auprès du Fonds monétaire international, mais elle ne comprend pas les changements survenus dans les emprunts contractés auprès du FMI en vertu de l'Accord général d'emprunt et de l'Accord sur le mécanisme pétrolier, lesquels sont enregistrés dans le sous-secteur V.2 – Fonds des changes. Les flux enregistrés dans cette catégorie quant au secteur V.1 représentent les changements survenus dans les ressources nettes fournies par le Canada au FMI, à l'exclusion des prêts accordés en vertu de l'Accord général d'emprunt (AGE). Le solde net du Canada auprès du FMI, lorsqu'il est positif, représente la position de réserve de celui-ci au FMI, laquelle est égale à la quote-part du Canada plus les prêts non remboursés faits en vertu de l'AGE et moins les avoirs du FMI en dollars canadiens. Ce solde net est le montant en monnaies étrangères que le Canada a le droit de retirer du Fonds à vue aux fins de la balance des paiements.
- 3513 – Engagements envers des entreprises publiques: Cette catégorie enregistre un passif imputé qui est équivalent au total des flux indiqué dans les catégories de l'actif. Dans le cadre des Comptes nationaux, les avoirs du Ministre des Finances en monnaies étrangères et la position nette du Canada auprès du FMI font partie du secteur de l'administration publique fédérale. Cependant, aux fins du Compte des flux financiers, ces réserves de liquidités internationales ont été regroupées dans un seul secteur. Par conséquent, un passif équivalent à l'actif total a été imputé comme étant dû au gouvernement canadien; La contrepartie de ce passif est indiquée comme créance sur des entreprises associées (catégorie 2513) dans le secteur de l'administration publique fédérale (X).

Les droits de tirage spéciaux (DTS): Leur traitement dans les comptes des flux financiers

Les DTS ont été créés par le FMI et alloués aux pays membres sur la base de leur quote-part dans le Fonds, en tant que moyen d'augmenter les liquidités internationales. En fait ils constituent un nouvel actif de réserve. Les DTS établis par le FMI peuvent augmenter le niveau de base de réserves de liquidités internationales de la même façon que le fait l'or récemment extrait. Certaines restrictions sont imposées par le FMI en ce qui concerne l'utilisation des DTS. On peut transférer ceux-ci pour répondre aux besoins de la balance des paiements et couvrir les pertes de réserve, mais on ne peut pas les utiliser uniquement pour modifier la composition des réserves. En outre, il existe des limites au montant des DTS qu'un pays est forcé d'accepter – au plus trois fois l'allocation initiale. En janvier 1970, on a alloué pour la première fois des DTS à la plupart des pays membres. D'autres allocations ont été effectuées en 1971, 1972, 1979, 1980 et 1981.

Il existe différents points de vue concernant le traitement statistique de l'allocation initiale des DTS. Les désaccords portent surtout sur deux questions: (1) l'allocation des DTS doit-elle être traitée comme une opération des flux financiers ou seulement comme un ajustement des encours des bilans, analogues à des gains en capital; (2) la création de cet élément d'actif exige-t-elle l'établissement d'un passif correspondant? Il a été décidé que l'élément en question serait traité comme une opération des flux en raison des aménagements institutionnels qui existent au Canada et de la désirabilité de mettre cet élément en évidence dans différents cadres comptables sociaux tels que les flux financiers et la balance des paiements.

Dans les comptes des flux financiers, les allocations de DTS sont enregistrées dans "Autres éléments du passif" (catégorie 3610), dans le secteur de l'administration publique fédérale (X); l'élément d'actif correspondant figure dans le secteur du reste du monde (XIII), dans la catégorie 2610 - Autres éléments de l'actif financier. L'étape suivante consiste à transférer le passif en DTS du secteur X au sous-secteur du fonds des changes (V.2). A cette fin, on doit enregistrer un élément d'actif consistant dans une créance sur une entreprise publique associée (2513), dans le secteur X; la contrepartie de cet élément de l'actif est un élément du passif enregistré dans la catégorie 3513, dans le sous-secteur V.2. L'écriture définitive et la seule qui porte expressément sur allocation des DTS (voir les catégories 2213 et 3213) est celle qui concerne l'élément de l'actif dans le Fonds des changes, dans les réserves officielles, et l'écriture correspondante dans le secteur du reste du monde, dans le passif, qu'on doit effectuer à cause des avoirs canadiens en réserves de liquidités internationales. Le traitement de l'allocation des DTS dans les comptes de la balance des paiements est le suivant: elle est enregistrée comme un élément de l'actif du Canada, dans les réserves officielles de liquidités internationales et l'écriture correspondante est faite dans un poste récemment établi qui n'est ni un flux de capital ordinaire ni une compensation directe dans les réserves officielles.

Ce traitement plutôt complexe est conforme à la façon dont l'administration publique fédérale a comptabilisé ce nouvel élément de l'actif (voir les *Comptes publics du Canada*, 31 mars 1970, volu me 1, page 7.4, postes 4 et 17(d), ainsi que les notes explicatives pertinentes, à la page 7.6) et découle de l'organisation des secteurs des flux financiers. L'écriture définitive (flux de l'actif dans le sous-secteur V.2 et la catégorie 2213 et flux du passif correspondant dans la catégorie 3213 et le secteur XIII) associée à ce traitement assure la continuité entre les comptes des flux financiers et ceux de la balance des paiements. Ces opérations sont résumées dans le tableau ci-dessous.

L'acquisition de droits de tirage spéciaux auprès d'autres pays ou du FMI et le transfert de droits semblables à d'autres pays ou au FMI sont traités comme des opérations internationales courantes. Les augmentations ou les diminutions de ce compte sont enregistrées dans la catégorie de l'actif 2213, dans le secteur V.2, et dans la catégorie du passif correspondante 3213, dans le secteur XIII.

**ALLOCATION DES DROITS DE TIRAGE SPÉCIAUX
TELS QUE MONTRÉS DANS LES COMPTES DES FLUX FINANCIERS**

Fonds des changes		Administration publique fédérale		Reste du monde	
V.2		X		XIII	
A	P	A	P	A	P
Droits de tirage spéciaux (2213)	Créances publiques (3513)	Créances publiques (2513)	Autre passifs (3610)	Autre actifs (2610)	Droits de tirage spéciaux (3213)

SECTEUR VI

Banques et quasi-banques

Ce secteur comprend les banques à charte et d'autres institutions de dépôt, qu'on appelle souvent des quasi-banques: Les banques d'épargne du Québec, les caisses populaires et caisses d'épargne et de crédit, les sociétés de fiducie, les sociétés de prêts hypothécaires. Les autres institutions financières privées n'acceptent pas de dépôts et sont comprises dans le secteur VII ou VIII. Il existe deux institutions financières publiques qui acceptent les dépôts, à savoir les caisses d'épargne de l'Ontario et les succursales du Trésor de l'Alberta. Les activités de ces deux institutions sont enregistrées dans le secteur IX.2, Institutions financières publiques: Provinciales

SECTEUR VI.1 Banques à charte

Domaine et sources

Ce secteur recouvre les opérations des banques canadiennes à charte en activité en vertu de la Loi sur les banques fédérale, modifiée pour la dernière fois en 1980. Les banques de l'annexe A et de l'annexe B et les filiales de banques étrangères, énumérées dans la *Gazette du Canada*, font partie du secteur VI.1.

Les CFF sont cohérents avec le reste du système de comptabilité nationale pour ce qui est de l'enregistrement des opérations intérieures (comptabilisées au Canada) des personnes économiques. Les activités des succursales et filiales étrangères des banques canadiennes (qui sont traitées comme des institutions non résidentes dans le SCCN) pour ce qui est des non-résidents ne se rapportent pas à ce programme et ne sont pas retracées dans le SCCN. Ainsi, un prêt consenti à une société américaine et comptabilisé auprès de la succursale ou de la filiale étrangère d'une banque canadienne en activité à New York ne serait pas enregistré dans les CFF ou dans la balance des paiements, mais ferait quand même partie des "opérations globales" des banques canadiennes à charte et figurerait dans les données consolidées globales publiées dans la Revue de la Banque du Canada. Ces opérations ne font pas partie de l'économie canadienne, si le prêt devait être inclus dans les CFF, il n'y aurait pas de passif de compensation retracé dans le système pour l'équilibre comptable. Dans cet exemple, les opérations sont de nature interne pour l'économie américaine.

L'activité économique extérieure aux frontières du Canada n'est appréhendée dans le SCCN que dans la mesure où elle fait intervenir les transactions entre les résidents canadiens et les non-résidents. Par conséquent, dans les CFF, les activités des succursales et filiales étrangères ne se traduisent qu'en termes de créances vis-à-vis le siège social au Canada.

Pour plus de renseignements sur le système de déclaration statistique mis au point en rapport avec les révisions à la Loi sur les banques de décembre 1980, le lecteur est prié de se reporter à l'article qui a paru dans le numéro de novembre 1981 de la *Revue de la Banque du Canada* sur le nouveau système de déclaration statistique des banques à charte.

Méthodes

Les révisions apportées à la Loi sur les banques tous les dix ans ou à peu près signifient que la base de déclaration subit des changements périodiquement. La révision de 1980 a amélioré la comptabilisation des données, les ont rendues plus exhaustives, ont ajouté des annexes supplémentaires plus complètes, tout en consolidant entièrement les activités des banques.

Les données étaient principalement fondées sur l'annexe M, qui retraçait les principales activités mondiales bancaires des banques. Les modifications étaient nécessaires afin de supprimer toutes les activités non pertinentes, c'est-à-dire non comptabilisées au Canada. Ces données ont été complétées par des renseignements communiqués par la Banque du Canada, étaient sur une base de comptabilisation au Canada et étaient principalement des postes de devises.

Entre 1980 et 1984, on a calculé les flux financiers trimestriels pour les catégories d'actif et de passif financiers comme la variation du niveau du poste au bilan correspondant tel qu'il a été déclaré à l'annexe J spéciale non consolidée et comptabilisée au Canada préparée pour Statistique Canada par les banques à charte. La variation des niveaux a été corrigée des fluctuations du change dans le cas des postes libellés en devises étrangères. Les tableaux à la fin de ce chapitre présentent la correspondance entre les catégories CFF et les postes de l'annexe J.

La nouvelle méthodologie, à compter du troisième trimestre de 1984, entraîne une rupture des séries parce que toutes les filiales des banques, classées auparavant dans les autres secteurs, ont été consolidées avec les banques. Le principal aspect de ce changement a été la suppression des filiales de prêts hypothécaires des banques du sous-sous-secteur VI.2.4. (Compagnie de prêts hypothécaires). Ces données entièrement consolidées sont sur une base de comptabilisation au Canada, ce qui signifie que les ajustements mentionnés plus haut ne sont plus nécessaires. Des annexes supplémentaires sur les titres, le passif-dépôts et les prêts non hypothécaires ont permis d'obtenir sensiblement plus de renseignements détaillés, ce qui a permis une plus grande utilisation des renseignements de contre-partie pour utilisation dans les autres secteurs.

À la suite de la mise en vigueur des déclarations entièrement consolidées des banques canadiennes à charte (à compter du troisième trimestre de 1984 --voir ci-dessus), la principale composante de ce secteur a été reclassée au secteur VI.1. Pour cette raison, le reste de l'univers a été ajouté au secteur VI.2.3, et les données de ce secteur ont été interrompues.

Postes en devises étrangères: L'équivalent en dollars canadiens d'un niveau fixé d'un élément d'actif ou de passif libellé en devises étrangères peut varier jusqu'à un ou deux pour cent d'une fin de trimestre à l'autre en raison des fluctuations du taux de change. Ainsi, la variation des niveaux (mesurés en dollars canadiens) peut être fortement influencée par les fluctuations de valeur plutôt que par les "flux vrais", c'est-à-dire les fluctuations du montant du poste libellé en devises étrangères.

Comptes réels: La source des données sur les catégories de l'épargne et de la formation de capital non financier dans les CFF (1100-1900) est la Division du produit national brut de Statistique Canada. À son tour, l'épargne nette (catégorie 1400) provient des états du revenu des banques à charte, qui sont sur la base des trimestres de l'exercice. La fin de l'exercice pour les banques, le 31 octobre, ne coïncide pas avec un calendrier civil, et pour cette raison, et d'autres encore, la catégorie 1900, prêt ou emprunt net, ne coïncide pas avec la catégorie 2000, investissement financier net, car cette dernière utilise les données du trimestre civil. L'épargne nette est égale fondamentalement au revenu net moins les provisions pour impôt sur le revenu et les dividendes versés et comprend les provisions générales pour les pertes sur prêts, mais non les provisions précises pour les pertes pour des prêts et des amortissements pour lesquels aucune provision précise pour perte n'a été établie. Dans le SCCN, les pertes sur les prêts personnels sont traités sur le plan des concepts comme un transfert courant des banques au secteur des particuliers, mais au moment de la rédaction de ce document, aucune inscription explicite n'était faite pour des transferts semblables au sein du secteur des sociétés et des entreprises commerciales publiques des CRD.

Les provisions pour consommation de capital sont estimées par la Division des revenus et dépenses à partir des estimations propres de Statistique Canada du stock de capital et des taux d'amortissement économiques. La formation brute de capital fixe (1600) est estimée à partir des données recueillies lors de l'enquête sur les intentions d'investissements privés et publics au Canada effectuée par la Division de la science, technologie et stock de capital de Statistique Canada. Les banques ne déclarent aucune valeur pour les stocks dans leur bilan, et pour cette raison la catégorie CFF de la valeur de la variation matérielle des stocks (1700) est toujours nulle.

Divergence: En raison, entre autres, des différences de période (trimestre financier et trimestre civil), des différences dans les sources de données (investissements privés et publics au Canada et bilan pour les immobilisations) et des différences conceptuelles dans le traitement des pertes sur prêts, une divergence (catégorie 4000) est introduite dans les CFF pour le secteur des banques à charte.

Acceptations bancaires: Les acceptations bancaires sont des instruments de dette à court terme émis à escompte et garantis par la banque de l'acheteur moyennant un droit. La société qui est l'émetteur original enregistre ces acceptations du côté du passif, et elles figurent ensuite sous la catégorie 3350 (effet des sociétés de financement et autres effets à court terme) dans les CFF. La banque qui garantit l'acceptation ne l'achète pas habituellement comme un élément d'actif, celui-ci est plutôt vendu sur le marché monétaire, habituellement à une autre société qui le déclare comme un élément d'actif dans son bilan (catégorie 2350 dans les CFF). La caractéristique inhabituelle des acceptations bancaires est que chaque banque à charte enregistre, à la fois comme un élément d'actif et comme un élément de passif, la valeur totale des acceptations bancaires qu'elle a garanties. Ces inscriptions sont éliminées de chaque côté du bilan dans les données CFF. Chaque banque à charte enregistre également la valeur des acceptations détenues comme placements, mais garanties par d'autres banques comme des dépôts (actif). Là encore, ce montant est transféré à la catégorie 2350 dans les CFF.

Valeur amortie: Les banques à charte déclarent les bons du Trésor, les obligations et autres titres de dette achetés à escompte ou à prime à la valeur amortie. Un bon du Trésor de 52 semaines, par exemple, avec une valeur à l'échéance de 100 peut être acheté à 89 pour donner 12.36% sur 52 semaines. Après 26 semaines (par exemple), la banque a l'autorisation d'évaluer l'actif d'une des deux façons suivantes: l'amortissement linéaire, qui va donner une valeur de $89 + (26/52)(100-89) = 94.50$, ou l'amortissement du rendement, qui va donner la valeur suivante $89 (1.1236)^{26/52} = 94.34$. Comme il n'y a aucun moyen d'identifier avec précision les montants réels d'achats ou de ventes de ces instruments, les variations du bilan sont traitées comme des flux. Pour les bilans, on utilise la valeur au pair (Tableau G4 de la R.B.C.). La valeur des comptes du bilan national n'est pas identique à celle de la R.B.C. pour les années 1981-1983, parce-que les données de la R.B.C. ont été consolidées en 1981 et que celles des comptes du bilan national l'ont été en 1988.



CONFIDENTIAL DOCUMENT
when completed
CONFIDENTIEL
une fois rempli

Business Finance Division – Division des finances des entreprises
Financial Institutions Section – Section des institutions financières

QUARTERLY SURVEY – ENQUÊTE TRIMESTRIELLE

FINANCIAL STATEMENTS – ÉTATS FINANCIERS

CHARTERED BANKS – BANQUES À CHARTE

VI.1

Collected and tabulated under authority of the Statistics Act, Chapter 15, Statutes of Canada 1970-71-72. Under this Act, the contents of this report are treated as confidential and disclosed only to persons sworn to secrecy under Section 6 of the Act.

Renseignements collectés et totalisés en vertu de la Loi sur la statistique, chapitre 15, Statuts du Canada 1970-71-72. En vertu de la Loi, les renseignements fournis ici sont considérés confidentiels et ne sont divulgués qu'aux personnes ayant prêté serment en vertu de l'article 6 de la Loi.

Date	Company Official to contact regarding this form (Please print) – Responsable de la compagnie à contacter à propos de cette formule (Veuillez écrire en lettres moulées)	Position – Poste	Telephone Number – N° de téléphone
------	---	------------------	---------------------------------------

FOR STATISTICS CANADA USE ONLY – RÉSERVÉ À STATISTIQUE CANADA

Rec'd –	Added – Ajouté	Edited –	Edit checked –
Reçu _____	Posted – Posté	Vérifié _____	Vérifié contrôlé _____
	Pre-edited –		
	Pré-vérifié _____		



Business Finance Division
Division des finances des entreprises

Return No. N ^o de relevé	Due within 45 days of end of CALENDAR QUARTER Prépare de renvoyer un exemplaire dans les 45 jours suivant la fin du TRIMESTRE CIVIL		
IGB	M	4	

CONSOLIDATED RETURN OF ASSETS AND LIABILITIES RELEVÉ CONSOLIDÉ DE L'ACTIF ET DU PASSIF
BOOKED-IN-CANADA COMPTABILISÉS AU CANADA

NAME OF BANK NOM DE LA BANQUE

AS AT 19

AU

0001									
------	--	--	--	--	--	--	--	--	--

(IN THOUSANDS OF DOLLARS)
(EN MILLIERS DE DOLLARS)

ASSETS		ACTIF		FOREIGN CURRENCY MONNAIES ÉTRANGÈRES		TOTAL				
1	GOLD COIN AND GOLD AND SILVER BULLION PIÈCES D'OR ET LINGOTS D'OR ET D'ARGENT	01	1001			—	2301	2610		
2	OTHER COIN AUTRES PIÈCES DE MONNAIE	—	2001	2313		—	2002	2311		
3	BANK NOTES BILLETTS DE BANQUE	—	1005	2313		06	2303	2311		
4	DEPOSITS WITH BANK OF CANADA DÉPÔTS À LA BANQUE DU CANADA	—	2305	2313		—	1172	2311		
5	DEPOSITS WITH OTHER BANKS DÉPÔTS À D'AUTRES BANQUES	(a)	OPERATING BALANCES SOLDES D'OPÉRATIONS COURANTES	—	2006	2313	—	2007	2311	
	(b)	OTHER BALANCES AUTRES SOLDES	—	2016	2313	—	2017	2311		
6	CHEQUES AND OTHER ITEMS IN TRANSIT — NET CHÈQUES ET AUTRES EFFETS EN TRANSIT — VALEUR NETTE	02	2261	(3313)		—	2262	(3311)		
7	SECURITIES ISSUED OR GUARANTEED BY CANADA AT AMORTIZED VALUE TITRES ÉMIS OU GARANTIS PAR LE CANADA, VALEUR AMORTIE	(a)	TREASURY BILLS BONS DU TRÉSOR	—	2307		—	1011	2340	
		(b)	OTHER SECURITIES MATURING WITHIN THREE YEARS AUTRES TITRES À ÉCHÉANCE DANS LES TROIS ANS	—	1013		07	1012	2421	
		(c)	OTHER SECURITIES AUTRES TITRES	—	1016		—	1015	2421	
8	SECURITIES ISSUED OR GUARANTEED BY PROVINCES AT AMORTIZED VALUE TITRES ÉMIS OU GARANTIS PAR DES PROVINCES, VALEUR AMORTIE	—	1019			—	1018	2422		
9	SECURITIES ISSUED OR GUARANTEED BY MUNICIPAL OR SCHOOL CORPORATIONS IN CANADA AT AMORTIZED VALUE TITRES ÉMIS OU GARANTIS PAR DES CORPS MUNICIPAUX OU SCOLAIRES AU CANADA VAL AMORTIE	—	1022			—	1021	2423		
10	OTHER SECURITIES AUTRES TITRES	(a)	SHARES AT COST ACTIONS AU PRIX COURANT	03	2031		—	2032	2520	
		(b)	OTHER AT AMORTIZED VALUE AUTRES TITRES, VALEUR AMORTIE	—	2036		—	2037	2424	
11	SECURITIES OF ASSOCIATED CORPORATIONS TITRES DE SOCIÉTÉS ASSOCIÉES	(a)	SHARES VALUED ON THE EQUITY METHOD ACTIONS COMPTABILISÉES À LA VALEUR DE CONSOLIDATION	—	2041		08	2042	2512	
		(b)	OTHER AT AMORTIZED VALUE AUTRES TITRES, VALEUR AMORTIE	—	2051		—	2052	2512	
12	LOANS LESS PROVISION FOR LOSSES PRÊTS, MOINS PROVISIONS POUR PERTES	(a)	DAY CALL AND SHORT TO INVESTMENT DEALERS AND BROKERS, SECURED AU JOUR LE JOUR, À VUE ET À COURT TERME A DES NEGOCIANTS OU COURTIERS EN VALEURS MOBILIÈRES, GARANTIS	—	1032		—	2310	2331	
		(b)	TO BANKS À DES BANQUES	—	2056		—	2057	2331	
		(c)	TO PROVINCES AUX PROVINCES	04	2312		—	2313	2331	
		(d)	TO MUNICIPAL OR SCHOOL CORPORATIONS IN CANADA À DES CORPS MUNICIPAUX OU SCOLAIRES AU CANADA	—	2316		—	2317	2331	
		(e)	TO ASSOCIATED CORPORATIONS À DES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES	—	2061		09	2062	2512	
		(f)	LEASE RECEIVABLES CRÉANCES AU TITRE DE BAUX FINANCIERS	—	2066		—	2067	2331	
		(g)	TO OTHERS À D'AUTRES EMPRUNTEURS	—	2320		—	2321	2331	
13	MORTGAGES LESS PROVISION FOR LOSSES HYPOTHÈQUES MOINS PROVISIONS POUR PERTES	(a)	RESIDENTIAL SUR IMMEUBLES RESIDENTIELS	(i)	ISSUED UNDER THE NATIONAL HOUSING ACT ASSURÉES SOUS LE RÉGIME DE LA LOI NATIONALE SUR L'HABIT	—	2322	—	1030	2410
			(ii)	CONVENTIONAL ORDINAIRES	05	2324	—	2325	2410	
		(b)	NON-RESIDENTIAL SUR LES IMMEUBLES NON RESIDENTIELS	—	2116		—	2117	2410	
14	CUSTOMERS' LIABILITY UNDER ACCEPTANCES ENGAGEMENTS DE CLIENTS AU TITRE D'ACCEPTATIONS	—	2326			10	2327			
15	LAND, BUILDINGS AND EQUIPMENT LESS ACCUMULATED DEPRECIATION TERRAINS, CONSTRUCTION ET ÉQUIPEMENT MOINS AMORTISSEMENT ACCUMULÉ					—	1037			
16	OTHER ASSETS AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF	—	1043			—	1042	2610		
				TOTAL ASSETS TOTAL DE L'ACTIF	0005		—	1045		
				OF WHICH ACCRUED INTEREST DONT INTÉRÊTS COURUS	0006		—	2250		
				CHECK TOTAL CHIFFRE DE CONTRÔLE			—			

RETURN NO N° DE RELEVÉ	BANK CODE BANQUE	N/C	AS AT (DATE) AU (DATE)
IGB M, 4			

LIABILITIES		PASSIF	FOREIGN CURRENCY MONNAIES ÉTRANGÈRES		TOTAL			
1 DEPOSITS PAYABLE ON DEMAND TD DÉPÔTS PAYABLES À VUE	(a) CANADA AU CANADA		11	2126	3313	— 2127	3311	
	(b) PROVINCES AUX PROVINCES		—	2131	3313	— 2132	3311	
	(c) BANKS À DES BANQUES		—	2136	3313	— 2137	3311	
	(d) INDIVIDUALS À DES PARTICULIERS		—	2332	3313	— 2333	3311	
	(e) OTHERS À D'AUTRES DÉPOSANTS		—	2141	3313	— 2142	3311	
2 DEPOSITS PAYABLE AFTER NOTICE TO DÉPÔTS PAYABLES À PRÉAVIS	(a) CANADA AU CANADA		—	2171	3313	16 2172	3311	
	(b) PROVINCES AUX PROVINCES		12	2174	3313	— 2175	3311	
	(c) BANKS À DES BANQUES		—	2177	3313	— 2178	3311	
	(d) INDIVIDUALS À DES PARTICULIERS	(i) CHEQUABLE TRANSFERABLES PAR CHEQUE		—	2180	3313	— 2181	3311
		(ii) NON-CHEQUABLE NON TRANSFERABLES PAR CHEQUE		—	2183	3313	— 2184	3311
	(e) OTHERS AUTRES		—	2186	3313	— 2187	3311	
3 DEPOSITS PAYABLE ON A FIXED DATE TO DÉPÔTS PAYABLES À TERMES FIXES	(a) CANADA AU CANADA		—	2193	3313	17 2194	3311	
	(b) PROVINCES AUX PROVINCES		13	2196	3313	— 2197	3311	
	(c) BANKS À DES BANQUES		—	2201	3313	— 2202	3311	
	(d) INDIVIDUALS À DES PARTICULIERS		—	2335	3313	— 2336	3311	
	(e) OTHERS AUTRES		—	2338	3313	— 2339	3311	
4 CHEQUES AND OTHER ITEMS IN TRANSIT - NET CHEQUES ET AUTRES EFFETS EN TRANSIT - VALEUR NETTE			—	2266	3313	— 2267	3311	
5 ADVANCES FROM BANK OF CANADA AVANCES DE LA BANQUE DU CANADA			—	2342		18 1059	3332	
6 ACCEPTANCES ACCEPTATIONS			14	2344		— 2345		
7 LIABILITIES OF SUBSIDIARIES OTHER THAN DEPOSITS ENGAGEMENTS DE FILIALES AUTRES QUE DES DÉPÔTS	(a) SECURED GARANTIS		—	2206		— 2207	3424	
	(b) UNSECURED NON GARANTIS		—	2208		— 2209	3424	
8 OTHER LIABILITIES AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF			—	1060		— 1061	3610	
9 MINORITY INTERESTS IN SUBSIDIARIES PARTICIPATION MINORITAIRE DANS LES FILIALES			—	2211		— 2212	3520	
10 BANK DEBENTURES ISSUED AND OUTSTANDING DÉBENTURES BANCAIRES ÉMISES ET EN CIRCULATION			—	1062		19 1065	3424	
11 APPROPRIATIONS FOR CONTINGENCIES PROVISIONS POUR ÉVENTUALITÉS	(a) TAX ALLOWABLE APPROPRIATIONS ADMISSIBLES AUX DÉDUCTIONS D'IMPÔT					— 2351	3520	
	(b) TAX PAID APPROPRIATIONS LIBÉRÉES DE L'IMPÔT					— 2353	3520	
12 SHARE HOLDERS EQUITY	(a) CAPITAL STOCK ISSUED AND FULLY PAID ACTIONS DE CAPITAL ÉMISES ET LIBÉRÉES ENTIÈREMENT	(i) PREFERRED PRIVILÉGIÉES				— 2355	3520	
		(ii) COMMON ORDINAIRES				— 2357	3520	
AVOIR DES ACTIONNAIRES	(b) CONTRIBUTED SURPLUS SURPLUS D'APPORT					— 2215	3520	
	(c) GENERAL RESERVE RESERVE GÉNÉRALE				20	2220	3520	
	(d) RETAINED EARNINGS BÉNÉFICES NON RÉPARTIS					— 2225	3520	
SUPPLEMENTARY QUESTION QUESTION SUPPLÉMENTAIRE Dividends declared during the quarter Dividendes déclarés au cours du trimestre			TOTAL LIABILITIES TOTAL DU PASSIF		0007	— 2230		
			OF WHICH ACCRUED INTEREST DONT INTÉRÊTS COURUS		0008	— 2255		
Cash dividend Dividendes en espèces			CHECK TOTAL CHIFFRE DE CONTRÔLE		15	—	0009	
Stock dividend Dividendes en actions						—	0010	

Business Finance Division
Division des finances des entreprises

Return No. N° de relevé		Due within 60 days of end of CALENDAR QUARTER	
IGB	B	2	
Prépare de renvoyer un exemplaire dans les 60 jours suivant la fin du TRIMESTRE CIVIL			

RETURN OF SECURITIES BOOKED-IN-CANADA CLASSIFIED BY INSTITUTIONAL SECTOR
RELEVÉ DES TITRES COMPTABILISÉS AU CANADA PAR CATÉGORIE D'ÉMETTEUR

AS AT / AU _____ NAME OF BANK / NOM DE LA BANQUE _____ 19 _____ 0001 _____

(IN THOUSANDS OF DOLLARS / EN MILLIERS DE DOLLARS)

A. SECURITIES		TITRES		FOREIGN CURRENCY / MONNAIES ÉTRANGÈRES		TOTAL			
1	ISSUED OR GUARANTEED BY PROVINCIAL GOVERNMENTS EMIS OU GARANTIS PAR LES PROVINCES	(i) SHORT-TERM A COURT TERME		01	2598	—	2670	2350	
		(ii) LONG-TERM A LONG TERME			—	—	2672	2422	
		TOTAL AS PER ITEM 8 ON SCHEDULE 'J' TOTAL SELON LE POSTE 8 DE L'ANNEXE 'J'			—	—	—	1018	
2	ISSUED OR GUARANTEED BY A MUNICIPAL OR SCHOOL CORPORATION IN CANADA EMIS OU GARANTIS PAR DES CORPS MUNICIPAUX OU SCOLAIRES AU CANADA	(i) SHORT-TERM A COURT TERME			—	08	2674	2350	
		(ii) LONG-TERM A LONG TERME			—	—	2676	2423	
		TOTAL AS PER ITEM 9 ON SCHEDULE 'J' TOTAL SELON LE POSTE 9 DE L'ANNEXE 'J'			—	—	—	1021	
3	RESIDENT ISSUERS AUTRES ÉMETTEURS (POSTE 10 DE L'ANNEXE 'J')	FINANCIAL INSTITUTIONS INSTITUTIONS FINANCIÈRES	a) DEPOSIT-TAKING INSTITUTIONS INSTITUTIONS DE DÉPÔT	(i) SHORT-TERM A COURT TERME	02	2606	—	2678	2350
				(ii) LONG-TERM A LONG TERME		—	—	2680	2424
				(iii) SHARES ACTIONS		—	—	2682	2520
		b) OTHER PRIVATE INSTITUTIONS AUTRES INSTITUTIONS PRIVÉES	(i) SHORT-TERM A COURT TERME		—	09	2683	2350	
			(ii) LONG-TERM A LONG TERME		—	—	2684	2424	
			(iii) SHARES ACTIONS		—	—	2686	2520	
	INSTITUTIONS FINANCIÈRES	c) PUBLIC INSTITUTIONS INSTITUTIONS PUBLIQUES	1 FEDERAL FÉDÉRALES	(i) SHORT-TERM A COURT TERME	03	2618	—	2688	2350
				(ii) LONG-TERM A LONG TERME		—	—	2690	2424
				(iii) SHARES ACTIONS		—	—	2692	
		2 PROVINCIAL AND MUNICIPAL PROVINCIALES ET MUNICIPALES	(i) SHORT-TERM A COURT TERME		—	10	2694	2350	
			(ii) LONG-TERM A LONG TERME		—	—	2696	2422	
			(iii) SHARES ACTIONS		—	—	2698		
	NON-FINANCIAL CORPORATIONS SOCIÉTÉS NON FINANCIÈRES	a) PRIVATE CORPORATIONS SOCIÉTÉS PRIVÉES		(i) SHORT-TERM A COURT TERME	04	2630	—	2700	2350
				(ii) LONG-TERM A LONG TERME		—	—	2702	2424
				(iii) SHARES ACTIONS		—	—	2704	2520
		b) PUBLIC CORPORATIONS SOCIÉTÉS PUBLIQUES	1 FEDERAL FÉDÉRALES	(i) SHORT-TERM A COURT TERME		—	11	2706	2350
				(ii) LONG-TERM A LONG TERME		—	—	2708	2421
				(iii) SHARES ACTIONS		—	—	2710	
2 PROVINCIAL AND MUNICIPAL PROVINCIALES ET MUNICIPALES	(i) SHORT-TERM A COURT TERME	05	2642	—	2712	2350			
	(ii) LONG-TERM A LONG TERME		—	—	2714	2422			
	(iii) SHARES ACTIONS		—	—	2716				
c) PERSONS UNINCORPORATED BUSINESSES AND PRIVATE NON-PROFIT INSTITUTIONS* PARTICULIERS, ENTREPRISES NON CONSTITUÉES EN SOCIÉTÉ ET INSTITUTIONS PRIVÉES À BUT NON LUCRATIF*	(i) SHORT-TERM A COURT TERME		—	12	2718				
	(ii) LONG-TERM A LONG TERME		—	—	2720	2424			
	(iii) SHARES ACTIONS		—	—	2722				
NON-RESIDENT ISSUERS ÉMETTEURS ÉTRANGERS		(i) SHORT-TERM A COURT TERME	06	2654	—	2724	2530		
		(ii) LONG-TERM A LONG TERME		—	—	2726	2530		
		(iii) SHARES ACTIONS		—	—	2728	2530		
TOTAL OF 3 AS PER ITEM 10 OF SCHEDULE 'J' TOTAL DE 3 SELON LE POSTE 10 DE L'ANNEXE 'J'					—	—	13	2730	
4	OF WHICH TAX EXEMPT SECURITIES INCLUDED IN ITEMS (1) TO (3) ABOVE DONT TITRES À RÉGIME FISCAL AVANTAGEUX COMPRIS AUX POSTES 1 A 3 CI-DESSUS	(i) TERM-PREFERRED SHARES ACTIONS PRIVILÉGIÉES À TERME			—	—	2732		
		(ii) INCOME DEBENTURES OBLIGATIONS À INTERÊT CONDITIONNEL			—	—	2734		
		(iii) SMALL BUSINESS BONDS OBLIGATIONS CONCERNANT LES PETITES ENTREPRISES		07	2666	—	—	2736	
		(iv) OTHER AUTRES			—	—	—	2738	
CHECK TOTAL / CHIFFRE DE CONTRÔLE					—	—	—		

DATE _____ NAME / NOM (1) _____ SIGNATURE _____ TELEPHONE / TÉLÉPHONE _____

* INCLUDE RELIGIOUS, HEALTH AND EDUCATIONAL INSTITUTIONS
ORGANISMES RELIGIEUX, ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ ET D'ENSEIGNEMENT

(1) PERSON WHO MAY BE CONTACTED IN THE EVENT THERE ARE ANY QUESTIONS ABOUT THE DATA.
PERSONNE À CONTACTER EN CAS DE QUESTION SUR LES DONNÉES



Statistics Canada Statistique Canada

Business Finance Division
Division des finances des entreprises

RETURN OF NON-MORTGAGE LOAN ASSETS BOOKED-IN-CANADA CLASSIFIED BY INSTITUTIONAL SECTOR
RELEVÉ DES PRÊTS NON HYPOTHÉCAIRES COMPTABILISÉS AU CANADA PAR CATÉGORIE D'EMPRUNTEUR

AS AT
AU

NAME OF BANK NOM DE LA BANQUE

19

(IN THOUSANDS OF DOLLARS EN MILLIERS DE DOLLARS)

Return No. N ^o de relevé			Due within 60 days of end of CALENDAR QUARTER		
IGB	A	2	Prière de renvoyer un exemplaire dans les 60 jours suivant la fin du TRIMESTRE CIVIL		

0001									
------	--	--	--	--	--	--	--	--	--

		NON-MORTGAGE LOAN ASSETS		PRÊTS NON HYPOTHÉCAIRES		FOREIGN CURRENCY MONNAIES ÉTRANGÈRES		TOTAL					
1	LOAN TO CANADIAN INDIVIDUALS FOR NON-BUSINESS PURPOSES	(i) LOANS TO PURCHASE (OR CARRY) SECURITIES POUR LE FINANCEMENT DE TITRES	a) CANADA SAVINGS BONDS CURRENT ISSUE OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA (ÉMISSIONS DE L'ANNÉE)		01	4000		—	4066	2331			
			b) USED FOR TAX SHELTERED PLANS (RRSP S, ETC.) RÉGIMES FISCALEMENT AVANTAGEUX (REER, ETC.)		—	4003		05	4069	2331			
			c) MARKETABLE STOCKS AND BONDS ACTIONS ET OBLIGATIONS NÉGOCIABLES		—	4006		—	4072	2331			
		(ii) LOANS TO PURCHASE CONSUMER GOODS, SERVICES AND OTHER PERSONAL EXPENDITURES POUR L'ACHAT DE BIENS DE CONSOM- MATION ET DE SERVICES ET D'AUTRES DÉPENSES PERSONNELLES	a) PRIVATE PASSENGER VEHICLES VEHICULES DE TOURISME		—	4009		—	4075	2321			
			b) MOBILE HOMES MAISONS MOBILES		—	4012		—	4078	2331			
	c) RENOVATION OF RESIDENTIAL PROPERTY RENOVATIONS RESIDENTIELLES		—	4015		—	4081	2331					
	d) CONSUMER GOODS, SERVICES AND OTHER PERSONAL LOANS, NOT ELSEWHERE SPECIFIED BIENS DE CONSOMMATION, SERVICES ET AUTRES PRÊTS PERSONNELS NON COMPRIS AILLEURS		02	4018		—	4084	2321					
	e) CREDIT CARDS CARTES DE CRÉDIT		—	4021		06	4089	2321					
	2	LOANS TO OTHER CANADIANS	i) FINANCIAL INSTITUTIONS	a) PUBLIC PUBLIQUES		—	4024		—	4093	2331		
				b) PRIVATE PRIVÉES	i) CHARTERED BANKS BANQUES À CHARTRE		—	4027		—	4096	2331	
ii) OTHER DEPOSIT-TAKING INSTITUTIONS AUTRES INSTITUTIONS DE DÉPÔT					—	4030		—	4099	2331			
iii) INSURANCE COMPANIES AND PENSION FUNDS COMPAGNIES D'ASSURANCE ET CAISSES DE RETRAITE					—	4033		—	4100	2331			
iv) OTHER PRIVATE FINANCIAL INSTITUTIONS (EXCLUDING INVESTMENT DEALERS) AUTRES INSTITUTIONS FINANCIÈRES PRIVÉES (NÉGOCIANTS EN VALEURS EXCLUS)					03	4036		—	4103	2331			
v) INVESTMENT DEALERS AND BROKERS NÉGOCIANTS ET COURTIERS EN VALEURS					a) DAY LOANS PRÊTS AU JOUR LE JOUR		—	4039		07	4106	2331	
				b) SPECIAL CALL LOANS PRÊTS À VUE SPÉCIAUX		—	4042		—	4109	2331		
				c) OTHER CALL AND SHORT TERM LOANS AUTRES PRÊTS À VUE OU À COURT TERME		—	4045		—	4112	2331		
j) NON-FINANCIAL CORPORATIONS AND UNINCORPORATED BUSINESSES SOCIÉTÉS NON FINANCIÈRES ET ENTREPRISES NON CONSTITUÉES EN SOCIÉTÉS				a) PRIVATE BUSINESSES ENTREPRISES PRIVÉES		TOTAL LOANS TO NON-FINANCIAL PRIVATE BUSINESSES PRÊTS TOTAUX AUX ENTREPRISES PRIVÉES NON-FINANCIÈRES		—	4048		—	4115	2331

RETURN NO N° DE RELEVÉ	BANK CODE BANQUE	N/C	AS AT (DATE) AU (DATE)			
IGB	A, 2		Y	A	M	D

NON-MORTGAGE LOAN ASSETS PRÊTS NON HYPOTHECAIRES				FOREIGN CURRENCY MONNAIES ETRANGERES		TOTAL		
2 LOANS TO OTHER CANADIANS (CONT'D) PRÊTS A D'AUTRES CANADIENS (SUITE)	ii) NON-FINANCIAL CORPORATIONS AND UNINCORPORATED BUSINESSES (CONT'D) SOCIÉTÉS NON FINANCIÈRES ET ENTREPRISES NON CONSTITUÉES EN SOCIÉTÉS (SUITE)	b) GOVERNMENT ENTREPRISES PUBLIQUES	i) FEDERAL FÉDÉRALES	18	4291	21	4343	2331
			ii) PROVINCIAL AND MUNICIPAL PROVINCIALES ET MUNICIPALES	—	4294	—	4347	2331
	iii) PRIVATE NON-PROFIT INSTITUTIONS, RELIGIOUS INSTITUTIONS, HEALTH INSTITUTIONS AND EDUCATIONAL INSTITUTIONS INSTITUTIONS PRIVÉES A BUT NON LUCRATIF, ORGANISMES RELIGIEUX, ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ ET D'ENSEIGNEMENT			—	4297	—	4350	2331
	iv) GOVERNMENT ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	a) FEDERAL FÉDÉRALES	—	4300	—	4353	2331	
		b) PROVINCIAL AND MUNICIPAL PROVINCIALES ET MUNICIPALES	—	4303	—	4356	2331	
3 LOANS TO NON-RESIDENTS PRÊTS A DES NON RESIDENTS	i) BANKS BANQUES	a) OFFICIAL MONETARY INSTITUTIONS INSTITUTIONS MONÉTAIRES OFFICIELLES	—	4306	—	4359	2331	
		b) OTHER BANKS AUTRES BANQUES	19	4309	22	4362	2331	
	ii) OTHER AUTRES		—	4310	—	4365	2331	
4 LOANS TO ASSOCIATED CORPORATIONS PRÊTS A DES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES	i) RESIDENT ASSOCIATED CORPORATIONS CANADIENNES		—	4313	—	4368	2512	
	ii) NON-RESIDENT ASSOCIATED CORPORATIONS ÉTRANGÈRES		—	4316	—	4371	2512	
5 LEASE FINANCING RECEIVABLES CRÉANCES AU TITRE DE BAUX FINANCIERS	i) RESIDENTS RÉSIDENTS		—	4319	—	4374	2331	
	ii) NON-RESIDENTS NON-RÉSIDENTS		—	4322	—	4377	2331	
6 FACTORED RECEIVABLES CRÉANCES AFFACTURÉES	i) RESIDENTS RÉSIDENTS		20	4325	23	4380	2331	
	ii) NON-RESIDENTS NON-RÉSIDENTS		—	4328	—	4383	2331	
7	TOTAL			—	4331	—	4386	
8	LESS RELATED SPECIFIC PROVISION FOR LOSSES MOINS PROVISIONS SPÉCIFIQUES POUR PERTES			—	4334	—	4389	
9	TOTAL AS PER ASSET 12 ON SCHEDULE 'J' TOTAL D'APRÈS POSTÉ 12 DE L'ACTIF A L'ANNEXE 'J'			—	4337	—	4392	
	CHECK TOTAL CHIFFRE DE CONTRÔLE			—		—		

QUARTERLY RETURN OF DEPOSIT LIABILITIES BOOKED-IN-CANADA CLASSIFIED BY INSTITUTIONAL SECTOR
RELEVÉ TRIMESTRIEL DU PASSIF - DÉPÔTS COMPTABILISÉS AU CANADA PAR CATÉGORIE DE DÉPOSANT

AS AT / AU _____ 19_____
NAME OF BANK / NOM DE LA BANQUE _____
(IN THOUSANDS OF DOLLARS / EN MILLIERS DE DOLLARS)

Return No. N° de relevé	Due within 60 days of end of CALENDAR QUARTER	
IGB	C	2
Prrière de renvoyer un exemplaire dans les 60 jours suivant la fin du TRIMESTRE CIVIL		

0001									
------	--	--	--	--	--	--	--	--	--

DEPOSIT LIABILITIES		PASSIF - DÉPÔTS		PAYABLE IN CANADIAN DOLLARS / DÉPÔTS EN DOLLARS CANADIENS				SUB-TOTAL TOTAL PARTIEL			
				ON DEMAND A VUE		AFTER TERM OR NOTICE / A TERME OU A PREAVIS					
				CHEQUABLE / TRANSFERABLES PAR CHEQUE		NON-CHEQUABLE / NON TRANSFERABLES PAR CHEQUE					
I GOVERNMENT GOUVERNEMENTS	a) FEDERAL FEDERAL			01	2125	05	2145	09	2170		
	b) PROVINCIAL PROVINCIAUX				2130		2150		2168		
	c) MUNICIPAL MUNICIPAUX				2133		2148		2156		
II OTHER CANADIANS	A FINANCIAL INSTITUTIONS	a) CHARTERED BANKS BANQUES A CHARTE			3102		3180		3248		
		b) OTHER DEPOSIT TAKING INSTITUTIONS AUTRES INSTITUTIONS DE DEPÔTS			3061		3134		3203		
		c) INSURANCE COMPANIES AND PENSION FUNDS COMPAGNIES D'ASSURANCE ET CAISSES DE RETRAITE			3064		3137		3205		
	D OTHER FINANCIAL INSTITUTIONS AUTRES INSTITUTIONS FINANCIERES	d) OTHER FINANCIAL INSTITUTIONS AUTRES INSTITUTIONS FINANCIERES			02	3067	06	3140	10	3208	
		e) INVESTMENT DEALERS NEGOTIANTS EN VALEURS									
		f) OTHER AUTRES				3070		3143		3211	
	E PUBLIC FINANCIAL INSTITUTIONS INSTITUTIONS FINANCIERES PUBLIQUES	g) FEDERAL FEDERALES				3073		3146		3214	
		h) PROVINCIAL AND MUNICIPAL PROVINCIALES ET MUNICIPALES				3076		3149		3217	
III AUTRES CANADIENS	B NON-FINANCIAL CORPORATIONS SOCIETES NON FINANCIERES	a) NON-FINANCIAL PRIVATE CORPORATIONS SOCIETES PRIVEES NON FINANCIERES			3079		3152		3220		
		b) NON-FINANCIAL GOVERNMENT ENTREPRISES PUBLIQUES NON FINANCIERES				3082		3155		3223	
	C PERSONS UNINCORPORATED BUSINESSES AND PRIVATE NON-PROFIT INSTITUTIONS PARTICULIERS ENTREPRISES NON CONSTITUEES EN SOCIETES ET INSTITUTIONS PRIVEES A BUT NON LUCRATIF	d) PERSONS PARTICULIERS	i) FEDERAL FEDERALES								
			ii) RRSP REER				3088		3161		3229
			iii) RHOSP REEL				3091		3164		3232
			iv) OTHER TAX SHELTERED DEPOSITS AUTRES DEPÔTS A REGIME FISCAL AVANTAGEUX				3094		3167		3235
		v) OTHER AUTRES				3097		3170		3238	
e) UNINCORPORATED BUSINESSES AND PRIVATE NON-PROFIT INSTITUTIONS ENTREPRISES NON CONSTITUEES EN SOCIETES ET INSTITUTIONS PRIVEES A BUT NON LUCRATIF				3100		3173		3241			
IV NON RESIDENTS NON RESIDENTS	a) BANKS BANQUES	i) OFFICIAL MONETARY INSTITUTIONS INSTITUTIONS MONETAIRES OFFICIELLES			04	3103	08	3176	12	3244	
		ii) OTHER BANKS AUTRES BANQUES				3110		3179		3247	
	b) OTHER NON RESIDENTS AUTRES NON RESIDENTS				3113		3182		3250		
V OTHER AUTRES	a) BEARER DEPOSIT NOTES BILLETS AU PORTEUR				3116		3185		3253		
	b) OTHER NEGOTIABLE FIXED TERM NOTES AUTRES BILLETS NEGOTIABLES A TERME FIXE				3119		3188		3256		
				CHECK TOTAL / CHIFFRE DE CONTRÔLE							

RETURN NO N° DE RÉLEVÉ	BANK CODE BANQUE	N/C	AS AT (DATE) AU (DATE)			
IGB C 2			Y	A	M	D

DEPOSIT LIABILITIES		PASSIF — DÉPÔTS		PAYABLE IN CANADIAN DOLLARS				DÉPÔTS EN DOLLARS CANADIENS					
				SUB-TOTAL FROM PAGE 1 TOTAL PARTIEL DE LA PAGE 1		FIXED TERM PRÉ ENCASHABLE ENCAISSABLES AVANT TERME		A TERME FIXE NON PRÉ ENCASHABLE NON ENCAISSABLES AVANT TERME		TOTAL TOTAL			
I GOVERNMENT GOUVERNEMENTS	a) FEDERAL FÉDÉRAL			13	3259		17	3327	21	3396	3311		
	b) PROVINCIAL PROVINCIAUX			—	3262		—	3330	—	3399	3311		
	c) MUNICIPAL MUNICIPAUX			—	3265		—	3333	—	3402	3311		
II OTHER CANADIANS	A FINANCIAL INSTITUTIONS INSTITUTIONS FINANCIÈRES	a) CHARTERED BANKS BANQUES À CHARTRE		—	3268		—	3336		—	3405	3311	
		b) OTHER DEPOSIT-TAKING INSTITUTIONS AUTRES INSTITUTIONS DE DÉPÔTS		—	3271		—	3339		—	3408	3311	
		c) INSURANCE COMPANIES AND PENSION FUNDS COMPAGNIES D'ASSURANCE ET CAISSES DE RETRAITE		—	3274		—	3342		—	3410	3311	
		d) OTHER FINANCIAL INSTITUTIONS AUTRES INSTITUTIONS FINANCIÈRES	i) INVESTMENT DEALERS NEGOTIANTS EN VALEURS		14	3276		18	3345	22	3413	3311	
			ii) OTHER AUTRES		—	3279		—	3348		—	3416	3311
	e) PUBLIC FINANCIAL INSTITUTIONS INSTITUTIONS FINANCIÈRES PUBLIQUES	i) FEDERAL FÉDÉRALES		—	3282		—	3351		—	3419	3311	
		ii) PROVINCIAL AND MUNICIPAL PROVINCIALES ET MUNICIPALES		—	3285		—	3354		—	3422	3311	
	B NON FINANCIAL CORPORATIONS SOCIÉTÉS NON FINANCIÈRES	a) NON FINANCIAL PRIVATE CORPORATIONS SOCIÉTÉS PRIVÉES NON FINANCIÈRES		—	3288		—	3357		—	3425	3311	
		b) NON FINANCIAL GOVERNMENT ENTREPRISES ENTREPRISES PUBLIQUES NON FINANCIÈRES	i) FEDERAL FÉDÉRALES		—	3291		—	3360		—	3428	3311
			ii) PROVINCIAL AND MUNICIPAL PROVINCIALES ET MUNICIPALES		15	3294		19	3363	23	3431	3311	
C PERSONS, UNINCORPORATED BUSINESSES AND PRIVATE NON-PROFIT INSTITUTIONS PARTICULIERS, ENTREPRISES NON CONSTITUÉES EN SOCIÉTÉS ET INSTI- TUTIONS PRIVÉES À BUT NON LUCRATIF	a) PERSONS PARTICULIERS	i) RRSP REER		—	3297		—	3366		—	3434	3311	
		ii) RHOSP REEL		—	3300		—	3369		—	3437	3311	
		iii) OTHER TAX SHELTERED DEPOSITS AUTRES DÉPÔTS À RÉGIME FISCAL AVANTAGEUX		—	3303		—	3372		—	3440	3311	
		iv) OTHER AUTRES		—	3306		—	3375		—	3443	3311	
	b) UNINCORPORATED BUSINESSES AND PRIVATE NON-PROFIT INSTITUTIONS ENTREPRISES NON CONSTITUÉES EN SOCIÉTÉS ET INSTITUTIONS PRIVÉES À BUT NON LUCRATIF		—	3309		—	3378		—	3446	3311		
	III NON RESIDENTS NON-RÉSIDENTS	a) BANKS BANQUES	i) OFFICIAL MONETARY INSTITUTIONS INSTITUTIONS MONÉTAIRES OFFICIELLES		16	3312		20	3381	24	3449	3311	
ii) OTHER BANKS AUTRES BANQUES				—	3315		—	3384		—	3452	3311	
b) OTHER NON-RESIDENTS AUTRES NON-RÉSIDENTS			—	3318		—	3387		—	3455	3311		
IV OTHER AUTRES	a) BEARER DEPOSIT NOTES BILLETS AU PORTEUR		—	3321		—	3390		—	3458	3311		
	b) OTHER NEGOTIABLE FIXED TERM NOTES AUTRES BILLETS NEGOTIABLES À TERME FIXE		—	3324		—	3393		—	3461	3311		
				CHECK TOTAL CHIFFRE DE CONTRÔLE									

RETURN NO N° DE RELEVÉ	BANK CODE BANQUE	N/C	AS AT (DATE) AU (DATE)			
IGB C 2			Y	A	M	D

DEPOSIT LIABILITIES		PASSIF — DÉPÔTS		PAYABLE IN FOREIGN CURRENCY		DÉPÔTS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES					
		ON DEMAND À VUE		AFTER NOTICE À PÉREAVIS		TERM À TERME		TOTAL			
I GOVERNMENT GOUVERNEMENTS	b) FEDERAL FÉDÉRAL	25	2126	29	2171	33	2193	37	2750	3313	
	b) PROVINCIAL PROVINCIAUX	—	2131	—	2174	—	2196	—	2753	3313	
	c) MUNICIPAL MUNICIPAUX	—	2134	—	2179	—	2199	—	2756	3313	
II OTHER CANADIANS	A FINANCIAL INSTITUTIONS	a) CHARTERED BANKS BANQUES À CHARTRE	—	2866	—	2924	—	2981	—	2759	3313
		b) OTHER DEPOSIT-TAKING INSTITUTIONS AUTRES INSTITUTIONS DE DÉPÔTS	—	2819	—	2878	—	2935	—	2762	3313
		c) INSURANCE COMPANIES AND PENSION FUNDS COMPAGNIES D'ASSURANCE ET CAISSES DE RETRAITE	—	2822	—	2881	—	2938	—	2765	3313
	INSTITUTIONS FINANCIÈRES	d) OTHER FINANCIAL INSTITUTIONS AUTRES INSTITUTIONS FINANCIÈRES	26	2825	30	2884	34	2941	38	2768	3313
		i) INVESTMENT DEALERS NEGOTIANTS EN VALEURS	—	2828	—	2887	—	2944	—	2771	3313
		e) OTHER AUTRES	—	2828	—	2887	—	2944	—	2771	3313
	e) PUBLIC FINANCIAL INSTITUTIONS INSTITUTIONS FINANCIÈRES PUBLIQUES	i) FEDERAL FÉDÉRALES	—	2831	—	2890	—	2947	—	2774	3313
		ii) PROVINCIAL AND MUNICIPAL PROVINCIALES ET MUNICIPALES	—	2834	—	2893	—	2950	—	2777	3313
		B	a) NON-FINANCIAL PRIVATE CORPORATIONS SOCIÉTÉS PRIVÉES NON FINANCIÈRES	—	2837	—	2896	—	2953	—	2780
	NON-FINANCIAL CORPORATIONS SOCIÉTÉS NON FINANCIÈRES	b) NON-FINANCIAL GOVERNMENT ENTERPRISES ENTREPRISES PUBLIQUES NON FINANCIÈRES	—	2840	—	2899	—	2956	—	2783	3313
i) FEDERAL FÉDÉRALES		—	2840	—	2899	—	2956	—	2783	3313	
ii) PROVINCIAL AND MUNICIPAL PROVINCIALES ET MUNICIPALES		27	2843	31	2902	35	2959	39	2786	3313	
C PERSONS UNINCORPORATED BUSINESSES AND PRIVATE NON-PROFIT INSTITUTIONS PARTICULIERS, ENTREPRISES NON CONSTITUÉES EN SOCIÉTÉS ET INSTI- TUTIONS PRIVÉES À BUT NON LUCRATIF	a) PERSONS PARTICULIERS	i) RRSP REER	—	2847	—	2905	—	2962	—	2789	3313
		ii) RRSP REER	—	2850	—	2908	—	2965	—	2792	3313
		iii) OTHER TAX SHELTERED DEPOSITS AUTRES DÉPÔTS À RÉGIME FISCAL AVANTAGEUX	—	2853	—	2911	—	2968	—	2795	3313
		iv) OTHER AUTRES	—	2856	—	2914	—	2971	—	2798	3313
	d) UNINCORPORATED BUSINESSES AND PRIVATE NON-PROFIT INSTITUTIONS ENTREPRISES NON CONSTITUÉES EN SOCIÉTÉS ET INSTITUTIONS PRIVÉES À BUT NON LUCRATIF	—	2859	—	2917	—	2974	—	2801	3313	
III NON-RESIDENTS NON-RÉSIDENTS	b) BANKS BANQUES	i) OFFICIAL MONETARY INSTITUTIONS INSTITUTIONS MONÉTAIRES OFFICIELLES	28	2862	32	2920	36	2977	40	2804	3313
		ii) OTHER BANKS AUTRES BANQUES	—	2865	—	2923	—	2980	—	2807	3313
	b) OTHER NON-RESIDENTS AUTRES NON-RÉSIDENTS	—	2868	—	2926	—	2983	—	2810	3313	
IV OTHER AUTRES	a) BEARER DEPOSIT NOTES BILLETS AU PORTEUR	—	2871	—	2929	—	2986	—	2813	3313	
	b) OTHER NEGOTIABLE FIXED TERM NOTES AUTRES BILLETS NEGOTIABLES À TERME FIXE	—	2874	—	2932	—	2989	—	2816	3313	
		CHECK TOTAL CHIFFRE DE CONTRÔLE		—		—		—			

SECTEUR VI.2.1 Les banques d'épargne du Québec

Champ d'observation

Les données de ce secteur disparaissent à partir du troisième trimestre de 1987, en raison de l'acquisition de la banque d'épargne de la cité et du district de Montréal par une banque à Charte.

Auparavant il n'existait qu'une seule banque d'épargne au Québec, la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, qui était constituée en société en vertu de la Loi sur les banques d'épargne du Québec. Depuis le quatrième trimestre de 1981, ce secteur comprend les opérations consolidées des filiales. Cette révision des déclarations découle des modifications apportées en 1980 à la Loi sur les banques d'épargne du Québec.

Sources

Les données relatives aux flux financiers et aux encours sont tirées de l'état de l'actif et du passif de la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, publié mensuellement dans la *Gazette du Canada*.

Méthodes

Les flux financiers sont calculés comme étant les changements survenus dans les postes du bilan, lesquels sont reclassés dans les catégories des flux financiers. Aucun ajustement n'est effectué quant aux modifications de l'évaluation. Les encours à la fin de l'année ne font que reprendre les chiffres de l'actif et du passif publiés.

L'épargne nette est évaluée à partir de trois éléments du bilan: a) les provisions pour pertes, b) un compte de réserve ou une réserve générale et c) les bénéfices non répartis à la fin de la dernière année financière.

Les changements survenus dans les encours ne sont enregistrés dans la *Gazette du Canada* qu'à la fin de l'année civile quant à a) et c) et, par conséquent, les flux trimestriels publiés dans les CFF sont quelque peu faussés et ne traduisent pas les flux véritables des bénéfices non répartis qui se sont accumulés de trimestre en trimestre. Les catégories des "comptes réels" sont révisées au moment où les rapports annuels deviennent disponibles.

Le tableau suivant fournit un lien immédiat entre les catégories des flux financiers et celles de l'état de l'actif et du passif de la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal publié dans la *Gazette du Canada*.

LIENS ENTRE LES CATÉGORIES

Flux financiers	Gazette du Canada
<u>Numéro de catégorie</u>	<u>Comptes réels</u>
	<u>Numéro de poste</u> (A = Actif) (P = Passif)
1200 Provisions pour consommation de capital et ajustements divers.	La provision pour consommation de capital est estimée en pourcentage de la valeur des immeubles de la banque.
1400 Épargne nette	10L Provisions pour éventualités 13L Réserve générale 14L Bénéfices non répartis
1600 Formation brute de capital fixe	15A Terrains, constructions, matériel et mobilier, moins amortissements accumulés plus provisions pour consommation de capital (estimé)
1800 Achats nets d'actifs existants et intangibles	15A Une écriture est faite dans cette catégorie lorsqu'un changement négatif survenu dans le compte des immeubles de la banque est trop considérable pour constituer de l'amortissement et est donc interprété comme résultant d'une vente d'actifs existants.

2311	Argent liquide et dépôts bancaires
2313	Devises et dépôts étrangers
2321	Crédit à la consommation
2332	Autres prêts
2410	Autres prêts
2421	Obligations fédérales
2422	Obligations provinciales
2423	Obligations municipales
2424	Autres obligations canadiennes
2520	Actions
2610	Autres éléments de l'actif
3312	Dépôts
3313	Devises et dépôts étrangers
3331	Emprunts bancaires
3332	Autres emprunts
3424	Autres obligations canadiennes
3520	Actions
3610	Autres éléments du passif

Éléments d'actifs financiers

1A	Or et pièce de monnaie
2A	Billets de la banque du Canada et dépôts à la Banque du Canada
3A	Dépôts aux banques à charte en monnaie canadienne
4A	Autres billets de banque et dépôts chez les autres banques en monnaie étrangère
13A	Prêts non garantis, moins provision pour pertes
12A	Prêts autrement garantis, moins provision pour prêts
10A	Hypothèques assurés sous le régime de la Loi nationale sur l'habitation
11A	Autres hypothèques, moins provision pour pertes
6A	Valeur mobilières émises ou garanties par le Canada, à leur valeur amortie
7A	Valeurs mobilières émises ou garanties par une province, à leur valeur amortie
8A	Valeurs mobilières émises ou garanties par un corps municipal ou scolaire au Canada, à leur valeur amortie
9(b)A	Valeurs mobilières d'autres émetteurs canadiens, autres valeurs, à leur valeur amortie
9(a)A	Actions, au prix coûtant
16A	Autres éléments d'actif

Éléments du passif financier

1L	Dépôts en monnaie canadienne moins
5A	Chèques et autres effets en transit, valeur nette
2P	Dépôts en monnaie étrangère
5P	Avances des banques à charte, garanties
4P	Avances de la banque du Canada, garanties
9P	Débitures bancaires et autres dettes à long terme, émises et en circulation
11P	Capital versé
12P	Surplus d'apport
7P	Autres engagements

SECTEUR VI.2.2

Caisses populaires et caisses d'épargne et de crédit

Champ d'observation

Ce sous-secteur comprend les caisses populaires et les caisses d'épargne et de crédit qui sont constituées en vertu de chartes provinciales et sont assujetties à la législation des administrations publiques provinciales. Ces institutions sont des coopératives d'épargne et de prêts dont la composition est d'ordinaire limitée par une "caractéristique commune" à des groupes tels que les employés d'une même organisation, les membres de la même église ou du même syndicat ou les résidents de la même localité. Elles appartiennent aux membres et, dans bien des cas, elles ne servent que ceux-ci. Les caisses populaires et les caisses d'épargne et de crédit sont organisées à deux paliers, étant soit "locales" ou bien "centrales".

Chaque caisse locale est un organisme autonome structuré de façon à fournir aux membres des moyens d'épargne commodes et des facilités de crédit. Les caisses locales obtiennent leurs fonds de leurs membres en vendant des parts et en acceptant des dépôts. D'ordinaire, on devient membre en versant un droit d'entrée minimal, consistant à acheter au moins une part. Depuis le milieu des années 1960, les caisses d'épargne et de crédit se sont fusionnées de plus en plus et elles ont accru les mises en oeuvre d'opérations de succursales, ce qui a entraîné une diminution du nombre de caisses de crédit mais une augmentation rapide de leur dimension et de la portée de leurs opérations, au point où de nombreuses caisses locales offrent une gamme de services comparables à ceux des grandes institutions financières.

La plupart des caisses d'épargne et de crédit et des caisses populaires locales sont fédérées en un certain nombre de groupes distincts, soit les caisses centrales des provinces. En outre, les caisses locales ont établi un certain nombre de sociétés de crédit centrales au sein desquelles elles ont regroupé certaines de leurs opérations financières.

Les sociétés centrales de crédit ou les services centraux de leur groupe fournissent différents services de banque, de consultation et de promotion. Les caisses locales conservent un excédent de fonds en dépôt et partagent des comptes avec les caisses centrales qui, à leur tour, conservent des comptes en espèce dans les banques à charte, font des prêts aux caisses locales qui ont temporairement besoin de fonds et investissent le reste des réserves regroupées de leurs caisses locales dans des valeurs mobilières. Ainsi, en tant que banquiers des caisses locales, les caisses centrales regroupent leurs actifs liquide et fournissent le principal groupe de réserves du système. Une caisse nationale centrale fournit des facilités de crédit aux caisses centrales des provinces (à l'exception du Québec).

Les données relatives aux caisses centrales nationales sont regroupées avec celles des caisses centrales provinciales dans les flux financiers de ce secteur.

Sources

Les renseignements servant à compiler les flux financiers de ce sous-secteur proviennent des mêmes sources de données que la publication trimestrielle, *Institutions financières: Statistique financière* (Statistique Canada, no 61-006 au catalogue). Les données de cette publication relative aux caisses populaires et aux caisses d'épargne et de crédit locales sont tirées d'enquêtes concernant ces institutions qui ont été effectuées par des organismes publics provinciaux particuliers. Ces renseignements sont ensuite transmis à Statistique Canada. Dans la plupart des cas, les organismes provinciaux assurent une observation complète des caisses locales, mais lorsque l'observation est inférieure à un recensement complet, la Division des enquêtes gonfle l'échantillon afin qu'il représente l'univers. Les données relatives aux caisses centrales sont fondées sur une enquête relative à toutes ces institutions qui a été effectuée par la Section des institutions financières de la Division des finances des entreprises de Statistique Canada.

D'ordinaire, les données relatives au trimestre courant ne sont pas prêtes à temps pour respecter le calendrier de publications des CFF, c'est pourquoi on élabore des estimations.

Méthodes

En ce qui concerne ce sous-secteur, les comptes des flux financiers sont essentiellement un réaménagement de l'état des "estimations de l'évolution de la situation financière" publié dans *Institutions financières*, no 61-006 au catalogue. Cet état est à son tour fondé sur les changements survenus dans les encours des bilan présentés, après les rajustements relatifs aux réévaluations, etc., décrits plus loin.

Les sources de fonds nets internes (à l'exclusion de l'amortissement) des caisses d'épargne et de crédit locales et centrales sont enregistrées dans la catégorie du passif 3312 (Dépôts). Ces fonds ne sont pas enregistrés dans la catégorie 1400 (Épargnes nettes) de ce secteur des comptes des flux financiers parce que les caisses d'épargne et de crédit sont traitées comme des associations de particuliers dans le système canadien des comptes nationaux, c'est-à-dire que le

revenu net de ces institutions est enregistré dans le secteur des particuliers et des entreprises non constituées en sociétés. Ainsi, dans le secteur I et II des CFF, cet élément figure comme une source de fonds dans la catégorie 1400 (parce qu'il est traité comme un revenu de placement de particuliers) et comme une utilisation de fonds dans la catégorie de l'actif 2312 - dépôts dans les autres institutions. Dans les comptes du bilan national, la valeur nette du secteur VI.2.2 est aussi enregistré dans le secteur I et II.

La Section des institutions financières de la Division des finances des entreprises de Statistique Canada publie séparément les renseignements relatifs aux caisses locales et aux caisses centrales; la Section des flux financiers publie des données concernant un seul secteur consolidé comprenant à la fois les caisses locales et les caisses centrales. Il est nécessaire d'apporter certains ajustements aux données relatives aux institutions financières afin d'obtenir un état consolidé, parce que sans consolidation, il y aurait double compte d'éléments tels que les dépôts, les parts et les prêts.

Afin de faciliter la consolidation, l'idéal serait que les caisses locales enregistrent les dépôts et les parts détenues dans les caisses centrales et que les caisses centrales enregistrent les montants correspondants comme dettes envers les caisses locales. Cependant, cette situation idéale n'existe jamais, pour différentes raisons, dont la plus sérieuse est le décalage qui existe entre les caisses centrales et les caisses d'épargne et de crédit locales. L'actif enregistré par les caisses locales peut différer du passif enregistré par les caisses centrales, à cause d'une différence dans la date de l'enregistrement de la transaction par les deux parties et (ou) de la différence qui existe entre les encours à la fin de l'année des différentes caisses d'épargne et de crédit. La procédure adoptée à la Section des flux financiers a consisté à enregistrer la différence entre les chiffres des caisses locales et les chiffres correspondants des caisses centrales dans la catégorie 2610 - Autres éléments de l'actif financier.

Les questionnaires reproduits aux pages suivantes indiquent la relation entre les catégories des flux financiers et celles de l'enquête trimestrielle sur les institutions financières relative aux caisses locales et centrales d'épargne et de crédit. Les éléments omis de ces états, aux fins de consolidation, dans les comptes des flux financiers, sont énumérés au tableau VI.2.2.1. Le tableau indique les éléments enregistrés aux livres des caisses centrales mais, bien entendu, les éléments correspondants aux livres des caisses locales sont également retranchés du processus de consolidation.

TABLEAU VI.2.2-1
ÉLÉMENTS ÉLIMINÉS DANS LA CONSOLIDATION DES CHIFFRES DES CAISSES
D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT LOCALES AVEC CEUX DES CHIFFRES DES CAISSES
D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT CENTRALES:

	Poste	
<u>Actif des</u>	1.2	Dépôts à vue dans les caisses locales
<u>caisses</u>	6.1.1	Dépôts à terme dans les caisses locales
<u>centrales</u>	9.2	Prêts non hypothécaires aux caisses locales
<u>Passif des</u>	21	Dépôts à vue et à terme des caisses locales
<u>caisses</u>	26.1	Billets et emprunts à payer aux caisses locales
<u>centrales</u>	41.1	Capital social détenu par les caisses locales



Veillez retourner un exemplaire du relevé dans
 les 30 jours qui suivent la fin du trimestre

F11 Relevé trimestriel des états financiers Caisses locales d'épargne et de crédit

V I . 2 . 2

Document confidentiel une fois rempli
 If you prefer this questionnaire in english,
 please check

Veillez corriger le nom et l'adresse s'il y a lieu

RENSEIGNEMENTS

AUTORISATION: Loi sur la statistique, Statuts du Canada, 1970-71-72, chapitre 15.

BUT: Les données que vous fournirez seront utilisées à la préparation des états financiers du secteur des finances du Canada. Ces états financiers serviront également à la préparation des comptes économiques nationaux.

CONFIDENTIALITÉ: Les renseignements recueillis en vertu de la Loi sur la statistique sont confidentiels et ne peuvent en aucune façon être divulgués aux termes de la Loi sur l'accès à l'information.

INSTRUCTIONS:

- 1) Les sommes doivent être déclarées en milliers de dollars canadiens.
- 2) Cette déclaration ne doit porter que sur les activités canadiennes uniquement. Veuillez exclure les succursales, filiales et sociétés affiliées étrangères.
- 3) Si les données financières réelles ne sont pas disponibles, vous pouvez fournir des estimations.
- 4) Veuillez expliquer tout changement appréciable de comptabilité ou de base de déclaration susceptible de modifier la comparaison de cette déclaration avec celle du trimestre précédent.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES: Veuillez vous reporter au guide des statistiques financières ou contacter la Section des institutions financières de la Division de l'organisation et des finances de l'industrie de Statistique Canada, Ottawa, Canada, K1A 0T6
 Téléphone: (613) 951-9851 télex: 053-3585, télécopieur: (613) 951-0319.

Ce relevé porte sur la période allant de _____ 19 ____ à _____ 19 ____
 mois mois

Date	Responsable de la société avec qui communiquer au sujet de ce relevé (écrire en lettres moulées) Signature	Titre	No de téléphone
------	--	-------	-----------------

RÉSERVÉ À STATISTIQUE CANADA

Reçu le	Saisi le	Analysé le	Contrôlé le
---------	----------	------------	-------------

SECTION A - BILAN		Date du bilan:		
		01	AN	MO
		\$ milliers		
ACTIF				
1	Encaisse et dépôts à vue (déclarer les dépôts à terme qui sont encaissables sur demande au poste 2; et les dépôts de fonds de stabilisation au poste 1.2)			
1.1	Encaisse et dépôts à vue en monnaie canadienne dans les succursales de banques à charte au Canada	11110	2311	
1.2	Dépôts à vue en monnaie canadienne dans des centrales, ligues, fédérations, etc.	11120		
1.8	Autres dépôts à vue en monnaie canadienne	11180	2312	
1.9	Dépôts à vue en devises étrangères (exclure les dépôts à terme qui sont encaissables sur demande - poste 5.1 ou poste 6)	11200	2313	
2	Dépôts à terme (y compris les billets à terme au porteur, les dépôts swaps et les recettes sous forme de dépôt, les certificats, les obligations garanties et non garanties et les titres semblables)			
2.1	Des centrales, ligues, fédérations	11610		
2.2	En monnaie canadienne			
2.2.1	Des succursales de banques à charte au Canada	11631	2311	
2.2.9	Autres dépôts en monnaie canadienne	11638	2312	
2.9	En devises étrangères	11680	2313	
3	Postes en transit (nets)	11800	(3312)	
4	Comptes débiteurs et revenu couru (avant déduction de la provision pour créances douteuses; y compris les intérêts et les dividendes à recevoir; exclure les sommes dues de la société mère, des filiales et des sociétés affiliées - poste 5.3)	12100	2610	
4.9	Moins: Provision pour créances douteuses	12800	3312 / (2610)	
5	Placements dans, et créances sur, la société mère, les filiales et les sociétés affiliées (avant déduction de la provision pour pertes - poste 19)			
5.1	Coût des actions			
5.1.1	Sociétés canadiennes	14110	2512	
5.1.2	Sociétés étrangères	14120	2512	
5.2	Bénéfices accumulés moins dividendes reçus (à utiliser uniquement si l'on a recours à la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation dans le cas des filiales et sociétés affiliées non consolidées)	14200		
5.3	Prêts, avances, hypothèques, billets, obligations et autres créances			
5.3.1	Sociétés canadiennes, cadres et actionnaires	14310	2512	
5.3.2	Sociétés étrangères, cadres et actionnaires	14320	2512	
6.1	Bons du Trésor du Canada	15110	2340	
6.2	Acceptations bancaires, effets de financement et autres effets à court terme (avec une échéance originale inférieure à un an; y compris ici les bons et billets à court terme des administrations provinciales et municipales)	15120	2350	
6.3	Obligations du gouvernement du Canada	15130	2421	
6.4	Obligations des administrations provinciales et municipales (exclure les bons et billets à court terme - poste 6.2)			
6.4.1	Obligations des administrations provinciales	15141	2422	
6.4.2	Obligations des administrations municipales	15142	2423	
6.5	Obligations de sociétés, obligations garanties et non garanties (y compris les obligations hypothécaires, exclure les billets et effets à court terme - poste 6.2)	15150	2424	
6.6	Actions de centrales, ligues, fédérations	15161		
6.7	Actions de sociétés et de coopératives (autres que celles du poste 6.6; exclure les bons de souscription et les options d'actions)	15168	2520	
6.9	Autres placements canadiens (y compris les métaux précieux, les certificats d'or et d'argent, les options se rapportant à des produits, etc.)	15180	2610	
7	Placements étrangers - Sociétés non affiliées, au coût amorti (avant déduction des provisions ou allocations pour pertes - poste 19; déclarer les dépôts à terme au poste 2)	15200	2530	
8	Prêts hypothécaires et accords de vente aux sociétés non affiliées (avant déduction des provisions ou allocations pour pertes au poste 8.9)			
8.1	Garantis par des propriétés au Canada			
8.1.1	Résidentielles	16110	2410	
8.1.2	Non résidentielles			
8.1.2.1	Aux fermes	16121	2410	
8.1.2.9	Autres	16128	2410	
8.2	Garantis par des propriétés à l'extérieur du Canada	16200	2410	
8.9	Moins: Provision pour créances douteuses	19811	3312 / (2410)	
9	Prêts, autres que les prêts hypothécaires aux sociétés non affiliées (avant déduction des provisions ou allocations pour pertes - au poste 9.9; y compris les découverts des comptes des membres)			
9.1	À des particuliers, entreprise non constituée en société de capitaux et établissement sans but lucratif			
9.1.1	À des particuliers pour l'achat de biens de consommation	17110	2321	
9.1.9	Autres prêts	17181	2332	
9.1.9.1	Aux fermes	17188	2332	
9.1.9.9	Autres	17310		
9.2	Aux caisses locales d'épargne et de crédit	17320		
9.3	Aux caisses centrales d'épargne et de crédit	17400	2332	
9.4	Aux sociétés et coopératives	17500	2332	
9.5	Marges de crédit	17800	2332	
9.8	Autres	19812	3312 / (2332)	
9.9	Moins: Provision pour mauvaises créances			

SECTION A - BILAN (suite)		Date du bilan:		
		01	AN	MO
ACTIF (suite)		\$ milliers		
9	Actifs repris pour défaut de paiement détenus en vue de la vente	18100	1800	
10	Immobilisations (y compris l'immobilier et la location de terrains, les machines, le matériel, les bâtiments, etc. pour utilisation propre ou location); avant déduction de la dépréciation accumulée et des charges)	18310	1600	
10 9	Moins: Dépréciation accumulée des immobilisations	18350	()	
11	Dépôts de fonds de stabilisation	19820	2312	
18	Autres éléments d'actif	19880	2610	
19	Moins: Provisions et allocations accumulées pour pertes sur placements et autres éléments d'actif, imputées aux dépenses et non reportées à un autre poste du bilan	19818	(3312)	
20	TOTAL DE L'ACTIF	10000		
PASSIF				
21	Passif – dépôts (y compris les dépôts à vue, à préavis et à terme; exclure les découverts des comptes des membres – poste 9)			
21 1	Dépôts à titre de paravents fiscaux			
21 1 1	REÉR	21210	3312	
21 1 9	Autres	21280	3312	
21 2	Dépôts des particuliers, d'entreprises non-constituées en sociétés de capitaux et d'établissements sans but lucratif (exclure les paravents fiscaux – poste 21.1)	21300	3312	
21 9	Autres dépôts	21800	3312	
22	Comptes créditeurs et exigibilités courues (signaler les sommes dues à la société mère, aux filiales et aux sociétés affiliées)	22100	3610	
23	Impôts sur le revenu exigibles (déclarer les impôts sur le revenu recouvrables au poste 4)	23000	3610	
24	Sommes dues à la société mère, aux filiales et aux sociétés affiliées (y compris les comptes créditeurs, les effets, les emprunts, les hypothèques et les obligations)			
24 1	Au Canada	24100	3512	
24 2	À l'extérieur du Canada	24200	3512	
25	Emprunts – Sociétés non affiliées			
25 1	Emprunts et découverts			
25 1 1	Auprès des centrales, des ligues, des fédérations	25120		
25 1 2	Auprès des succursales de banques à charte au Canada	25110	3331	
25 1 9	Autres	25180	3332	
25 2	Emprunts hypothécaires	25500	3410	
28	Impôts sur le revenu reportés	27000	3610	
38	Intérêts minoritaires dans des filiales consolidées dans ce rapport	28000	3520	
39	Autres éléments du passif	29000	3610	
40	TOTAL DU PASSIF	20000		
AVOIR DES SOCIÉTAIRES				
41	Capital social			
41 1	Parts des sociétaires	31300	3312	
41 9	Autres (y compris les parts sociales et de succession; déclarer les prêts en successions ou dotations au poste 9 1 9) – Veuillez préciser	31800	3312	
42	Plus-value (moins-value) constatée par expertise	34000	(1600)	
43	Reserve générale et autres	35100	3312	
49	Bénéfices non répartis	35200	3312	
50	TOTAL DE L'AVOIR DES SOCIÉTAIRES	30000		
60	TOTAL DU PASSIF ET DE L'AVOIR DES SOCIÉTAIRES	39000		

SECTION A - BILAN		Date du bilan:		
		01	AN	MO
ACTIF		\$ milliers		
1	Encaisse et dépôts à vue (exclure les dépôts à terme qui sont encaissables sur demande - poste 2, et les dépôts de fonds de stabilisation - poste 14)			
1.1	Encaisse et dépôts à vue en monnaie canadienne dans les succursales de banques à charte au Canada	11110	2311	
1.2	Dépôts à vue en monnaie canadienne dans des locales	11120		
1.8	Autres dépôts à vue en dollars canadiens	11180	2312	
1.9	Dépôts à vue en devises étrangères	11200	2313	
2	Dépôts à terme (y compris les billets à terme au porteur, les dépôts, swaps et les recettes sous forme de dépôts, les certificats, les obligations garanties et non garanties et les titres semblables)	11610		
2.1	Caisses locales d'épargne et de crédit			
2.2	En monnaie canadienne	11631	2311	
2.2.1	De succursales de banques à charte au Canada			
2.2.9	Autres dépôts en monnaie canadienne (exclure les sommes signalées au poste 2.1)	11638	2312	
2.9	En devises étrangères (exclure les sommes signalées au poste 2.1)	11680	2313	
3	Postes en transit (nets)	11800	(3312)	
4	Comptes débiteurs et revenus accumulés (avant déduction de la provision pour créances douteuses; y compris les intérêts et les dividendes à recevoir; exclure les sommes dues de la société mère, des filiales et des sociétés affiliées - poste 5.3)	12100	2610	
4.9	Moins: Provision pour créances douteuses	12800	3312/(2610)	
5	Placements dans, et créances sur, la société mère, les filiales et les sociétés affiliées (avant déduction de la provision pour pertes - poste 19)			
5.1	Coût des actions	14110	2512	
5.1.1	Sociétés canadiennes	14120	2512	
5.1.2	Sociétés étrangères			
5.2	Bénéfices accumulés moins dividendes reçus (à n'utiliser qu'avec la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation dans le cas des filiales et sociétés affiliées non consolidées)	14200		
5.3	Prêts, avances, hypothèques, billets, obligations et autres créances	14310	2512	
5.3.1	Sociétés canadiennes, cadres et actionnaires	14320	2512	
5.3.2	Sociétés étrangères, cadres et actionnaires			
6	Placements canadiens - Sociétés non affiliées, au coût amorti (avant déduction des provisions ou allocations pour pertes - poste 19)	15110	2340	
6.1	Bons du Trésor du Canada			
6.2	Acceptations bancaires, effets de financement et autres effets à court terme (avec une échéance originale inférieure à un an; y compris ici les bons et billets à court terme des administrations provinciales et municipales)	15120	2350	
6.3	Obligations du gouvernement du Canada	15130	2421	
6.4	Obligations des administrations provinciales et municipales (exclure les bons et billets à court terme - poste 6.2)	15141	2422	
6.4.1	Obligations des administrations provinciales	15142	2423	
6.4.2	Obligations des administrations municipales			
6.5	Obligations de sociétés, obligations garanties et non garanties (y compris les obligations hypothécaires; exclure les effets à court terme - poste 6.2)	15150	2424	
6.6	Actions des caisses locales d'épargne et de crédit	15161		
6.7	Actions de sociétés et de coopératives (autres que celles du poste 6.6; y compris les bons de souscription et les options d'actions)	15168	2520	
6.9	Autres placements canadiens (inclure les métaux précieux, les certificats d'or et d'argent, les options se rapportant à des produits, etc)	15180	2610	
7	Placements étrangers - Sociétés non affiliées, au coût amorti (avant déduction des provisions ou allocations pour pertes - poste 19; déclarer les dépôts à terme au poste 2)	15200	2530	
8	Prêts hypothécaires et accords de vente aux sociétés non affiliées (avant déduction des provisions ou allocations pour pertes - voir poste 19; exclure les intérêts accumulés - poste 4)			
8.1	Garantis par des propriétés au Canada	16110	2410	
8.1.1	Résidentielles			
8.1.2	Non résidentielles	16120	2410	
8.2	Garantis par des propriétés à l'extérieur du Canada	16200	2410	
9	Prêts, autres que les prêts hypothécaires, aux sociétés non affiliées (avant déduction des provisions ou allocations pour pertes - voir poste 19; y compris les découverts des comptes des membres; exclure les intérêts accumulés - poste 4)			
9.1	À des particuliers, entreprise non constituée en société de capitaux et établissement sans but lucratif	17110	2321	
9.1.1	À des particuliers pour l'achat de biens de consommation			
9.1.9	Autres	17180	2332	
9.2	Aux caisses locales d'épargne et de crédit	17310		
9.3	Aux centrales, ligues, fédérations, etc	17320		
9.4	Aux sociétés et entreprises coopératives autres que les caisses d'épargne et de crédit	17400	2332	

SECTION A – BILAN (suite)		Date du bilan:		
		01	AN	MO
		\$ milliers		
ACTIF (fin)				
9 9	Autres prêts	17800	2332	
11	Actifs repris pour défaut de paiement détenus en vue de la vente (y compris l'acquisition des propriétés par saisie)	18100	1800	
12	Immobilisations (y compris l'immobilier et la location de terrains, les machines, le matériel, les bâtiments, etc. pour utilisation propre ou location; avant déduction de la dépréciation accumulée et des charges)	18310	1600	
12 9	Dépréciation accumulée des immobilisations	18350		
13	Actifs incorporels (nets de l'amortissement accumulé)	19100	1800	
14	Depôts de fonds de stabilisation	19820	2312	
18	Autres éléments d'actif	19880	2610	
19	Moins: Provisions et allocations pour pertes sur placements, prêts et autres éléments d'actif, imputés aux dépenses	19810	(3312)	
20	TOTAL DE L'ACTIF	10000		
PASSIF				
21	Passif – dépôts (inclure les dépôts à vue, à préavis et à terme; exclure les découverts des comptes des membres – poste 9)	21100		
21 1	Dépôts des caisses locales d'épargne et de crédit	21800	3312	
21 9	Autres dépôts	21900		
22	Comptes créditeurs et exigibilités courues (signaler les sommes dues à la société mère, aux filiales et aux sociétés affiliées au poste 24)	22100	3610	
23	Impôts sur le revenu exigibles (déclarer les impôts sur le revenu recouvrables au poste 4)	23000	3610	
24	Sommes dues à la société mère, aux filiales et aux sociétés affiliées (y compris les comptes créditeurs, les effets, les emprunts, les hypothèques et les obligations)	24100	3512	
24 1	Au Canada	24200	3512	
24 2	À l'extérieur du Canada	24100		
25	Emprunts – Sociétés non affiliées, et découverts	25100		
25 1	Emprunts et découverts	25120		
25 1 1	Des caisses locales d'épargne et de crédit	25110	3331	
25 1 2	Des succursales de banques à charte au Canada	25180	3332	
25 1 9	Autres	25300	3332	
25 2	Billets à ordre à payer (exclure la société mère, les filiales et les sociétés affiliées – poste 24)	25500	3410	
25 3	Emprunts hypothécaires (exclure la société mère, les filiales et les sociétés affiliées – poste 25)	25400	3424	
25 4	Obligations garanties et non garanties (inclure seulement les titres d'emprunt offerts comme placements privés et publics, y compris les obligations hypothécaires; exclure les billets à ordre – poste 25 2)	27000	3610	
30	Impôts sur le revenu reportés	28000	3520	
38	Intérêt minoritaire dans les filiales consolidées dans ce rapport	29000	3610	
39	Autres éléments de passif	20000		
40	TOTAL DU PASSIF	20000		
AVOIR DES SOCIÉTAIRES				
41	Capital social	31310		
41 1	Détenu par les caisses locales d'épargne et de crédit	31380	3312	
41 9	Autres	34000	(1600)	
42	Plus-value (moins-value) constatée par expertise	35100	3312	
43	Fonds de réserve, y compris les réserves générales, garanties et autres	35200	3312	
49	Bénéfices non répartis	30000		
50	TOTAL, AVOIR DES SOCIÉTAIRES	39000		
60	TOTAL DU PASSIF ET DE L'AVOIR DES SOCIÉTAIRES	39000		

SECTEUR VI.2.3 Sociétés de fiducie

SECTEUR VI.2.4 Sociétés de prêts hypothécaires

Champ d'observation

Les sociétés de fiducie comprennent les sociétés constituées au terme de la Loi sur les compagnies fiduciaires et des lois provinciales correspondantes. Les sociétés de fiducie servent d'intermédiaires financiers, acceptent des dépôts, surtout des dépôts à terme (certificat de placement garantis) et prêtent des fonds, surtout sous forme d'hypothèques; et elles exercent des activités fiduciaires, ce qui constitue une fonction propre à ce type d'institution. Leurs activités fiduciaires comprennent l'administration des successions, des fiducies et des fonds d'organismes pour le compte des clients, lesquels conservent la propriété de ces biens. Selon une convention relative aux comptes des flux financiers, les actifs sont enregistrés dans le secteur de leur propriétaire, non pas dans celui du fiduciaire. Par conséquent, les biens des successions, des fiducies et des organismes administrés par les sociétés de fiducie ne sont pas compris dans le secteur VI.2.3, mais sont enregistrés dans le secteur I et II. Particuliers et entreprises non constituées en sociétés ou dans le secteur VII.3, Régimes de pensions en fiducie, dans le cas des caisses de retraite en commun qui sont administrées par les sociétés de fiducie. On appelle souvent "fonds de société et fonds garantis" l'actif et le passif reliés au rôle d'intermédiaire financier afin de les distinguer des biens des successions, des fiducies et des organismes. Un grand nombre de sociétés de fiducie administrent des fonds mutuels établis aux seules fins des régimes enregistrés d'épargne retraite (REER) et d'autres fonds servant de refuges fiscaux. Ces fonds sont traités comme des fonds de successions, de fiducies et d'organismes et sont enregistrés dans les CFF comme si les éléments d'actif dont ils sont constitués étaient détenus directement par les particuliers du secteur I et II (des données distinctes concernant ces fonds fiscalement avantageux sont enregistrées dans la publication intitulée *Institutions financières*, no 61-006 au catalogue, sous la rubrique "Caisses d'épargne retraite des sociétés de fiducie"). Les sociétés de fiducie administrent également d'autres fonds mutuels, y compris des fonds d'actions, d'obligations et de placements hypothécaires qui ne sont pas établis aux seules fins des paravents fiscaux (même si les particuliers peuvent détenir des actions de ces fonds dans leur (REER). Ces fonds mutuels sont compris dans le secteur VIII.2, Fonds mutuels, dans les CFF.

Les sociétés de prêts hypothécaires comprennent les sociétés exerçant leurs activités aux termes de la Loi sur les compagnies de prêts et des lois provinciales correspondantes et les autres sociétés qui font appel aux capitaux du public pour placer surtout dans des hypothèques. Ces sociétés peuvent accepter des dépôts et émettre des obligations non garanties mais, à la différence des sociétés de fiducie, elles ne sont pas autorisées à exercer des activités fiduciaires en tant que mandataires. Les sociétés qui émettent des certificats d'épargne, des certificats de placement ou des contrats de placement et qui exercent leurs activités en vertu d'une législation provinciale particulière sont comprises dans ce secteur.

Le secteur VI.2.4 englobe aussi les sociétés de fiducie en placements immobiliers. Les données recueillies représentent l'univers dans son ensemble. L'activité principale de ces sociétés est les prêts hypothécaires dans le but d'en retirer un revenu de placements. Elles ne payent pas d'impôt et n'ont aucune restriction légale en matière de ratio dette/capital actions ou en composition de portefeuille.

Le secteur VI.2.3 englobe les sociétés de fiducie seulement jusqu'en 1984, au moment où le secteur VI.2.4 a été ajouté. Les filiales hypothécaires des banques à Charte ayant été consolidées avec les maisons mères et incluses au secteur VI.1, le reste du secteur se retrouvait trop petit pour justifier l'existence d'un sous-secteur distinct.

Les renseignements nécessaires à la compilation des flux financiers de ces sociétés sont des secteurs fondés sur les mêmes données d'enquête que celles qui sont utilisées dans la publication trimestrielle *Institutions financières*, no 61-006 au catalogue. L'enquête trimestrielle couvre presque tout l'univers et on gonfle les chiffres de l'échantillon afin de représenter l'univers en entier.

Méthodes

Les flux financiers de ces secteurs sont essentiellement un réaménagement des États des "estimations de l'évolution de la situation financière" publié dans *Institutions financières*, no 61-006 au catalogue. Ces états sont, à leur tour, fondés sur les changements survenus dans les encours des bilans présentés, après les ajustements relatifs aux réévaluations, etc. décrits plus loin. Les bilans présentés sont reproduits aux pages suivantes, avec les numéros de catégorie correspondants des CFF.



Veillez retourner un exemplaire du relevé dans les 30 jours qui suivent la fin du trimestre

F9 Relevé trimestriel des états financiers Sociétés de fiducie et de prêts hypothécaires

VI. 2.3

Document confidentiel une fois rempli
 If you prefer this questionnaire in english, please check

Veillez corriger le nom et l'adresse s'il y a lieu

RENSEIGNEMENTS

- AUTORISATION:** Loi sur la statistique, Statuts du Canada, 1970-71-72, chapitre 15.
- BUT:** Les données que vous fournirez seront utilisées à la préparation des états financiers du secteur des finances du Canada. Ces états financiers serviront également à la préparation des comptes économiques nationaux.
- CONFIDENTIALITÉ:** Les renseignements recueillis en vertu de la Loi sur la statistique sont confidentiels et ne peuvent en aucune façon être divulgués aux termes de la Loi sur l'accès à l'information.
- INSTRUCTIONS:**
- 1) Les sommes doivent être déclarées en milliers de dollars canadiens.
 - 2) Cette déclaration ne doit porter que sur les activités canadiennes uniquement. Veuillez exclure les succursales, filiales et sociétés affiliées étrangères.
 - 3) Si les données financières réelles ne sont pas disponibles, vous pouvez fournir des estimations.
- DÉFINITIONS:** L'expression "société mère, filiales et société affiliées" désigne ici la société mère, les filiales et les sociétés affiliées non consolidées; les sièges sociaux, les succursales et les divisions; les coentreprises et les sociétés de personnes; les directeurs, les cadres et les actionnaires. Les sociétés affiliées sont des entreprises qui sont contrôlées effectivement ou celles dont les activités sont sensiblement influencées par l'entité déclarante ou d'un groupe de propriétaires communs.
- UNITÉ DÉCLARANTE:**
- 1) Cette déclaration porte sur (cochez une seule réponse):
 - une société unique
 - une partie d'une société (p. ex. une succursale, une division, un siège social)
 - une famille consolidée de sociétés
 - autres (préciser): _____
 - 2) L'entité déclarante a-t-elle des placements dans des sociétés de personnes ou des coentreprises?
 - Oui Non
 - 3) L'entité déclarante a-t-elle acheté ou vendu des entreprises au cours de la période de déclaration courante qui pourraient affecter l'actif ou les recettes de plus de 10%?
 - Oui Non
 - 4) Veuillez vérifier le profil annexé des entités couvertes dans ce questionnaire, corrigez-le au besoin, et retourner le document avec le questionnaire rempli.
 - 5) Veuillez expliquer toute modification importante de la comptabilité ou de la base de déclaration susceptible de modifier la comparaison de cette déclaration avec celle du trimestre précédent.
- RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES:** Veuillez vous reporter au guide des statistiques financières ou contacter la Section des institutions financières de la Division de l'organisation et des finances de l'industrie de Statistique Canada, Ottawa, Canada, K1A 0T6. Téléphone: (613) 951-9851 telex: 053-3585, télécopieur: (613) 951-0319.

Ce relevé porte sur la période allant de _____ 19 ____ à _____ 19 ____
 mois mois

Date	Responsable de la société avec qui communiquer au sujet de ce relevé (écrire en lettres moulées)	Titre	No de téléphone
	Signature		

RESERVÉ À STATISTIQUE CANADA

Reçu le	Saisi le	Analysé le	Contrôlé le
---------	----------	------------	-------------

SECTION A - BILAN		01	Date du bilan:		
			AN	MO	JOUR
ACTIF			\$ milliers		
1	Encaisse et dépôts à vue (déclarer les dépôts à terme qui sont encaissables sur demande au poste 2)				
1 1	Encaisse et dépôts à vue en monnaie canadienne dans les succursales de banques à charte au Canada	11110		2311	
1 8	Autres dépôts à vue en monnaie canadienne	11180		2312	
1 9	Dépôts à vue en devises étrangères	11200		2313	
2	Dépôt à terme (y compris les billets à terme au porteur, les dépôts swaps et les recettes sous forme de dépôts, les certificats, les obligations garanties et non garanties et les titres semblables)				
2 1	En monnaie canadienne				
2 1 1	De succursales de banques à charte au Canada	11631		2311	
2 1 9	Autres dépôts en monnaie canadienne	11638		2312	
2 2	En devise étrangères	11680		2313	
3	Postes en transit (nets)	11800		(3312)	
4	Comptes débiteurs et revenu couru (avant déduction de la provision pour créances douteuses, y compris les intérêts et dividendes à recevoir, déclarer les sommes dues de la société mère, des filiales et des sociétés affiliées au poste 6 3)	12100		2610	
4 9	Moins: Provision pour créances douteuses	12800		1400/(2610)	
5	Contrats de crédit-bail à recevoir	12200		2332	
6	Placements dans, et créances sur, la société mère, les filiales et les sociétés affiliées (avant déduction de la provision pour pertes poste 19)				
6 1	Coût des actions				
6 1 1	Sociétés canadiennes	14110		2512	
6 1 2	Sociétés étrangères	14120		2512	
6 2	Bénéfices accumulés moins dividendes reçus (à utiliser uniquement si l'on a recours à la comptabilisation à la valeur de consolidation pour les filiales et sociétés affiliées non consolidées)	14200			
6 3	Prêts, avances, hypothèques, effets, obligations et autres	14310		2512	
6 3 1	Sociétés canadiennes, cadres et actionnaires				
6 3 2	Sociétés étrangères, cadres et actionnaires	14320		2512	
7	Placements canadiens - Sociétés non affiliées, au coût amorti (avant déduction des provisions ou allocations pour pertes - poste 19, déclarer les prêts hypothécaires au poste 9 et les autres prêts au poste 10)				
7 1	Bons du Trésor du Canada	15110		2340	
7 2	Acceptations bancaires, effets de financement, commerciaux et autres effets à court terme (dont l'échéance, à l'origine, était inférieure à un an; y compris les billets et effets des administrations provinciales et municipales)	15120		2350	
7 3	Obligations du gouvernement du Canada	15130		2421	
7 4	Obligations des administrations provinciales et municipales (exclure les billets et effets à court terme - poste 7 2)				
7 4 1	Obligations des administrations provinciales	15141		2422	
7 4 2	Obligations des administrations municipales	15142		2423	
7 5	Obligations de sociétés, obligations garanties et non garanties (y compris les obligations hypothécaires et les obligations à revenu variable, exclure les effets à court terme - poste 7 2)	15150		2424	
7 6	Actions de sociétés (y compris les bons et les options de souscription d'actions et inclure les fiducies de placements immobiliers)	15160		2520	
7 9	Autres placements canadiens (y compris les métaux précieux, les certificats d'or et d'argent, les options se rapportant à des produits, etc.)	15180		2610	
8	Placements étrangers - Sociétés non affiliées, au coût amorti (avant déduction des provisions ou allocations pour pertes - poste 19; déclarer les dépôts à terme au poste 2, les prêts hypothécaires au poste 9 et les autres prêts au poste 10)				
8 1	Billets et effets à court terme	15210		2313	
8 2	Obligations garanties et non garanties	15220		2530	
8 3	Actions de sociétés	15230		2530	
8 9	Autres placements étrangers	15280		2530	
9	Prêts hypothécaires aux sociétés non affiliées (avant déduction des provisions ou allocations pour pertes - poste 19)				
9 1	Garantis par des propriétés au Canada				
9 1 1	Prêts en vertu de la Loi nationale sur l'habitation	16111		2410	
9 1 2	Autres constructions résidentielles simples				
9 1 2 1	En première hypothèque	16112		2410	
9 1 2 2	Autre qu'en première hypothèque	16113		2410	
9 1 3	Autres constructions résidentielles multiples	16114		2410	
9 1 4	Constructions non-résidentielles	16120		2410	
9 2	Garantis par des propriétés à l'extérieur du Canada	16200		2410	
10	Prêts, autres que les prêts hypothécaires, aux sociétés non affiliées (avant déduction des provisions ou allocations pour pertes - poste 19; y compris les découverts des comptes des clients)				
10 1	À des particuliers, entreprise non constituée en société de capitaux et établissements sans but lucratif				
10 1 1	À des particuliers pour l'achat de biens de consommation	17110		2321	
10 1 9	Autres prêts	17180		2332	
10 2	Aux courtiers en valeurs mobilières	17200		2332	
10 3	Aux sociétés				
10 3 1	Aux sociétés canadiennes (exclure les sociétés d'État - poste 10 9)	17410		2332	
10 3 2	Aux sociétés étrangères	17420		2332	

SECTION A – BILAN (suite)		Date du bilan		
		01	AN	MO
ACTIF (fin)		\$ milliers		
10 9	Autres (y compris les gouvernements)	17800	2332	
12	Actifs repris pour défaut de paiement détenus en vue de la vente (y compris l'acquisition de propriétés par saisie)	18100	1800	
13	Biens-fonds détenus pour revenu (avant déduction de la dépréciation accumulée et des charges)	18320	1800	
14	Immobilisations (y compris la location d'immeubles et de terrains, les machines, l'équipement, les bâtiments, les améliorations locatives, etc. pour utilisation propre et véhicules et matériel détenus par les locataires de baux d'exploitation, avant déduction de la dépréciation accumulées et des charges)	18310	1600	
15	Moins: Dépréciation accumulée sur les biens-fonds détenus pour revenu et les immobilisations	18350	()	
16	Actif incorporel (net de l'amortissement accumulé)	19100	1800	
18	Autres éléments d'actif	19880	2610	
19	Moins: Provisions et allocations accumulées pour pertes sur placements, prêts et autres éléments d'actif, imputées aux dépenses (remplir également l'Annexe supplémentaire B)	19810	(1400/3520)	
20	TOTAL DE L'ACTIF	10000		
PASSIF				
21	Passif-dépôts (inclure les dépôts à vue, à préavis et à terme; signaler les découverts des comptes des clients au poste 10)			
21 1	Dépôts à titre de paravents fiscaux			
21 1 1	REÉR	21210	3312	
21 1 9	Autres	21280	3312	
21 2	Dépôts de particuliers, d'entreprises non-constituées en sociétés de capitaux, d'établissements sans but lucratif (exclure les dépôts à titre de paravents fiscaux – poste 21 1)			
21 2 1	En monnaie canadienne	21310	3312	
21 2 2	En devises étrangères	21320	3312	
21 3	Dépôts de sociétés résidant au Canada (exclure les sociétés d'État – poste 21 9)			
21 3 1	En monnaie canadienne	21410	3312	
21 3 2	En devises étrangères	21420	3312	
21 4	Dépôts des sociétés non résidentes	21500	3312	
21 9	Autres dépôts	21800	3312	
22	Comptes créditeurs et exigibilités courues (signaler les sommes dues à la société mère, aux filiales et aux sociétés affiliées au poste 24)	22100	3610	
23	Impôts sur le revenu exigibles (déclarer les impôts sur le revenu recouvrables au poste 4)	23000	3610	
24	Sommes dues à la société mère, aux filiales et aux sociétés affiliées (y compris les comptes créditeurs, les effets, les emprunts, les hypothèques et les obligations)			
24 1	Au Canada	24100	3512	
24 2	À l'extérieur du Canada	24200	3512	
25	Emprunts – Sociétés non affiliées			
25 1	Emprunts, et découverts (exclure les emprunts hypothécaires – poste 25 5, signaler les effets subordonnés au poste 25 3)			
25 1 1	Auprès d' succursales de banques à charte au Canada	25110	3331	
25 1 9	Auprès d'autres sources	25180	3332	
25 2	Billets à ordre à payer			
25 2 1	Dont l'échéance, à l'origine, était inférieure à un an	25210	3350	
25 2 2	Dont l'échéance, à l'origine, était égale ou supérieure à un an	25220	3332	
25 3	Emprunts et effets subordonnés à payer	25600	3424	
25 4	Obligations garanties et non garanties (inclure seulement les titres d'emprunt offerts comme placements privés ou publics; déclarer les billets à ordre au poste 25 2 et les effets subordonnés au postes 25 3)	25400	3424	
25 5	Emprunts hypothécaires	25500	3410	
30	Impôts sur le revenu reportés	27000	1400/3520	
31	Intérêt minoritaire dans les filiales consolidées dans ce rapport	28000	3520	
39	Autres éléments de passif (y compris les gains et pertes non réalisés sur la conversion des comptes exprimés en monnaie étrangère)	29000	3610	
40	TOTAL DU PASSIF	20000		
AVOIR DES ACTIONNAIRES				
41	Capital-actions			
41 1	Actions privilégiées	31100	3520	
41 2	Actions ordinaires	31200	3520	
42	Surplus d'apport	33000	3520	
43	Plus-value (moins-value) constatée par expertise	34000	(1600)	
44	Réserves sous forme de placements, d'hypothèques ou d'autres éléments d'actif	35110	1400/3520	
45	Réserve générale ou fonds de réserve	35120	1400/3520	

SECTION C - ÉTAT DES RÉSULTATS		Période couverte:		
		02 De	03 A	
		AN	MO	JOUR
		\$ milliers		
106	Autres gains (pertes)			
106.1	Part des bénéfices nets (pertes nettes) des filiales, sociétés affiliées, entreprises et sociétés de personnes non consolidées (seulement si les placements sont déclarés selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation)	58100		
106.2	Part des actionnaires minoritaires des bénéfices nets (pertes nettes) des filiales et sociétés affiliées consolidées dans la présente déclaration	58200		
106.3	Gains (pertes) extraordinaires (réalisés et non réalisés, avant impôts sur le revenu; remplir également l'Annexe supplémentaire A)	58310		
106.3.1	Impôts sur le revenu à l'égard des postes extraordinaires et avantages fiscaux des reports de pertes prospectifs	58320		
110	BÉNÉFICES NETS (PERTES NETTES) (REPORTER AU POSTE 67)	58480		
QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES - ÉTAT DES RÉSULTATS				
111	Dividendes reçus des sociétés, déclarés selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation et crédités au compte de placement:			
111.1	Canadiens	75100		
111.2	Étrangers	75200		
ANNEXE SUPPLÉMENTAIRE A: RÉPARTITION DES GAINS (PERTES) RÉALISÉS ET NON RÉALISÉS ET DES REÉVALUATIONS (DÉVALUATIONS)				
- les numéros des articles correspondent aux postes du bilan				
5	Contrats de crédit-bail à recevoir	81100	2332	
6	Placements dans, et créances sur, la société mère, les filiales et les sociétés affiliées			
6.1	Coût des actions			
6.1.1	Sociétés canadiennes	81211	2512	
6.1.2	Sociétés étrangères	81212	2512	
6.3	Prêts, avances, hypothèques, effets, obligations et autres			
6.3.1	Sociétés canadiennes, cadres et actionnaires	81221	2512	
6.3.2	Sociétés étrangères, cadres et actionnaires	81222	2512	
7	Placements canadiens			
7.3	Obligations du gouvernement du Canada	81310	2421	
7.4.1	Obligations des administrations provinciales	81321	2422	
7.4.2	Obligations de sociétés, obligations des administrations municipales	81322	2423	
7.5	Obligations de sociétés, obligations garanties et non garanties	81330	2424	
7.6	Actions de sociétés	81340	2520	
7.9	Autres placements canadiens	81380	2610	
8	Placements étrangers			
8.1	Billets et effets à court terme	81410	2313	
8.2	Obligations garanties et non garanties	81420	2530	
8.3	Actions de sociétés	81430	2530	
8.9	Autres placements étrangers	81440	2530	
9	Prêts hypothécaires			
9.1	Garantis par des propriétés au Canada			
9.1.1	Prêts en vertu de la Loi nationale de l'habitation	81512	2410	
9.1.2	Autres constructions résidentielles simples			
9.1.2.1	En première hypothèque	81513	2410	
9.1.2.2	Autre qu'en première hypothèque	81514	2410	
9.1.3	Autres constructions résidentielles multiples	81515	2410	
9.1.4	Constructions non-résidentielles	81516	2410	
9.2	Garantis par des propriétés à l'extérieur du Canada	81520	2410	
10	Prêts, autres que les prêts hypothécaires			
10.1	À des particuliers, entreprise non constituée en société de capitaux, établissements sans but lucratif			
10.1.1	À des particuliers pour l'achat de biens de consommation	81611	2321	
10.1.2	Autres prêts	81618	2332	
10.2	Aux courtiers en valeurs mobilières	81620	2332	
10.3	Aux sociétés			
10.3.1	Aux sociétés canadiennes	81641	2332	
10.3.2	Aux sociétés étrangères	81642	2332	
10.9	Autres	81680	2332	
	Autres éléments d'actif (veuillez préciser)	81800	2610	
	TOTAL (devrait être égal à la somme des postes 85, 101, 102 et 106.3, moins poste 114)	81000		

SECTEUR VII

Sociétés d'assurance et régimes de pensions

Ce secteur comprend trois sous-secteurs: VII.1, sociétés d'assurance-vie¹; VII.2, Les caisses séparées des sociétés d'assurance-vie; VII.3, Régimes de pensions en fiducie. Ces sous-secteurs sont regroupés en un seul secteur parce qu'ils sont traités comme des "associations de particuliers" dans le système canadien des comptes nationaux¹ et non pas comme des sociétés appartenant au secteur des corporations et entreprises publiques des CRD.

Les trois sous-secteurs remplissent des fonctions connexes puisqu'ils accumulent des éléments d'actif pour le compte des titulaires de polices et des bénéficiaires de rentes ou de pensions en cas de perte de revenu familial résultant du décès ou de la retraite. En vertu des conventions des CRD, ces actifs sont réputés appartenir au secteur des particuliers à même lequel ils sont financés. Le revenu provenant de ces fonds est un élément du revenu des particuliers et, dans les CFF, la créance du secteur des particuliers figure en tant qu'élément d'actif constitué par l'assurance-vie et les rentes (catégorie 2430), dans le secteur des particuliers et des entreprises non constituées en sociétés, I et II.

¹ Voir secteur VII.1

SECTEUR VII.1 Sociétés d'assurance-vie

Champ d'observation

Ce secteur comprend les opérations d'assurance-vie des sociétés d'assurance-vie et sociétés¹ de secours mutuel enregistrées en vertu de la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, de la Loi sur les compagnies d'assurance étrangères ou d'une loi provinciale correspondante. Les caisses séparées des sociétés d'assurance-vie ne sont pas comprises dans ce secteur mais dans le secteur VII.2, les caisses séparées. Dans la mesure où le permettent les données dont on dispose, les opérations d'assurance-accident et d'assurance-maladie des sociétés d'assurance-vie ne sont pas comprises dans ce secteur mais dans le secteur VIII.5, Divisions d'assurance-accident et d'assurance-maladie des sociétés d'assurance-vie. Les sociétés de secours mutuels et les sociétés munies d'une charte provinciale ne déclarent pas leurs opérations d'assurance-accident et d'assurance-maladie séparément, ces éléments sont compris dans le secteur VII.1. L'actif total des opérations d'assurance-accident et d'assurance-maladie de ces deux composantes de la branche d'activité est estimé à moins de 1% de l'ensemble des actifs de la branche d'activité de l'assurance-vie.

Les sociétés et associations d'assurance-vie offrent de l'assurance-vie et des rentes aux particuliers et aux groupes tels que les employés d'une la même société ou les membres d'un même syndicat.

Les données déclarées dans les comptes des flux financiers, lesquelles sont conforme à la définition utilisée dans l'ensemble du système canadien des comptes nationaux, ne comprennent que les transactions d'assurance-vie effectuées avec des résidents du Canada par les sociétés de secours mutuel ou les sociétés (canadiennes, britanniques ou autres sociétés étrangères) constituée en vertu des lois fédérales ou provinciales: l'actif et le passif de ces compagnies qui résultent de leurs opérations à l'étranger n'est pas compris dans les flux financiers. En d'autres termes, les opérations à l'étranger sont attribuées aux succursales à l'étranger, lesquelles sont traitées comme des institutions non résidentes. Le traitement des sociétés d'assurance vie diffère de celui des autres intermédiaires financiers dans le système canadien de comptabilité nationale. Ce traitement est expliqué dans *Les comptes nationaux des revenus et des dépenses, volume 3*: Statistique Canada, no 13-549F au catalogue (hors série), pages 117 et 118.

Pour mesurer l'apport productif des divers types de services d'assurance achetés par les particuliers (vie, accidents, vol, biens personnels, risques divers et automobile), on ne peut considérer les versements (primes) effectués au titre de ces assurances comme étant égaux à la valeur des services d'assurance du fait que dans les primes, se trouvent incluses des sommes qui seront déboursées à la suite de réclamations soit au cours de la même année soit au cours des années subséquentes. Comme les primes et les indemnités versées se ramènent dans une large mesure à une simple redistribution de revenus à l'intérieur du secteur des particuliers et des entreprises non constituées en sociétés, on ne tient compte ni des primes ni des réclamations dans la construction de ces comptes. La valeur du service rendu par ces institutions qui facilitent ce processus de redistribution est mesurée à l'aide de leurs frais administratifs (les primes moins les sinistres) qui sont portés dans les dépenses personnelles en biens et services de consommation.

Les sociétés d'assurance-vie et les associations mutualistes présentent cependant une autre caractéristique dont il faut tenir compte dans la construction des comptes. Ces institutions ne se bornent pas à redistribuer le revenu des particuliers, mais exercent également une fonction d'épargne pour le compte de ces derniers. L'épargne personnelle accumulée dans le secteur de l'assurance-vie engendre des revenus de placements qui vont aux particuliers. Afin de prendre en compte ces revenus de placements dans les revenus de ce secteur, on considère les sociétés d'assurance-vie comme des "associations de particuliers" lorsqu'il s'agit de tenir compte de leur fonction de placement; les revenus de placements de ces sociétés sont comptabilisés dans ce secteur sous la rubrique "intérêts, dividendes et revenus divers de placements". Les frais administratifs des sociétés d'assurance-vie comprennent les frais de placement de ces sociétés, c'est à-dire un "droit" que versent les particuliers aux compagnies d'assurance au titre de la gestion de leurs placements.

Il importe de noter que le paiement des services fournis par les sociétés d'assurances, services dont la valeur est déterminée à l'aide des frais administratifs, n'est autre que l'achat de ces services par le secteur des entreprises et que l'ensemble du revenu des facteurs créé par cette activité provient par conséquent du secteur des entreprises.

Les sociétés d'assurance-vie peuvent être soit des sociétés "par actions" (appartenant à leurs actionnaires) ou des sociétés "mutuelles" (appartenant à leurs titulaires de polices). Dans le premier cas, en vertu de la loi, au moins 90% des bénéfices sont dûs aux titulaires de polices participants, et seuls de faibles montants sont versés en tant que dividendes aux actionnaires ou affectés aux fonds des actionnaires. Les sociétés mutuelles doivent tous leurs bénéfices aux titulaires de polices qui sont, en fait les propriétaires de l'entreprise. Par conséquent, la catégorie du passif la plus importante pour les sociétés d'assurance-vie est la catégorie 3430, Assurance-vie et rentes. Cette catégorie est le chiffre net (en terme de flux) qu'on obtient en retranchant de l'actif total les dettes envers les autres secteurs tels que les emprunts bancaires, les hypothèques, les comptes à payer aux fournisseurs, l'impôt sur le revenu à payer, le capital-actions et autrement dit, la source nette des onds fournie par les titulaires de polices au secteur VII.1 (et, par conséquent, l'augmentation nette de

la créance que les titulaires de polices ont sur le secteur VII.1) est égale à la somme des primes encaissées plus les contreparties des rentes plus les revenus de placements reçus moins la somme des indemnités versées et des frais d'exploitation.

Les types et proportions des éléments de l'actif que peuvent détenir les sociétés d'assurance sont régis par les départements des assurances fédéraux et provinciaux.

La plus grande partie de l'actif des sociétés d'assurances est détenue sous forme d'effets à long terme tels que des hypothèques et des obligations, choix compatible avec la nature à long terme de leur passif constitué de contrats d'assurances et de rentes.

Pour la période allant du premier trimestre de 1962 au quatrième trimestre de 1977, le secteur VII.1, qu'on appelait alors secteur des sociétés d'assurance-vie, comprenait les opérations d'assurance-accident et d'assurance-maladie des sociétés, ainsi que leurs opérations d'assurance-vie.

Le secteur VII.2 comprenait alors les opérations des sociétés de secours mutuels, y compris leurs opérations d'assurance-accident et d'assurance-maladie. Les secteurs qui existent actuellement comprennent les données des flux à partir du premier trimestre de 1978. Les encours (les soldes à la fin de l'année) sont enregistrés sur la nouvelle base à partir de la fin de 1977.

Sources

La source des données de base du secteur VII.1 est une enquête trimestrielle sur les sociétés d'assurance-vie et les sociétés de secours mutuels enregistrée auprès des gouvernements fédéral et provinciaux. La couverture de l'enquête dépasse 97% de l'univers, mesuré en terme d'actif total. Les données de l'échantillon sont ajustées de façon à représenter l'ensemble de l'univers. L'enquête est effectuée par la Section des institutions financières de la Division de l'organisation et finance de l'industries de Statistique Canada, qui publie *Institutions financières*, no 61-006 au catalogue, trimestriellement. Avant le premier trimestre de 1978, on se servait d'autres sources et de secteurs différents (décrit ci-dessus) pour la branche d'activité de l'assurance-vie.

Au cours de ces premières années, on disposait de données moins détaillées, surtout en ce qui concerne le passif.

Méthodes

Sauf les exceptions notées ci-dessous, les flux financiers du secteur VII.1, Opérations d'assurance-vie des sociétés d'assurance-vie et sociétés de secours mutuels, ne font que reprendre les états financiers trimestriels -Estimations de l'évolution de la situation financière des sociétés d'assurances, publiées dans *Institutions financières*, no 61-006 au catalogue. Ces états, à leur tour, sont fondés sur les changements survenus dans les encours des bilans présentés, après l'ajustement relatif aux réévaluations, etc., décrits plus loin. Les bilans qui font partie du questionnaire de l'enquête trimestrielle sont reproduits dans les pages suivantes avec les numéros de catégorie de CFF correspondants.

- 1200 - Provisions pour consommation de capital et ajustements divers - elle est égale à la somme de l'amortissement (pour dépréciation) et de l'amortissement (financier) sur les biens immobiliers détenus dans le but de produire des revenus et(ou) sur l'actif immobilisé détenu pour utilisation personnelle.
- 1600 - Formation brute de capital fixe - Le total annuel de la formation brute de capital fixe est estimé à partir des données d'enquêtes recueillies par la Division de la science, technologie et stock de capital de Statistique Canada, dans le cadre des estimations des investissements publics et privés au Canada. Les chiffres trimestriels correspondent simplement à une répartition égale des estimations annuelles.
- 1800 - Achats nets d'actifs existants et intangibles - Ce chiffre est calculé comme étant la différence entre (a) les flux relatifs aux biens immobiliers et les locations de terrains détenus dans le but de gagner du revenu plus les flux relatifs aux terrains, aux bâtiments, à l'ameublement, à l'équipement, etc. détenus pour utilisation personnelle, qui sont enregistrés aux lignes 52 et 53 du tableau 83, Assurance-vie: États financiers trimestriels - Estimation de l'évolution de la situation financière, institutions financières; moins (b) la catégorie 1600, Formation brute de capital fixe, ci-dessus.
- 3430 - Assurances-vie et rentes - Ce chiffre est habituellement obtenu de la façon décrite sous "champ d'observation", ci-dessus.

¹ Les sociétés de secours mutuel sont devenues des sociétés d'aide mutuelles, et recrutent des membres pour payer des bénéficiaires. Ces sociétés ne comptent aujourd'hui que pour 2% des sociétés d'assurance.

SECTION A - BILAN		Date du bilan:		
		01	AN	MO
		\$ milliers		
ACTIF	(Les postes 1 à 18 devraient inclure seulement les biens qui se rattachent aux activités des succursales et bureaux situés au Canada, voir l'instruction no. 2, page 1)			
1	Encaisse et dépôts à vue (signaler les dépôts à terme qui sont encaissables sur demande au poste 2)			
1.1	Encaisse et dépôts à vue en monnaie canadienne dans les succursales de banques à charte au Canada	11110		2311
1.8	Autres dépôts à vue en monnaie canadienne	11180		2312
1.9	Dépôts à vue en devises étrangères	11200		2313
2	Dépôts à terme (y compris les billets à terme au porteur, les dépôts swaps et les recettes sous forme de dépôts, les certificats, les obligations garanties et non garanties et les titres semblables)			
2.1	En monnaie canadienne			
2.1.1	De succursales de banques à charte au Canada	11631		2311
2.1.9	Autres dépôts en monnaie canadienne	11638		2312
2.9	En devises étrangères	11680		2313
3	Comptes débiteurs et revenu couru			
3.1	Comptes débiteurs liés à l'assurance et aux rentes (y compris les primes à recouvrer; les sommes exigibles des agents, d'autres compagnies d'assurance, des succursales, des caisses séparées, de la société mère, des filiales et des sociétés affiliées dans le cadre des activités d'assurance et de rente; avant déduction de la provision pour créances douteuses)	12130		2322
3.2	Contrats de location à recevoir (exclure les sommes dues de la société mère, des filiales et des sociétés affiliées - poste 4.4)	12200		2332
3.8	Autres comptes débiteurs (y compris les revenus de placement dus et courus; avant déduction de la provision pour créances douteuses; exclure les sommes dues de la société mère, des filiales et des sociétés affiliées - poste 4.4)	12180		2610
3.9	Moins: Provision pour créances douteuses	12800		3430/(2610)
4	Placements dans, et créances sur, la société mère, les filiales et les sociétés affiliées			
4.1	Coût des actions			
4.1.1	Sociétés canadiennes	14110		2512
4.1.2	Sociétés étrangères	14120		2512
4.2	Bénéfices accumulés moins dividendes reçus (à utiliser uniquement si l'on a recours à la comptabilisation à la valeur de consolidation pour les filiales et sociétés affiliées non consolidées)	14200		
4.3	Placements dans les éléments d'actif nets de bureaux à l'étranger (exclure les filiales et les sociétés affiliées à l'étranger)	14400		
4.4	Prêts, avances, hypothèques, effets, obligations et autres (signaler les comptes débiteurs liés à l'assurance et aux rentes au poste 3.1)			
4.4.1	Sociétés canadiennes, cadres et actionnaires	14310		2512
4.4.2	Sociétés étrangères, cadres et actionnaires	14320		2512
5	Placements canadiens - Sociétés non affiliées, au coût amorti pour les titres d'emprunt et au coût pour les actions (avant déduction des provisions ou allocations pour pertes - poste 18; déclarer les prêts hypothécaires - au poste 7 et les autres prêts - au poste 8)			
5.1	Bons du Trésor du Canada	15110		2340
5.2	Acceptations bancaires, effets de financement et autres effets à court terme (dont l'échéance, à l'origine, était inférieure à un an; y compris les billets et effets des administrations provinciales et municipales)	15120		2350
5.3	Obligations du gouvernement du Canada	15130		2421
5.4	Obligations des administrations provinciales et municipales (exclure les billets et effets à court terme - poste 5.2)			
5.4.1	Obligations des administrations provinciales	15141		2422
5.4.2	Obligations des administrations municipales	15142		2423
5.5	Obligations de sociétés, obligations garanties et non garanties (y compris les obligations hypothécaires; exclure les effets à court terme - poste 5.2)	15150		2424
5.6	Actions de sociétés (y compris les bons de souscription et les options d'actions)	15160		2520
5.9	Autres placements canadiens (inclure les métaux précieux; les certificats d'or et d'argent; etc.)	15180		2610
6	Placements étrangers - Sociétés non affiliées, au coût amorti pour les titres d'emprunt et au coût pour les actions (avant déduction des provisions ou allocations pour pertes - poste 18; déclarer les prêts hypothécaires - au poste 7 et les autres prêts - au poste 8)			
7	Prêts hypothécaires aux sociétés non affiliées (avant déduction des provisions ou allocations pour pertes - poste 18)			
7.1	Garantis par des propriétés au Canada			
7.1.1	Résidentielles	16110		2410
7.1.2	Non résidentielles	16120		2410
7.2	Garantis par des propriétés à l'extérieur du Canada	16200		2410
8	Prêts, autres que les prêts hypothécaires, aux sociétés non affiliées (avant déduction des provisions ou allocations pour pertes - poste 18)			
8.1	Aux détenteurs de police	17170		2321
8.9	Autres (y compris les courtiers en valeurs mobilières, autres sociétés et gouvernement)	17800		2332
9	Biens-fonds et location de terrains détenus pour revenu (inclure les propriétés détenues pour la vente avant déduction de la dépréciation accumulée et des charges)	18320		1800
10	Immobilisations (inclure la location d'immeubles et de terrains, les machines, l'équipement, les bâtiments, les améliorations locatives, etc. pour utilisation propre et véhicules et équipement des locataires de baux d'exploitation; avant déduction de la dépréciation accumulée et des charges)	18310		1600
11	Moins: Dépréciation accumulée sur les biens-fonds détenus pour revenu et les immobilisations	18350		()
12	Frais d'acquisition de polices différés	19200		2610
17	Autres éléments d'actif	19880		2610
18	Moins: Provisions et allocations accumulées pour pertes sur placements, prêts et autres éléments d'actif, portées aux dépenses	19810		3430 ()
20	TOTAL DE L'ACTIF	10000		

SECTION A – BILAN (suite)		Date du bilan:		
		01	AN	MO
PASSIF (Les postes 21 à 38 devraient uniquement inclure le passif pour les activités exercées par des succursales et des bureaux établis au Canada, voir l'instruction no 2, page 1)		\$ milliers		
21	Montants laissés en dépôt par les assureurs et d'autres (y compris l'intérêt couru)	21710	3430	
21.1	Dépôts à titre de paravents fiscaux			
21.9	Autres dépôts	21720	3430	
22	Comptes créditeurs et exigibilités courues			
22.1	Comptes créditeurs liés à l'assurance et aux rentes (y compris les montants dus aux agents, à la société mère, aux filiales, aux sociétés affiliées, aux succursales et à d'autres dans le cours des opérations d'assurance et de rente)	22120	3322	
22.1.1	Sinistres non payés et provision pour sinistres non signalés			
22.1.9	Autres comptes créditeurs liés à l'assurance	22130	3322	
22.9	Autres comptes créditeurs (y compris les dépenses courues, les ristournes aux assurés et les bonifications pour absence de sinistre; exclure les sommes dues à la société mère, aux filiales et aux sociétés affiliées – poste 24)	22180	3610	
23	Impôts sur le revenu exigibles (déclarer les impôts sur le revenu recouvrables au poste 3.8)	23000	3610	
24	Sommes dues à la société mère, aux filiales et aux sociétés affiliées (y compris les comptes créditeurs, les effets, les emprunts, les hypothèques et les obligations)	24100	3512	
24.1	Au Canada			
24.2	À l'extérieur du Canada	24200	3512	
25	Emprunts – Sociétés non affiliées			
25.1	Emprunts et découverts (exclure les emprunts hypothécaires – poste 25.3)	25110	3331	
25.1.1	Auprès de succursales de banques à charte au Canada			
25.1.9	Autres emprunts	25180	3332	
25.2	Obligations garanties et non garanties (inclure seulement les titres d'emprunt offerts comme placements privés et publics; y compris les obligations hypothécaires)	25400	3424	
25.3	Emprunts hypothécaires	25500	3410	
28	Passif pour les régimes d'avantages sociaux des employés	26110	3430	
29	Passif actuariel (avant déduction des frais d'acquisition différés – poste 12)	26180	3430	
30	Primes d'assurance et provisions pour rentes payées d'avance	26400	3430	
31	Provision au titre des dividendes et des bonifications pour absence de sinistre versés aux assurés	26500	3430	
32	Impôts sur le revenu reportés	27000	3430	
33	Solde non amorti des gains (pertes) différés sur les placements (remplir également l'Annexe supplémentaire B)	29100	3430	
37	Intérêts minoritaires dans les filiales consolidées dans cette déclaration	28000	3520	
38	Autres éléments de passif (y compris les gains et pertes non réalisés sur la conversion des comptes exprimés en monnaie étrangère; veuillez préciser les postes importants)	29800	3610	
40	TOTAL DU PASSIF	20000		
AVOIR PROPRES (Avoir propre total des compagnies canadiennes, avoir propre au Canada des compagnies britanniques et étrangères)				
41	Capital-actions			
41.1	Actions privilégiées	31100	3520	
41.2	Actions ordinaires	31200	3520	
42	Surplus d'apport	33000	3520	
43	Plus-value (moins-value) constatée par expertise	34000	(1600)	
49	Bénéfices non répartis/Compte du siège social			
49.1	Affectés (Bureau du Surintendant des institutions financières et autres réserves)	35100	3430	
49.2	Non affectés	35200	3430	
50	TOTAL DE L'AVOIR PROPRES	30000		
60	TOTAL, PASSIF ET AVOIR PROPRES	39000		

SECTION C – ÉTAT DES RÉSULTATS (suite)			
		\$ milliers	
96.3	Part des actionnaires minoritaires du revenu net des filiales et sociétés affiliées consolidées dans cette déclaration	58200	
96.4	Gains extraordinaires (réalisés et non réalisés; avant impôts sur le revenu; remplir également l'Annexe supplémentaire A)	58310	
96.4.1	Impôts sur le revenu à l'égard des postes extraordinaires et avantages fiscaux des reports de pertes prospectifs	58320	
110	BÉNÉFICES NETS (PERTES NETTES)(REPORTER AU POSTE 62)	58480	
QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES – ÉTAT DES RÉSULTATS			
111	Dividendes reçus des sociétés, déclarés selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation et crédités au compte de placement:		
111.1	Canadiens	75100	
111.2	Étrangers	75200	
<p>ANNEXE SUPPLÉMENTAIRE A: RÉPARTITION DES GAINS (PERTES) RÉALISÉS ET NON RÉALISÉS ET DES REÉVALUATIONS (DÉVALUATIONS) (déclarer les gains (pertes) différés aux revenus des périodes futures dans l'Annexe supplémentaire B) – les numéros des articles correspondent aux postes du bilan – les sommes doivent être déclarées sur une base cumulative du début de l'année fiscale</p>			
4	Placements dans, et créances sur, la société mère, les filiales et les sociétés affiliées		
4.1	Coût des actions		
4.1.1	Sociétés canadiennes	81211	2512
4.1.2	Sociétés étrangères	81212	2512
4.4	Prêts, avances, hypothèques, effets, obligations et autres		
4.4.1	Sociétés canadiennes, cadres et actionnaires	81221	2512
4.4.2	Sociétés étrangères, cadres et actionnaires	81222	2512
5	Placements canadiens		
5.3	Obligations du gouvernement du Canada	81310	2421
5.4.1	Obligations des administrations provinciales	81321	2422
5.4.2	Obligations des administrations municipales	81322	2423
5.5	Obligations de sociétés, obligations garanties et non garanties	81330	2424
5.6	Actions de sociétés	81340	2520
5.9	Autres placements canadiens	81380	2610
		81400	2530
6	Placements étrangers		
7	Prêts hypothécaires		
7.1	Garantis par des propriétés au Canada		
7.1.1	Résidentielles	81511	2410
7.1.2	Non résidentielles	81516	2410
7.2	Garantis par des propriétés à l'extérieur du Canada	81520	2410
8	Prêts, autres que les prêts hypothécaires		
8.1	Aux détenteurs de police	81610	2321
8.9	Autres	81680	2332
9	Biens-fonds et rentes foncières détenus pour revenu	81720	1800
10	Immobilisations	81730	1600
	Autres éléments d'actif (veuillez préciser)	81800	2610
	TOTAL (devrait être égal à la somme des postes 77, 91, 92 et 96.3)	81000	

SECTEUR VII.2

Les caisses séparées des sociétés d'assurance-vie

Champ d'observation

Ce secteur comprend les caisses séparées établies à l'intention des titulaires de polices canadiens par les sociétés d'assurance-vie et les sociétés de secours mutuels du secteur VII.1. Les caisses séparées sont des comptes de placements distincts non assujettis aux mêmes restrictions de placements que les pouvoirs de réglementation imposent aux actifs visés par le secteur VII.1. Les données du secteur VII.2 indiquent une plus grande concentration dans les actions que celles du secteur VII.1.

Les caisses séparées acceptent des dépôts de REER, de contrats de rentes variables et d'assurance-vie variable et, enfin, de caisses de retraite individuelles ou collectives gérées par la société d'assurance, l'assuré ou encore un fiduciaire.

On trouvera d'autres détails sur la branche d'activités de l'assurance-vie et son traitement dans le système canadien de comptabilité nationale dans la description du secteur VII.1.

Sources

La source des données relatives au secteur VII.2 est une enquête trimestrielle sur les caisses séparées établies pour les titulaires de polices canadiens par les sociétés d'assurance-vie et les sociétés de secours mutuels visées par le secteur VII.1. L'enquête est effectuée par la Section des institutions financières de la Division de l'organisation et finance de l'industrie de Statistique Canada et les résultats de celle-ci sont publiés dans *Institutions financières*, no 61-006 au catalogue, trimestriel. Les données provenant de cette enquête remontent à 1977 mais sont publiées dans les comptes des flux financiers depuis le premier trimestre de 1978. Les premières données publiées concernant les bilans (les soldes à la fin de l'année) commencent à la fin de 1977. La restructuration des secteurs de données relatifs à la branche d'activité de l'assurance-vie, qui a été effectuée pour la première fois au premier trimestre de 1978, est décrite plus amplement à la rubrique du secteur VII.1.

Méthodes

Comme dans le cas des opérations d'assurance-vie des sociétés d'assurance-vie et sociétés de secours mutuels (secteur VII.1), les titulaires de police du secteur des particuliers ont une créance égale à l'actif net de ce secteur. Les comptes des flux financiers sont une reprise des états financiers trimestriels - Estimations de l'évolution de la situation financière, publiées au tableau 74 dans *Institutions financières*, no 61-006 au catalogue.



Veillez retourner un exemplaire du relevé dans les 30 jours qui suivent la fin du trimestre

**F3 Relevé trimestriel des états financiers
 Caisses séparées
 VII.2**

Document confidentiel une fois rempli
 If you prefer this questionnaire in english,
 please check

Veillez corriger le nom et l'adresse s'il y a lieu

RENSEIGNEMENTS

- AUTORISATION:** Loi sur la statistique, Statuts du Canada, 1970-71-72, chapitre 15.
- BUT:** Les données que vous fournirez seront utilisées à la préparation des états financiers du secteur des finances du Canada. Ces états financiers serviront également à la préparation des comptes économiques nationaux.
- CONFIDENTIALITÉ:** Les renseignements recueillis en vertu de la Loi sur la statistique sont confidentiels et ne peuvent en aucune façon être divulgués aux termes de la Loi sur l'accès à l'information.
- INSTRUCTIONS:**
- 1) Les sommes doivent être déclarées sur une base cumulative du début de l'année fiscale en milliers de dollars canadiens.
 - 2) Cette déclaration porte sur les fonds séparés destinés aux placements par les détenteurs de police canadiens seulement.
 - 3) Si les données financières réelles ne sont pas disponibles, vous pouvez fournir des estimations.
 - 4) Veuillez indiquer tout changement appréciable de comptabilisation ou de base de déclaration qui pourrait affecter la comparaison des résultats de cette déclaration avec ceux du trimestre précédent.
- RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES:** Veuillez vous reporter au guide des statistiques financières ou contacter la Section des institutions financières de la Division de l'organisation et des finances de l'industrie de Statistique Canada, Ottawa, Canada, K1A 0T6.
 Téléphone: (613) 951-9851 télex: 053-3585, télécopieur: (613) 951-0319.

Ce relevé porte sur la période allant de _____ mois 19 ____ à _____ mois 19 ____

Date	Responsable de la société avec qui communiquer au sujet de ce relevé (écrire en lettres moulées)	Titre	No de téléphone
	Signature		
RÉSERVÉ À STATISTIQUE CANADA			
Reçu le	Saisi le	Analysé le	Contrôlé le

SECTION A – BILAN		Date du bilan:		
		01	AN	MO
ACTIF		\$ milliers		
1.	Encaisse et dépôts à vue (inclure les dépôts à terme qui sont encaissables sur demande au poste 2)			
1.1	Encaisse et dépôts à vue en monnaie canadienne dans les succursales de banques à charte au Canada	11110	2311	
1.8	Autres dépôts à vue en monnaie canadienne	11180	2312	
1.9	Dépôts à vue en devises étrangères	11200	2313	
2.	Dépôts à terme (y compris les billets à terme au porteur, les dépôts swaps, les recettes sous forme de dépôts, les certificats, les obligations garanties et non garanties et les titres semblables)			
2.1	En monnaie canadienne		2311	
2.1.1	De succursales de banques à charte au Canada	11631		
2.1.9	Autres dépôts en monnaie canadienne	11638	2312	
2.9	En devises étrangères	11680	2313	
3.	Comptes débiteurs	12100	2610	
3.9	Moins: Provision pour créances douteuses	12800	3430/(2610)	
4.	Placements canadiens (avant déduction des provisions pour pertes – poste 10; signaler les prêts hypothécaires au poste 6)			
4.1	Bons du Trésor du Canada	15110	2340	
4.2	Acceptations bancaires, effets de financement et autres effets à court terme (dont l'échéance, à l'origine était inférieure à un an; y compris les billets et effets à court terme des administrations provinciales et municipales)	15120	2350	
4.3	Obligations du gouvernement du Canada	15130	2421	
4.4	Obligations des administrations provinciales et municipales (exclure les billets et effets à court terme – poste 4.2)	15140	2422	
4.5	Obligations de sociétés, obligations garanties et non garanties (y compris les obligations hypothécaires; exclure les effets à court terme – poste 4.2)	15150	2424	
4.6	Actions de sociétés (y compris les bons de souscription et les options d'actions)	15160	2520	
4.9	Autres placements canadiens	15180	2610	
5.	Placements étrangers (avant déduction des provisions ou allocations pour pertes – poste 10; signaler les dépôts à terme au poste 2 et les prêts hypothécaires au poste 6)	15200	2530	
6.	Prêts hypothécaires (avant déduction des provisions ou allocations pour pertes – poste 10)			
6.1	Garantis par des propriétés au Canada		2410	
6.1.1	Résidentielles	16110		
6.1.2	Non résidentielles	16120	2410	
6.2	Garantis par des propriétés à l'extérieur du Canada	16200	2410	
7.	Actifs repris pour défaut de paiement détenus en vue de la vente	18100	1800	
8.	Biens-fonds et rentes foncières détenus pour revenu (y compris les propriétés détenues pour la vente; signaler l'amortissement accumulé au poste 8.9 et les charges au poste 29)	18320	1800	
8.9	Moins: Amortissement accumulé	18350	()	
9.	Autres éléments d'actif	19880	2610	
10.	MOINS: Provisions et allocations accumulées pour pertes sur placements, prêts et autres éléments d'actif, imputées aux dépenses	19810	(3430)	
15.	TOTAL DE L'ACTIF (A LA VALEUR DU MARCHÉ)	61300		
16.	Moins (Plus): Appréciation des biens non réalisée (c.-à-d., la différence entre la valeur marchande et la valeur comptable des biens)	61100	omis	
20.	TOTAL DE L'ACTIF (AU PRIX COÛTANT)	10000	omis	
PASSIF				
21.	Comptes créditeurs et exigibilités courues	22100	3610	
22.	Emprunts et découverts			
22.1	De succursales de banques à charte au Canada	25110	3331	
22.9	D'autres sources	25180	3332	
29.	Autres éléments de passif	29000	3610	
30.	Engagements envers les assurés			
30.1	Fonds REÉR	32110	3430	
30.9	Autres fonds	32180	3430	
31.	Excédent	35000	3430	
40.	TOTAL DU PASSIF (devrait être égal au poste 15)	39000		

SECTEUR VII.3

Régimes de pensions en fiducie

Champ d'observation

On entend par régime de pensions en fiducie un régime en vertu duquel les contributions versées à la caisse de retraite sont confiées à un fiduciaire chargé de les investir, de verser les prestations et d'administrer le régime conformément aux dispositions du contrat de fiducie. Le fiduciaire peut être un groupe de particuliers (au moins trois), une société de fiducie ou une société de gestion de retraite. Les fonds du régime proviennent d'une combinaison des contributions des employeurs et des employés et du revenu de placement après déduction des frais d'exploitation et des prestations aux bénéficiaires de pension.

Il existe plusieurs types de caisses de retraite qui ne font pas partie du secteur VII.3. Le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec sont visés par le secteur XII. Les caisses séparées des sociétés d'assurance-vie sont visées par le secteur VII.2 (environ 90% de l'actif des caisses séparées est détenu pour le compte de régimes de pensions collectifs). Les fonds placés par les particuliers dans des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) sont enregistrés dans un certain nombre de secteur selon l'endroit où les fonds sont placés (p.ex., dans les fonds mutuels, secteur VIII.2; dans les caisses séparées, secteur VII.2; dans l'assurance-vie, secteur VII.1., dans les sociétés de fiducie, secteur VI.2.3; dans les banques à charte, secteur VI.1, etc.). Un certain nombre de régimes de pensions du secteur public, tels que le régime de pensions de la fonction publique et le régime de pensions de la GRC, ne comportent aucun élément d'actif placé et leurs recettes et décaissements sont compris dans le Fonds du revenu consolidé de l'administration publique. Enfin, les rentes du gouvernement du Canada figurent dans le secteur X, administration publique fédérale, dans la catégorie 3430, Assurances-vie et rentes.

Sources

Les flux financiers trimestriels et les bilans à la fin de l'année relatifs aux régimes de pensions en fiducie sont fondés sur des données fournies par la Section des pensions de la Division du travail de Statistique Canada. Les données brutes sont les bilans à la valeur comptable fournis par les personnes qui répondent aux enquêtes trimestrielles et annuelles effectuées par la Section des pensions. Les réponses à l'enquête annuelle sont très nombreuses, et elles visent 98% des éléments de l'actif. L'enquête trimestrielle est un échantillon qui comprend les régimes les plus importants et porte sur environ 84% de l'ensemble des éléments de l'actif (au troisième trimestre de 1983). Les résultats de l'échantillonnage sont ajustés de façon à représenter l'univers. Les chiffres sont révisés de façon à concorder avec les données plus précises de l'enquête annuelle lorsque celles-ci deviennent accessibles.

On pourra trouver une description complète du champ d'observation et des méthodes de l'enquête dans la publication annuelle intitulée Régime de pensions en fiducie Statistiques financières, no 74-201 au catalogue et les *Estimations trimestrielles relatives aux caisses de pensions en fiducie*, no 74-001 au catalogue.

Méthodes

Dans les comptes des revenus et des dépenses du système canadien de comptabilité nationale, les régimes de pensions en fiducie se trouvent dans le secteur des particuliers, non pas dans celui des corporations. Les revenus de placements des régimes de pensions en fiducie font partie du revenu personnel et l'accumulation nette des éléments de l'actif est une utilisation de l'épargne personnelle. La valeur des éléments de l'actif du régime constitue la créance (catégorie 3430, Assurances-vie et rentes) des particuliers du secteur I et II. Les gains et les pertes en capital ne font pas partie des revenus selon les conventions des comptes nationaux des revenus et des dépenses.

Les caisses de pensions en fiducie rendent compte des placements dans les "caisses de retraite communes d'une société de fiducie" (voir le questionnaire reproduit à la fin du présent chapitre). Ces caisses communes contiennent des cotisations provenant des REER et des régimes de participation différés aux bénéficiaires (RPDB), etc. ainsi que des régimes de pensions en fiducie. Par conséquent, les montants réels des différentes catégories de l'actif déclaré par ces caisses communes gérées par les sociétés de fiducie ne fournissent pas directement les détails nécessaires concernant les catégories relatives aux comptes des flux financiers. Les investissements dans les caisses de retraite sont plutôt partagés selon les proportions dans lesquelles le total de ces caisses communes est investi dans différentes catégories de l'actif. Le reste des éléments d'actif de ces caisses de retraite communes placées dans les REER, les RPDB, etc. est compris dans le secteur I et II.

Les personnes qui répondent au questionnaire relatif au régime de pensions en fiducie déclarent également un élément d'actif appelé "caisses séparées ou communes des sociétés d'assurance". Étant donné que ces montants sont déjà enregistrés dans le secteur VII.2, Les caisses séparées des sociétés d'assurance-vie, ils ne sont pas compris dans le secteur VII.3, Régime de pensions en fiducie.

Le questionnaire trimestriel, qui est reproduit à la page suivante, indique la relation entre les catégories des comptes des flux financiers et la description de l'élément dans la formule d'enquête trimestrielle relative aux régimes de pensions en fiducie.



Quarterly survey of trustee pension funds

V11.3

Confidential

Authority - Statistics Act, Statutes of Canada
1970-71-72, Chapter 15

Keep one copy for your files and return one copy in
the enclosed postage free envelope.

Si vous préférez recevoir ce questionnaire en
français veuillez cocher

QUARTER ENDING

Please make any necessary changes in above name or mailing address

Statistics Canada use only.

Sector	PF <input type="checkbox"/>	PE <input type="checkbox"/>	Restricted	Y <input type="checkbox"/>	Est from	EA <input type="checkbox"/>
	PP <input type="checkbox"/>	VE <input type="checkbox"/>		N <input type="checkbox"/>		EQ <input type="checkbox"/>
	PM <input type="checkbox"/>	VR <input type="checkbox"/>				AO <input type="checkbox"/>
	PH <input type="checkbox"/>					FS <input type="checkbox"/>

1. FUND MANAGEMENT

Is this fund managed internally ¹ or externally ?

If externally managed, indicate financial institution(s) (check one or more)

Trust company	<input type="checkbox"/> ²	Investment dealer	<input type="checkbox"/> ⁵
Insurance company	<input type="checkbox"/> ³	Other	<input type="checkbox"/> ⁶
Investment counsellor	<input type="checkbox"/> ⁴		

2. RECEIPTS AND GAINS

(a) Contributions

Employee 100

Employer 101

Total contributions 102

(b) Investment income (interest, dividends, etc.) 103

(c) Net realized profit on sale of securities 104

(d) Transfers from other pension plans (specify) 105

(e) Other receipts or gains (specify) 106

Total receipts and gains 107

3. DISBURSEMENTS AND LOSSES

(a) Pension payments out of fund (including lump sum settlements in lieu of pension at retirement) 200

(b) Cost of pensions purchased from an insurance company 201

(c) Cash withdrawals on death, separation, discontinuance of plan, change of funding agency 202

(d) Administration costs (if charged against fund) 203

(e) Net realized loss on sale of securities 204

(f) Other expenditures (specify) 205

Total disbursements and losses 206

For 3 month
period ending
(date _____)
\$ (omit cents)

4. ASSETS:		Book value	
		(omit cents)	
Note: Those assets held in pooled pension funds of a trust company, pooled funds of investment counsellors, mutual funds, or segregated funds of insurance companies should be shown in total as ONE entry in subsections (a), (b), (c) or (e). DO NOT show detailed breakdown of the composition of these funds into bond, stock or mortgage units.			
		Ratio	
		See Text	
(a)	Investments in pooled pension funds of a trust company	300	
		Ratio	
		See Text	
(b)	Investments in pooled funds of investment counsellors	301	
(c)	Investments in mutual and investment funds	302	2 5 2 0
(d)	Venture capital investments (see footnote*)	303	2 5 2 0
(e)	Segregated or deposit administration funds of insurance companies	305	omit
(f)	Bonds (with original term to maturity in excess of one year)	310	2 4 2 1
	(i) Bonds of, or guaranteed by, Government of Canada	311	2 4 2 2
	(ii) Bonds of, or guaranteed by, Provincial governments	312	2 4 2 3
	(iii) Bonds of Canadian municipal governments, school boards, etc	313	2 4 2 4
	(iv) Other Canadian bonds	314	2 5 3 0
	(v) Non-Canadian bonds		
(g)	Stocks	320	2 5 2 0
	(i) Canadian common	321	2 5 2 0
	(ii) Canadian preferred	322	2 5 3 0
	(iii) Foreign common and preferred		
(h)	Mortgages	330	2 4 1 0
	(i) Insured residential (NHA)	331	2 4 1 0
	(ii) Other		
(i)	Real estate and lease-backs (including petroleum and natural gas properties)	340	1 8 0 0
	(i) Direct investments	341	1 8 0 0
	(ii) Investments through pension corporations		
(j)	Miscellaneous	350	2 3 1 1
	(i) Cash on hand, and Canadian dollar deposits in chartered banks, include bank term deposits	351	2 3 1 3
	(ii) Foreign currency deposits (including swapped deposits)	352	2 3 1 2
	(iii) Deposits in trust and mortgage loan companies (including guaranteed investment certificates)	353	2 3 3 2
	(iv) Call and other loans	354	2 3 4 0
	(v) Government of Canada treasury bills	355	2 3 5 0
	(vi) Short-term paper (includes finance and commercial paper, banker's acceptances, provincial and municipal treasury bills)	356	2 5 3 0
	(vii) Foreign investments short-term	357	2 6 1 0
	(viii) Other short-term investments (specify)	358	2 6 1 0
	(ix) Accrued interest and dividends receivable	359	2 3 2 2
	(x) Accounts receivable	360	2 6 1 0
	(xi) Other assets (specify)		
	Total assets	370	
	Debts and amounts payable (specify)	380	3 6 1 0
	Net assets	390	

* Both direct and indirect venture investments. What percentage of the amount reported (if any) qualifies as investment permitting expansion of foreign security holdings? _____ %

Signature	Title	Telephone Number	Date

SECTEUR VIII.1 Courtiers de placements en valeurs mobilières

Champ d'observation

Ce sous-secteur comprend tous les membres de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières. Les courtiers en valeurs mobilières exercent, sur les marchés des capitaux, différentes fonctions dont les principales sont la souscription de nouvelles émissions de titres et leur placement sur les principaux marchés; le commerce sur les marchés secondaires, à la fois comme agents et en leur propre nom; la prestation de services de gestion de portefeuille; et, dans le cas d'un nombre limité de courtiers, le commerce sur le marché financier. Aux fins de cette dernière fonction, les courtiers approuvés qui conservent, achètent et vendent des effets monétaires ont obtenu de la Banque du Canada des privilèges de "prise en pension", de la Banque du Canada¹, ce qui traduit l'importance du marché financier dans la politique monétaire de la Banque. Les effets monétaires comprennent les bons du Trésor fédéraux (2340), les billets à terme au porteur des banques à charte (2311) et les obligations de moins de trois ans du gouvernement du Canada (2421).

Les courtiers en valeurs mobilières obtiennent la plus grande partie de leurs fonds au moyen d'emprunts bancaires à court terme, en puisant dans les soldes créditeurs des clients et en concluant des ententes de "rachat" (en ce qui concerne le traitement de ces ententes, voir la section relative aux méthodes, ci-dessous).

Sources

L'enquête trimestrielle, sur laquelle les flux financiers et les encours à la fin de l'année sont fondés, est effectuée par la Section des institutions financières de la Division de l'organisation et finance de l'industrie de Statistique Canada.

Méthodes

La relation entre les catégories de flux financiers et le questionnaire d'enquête de la Section des institutions financières est expliquée dans les pages suivantes. Les flux financiers sont une reprise des "états financiers trimestriels - Estimations de l'évolution de la situation financière", publiés dans *Institutions financières*, no 61-006 au catalogue. La classification dans les "emprunts" (catégorie 3332), selon les flux financiers, des ententes de "rachat" peut nécessiter une explication. En vertu d'une entente de rachat, le courtier en valeurs mobilières vend des titres à un client moyennant une entente selon laquelle les titres seront rachetés du client à une date future. L'entente ressemble beaucoup à celle qui concerne un prêt garanti et elle est traitée comme telle même si un transfert légal de propriété a eu lieu. Les ententes de "revente" correspondent à la situation contraire.

À l'occasion, on enregistre des encours négatifs, à la fin de l'année, surtout à l'égard des obligations fédérales, ce qui indique que le courtier a fait des ventes "à découvert".

¹ La banque du Canada est, en fait, disposée à prêter aux courtiers, contre garantie de certains instruments financiers, en particulier les bons du Trésor fédéraux.



Veillez retourner le formulaire une fois rempli dans les 30 jours qui suivent la fin du trimestre

**F4 Relevé trimestriel des états financiers
 Courtiers en valeurs mobilières
 VIII.1**

Document confidentiel une fois rempli

If you prefer this questionnaire in english, please check

Veillez corriger le nom et l'adresse s'il y a lieu.

RENSEIGNEMENTS

- AUTORISATION:** Loi sur la statistique, Statuts du Canada, 1970-71-72, chapitre 15
- BUT:** Les données que vous fournirez seront utilisées à la préparation des états financiers du secteur des finances du Canada. Ces états financiers serviront également à la préparation des comptes économiques nationaux.
- CONFIDENTIALITÉ:** Les renseignements recueillis en vertu de la Loi sur la statistique sont confidentiels et ne peuvent en aucune façon être divulgués aux termes de la Loi sur l'accès à l'information.
- INSTRUCTIONS:**
- 1) Les sommes doivent être déclarées en milliers de dollars canadiens.
 - 2) Cette déclaration ne doit porter que sur les activités canadiennes uniquement. Veuillez exclure les succursales, filiales et sociétés affiliées étrangères.
 - 3) Les titres reçus aux termes d'ententes de revente doivent être déclarés comme des effets à recevoir au poste 3 plutôt qu'aux augmentations dans les placements visés. De même, les titres émis aux termes d'ententes de rachat doivent être déclarés comme une perte au poste 21.9 plutôt qu'aux réductions dans les placements visés.
 - 4) Si les données financières réelles ne sont pas disponibles, vous pouvez fournir des estimations.
- DÉFINITIONS:** L'expression "société mère, filiales et société affiliées" désigne ici la société mère, les filiales et les sociétés affiliées non consolidées; les sièges sociaux, les succursales et les divisions; les coentreprises et les sociétés de personnes; les directeurs, les cadres et les actionnaires. Les sociétés affiliées sont des entreprises qui sont contrôlées effectivement ou celles dont les activités sont sensiblement influencées par l'entité déclarante ou d'un groupe de propriétaires communs.
- UNITÉ DECLARANTE:**
- 1) Cette déclaration porte sur (cochez une seule réponse):
 - une société unique
 - une partie d'une société (p.ex. une succursale, une division, un siège social)
 - une famille consolidée de sociétés
 - autres (préciser): _____
 - 2) L'entité déclarante a-t-elle des placements dans des sociétés de personnes ou des coentreprises?
 - Oui Non
 - 3) L'entité déclarante a-t-elle acheté ou vendu des entreprises au cours de la période de déclaration courante qui pourraient affecter l'actif ou les recettes de plus de 10%?
 - Oui Non
 - 4) Veuillez vérifier le profil annexé des entités couvertes dans ce questionnaire, corrigez-le au besoin, et retourner le document avec le questionnaire rempli.
 - 5) Veuillez expliquer toute modification importante de la comptabilité ou de la base de déclaration susceptible de modifier la comparaison de cette déclaration avec celle du trimestre précédent.
- RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES:** Veuillez vous reporter au guide des statistiques financières ou contacter la Section des institutions financières de la Division de l'organisation et des finances de l'industrie de Statistique Canada, Ottawa, Canada, K1A 0T6
 Téléphone: (613) 951-9851 téléc: 053-3585, télécopieur: (613) 951-0319.

Ce relevé porte sur la période allant de _____ 19 ____ à _____ 19 ____
 mois mois

Date	Responsable de la société avec qui communiquer au sujet de ce relevé (écrire en lettres moulées)	Titre	No de téléphone
	Signature		

RÉSERVE A STATISTIQUE CANADA

Reçu le	Saisi le	Analysé le	Contrôlé le
---------	----------	------------	-------------

SECTION A - BILAN		Date du Bilan:		
		01		
		AN	MO.	JOUR
ACTIF		\$ milliers		
1	Encaisse et dépôts à vue (signaler les dépôts à terme, reçus de dépôts, débiteures et instruments semblables au poste 2)			
1.1	Encaisse et dépôts à vue en monnaie canadienne dans les succursales de banques à charte au Canada	11110		2311
1.8	Autres dépôts à vue en monnaie canadienne	11180		2312
1.9	Dépôts à vue en devises étrangères	11200		2313
2	Dépôts à terme			
2.1	Billets à terme au porteur	11620		2311
2.2	Autres dépôts à terme et reçus de dépôts			
2.2.1	En monnaie canadienne			
2.2.1.1	De succursales de banques à charte	11631		2311
2.2.1.9	Autres dépôts en monnaie canadienne	11638		2312
2.2.9	En devises étrangères	11680		2313
3.	Comptes débiteurs et revenu couru (avant déduction de la provision pour créances douteuses; y compris les comptes débiteurs de clients, de courtiers et de vendeurs qui doculent des placements vendus, et de l'achat et de la revente de conventions; déclarer les sommes dues de la société mère, des filiales et des sociétés affiliées au poste 4.3)	12100		2610
3.9	Moins: Provision pour créances douteuses	12800		1400/(2610)
4.	Placements dans, et créances sur, la société mère, les filiales et les sociétés affiliées (avant déduction de la provision pour pertes - poste 14)			
4.1	Coût des actions			
4.1.1	Sociétés canadiennes	14110		2512
4.1.2	Sociétés étrangères	14120		2512
4.2	Bénéfices accumulés moins dividendes reçus (à utiliser uniquement si l'on a recours à la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation pour les filiales et les sociétés affiliées non consolidées)	14200		
4.3	Prêts, avances, hypothèques, billets, obligations et autres			
4.3.1	Sociétés canadiennes, cadres et actionnaires	14310		2512
4.3.2	Sociétés étrangères, cadres et actionnaires	14320		2512
5.	Inventaire des valeurs mobilières en main et à être vendues à couvert, à la valeur du marché (y compris les placements à court terme; exclure les dépôts de billets à terme au porteur et les dépôts à terme - voir poste 2)	61810		
6.	Placements à long terme au coût amorti	61600		
7.	Biens-fonds détenus pour revenu (y compris les propriétés détenues pour la vente; avant déduction de la dépréciation accumulée et des charges)	18320		1800
8.	Immobilisations (y compris la location d'immeubles et de terrains, les machines, l'équipement, les bâtiments, les améliorations locales, etc. pour utilisation propre et véhicules et matériel détenus par les locataires de baux d'exploitation; avant déduction de la dépréciation accumulée, et des charges)	18310		1600
9.	Moins: Dépréciation accumulée sur les biens-fonds détenus pour revenu et les immobilisations	18350		()
10.	Actif incorporel (net de l'amortissement accumulé)	19100		1800
14.	Autres éléments d'actif (inclure la provision pour pertes et radiations des placements)	19800		2610
15.	TOTAL DE L'ACTIF	10000		
QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES: VALEURS MOBILIÈRES ET PLACEMENTS INCLUS AUX POSTES 5 ET 6 CI-DESSUS (Si le coût amorti n'est pas disponible pour les valeurs mobilières et les placements ci-dessous, vous pouvez vous servir de la valeur du marché) - Sociétés non affiliées				
16.	Valeurs mobilières et placements canadiens, au coût amorti (avant déduction des provisions ou allocations pour pertes - poste 14)			
16.1	Bons du Trésor du Canada	15110		2340
16.2	Acceptations bancaires, effets de financement et autres effets à court terme (dont l'échéance, à l'origine, était inférieure à un an; y compris les billets et effets à court terme des administrations provinciales et municipales)	15120		2350
16.3	Obligations du gouvernement du Canada	15130		2421
16.4	Obligations des administrations provinciales et municipales (exclure les billets et effets à court terme - poste 16.2)			
16.4.1	Obligations des administrations provinciales	15141		2422
16.4.2	Obligations des administrations municipales	15142		2423
16.5	Obligations garanties et non garanties (y compris les obligations hypothécaires; exclure les billets et effets à court terme - poste 16.2)	15150		2424
16.6	Actions de sociétés (y compris les bons de souscription et les options d'actions)	15160		2520
16.9	Autres placements canadiens (y compris les métaux précieux, les certificats d'or et d'argent, les options se rapportant à des produits, etc.)	15180		2332
17.	Valeurs mobilières et placements étrangers - Sociétés non affiliées, au coût amorti (avant déduction des provisions ou des allocations pour pertes - poste 14)	15200		2530
18.	TOTAL DES VALEURS MOBILIÈRES ET PLACEMENTS (DEVRAIT ÊTRE ÉGAL À LA SOMME DES POSTES 5 ET 6)	61700		

SECTION A – BILAN (fin)		Date du bilan:													
		01	<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> </tr> <tr> <td style="font-size: 8px;">AN</td> <td style="font-size: 8px;">MO.</td> <td style="font-size: 8px;">JOUR</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>							AN	MO.	JOUR			
AN	MO.	JOUR													
PASSIF		\$ milliers													
21.	Comptes créditeurs et exigibilités courues (exclure les titres vendus à découvert – poste 25)														
21.1	Soldes créditeurs libres des clients	22200	3610												
21.9	Autres comptes débiteurs et exigibilités courues (inclure les sommes dues aux clients, courtiers et vendeurs pour titres achetés et sous rachat ou d'une clause de rachat; signaler les sommes dues à la société mère, aux filiales et aux sociétés affiliées au poste 24)	22100	3610												
22.	Impôts sur le revenu exigibles (déclarer les impôts sur le revenu recouvrables au poste 3)	23000	3610												
23.	Titres de placement vendus à découvert														
23.1	Actions de sociétés	29210	(2520)												
23.9	Autres (Veuillez spécifier)	29280	(2421)												
24.	Sommes dues à la société mère, aux filiales et aux sociétés affiliées (y compris les comptes créditeurs, les effets, les emprunts, les hypothèques et les obligations)														
24.1	Au Canada	24100	3512												
24.2	A l'extérieur du Canada	24200	3512												
25.	Emprunts – Sociétés non affiliées														
25.1	Emprunts et découverts (exclure les effets subordonnés – poste 36)														
25.1.1	Auprès de succursales de banques à charte au Canada	25110	3331												
25.1.9	Auprès d'autres sources (y compris les engagements au titre des locations-acquisitions)	25180	3332												
25.2	Acceptations bancaires, billets et effets à court terme (dont l'échéance, à l'origine, était inférieure à un an; exclure les effets subordonnés – poste 36)	25200	3350												
25.3	Obligations garanties et non garanties (inclure seulement les titres d'emprunt offerts comme placements privés et publics; y compris les obligations hypothécaires; exclure les effets subordonnés – poste 36)	25400	3424												
28.	Impôts sur le revenu reportés	27000	1400/3520												
29.	Intérêts minoritaires dans les filiales consolidées dans ce rapport	28000	3520												
30.	Autres éléments du passif (inclure les gains et pertes non réalisés sur conversion de devises étrangères; exclure le capital emprunt – poste 36)	29800	3610												
30.	TOTAL DU PASSIF	61910													
CAPITAL EMPRUNT															
36.	Effets subordonnés														
36.1	Banques à charte	67110	3331												
36.2	Société mère, sociétés affiliées et actionnaires	67120	3512												
36.9	Autres effets subordonnés	67180	3332												
37.	TOTAL, CAPITAL EMPRUNT	67000													
AVOIR DES ACTIONNAIRES															
38.	Capital-actions														
38.1	Actions privilégiées	31100	3520												
38.2	Actions ordinaires	31200	3520												
39.	Surplus d'apport	33000	3520												
40.	Plus-value (moins-value) constatée par expertise	34000	(1600)												
41.	Bénéfices non repartis	35000	1400/3520												
45.	TOTAL DE L'AVOIR DES ACTIONNAIRES	30000													
49.	TOTAL DU CAPITAL EMPRUNT ET DE L'AVOIR DES ACTIONNAIRES	61920													
50.	TOTAL, PASSIF, CAPITAL EMPRUNT ET AVOIR DES ACTIONNAIRES	39000													
QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES – BILAN															
51.	Total de l'actif à court terme	61200													
52.	Total du passif à court terme	61400													
53.	Total des dettes à court terme (exclure la partie exigible de la dette à long terme)														
53.1	Sommes dues à court terme à la société mère, aux filiales et aux sociétés affiliées – par rapport au poste 24	61410													
53.2	Emprunts à court terme des succursales de banques à charte au Canada – par rapport au poste 25.1.1	61420													
53.3	Autres emprunts à court terme – par rapport au poste 25.1.9	61430													

SECTEUR VIII.2 Fonds mutuels

Champ d'observation

Ce secteur comprend des sociétés et fiduciaires qui vendent des actions ou des parts au public par l'intermédiaire de courtiers ou de leur propre équipe de vente et placent les capitaux dans différents instruments financiers (actions ordinaires et privilégiées, obligations, hypothèques, effets monétaires). De nouveaux fonds sont obtenus par la vente d'actions ou de parts à n'importe quel moment et l'actionnaire ou le détenteur de part a le droit d'acheter ou de vendre (liquider) à vue, la valeur de l'action étant déterminée par la valeur de l'actif net du fonds par action en circulation. Ces "sociétés d'investissement à capital variable" sont différentes des "sociétés d'investissement à capital fixe" qui gèrent également un portefeuille de titres financiers mais qui ne sont pas disposées à vendre de nouvelles actions ni à acheter ou liquider d'anciennes actions. Les sociétés d'investissement à capital fixe sont comprises dans le secteur VIII.7, Autres institutions financières privées, n.c.a.

Les fonds mutuels sont souvent spécialisés dans des types particuliers d'éléments de l'actif financier. Tous sont regroupés dans les comptes des flux financiers, mais on pourra trouver des détails supplémentaires dans *Institutions financières*, no 61-006 au catalogue, publication dans laquelle ces fonds sont appelés "fonds de placement".

Les caisses séparées des sociétés d'assurance-vie et les régimes de pensions en fiducie (secteurs VII.2 et VIII.3) remplissent le même rôle que les fonds mutuels, mais ils ne sont pas compris dans le secteur VIII.2.

Les fonds établis par les sociétés de fiducie dans le seul but d'investir les capitaux provenant des contributions aux REER et de paravents fiscaux semblables ne sont pas non plus compris dans ce secteur - ils sont plutôt compris dans les éléments d'actif du secteur I et II. Particuliers et entreprises non constituées en sociétés, et ils sont indiqués comme étant des éléments d'actif détenus directement, plutôt que par l'intermédiaire d'un fonds mutuel. Les données relatives aux caisses spéciales des sociétés de fiducie qui servent de paravents fiscaux figurent dans *Institutions financières*, no 61-006 au catalogue, sous la rubrique "Caisses d'épargne-retraite des sociétés de fiducie". Les fonds mutuels qui sont gérés par des sociétés de fiducie, mais ne sont pas des caisses spécialisées servant de paravents fiscaux sont compris dans le secteur VIII.2.

Sources

La source des données relative à ce secteur est une enquête trimestrielle effectuée par la Section des institutions financières de la Division de l'organisation et finance de l'industrie de Statistique Canada. Le champ d'enquête de l'univers pertinent est très étendu, soit près de cent pour cent en terme d'actif total.

Méthodes

Les flux financiers sont une reformulation des "états financiers trimestriels - Estimation de l'évolution de la situation financière" qui figurent dans *Institutions financières*, no 61-006 au catalogue, quant au groupe représentant la branche d'activité "Fonds de placement". Cette formulation est, à son tour, fondée sur les changements déclarés survenus dans les encours du bilan, après les ajustements relatifs aux changements d'évaluation, etc.

Les encours à la fin de l'année ou les chiffres des bilans figurant dans les CFF comprennent les changements d'évaluation. Les actions (3520) du côté du passif sont enregistrées à la valeur marchande du fonds après déduction des emprunts et autres éléments du passif.

Il y a lieu de souligner que le principal élément du passif des fonds mutuels, soit la dette envers les actionnaires ou les détenteurs de parts, est classé dans la catégorie 3520 (Actions) même si, à certains égards, sa nature est différente de celle du capital-actions émis par les sociétés.

Le bilan présenté par les personnes qui ont répondu au questionnaire d'enquête est reproduit aux pages suivantes avec le numéro de la catégorie des CFF dans laquelle chaque élément est classé.

SECTION A – BILAN		Date de bilan		
		01	AN	MO
ACTIF		\$ milliers		
1	Encaisse et dépôts à vue (déclarer les dépôts à terme qui sont encaissables sur demande au poste 2)	11110	2311	
1.1	Encaisse et dépôts à vue en monnaie canadienne auprès de succursales de banques à charte au Canada			
1.8	Autres dépôts à vue en monnaie canadienne	11180	2312	
1.9	Dépôts à vue en devises étrangères	11200	2313	
2	Dépôts à terme (y compris les billets à terme au porteur, les dépôts swaps et les recettes sous forme de dépôts, les certificats, les obligations garanties et non garanties et les titres semblables)			
2.1	En monnaie canadienne	11631	2311	
2.1.1	De succursales de banques à charte au Canada			
2.1.9	Autres dépôts, en monnaie canadienne	11638	2312	
2.9	En devises étrangères	11680	2313	
3	Comptes débiteurs et revenu couru (avant provision pour créances douteuses)	12100	2610	
3.9	Moins: Provision pour créances douteuses	12800	1400/(2610)	
4	Placements canadiens, au coût amorti (avant déduction des provisions ou allocations pour pertes – poste 10; signaler les prêts hypothécaires au poste 6 et les autres prêts au poste 7)			
4.1	Bons du Trésor du Canada	15110	2340	
4.2	Acceptations bancaires, effets de financement et autres effets à court terme (dont l'échéance, à l'origine, était inférieure à un an; y compris les billets et effets des administrations provinciales et municipales)	15120	2350	
4.3	Obligations du gouvernement du Canada	15130	2421	
4.4	Obligations des administrations provinciales et municipales (exclure les billets et effets à court terme – poste 4.2)	15140	2422	
4.5	Obligations de sociétés, obligations garanties et non garanties (y compris les obligations hypothécaires; exclure les effets à court terme – poste 4.2)	15150	2424	
4.6	Actions de sociétés (y compris les bons de souscriptions et les options d'actions)	15160	2520	
4.9	Autres placements canadiens	15180	2610	
5	Placements étrangers, au coût amorti (avant déduction des provisions ou des allocations pour pertes – poste 10; signaler les dépôts à terme au poste 2, les prêts hypothécaires au poste 6 et les autres prêts au poste 7)	15200	2530	
6	Prêts hypothécaires (avant déduction des provisions ou des allocations pour pertes – poste 10)	16000	2410	
7	Prêts, autres que les prêts hypothécaires (avant déduction des provisions ou des allocations pour pertes – poste 10)	17000	2332	
8	Actifs repris pour défaut de paiement détenus en vue de la vente	18100	1800	
9	Autres éléments d'actif	19880	2610	
10	Moins: Provisions accumulées pour pertes et allocations sur placements, prêts et autres éléments d'actif imputées aux dépenses	19810	(1400/3520)	
15	TOTAL DE L'ACTIF (AU PRIX COÛTANT)	10000		
16	Appréciation de l'actif non réalisée (c.-à-d., la différence entre la valeur marchande et la valeur comptable des biens)	61100		
20	TOTAL DE L'ACTIF À LA VALEUR MARCHANDE	61300		

SECTION A – BILAN (suite)		01	Date du bilan:		
			AN	MO	JOUR
			\$ milliers		
PASSIF ET AVOIR PROPRE					
21	Comptes créditeurs et exigibilités courues	22100	3610		
22	Impôts sur le revenu exigibles (déclarer les impôts recouvrables au poste 3)	23000	3610		
23	Emprunts et découverts				
23.1	Auprès de succursales de banques à charte au Canada	25110	3331		
23.9	Auprès d'autres sources	25180	3332		
29	Autres éléments de passif	29000	3610		
30	TOTAL DU PASSIF	20000			
31	Avoir des détenteurs d'unité				
31.1	Fonds de REER	32210	3520		
31.2	Autres fonds de paravents fiscaux	32220	3520		
31.3	Fonds non enregistré	32230	3520		
40	TOTAL DE L'AVOIR DES DÉTENTEURS D'UNITÉS	32200			
50	TOTAL, PASSIF ET AVOIR PROPRE (devrait être égal au poste 15)	39000			
SECTION B – ÉTAT DE L'AVOIR DES DÉTENTEURS D'UNITÉS		02	Période couverte:		
		03	De		
			A		
				AN	MO
				JOUR	
			\$ milliers		
51	Avoir des détenteurs d'unités, solde d'ouverture (doit être égal au poste 40 du trimestre précédent)	38100			
Ajouter:					
52	Bénéfices nets (pertes nettes) pour la période observée (à reporter du poste 100)	38200			
53	Produits de la vente d'unités	38610			
54	Reinvestissement des bénéfices en unités additionnelles	38620			
59	Autres additions (déductions) – veuillez préciser	38700			
Deduire:					
60	Sommes payées sur le rachat d'unités	38630			
61	Dividendes déclarés	38800			
70	SOLDE À LA FIN DE LA PÉRIODE (DEVRAIT ÊTRE ÉGAL AU POSTE 40)	38000			

SECTEUR VIII.3

Sociétés d'assurance-biens et de risques divers

Champ d'observation

Ce sous-secteur comprend les sociétés d'assurance-biens et de risques divers (y compris les sociétés de réassurance canadiennes) qui exercent leurs activités au Canada aux termes de la Loi sur les sociétés d'assurance Canadiennes et britanniques de la Loi sur les sociétés d'assurance étrangères, ou de toute loi provinciale correspondante. Les opérations canadiennes de la société Lloyds de Londres, laquelle se compose de souscripteurs individuels organisés en plusieurs syndicats, est comprise dans ce sous-secteur. Sont exclues les activités "accident" et "maladie" des sociétés d'assurance-vie et des sociétés de secours mutuels (secteur VIII.5) et des sociétés et organismes publics qui ont pour but d'assurer certains risques précis (secteur IX).

Les sociétés d'assurance-biens et de risque divers ont pour rôle de fournir des compensations monétaires pour les dommages ou les blessures résultant d'incendies, d'accidents, de vols, etc.. Bien que l'assurance-incendie et l'assurance-automobile représentent une grande partie de leurs activités, ces sociétés assurent également toute une gamme de risques concernant les embarcations, les aéronefs, la fidélité du personnel et le cautionnement, et la grêle. Les sociétés peuvent être soit des sociétés par actions appartenant à leurs actionnaires ou des sociétés mutuelles appartenant à leurs titulaires de polices.

Les éléments d'actif et de passif et les bénéfices non répartis, réalisés hors du Canada, des sociétés canadiennes ont été omis, lorsque cela était possible, des comptes des flux financiers. (On a donc mis l'accent sur l'assurance souscrite au Canada, expression qui s'entend d'une police émise par une société légalement constituée au Canada, lorsque les risques couverts par la police se trouvaient ordinairement au Canada au moment de son émission).

Sources

La source des données relatives à ce secteur est une enquête trimestrielle effectuée par la Section des institutions financières de la Division de l'organisation et finance de l'industrie de Statistique Canada. Le champ d'enquête est de plus de quatre-vingt-dix pour cent, en termes d'éléments de l'actif, et on applique un ajustement du champ ou un facteur de gonflement aux données de l'échantillon afin de représenter entièrement l'univers. Le groupe constituant cette branche d'activité, appelée "assurance-biens et risques divers" dans *Institutions financières*, no 61-006 au catalogue, est identique au secteur VIII.3, Sociétés d'assurance-incendie et d'assurances générales, dans les CFF.

Méthodes

Les flux financiers sont une reformulation des "états financiers trimestriels - Estimations de l'évolution de la situation financière" qui figurent dans *Institutions financières*, no 61-006 au catalogue. Ces états sont, à leur tour, fondés sur les changements déclarés survenus dans les encours du bilan ajustés quant aux changements d'évaluation, etc., comme on l'explique plus loin.

Le bilan présenté par les personnes qui ont répondu au questionnaire d'enquête est reproduit aux pages suivantes avec le numéro de la catégorie des CFF dans laquelle chaque élément est classé.



Organization et finances de l'industrie

Section des institutions financières

DOCUMENT CONFIDENTIEL
une fois rempli

RELEVÉ TRIMESTRIEL

ÉTATS FINANCIERS

If you prefer this questionnaire
in English, please check

SOCIÉTÉS D'ASSURANCE BIENS ET RISQUES DIVERS

VIII.3

Chiffres recueillis et exploités en vertu de la Loi sur la statistique chapitre 15, Statuts du Canada de 1970-71-72. Conformément à cette Loi, le contenu de la présente déclaration est confidentiel et ne peut être dévoilé qu'à des personnes tenues au secret en vertu de l'article 6.

DIRECTIVES

1. Ce relevé doit couvrir le trimestre clos à la date indiquée à l'angle inférieur droit de cette page. Les données financières de l'état des revenus et dépenses et l'état des bénéfices non répartis (comptes du siège social) doivent être déclarées sur une base de trois mois et non sur une base cumulative.
2. Tous les montants doivent être déclarés au millier de dollars canadiens convertis aux taux de change en vigueur à la fin du trimestre observé.
3. Dans la mesure du possible, les données financières doivent être conformes aux principes comptables généralement reconnus.
4. Le présent relevé devrait atteindre toutes les sociétés autorisées à pratiquer l'assurance-biens et l'assurance risques aux termes de la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques de la Loi sur les compagnies d'assurance étrangères, ou de toute loi provinciale correspondante.
5. Les affaires d'assurance-maritime doivent être déclarées dans ce relevé.
6. Ce relevé doit être présenté, par:
 - (a) Une société canadienne,
 - (b) Une filiale canadienne d'une société britannique ou étrangères,
 - ou (c) Une groupe de sociétés canadiennes et/ou de filiales canadiennes de sociétés étrangères.
7. Ce relevé vise les activités d'assurance souscrites au Canada seulement. Les revenus et dépenses des éléments de l'actif et des placements qui se rattachent au commerce d'assurance au Canada sont les éléments de l'actif et les placements qui sont détenus ou s'accumulent pour le bénéfice des détenteurs de police. Ces éléments de l'actif peuvent être physiquement situés au Canada ou hors du Canada et émis soit au Canada. Les sociétés canadiennes doivent déclarer les données financières se rattachant aux activités souscrites hors du Canada aux postes 10, 30, 41, 45, 60 et dans la section de l'avoir propre à la page 3.
8. L'actif déclaré doit inclure, aux postes appropriés, les éléments de l'actif classés par le Ministère des Assurances comme non admis dans l'état annuel au surintendant des assurances.
9. Renvoyer un exemplaire dûment rempli du relevé dans les 45 jours qui suivent la fin du trimestre observé.
10. Les sociétés qui ne prépareraient pas d'états financiers pour ce trimestre-ci peuvent donner des chiffres estimatifs; les rajustements nécessaires devront être signalés au prochain trimestre.
11. Prière de donner ci-dessous, ou à la dernière page, des explications sur toute modification importante apportée aux méthodes de comptabilité, à la structure de la société, à la méthode de déclaration, etc. qui risque de fausser les comparaisons entre les chiffres de ce relevé et ceux du trimestre précédent.
12. Pour plus de renseignements, s'adresser à la Section des institutions financières, Organisation et finances de l'industrie Ottawa, Canada, K1A 9Z9 téléphone: (613) 990-9851

Date	Nom du représentant de la société	Qualité	N° de téléphone

RÉSERVÉ À STATISTIQUE CANADA

Reçu le _____ Additionné _____
 Reporté _____
 Revu _____ Contrôle _____ Recontrôlé _____

ACTIF	Bilan arrêté au	
		\$'000 Valeur aux livres
(Cette déclaration vise les activités d'assurance souscrites au Canada seulement, voir note 7, page 1)		
1. ENCAISSE ET DÉPÔTS À VUE (des dépôts à terme qui peuvent être encaissés sur demande doivent être déclarés au poste 2 (bi) et 3(a))		
a) Encaisse et dépôts auprès de succursales de banques à charte au Canada:		
i) En monnaie canadienne	101	2311
ii) En devises étrangères	102	2313
b) Dépôts à vue auprès d'autres institutions au Canada	103	2312
c) Dépôts à vue auprès d'établissements à l'étranger	104	2313
2. PLACEMENTS DANS DES VALEURS / MISES AU CANADA		
a) Billets et effets à court terme (dont l'échéance, à l'origine, était inférieure à un an)	105	2340
i) Bons du trésor du Canada	106	2350
ii) Bons du trésor des administrations provinciales et billets directs et garantis par ces dernières	107	2350
iii) Billets directs et garantis par des administrations municipales	108	2311
iv) Effets à terme au porteur des banques à charte	109	2350
v) Acceptations bancaires, papiers d'affaires et effets des sociétés de financement des ventes (y compris les billets à ordre des sociétés de prêts hypothécaires)		
b) Dépôts à terme:		
i) Banques à charte:		
a) En monnaie canadienne	110	2311
b) En devises étrangères (y compris les dépôts swaps)	111	2313
ii) Autres institutions	112	2312
c) Hypothèques et conventions de vente: (voir note 2):		
i) Prêts en vertu de la Loi nationale sur l'habitation	113	2410
ii) Prêts hypothécaires conventionnels:		
a) Construction résidentielle	114	2410
b) Construction non-résidentielle	115	2410
d) Obligations, garanties ou non et obligations remboursables par série (dont l'échéance, à l'origine, était supérieure à un an)	116	2421
i) Obligations émises par le gouvernement du Canada	117	2422
ii) Obligations émises par les gouvernements provinciaux	118	2423
iii) Obligations émises par les administrations municipales	119	2424
iv) Dette des sociétés	120	2520
e) Actions des sociétés:		
i) Actions privilégiées	121	2520
ii) Actions ordinaires		
f) Placements dans des filiales, des sociétés affiliées sous contrôle effectif et d'autres sociétés affiliées dont la statistique n'est pas consolidée dans ce relevé:		
i) Actions privilégiées et ordinaires	122	2512
ii) Avances et effets	123	2512
g) Autres placements au Canada (les biens immobiliers doivent être déclarés au poste b)	124	2332
3. PLACEMENTS DANS DES VALEURS ÉMISSES HORS DU CANADA		
a) Dépôts à terme et billets et effets à court terme	125	2313
b) Obligations, garanties ou non et obligations remboursables par série	126	2530
c) Actions privilégiées et ordinaires des sociétés	127	2530
d) Autres placements à l'étranger	128	2530
4. EFFETIQUES À RECEVOIR ET RECETTES COMPTABLES	129	2322
a) Montants dus par les agents et primes non encaissées	130	2322
b) Montants dus par d'autres compagnies d'assurances	131	2322
c) Autres (y compris primes à recevoir par versements, intérêts à recevoir et courus, etc.)	132	2610
5. DÉPÔTS EN ESPÈCES EN VERTU DE REASSURANCE ACCEPTÉE (voir la note 1 ci-dessous)		
6. BIENS IMMOBILIERS DÉTENUS EN VUE D'EN TIRER UN REVENU OU EN VUE DE LA VENTE (moins dépréciation et amortissement comptable, prière de montrer les montants imputés, au poste 21)	133	1800
7. TERRAINS, BÂTIMENTS, MOBILIER, MATÉRIEL, ETC. DÉTENUS POUR L'USAGE DE LA SOCIÉTÉ (moins dépréciation et amortissement comptable, prière de montrer les montants imputés, au poste 21)	134	1600
8. FRAIS DÉFÉRÉS ET IMMOBILISATIONS INCORPORÉLLUS (moins amortissement comptable)	135	2610
a) Frais d'acquisition différés	136	2610
b) Autres	137	2610
9. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF	138	2610
10. ÉLÉMENTS D'ACTIF DÉTENUS EN VUE DES ACTIVITÉS À L'ÉTRANGER (ne doit être rempli que par les sociétés canadiennes, voir note 7, page 1)	139	
TOTAL DE L'ACTIF À LA VALEUR AUX LIVRES		

Note: 1. Les éléments d'actif (tel que des titres) détenus en fiducie par la société cédante pour le réassureur demeurent la propriété du réassureur et, par conséquent, ne doivent pas être déclarés par la société cédante. Ces éléments d'actif doivent être déclarés par le réassureur dans le poste approprié, soit le poste 1, 2 ou 3.

2. Les hypothèques sur des immeubles qui servent en partie à des fins résidentielles et en partie à des fins non résidentielles doivent si possible être classées selon la principale utilisation de ces immeubles. Dans le cas contraire, déclarez les au poste 2(c)(ii)(a).

PASSIF ET AVOIR PROPRE	S'000
PASSIF	
11. PRIMES NON ACQUISES EN UTILISANT 100 %	201 3610
12. RÉSERVES SUPPLÉMENTAIRES (voir la note ¹ ci-dessous)	202 3610
13. PROVISION POUR SINISTRES NON PAYÉS, Y COMPRIS SINISTRES NON SIGNALÉS ET SINISTRES FRACTIONNÉS, ET FRAIS DE RÉGLEMENT (voir la note ¹ ci-dessous)	203 3610
14. PRIMES PAYÉES D'AVANCE	204 3610
15. PROVISION POUR DIVIDENDES AUX ASSURÉS ET POUR RISTOURNES POUR SURPRIME D'EXPÉRIENCE	205 3610
16. EMPRUNTS À COURT TERME ET DÉCOUVERTS BANCAIRES	
a) Consentis par des banques à chartes	206 3331
b) Consentis par d'autres institutions financières	207 3332
17. EFFETS À PAYER ET EXIGIBILITÉS COURUES	
a) Montants dus aux agents et primes retournées à payer	208 3322
b) Montants dus à d'autres compagnies d'assurance	209 3322
c) Autres (y compris les dividendes à payer, taxes sur les primes, taxes municipales, frais généraux et d'investissements, permis et rétributions, intérêts courus, commissions, etc.)	210 3610
18. DÉPÔTS EN ESPÈCES REÇUS SUR RÉASSURANCES CÉDÉES (voir la note 1, page 2)	211 3610
19. IMPÔTS SUR LE REVENU EXIGIBLES	212 3610
20. PRÊTS ET AVANCES ENVERS LA SOCIÉTÉ MÈRE, LES FILIALES ET LES SOCIÉTÉS AFFILIÉES	213 3512
21. HYPOTHÈQUES ET CONVENTIONS DE VENTE À PAYER	214 3410
22. AUTRES DETTES À LONG TERME	215 3332
23. IMPÔTS SUR LE REVENU DIFFÉRÉS ACCUMULÉS	216 3430
24. PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES DANS LES FILIALES	217 3520
29. AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF	218 3610
30. PASSIF DES ACTIVITÉS HORS DU CANADA (ne doit être rempli que par les sociétés canadiennes; voir note 7, page 1)	219 3610
AVOIR PROPRE	
31. CAPITAL-ACTIONS	220 3520
32. SURPLUS D'APPORT	221 3520
33. RÉSERVES (variations par rapport au trimestre précédent doivent concorder avec les montants du poste 51, page 4):	
(a) Réserves requises par le Département des assurances	222 1400/3520
(b) Réserves générales et réserves pour éventualités	223 1400/3520
34. BÉNÉFICES NON RÉPARTIS OU SURPLUS (DÉFICIT) (ne doit être rempli que par les sociétés canadiennes) (report du poste 60, page 4)	224 1400/3520
35. COMPTES DU SIÈGE SOCIAL (ne doit être rempli que par les filiales des compagnies britanniques et étrangères) (report du poste 60, page 4)	225 3512
TOTAL, PASSIF ET AVOIR PROPRE	226

Notes

1. Les postes 12, 13 (en ce qui a trait aux sinistres non signalés) et 63 ne doivent être remplis que si la société reconnaît de telles réserves pour fin de comptabilisation.

SECTEUR VIII.4

Sociétés de financement de ventes et de prêts à la consommation

Champ d'observation

Ce sous-secteur comprend les sociétés de prêts à la consommation, les sociétés de financement de ventes et les sociétés "captives" de financement de ventes. De nombreuses entreprises de ce sous-secteur se livrent à la fois aux activités de financement de ventes et de prêts à la consommation, soit par l'intermédiaire de divisions de leurs organisations ou par des filiales en propriété entière.

Les sociétés de financement de ventes se livrent essentiellement aux activités de financement de biens et de services chez un détaillant, un grossiste ou à l'usine. Bien que ces sociétés se soient traditionnellement concentrées sur le crédit à la consommation, ces dernières années, elles ont diversifié leurs activités de prêt en faisant des prêts à terme à des sociétés et en finançant l'équipement et les machines louées à bail.

Les sociétés "captives" de financement de ventes sont des filiales qui font des prêts à la consommation aux clients de leur société mère (par exemple, les filiales des sociétés automobiles qui s'occupent de financement) et les sociétés de financement associées aux grands magasins à rayons.

Les sociétés de prêts à la consommation se spécialisent dans le prêt direct aux particuliers, habituellement garanti par des billets ou par des hypothèques mobilières sur les biens achetés. Ces sociétés sont régies par une législation particulière.

L'enquête sur laquelle les données des flux financiers sont fondées consiste à recueillir des renseignements auprès de toutes les entreprises de l'univers statistique qui possèdent des actifs dépassant les cinq millions de dollars et à prendre un échantillon des entreprises de dimension inférieure à celle-ci. On gonfle les données de l'échantillon afin de représenter l'ensemble des entreprises de la strate.

Sources

La source des données de ce secteur est une enquête trimestrielle effectuée par la Section des institutions financières de la Division de l'organisation et finance de l'industrie de Statistique Canada.

Méthodes

Les flux financiers sont une reformulation des "états financiers trimestriels - Estimations de l'évolution de la situation financière" qui figurent dans *Institutions financières*, no 61-006 au catalogue. Ces états sont, à leur tour, fondés sur les changements déclarés survenus dans les encours du bilan ajustés quant aux changements d'évaluation, etc., comme on l'explique plus loin.

Le bilan présenté par les personnes qui ont répondu au questionnaire d'enquête est reproduit aux pages suivantes avec le numéro de la catégorie des CFF dans laquelle chaque élément est classé.

SECTION A - BILAN		Date du bilan:		
		01	AN	MO
ACTIF (veuillez signaler les effets à recevoir sans les frais financiers et administratifs)		\$ milliers		
1	Encaisse et dépôts à vue (inclure les dépôts à terme qui sont encaissables sur demande au poste 2)			
1.1	Encaisse et dépôts à vue en monnaie canadienne dans les succursales de banques à charte au Canada	11110	2311	
1.8	Autres dépôts à vue en monnaie canadienne	11180	2312	
1.9	Dépôts à vue en devises étrangères	11200	2313	
2	Dépôts à terme (y compris les billets à terme au porteur, les dépôts swaps et les recettes sous forme de dépôts, les certificats, les obligations garanties et non garanties et les titres semblables)			
2.1	En monnaie canadienne			
2.1.1	De succursales de banques à charte au Canada	11631	2311	
2.1.9	Autres dépôts en monnaie canadienne	11638	2312	
2.2	En devises étrangères	11680	2313	
3	Comptes débiteurs et revenu couru (avant déduction de la provision pour créances douteuses; déclarer les sommes dues de la société mère, des filiales et des sociétés affiliées au poste 5.3)	12100	2610	
3.9	Moins: Provision pour créances douteuses	12800	1400/(2610)	
4	Comptes débiteurs en vertu de contrats de crédit-bail			
4.1	Comptes clients nets des frais de financement et de services non gagnés	12210	2332	
4.2	Valeur résiduelle	12220	2332	
5	Placements dans, et créances sur, la société mère, les filiales et les sociétés affiliées (avant déduction de la provision pour pertes - poste 19)			
5.1	Coût des actions			
5.1.1	Sociétés canadiennes	14110	2512	
5.1.2	Sociétés étrangères	14120	2512	
5.2	Bénéfices accumulés moins dividendes reçus (à utiliser uniquement si l'on a recours à la comptabilisation à la valeur de consolidation pour les filiales et sociétés affiliées non consolidées)	14200		
5.3	Prêts, avances, hypothèques, billets, obligations et autres			
5.3.1	Sociétés canadiennes, cadres et actionnaires	14310	2512	
5.3.2	Sociétés étrangères, cadres et actionnaires	14320	2512	
6	Placements canadiens - Sociétés non affiliées, au coût amorti (avant déduction des provisions ou allocations pour pertes - poste 19; exclure les prêts hypothécaires - poste 8, les autres prêts - poste 9)			
6.1	Bons du Trésor du Canada	15110	2340	
6.2	Acceptations bancaires, effets de financement et autres effets à court terme (dont l'échéance, à l'origine, était inférieure à un an; y compris les billets et effets des administrations provinciales et municipales)	15120	2350	
6.3	Obligations du gouvernement du Canada	15130	2421	
6.4	Obligations des administrations provinciales et municipales (exclure les billets et effets à court terme - poste 6.2)	15140	2422	
6.5	Obligations de sociétés, obligations garanties et non garanties (y compris les obligations hypothécaires; exclure les effets à court terme - poste 6.2)	15150	2424	
6.6	Actions de sociétés (y compris les bons de souscription et les options des actions)	15160	2520	
6.9	Autres placements canadiens (inclure les métaux précieux, les certificats d'or et d'argent, les options se rapportant à des produits, etc.)	15180	2610	
7	Placements étrangers - Sociétés non affiliées, au coût amorti (avant déduction des provisions ou allocations pour pertes - poste 19; exclure les dépôts à terme - poste 2, les prêts hypothécaires - poste 8, les autres prêts - poste 9)	15200	2530	
8	Prêts hypothécaires aux sociétés non affiliées (avant déduction des provisions ou allocations pour pertes - poste 19)			
8.1	Garantis par des propriétés au Canada			
8.1.1	Résidentielles	16110	2410	
8.1.2	Non résidentielles	16120	2410	
8.2	Garantis par des propriétés à l'extérieur du Canada	16200	2410	
9	Prêts, autres que les prêts hypothécaires, aux sociétés non affiliées (avant déduction des provisions ou allocations pour pertes - poste 19; nets des frais de financement et frais administratifs)			
9.1	À des particuliers, entreprise non constituée en société de capitaux et établissement sans but lucratif			
9.1.1	À des particuliers pour l'achat de biens de consommation	17110	2321	
9.1.2	Autres prêts	17180	2321	
9.2	Financement des ventes de gros	17610	2332	
9.3	Financement des ventes au détail des biens industriels et commerciaux (y compris véhicules et matériels agricoles)	17620	2332	
9.9	Autres que les prêts hypothécaires (y compris les prêts au gouvernement)	17800	2332	
10	Actifs repris pour défaut de paiement détenus en vue de la vente	18100	1800	
11	Biens-fonds détenus pour revenu (avant déduction de l'amortissement accumulé et des charges)	18320	1800	
12	Immobilisations (y compris la location d'immeubles et de terrains, les machines, l'équipement, les bâtiments, améliorations aux locations-acquisitions, etc. pour utilisation propre et véhicules et matériel détenus par les locataires, avant déduction de la dépréciation accumulée et des charges)	18310	1600	
13	Moins: Dépréciation accumulée sur les biens-fonds détenus pour revenu et les immobilisations	18350	()	
14	Actif incorporel (net de l'amortissement accumulé)	19100	1800	
18	Autres éléments d'actif	19880	2610	
19	MOINS: Provisions et allocations accumulées pour pertes sur placements, prêts et autres éléments d'actif, portées aux dépenses	19810	(1400/3520)	
20	TOTAL DE L'ACTIF	10000		

SECTION A – BILAN (suite)		01	Date du bilan:		
			AN	MO	JOUR
PASSIF			\$ milliers		
21	Comptes créditeurs et exigibilités courues (signaler les sommes dues à la société mère, aux filiales et aux sociétés affiliées au poste 23)	22100	3610		
22	Impôts sur le revenu exigibles (déclarer les impôts sur le revenu recouvrables au poste 3)	23000	3610		
23	Sommes dues à la société mère, aux filiales et aux sociétés affiliées (y compris les comptes créditeurs, les effets, les emprunts, les hypothèques et les obligations)	24100	3512		
	Au Canada				
	À l'extérieur du Canada	24200	3512		
24	Emprunts – Sociétés non affiliées				
24.1	Emprunts et découverts (exclure les emprunts hypothécaires – poste 24.4)	25110	3331		
24.1.1	Auprès de succursales de banques à charte au Canada				
24.1.9	Auprès d'autres sources	25180	3332		
24.2	Acceptations bancaires et effets de financement à court terme (dont l'échéance, à l'origine, était inférieure à un an; signaler les effets à long terme au poste 24.3)	25200	3350		
24.3	Obligations garanties et non garanties (inclure seulement les titres d'emprunt offerts comme placements privés et publics)	25400	3424		
24.4	Emprunts hypothécaires	25500	3410		
28	Impôts sur le revenu reportés	27000	1400/3520		
30	Intérêt minoritaire dans les filiales consolidées dans ce rapport	28000	3520		
39	Autres éléments de passif (y compris les gains et pertes non réalisés sur conversion de devises étrangères)	29000	3610		
40	TOTAL DU PASSIF	20000			
AVOIR DES ACTIONNAIRES					
41	Capital-actions				
41.1	Actions privilégiées	31100	3520		
41.2	Actions ordinaires	31200	3520		
42	Surplus d'apport	33000	3520		
43	Plus-value (moins-value) constatée par expertise	34000	(1600)		
49	Bénéfices non répartis	35000	1400/3520		
50	TOTAL DE L'AVOIR DES ACTIONNAIRES	30000			
60	TOTAL, PASSIF ET AVOIR DES ACTIONNAIRES	39000			
SECTION B – ÉTAT DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS		02	Période observée:		
		03	De	À	
			AN	MO	JOUR
			\$ milliers		
61	Bénéfices non répartis, solde d'ouverture	38100			
AJOUTER (DÉDUIRE):					
62	Bénéfices nets (pertes nettes) pour la période observée (à reporter du poste 110)	38200			
69	Autres additions (déductions) – Veuillez préciser les postes importants	38700			
DÉDUIRE:					
70	Dividendes déclarés:				
70.1	En espèces	38810			
70.2	Autres	38880			
80	BÉNÉFICES NON RÉPARTIS, SOLDE DE CLÔTURE (DEVRAIT ÊTRE ÉGAL AU POSTE 49)	38000			

SECTEUR VIII.5

Divisions d'assurance-accident et d'assurance-maladie des sociétés d'assurance-vie

Champ d'observation

Ce secteur comprend les divisions d'assurance-accident et d'assurance-maladie des sociétés d'assurance-vie légalement autorisées par l'administration fédérale à pratiquer des opérations d'assurances aux termes de la Loi sur les sociétés d'assurances canadiennes et britanniques et de la Loi sur les sociétés d'assurances étrangères. Les sociétés légalement autorisées en vertu de lois provinciales correspondantes et l'ensemble des sociétés de secours mutuels ne déclarent pas leur assurance-accident et assurance-maladie séparément de leurs opérations d'assurance-vie de sorte que ces deux composantes de la branche d'activité, qui constituent moins de 1% du total de cette branche en termes d'actif total sont compris dans le secteur VII.1. L'assurance-accident et l'assurance-maladie des sociétés d'assurances générales britanniques sont comprises dans leurs opérations d'assurance- biens, dans le secteur VIII.3, Sociétés d'assurance-biens et de risques divers.

Le champ de l'enquête est très étendu, plus de 90% en termes d'actif total, et on ajuste les données de l'enquête afin de tenir compte de l'ensemble de l'univers.

Les divisions d'assurance-accident et d'assurance-maladie des sociétés d'assurance-vie sont semblables aux sociétés d'assurance-incendie et de risques divers dont un grand nombre vend le même type d'assurance. Cependant, le traitement des sociétés d'assurance-vie (y compris leurs divisions d'assurance-accident et d'assurance-maladie) dans le système canadien de comptabilité nationale diffère de celui des sociétés d'assurance-incendie et d'assurances générales. Les sociétés d'assurance-vie sont traitées comme des associations de particuliers et leur actif net constitue une dette envers leurs titulaires de polices dans le secteur des particuliers (secteur I et II). On trouvera d'autres explications au secteur VII.1, sociétés d'assurance-vie.

Les données des flux financiers de ce secteur commencent au premier trimestre de 1978. Les données sur les bilans à la fin de l'année commencent à la fin de 1977.

Auparavant, les données relatives aux divisions d'assurance-accident et d'assurance-maladie des sociétés d'assurance-vie étaient comprises dans le secteur VII.1, alors appelé Opérations d'assurance-vie des sociétés d'assurance-vie et sociétés de secours mutuel.

Sources

La source des données de ce secteur est une enquête trimestrielle effectuée par la Section des institutions financières de la Division de l'organisation et finance de l'industrie de Statistique Canada.

Méthodes

Les flux financiers sont une reformulation des "états financiers trimestriels - Estimations de l'évolution de la situation financière" qui figurent dans *Institutions financières*, no 61-006 au catalogue. Ces états sont, à leur tour, fondés sur les changements déclarés survenus dans les encours du bilan ajustés quant aux changements d'évaluation, etc., comme on l'explique plus loin.

Comme c'est le cas pour les sociétés d'assurance-vie (secteur VII.1), les titulaires de police du secteur des particuliers ont une créance égale à l'actif net de ce secteur (inscrit dans la catégorie 2430). Le passif correspondant est inscrit dans la catégorie 3430, Assurance-vie et rentes.

Le bilan présenté par les personnes qui ont répondu au questionnaire d'enquête est reproduit aux pages suivantes avec le numéro de la catégorie des CFF dans laquelle chaque élément est classé.

SECTION A – BILAN		Date du bilan:		
		01	AN	MO
ACTIF (Les postes 1 à 18 devraient inclure seulement les biens pour les activités exercées par des succursales et des bureaux établis au Canada, voir l'instruction no. 2, page 1)		\$ milliers		
1	Encaisse et dépôts à vue (déclarer les dépôts à terme qui sont encaissables sur demande au poste 2)			
1.1	Encaisse et dépôts à vue en monnaie canadienne dans les succursales de banques à charte au Canada	11110	2311	
1.8	Autres dépôts à vue en monnaie canadienne	11180	2312	
1.9	Dépôts à vue en devises étrangères	11200	2313	
2	Dépôts à terme (y compris les billets à terme au porteur, les dépôts swaps et les recettes sous forme de dépôt, les certificats, les obligations garanties et non garanties et les titres semblables)			
2.1	En monnaie canadienne			
2.2.1	Des succursales de banques à charte au Canada	11631	2311	
2.2.9	Autres dépôts en monnaie canadienne	11638	2312	
2.9	En devises étrangères	11680	2313	
3	Comptes débiteurs et revenu couru			
3.1	Comptes débiteurs liés à l'assurance (y compris les primes à recouvrer et les sommes exigibles des agents, d'autres compagnies d'assurance, des succursales, de la société mère, des filiales, des sociétés affiliées et à d'autres dans le cadre des activités d'assurance; avant déduction de la provision pour créances douteuses)	12130	2322	
3.8	Autres comptes débiteurs (y compris les revenus de placement courus; avant déduction de la provision pour créances douteuses; exclure les sommes dues de la société mère, des filiales et des sociétés affiliées – poste 4.4)	12180	2610	
3.9	Moins: Provision pour créances douteuses	12800	3430/(2610)	
4	Placements dans, et créances sur, la société mère, les filiales et les sociétés affiliées (avant déduction de la provision pour pertes – poste 18)			
4.1	Coût des actions			
4.1.1	Sociétés canadiennes	14110	2512	
4.1.2	Sociétés étrangères	14120	2512	
4.2	Bénéfices accumulés moins dividendes reçus (à utiliser uniquement si l'on a recours à la comptabilisation à la valeur de consolidation pour les filiales et sociétés affiliées non consolidées)	14200		
4.3	Placements dans les éléments d'actif nets de bureaux à l'étranger (à remplir seulement par les compagnies et sociétés canadiennes, exclure les filiales et les sociétés affiliées à l'étranger)	14400		
4.4	Prêts, avances, hypothèques, billets, obligations et autres (signaler les comptes débiteurs liés à l'assurance au poste 3.1)			
4.4.1	Sociétés canadiennes, cadres et actionnaires	14310	2512	
4.4.2	Sociétés étrangères, cadres et actionnaires	14320	2512	
5	Placements canadiens – Sociétés non affiliées, au coût amorti pour les titres d'emprunt et au coût pour les actions (avant déduction des provisions ou allocations pour pertes – poste 18; exclure les prêts hypothécaires – poste 7, et les prêts autres que les prêts hypothécaires – poste 8)			
5.1	Bons du Trésor du Canada	15110	2340	
5.2	Acceptations bancaires, effets de financement et autres effets à court terme (dont l'échéance, à l'origine, était inférieure à un an, y compris les billets et effets des administrations provinciales et municipales)	15120	2350	
5.3	Obligations du gouvernement du Canada	15130	2421	
5.4	Obligations des administrations provinciales et municipales (exclure les billets et effets à court terme – poste 5.2)	15140	2422	
5.5	Obligations de sociétés, obligations garanties et non garanties (y compris les obligations hypothécaires, exclure les effets à court terme – poste 5.2)	15150	2424	
5.6	Actions de sociétés (y compris les bons de souscription et les options d'actions)	15160	2520	
5.9	Autres placements canadiens	15180	2332	
6	Placements étrangers – Sociétés non affiliées, au coût amorti pour les titres d'emprunt et au coût pour les actions (avant déduction des provisions ou allocations pour pertes – poste 18; exclure les dépôts à terme – poste 2, les prêts hypothécaires – poste 7, prêts autres que les prêts hypothécaires – poste 8)	15200	2530	
7	Prêts hypothécaires (avant déduction des provisions ou allocations pour pertes – poste 18; exclure les prêts à la société mère, aux filiales et aux sociétés affiliées – poste 4.3)			
7.1	Garantis par des propriétés au Canada			
7.1.1	Résidentielles	16110	2410	
7.1.2	Non résidentielles	16120	2410	
7.2	Garantis par des propriétés à l'extérieur du Canada	16200	2410	
8	Prêts, autres que les prêts hypothécaires aux sociétés non affiliées (avant déduction des provisions ou allocations pour pertes – poste 18)	17000	2332	
9	Biens-fonds et location de terrains détenus pour revenu (y compris les propriétés détenues pour la vente; avant déduction de la dépréciation accumulée et des charges)	18320	1800	
10	Immobilisations (y compris la location d'immeubles et de terrains, les machines, l'équipement, les bâtiments, les améliorations locatives, etc. pour utilisation propre et véhicules et équipement des locataires de baux d'exploitation, avant déduction de la dépréciation accumulée et des charges)	18310	1600	
11	Moins: Dépréciation accumulée sur les biens-fonds détenus pour revenu et les immobilisations	18350	()	
12	Actif incorporel (net de l'amortissement accumulé)	19100	1800	
13	Frais d'acquisition de polices différés	19200	2610	

SECTION A - BILAN (suite)		01	Date du bilan:		
			AN	MO	JOUR
ACTIF (suite)			\$ milliers		
17	Autres éléments d'actif	19880	2610		
18	Moins: Provisions et allocations accumulées pour pertes sur placements, prêts et autres éléments d'actif, portées aux dépenses	19810	(3430)		
20	TOTAL DE L'ACTIF	10000			
PASSIF (les postes 21 à 38 devraient uniquement inclure le passif pour les activités exercées par des succursales et des bureaux établis au Canada, voir l'instruction no. 2, page 1)					
21	Comptes créditeurs et passif accumulé (exclure les engagements - poste 22, et les impôts sur le revenu - poste 23)				
21.1	Compte créditeurs liés à l'assurance (y compris le retour de primes et les sommes dues aux agents, à la société mère, aux filiales, aux sociétés affiliées, aux succursales et à d'autres dans le cours des activités d'assurance)	22130	3322		
21.9	Autres comptes créditeurs (y compris les dépenses courues; exclure les sommes dues à la société mère, aux filiales et aux sociétés affiliées - poste 24)	22180	3610		
22	Sinistres non payés et provision pour sinistres non signalés (y compris la réserve pour les sinistres à payer par versements)	22120	3430		
23	Impôts sur le revenu exigibles (déclarer les impôts sur le revenu recouvrables au poste 3.8)	23000	3610		
24	Sommes dues à la société mère, aux filiales et aux sociétés affiliées (y compris les effets, les emprunts, les hypothèques et les obligations)				
24.1	Au Canada	24100	3512		
24.2	À l'extérieur du Canada	24200	3512		
25	Emprunts - Sociétés non affiliées				
25.1	Emprunts hypothécaires et découverts (exclure les emprunts hypothécaires - poste 25.3)				
25.1.1	Auprès de succursales de banques à charte au Canada	25110	3331		
25.1.9	Auprès d'autres sources	25180	3332		
25.2	Obligations garanties et non garanties (y compris seulement les titres d'emprunt offerts comme placements privés et publics, y compris les obligations hypothécaires)	25400	3424		
25.3	Emprunts hypothécaires	25500	3410		
28	Primes non acquises et réserves de demi-échéance, base 100%	26200	3430		
29	Primes d'assurance payées d'avance	26400	3430		
30	Provision au titre des dividendes et des bonifications pour absence de sinistre versés aux assurés	26500	3430		
31	Impôts sur le revenu différés	27000	3430		
32	Intérêts minoritaires dans les filiales consolidées dans cette déclaration	28000	3520		
38	Autres éléments de passif (y compris les gains et pertes non réalisés sur conversion des comptes exprimés en monnaie étrangère; veuillez préciser les postes importants)	29000	3610		
40	TOTAL DU PASSIF	20000			
AVOIR PROPRE (Avoir propre total pour les divisions d'accident et d'assurance-maladie des compagnies canadiennes; avoir propre au Canada pour les divisions d'accident et d'assurance-maladie des compagnies britanniques et étrangères)					
41	Capital-actions				
41.1	Actions privilégiées	31100	3520		
41.2	Actions ordinaires	31200	3520		
42	Surplus d'apport	33000	3520		
43	Plus-value (moins-value) constatée par expertise	34000	(1600)		
49	Bénéfices non répartis/Compte du siège social				
49.1	Bureau du surintendant des institutions financières, réserve générale et autres réserves	35100	3430		
49.2	Surplus non affectés	35200	3430		
50	TOTAL DE L'AVOIR PROPRE	30000			
60	TOTAL, PASSIF ET AVOIR PROPRE	39000			

SECTEUR VIII.6

Autres institutions financières privées, non comprises ailleurs

Champ d'observation

Les institutions financières privées qui ne peuvent pas être classées facilement dans d'autres secteurs des comptes des flux financiers ou qui constituent un groupe suffisamment petit pour ne pas constituer eux-même un secteur sont compris dans ce sous-secteur. Par conséquent, ce sous-secteur comprend un groupe de sociétés plutôt hétérogène. A l'heure actuelle, le secteur comprend: les sociétés de capital de risque et d'autres sociétés s'occupant du financement des activités commerciales, les sociétés de placement et les sociétés de gestion, les sociétés d'investissement à capital fixe et les sociétés de crédit bail. Les sociétés "captives" de financement de ventes étaient également comprises dans ce secteur avant 1972. Cependant, depuis lors, elles ont été réaffectées au secteur VIII.5, Sociétés de financement de ventes et de prêts à la consommation. Pour cette raison, il y a solution de continuité dans la série de ce secteur et du secteur VIII.5, au premier trimestre de 1972, quant aux flux financiers, et en 1971, quant aux bilans. Il n'est pas possible de réviser davantage les chiffres antérieurs vu le manque de données.

Ce sous-secteur ne comprend pas les sociétés qui font du crédit-bail mais dont cela n'est pas la principale activité. Ces sociétés figurent ailleurs dans les comptes des flux financiers, dans le secteur qui correspond à leur principale activité. Les sociétés de gestion, lesquelles présentent des déclarations consolidées traduisant les activités des filiales et des sociétés affiliées, sont également exclues. Ces sociétés de gestion consolidées sont classées dans le secteur qui correspond à leur principale activité, définie sur la base de leur déclaration consolidée.

Sources

Les renseignements servant à la compilation des flux des sociétés de portefeuille de ce sous-secteur proviennent de données non publiées recueillies au moyen de questionnaires d'enquêtes trimestrielles par la section des institutions financières de la Division de l'organisation et finances d'entreprises de Statistique Canada. On n'ajuste pas les chiffres d'échantillonnage obtenus au moyen de cette enquête de façon à ce qu'elles représentent l'univers (dont la dimension n'est pas connue précisément) de sorte que le champ d'observation des flux financiers n'est pas complet. En ce qui concerne les bilans, les données de taxes sont utilisées pour l'ensemble de l'univers. Les flux et les encours ne sont, de ce fait, pas toujours compatibles.

Méthodes

On obtient les flux trimestriels des catégories en se fondant sur les changements de la valeur comptable indiqués dans les comptes des bilans. On apporte certains ajustements uniformes aux données afin de tenir compte des ajustements relatifs à l'évaluation, des changements de classification, etc.. Les bilans présentés par les personnes qui ont répondu aux questionnaires d'enquête sont reproduits aux pages suivantes avec le numéro de la catégorie CFF dans laquelle chaque réponse est classée. Deux types de formules d'enquête sont envoyés aux répondants visés par ce secteur. L'une des formules, reproduite aux pages suivantes, est envoyée aux sociétés de placement et de gestion et aux fonds mutuels. D'autres répondants reçoivent la formule qui est reproduite à la fin du secteur VIII.4, Sociétés de financement de ventes et de prêts à la consommation.



Veillez retourner un exemplaire du relevé dans les 30 jours qui suivent la fin du trimestre

Document confidentiel une fois rempli

If you prefer this questionnaire in english, please check

**F2 Relevé trimestriel des états financiers
 Sociétés de placement et de gestion
 de portefeuille
 VIII.6**

Veillez corriger le nom et l'adresse s'il y a lieu

RENSEIGNEMENTS

- AUTORISATION:** Loi sur la statistique, Statuts du Canada, 1970-71-72, chapitre 15.
- BUT:** Les données que vous fournirez seront utilisées à la préparation des états financiers du secteur des finances du Canada. Ces états financiers serviront également à la préparation des comptes économiques nationaux.
- CONFIDENTIALITÉ:** Les renseignements recueillis en vertu de la Loi sur la statistique sont confidentiels et ne peuvent en aucune façon être divulgués aux termes de la Loi sur l'accès à l'information.
- INSTRUCTIONS:**
- 1) Les sommes doivent être déclarées en milliers de dollars canadiens.
 - 2) Cette déclaration ne doit porter que sur les activités canadiennes uniquement. Veillez exclure les succursales, filiales et sociétés affiliées étrangères.
 - 3) Si les données financières réelles ne sont pas disponibles, vous pouvez fournir des estimations.
- DÉFINITIONS:** L'expression "société mère, filiales et société affiliées" désigne ici la société mère, les filiales et les sociétés affiliées non consolidées; les sièges sociaux, les succursales et les divisions; les coentreprises et les sociétés de personnes; les directeurs, les cadres et les actionnaires. Les sociétés affiliées sont des entreprises qui sont contrôlées effectivement ou celles dont les activités sont sensiblement influencées par l'entité déclarante ou d'un groupe de propriétaires communs.
- UNITÉ DÉCLARANTE:**
- 1) Cette déclaration porte sur (cochez une seule réponse):
 - une société unique
 - une partie d'une société (p. ex. une succursale, une division, un siège social)
 - une famille consolidée de sociétés
 - autres (préciser): _____
 - 2) L'entité déclarante a-t-elle des placements dans des sociétés de personnes ou des coentreprises?
 - Oui Non
 - 3) L'entité déclarante a-t-elle acheté ou vendu des entreprises au cours de la période de déclaration courante qui pourraient affecter l'actif ou les recettes de plus de 10%?
 - Oui Non
 - 4) Veillez vérifier le profil annexé des entités couvertes dans ce questionnaire, corrigez-le au besoin, et retourner le document avec le questionnaire rempli.
 - 5) Veillez expliquer toute modification importante de la comptabilité ou de la base de déclaration susceptible de modifier la comparaison de cette déclaration avec celle du trimestre précédent.
- RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES:** Veillez vous reporter au guide des statistiques financières ou contacter la Section des institutions financières de la Division de l'organisation et des finances de l'industrie de Statistique Canada, Ottawa, Canada, K1A 0T6. Téléphone: (613) 951-9851 télex: 053-3585, télécopieur: (613) 951-0319.

Ce relevé porte sur la période allant de _____ 19 ____ à _____ 19 ____
 mois mois

Date	Responsable de la société avec qui communiquer au sujet de ce relevé (écrire en lettres mouillées) Signature	Titre	No de téléphone
------	--	-------	-----------------

RÉSERVÉ À STATISTIQUE CANADA

Reçu le	Saisi le	Analysé le	Contrôlé le
---------	----------	------------	-------------

SECTION A - BILAN		Date du bilan:		
		01	AN	MO
ACTIF		\$ milliers		
1	Encaisse et dépôts à vue (déclarer les dépôts à terme qui sont encaissables sur demande au poste 2)	11110	2311	
1.1	Encaisse et dépôts à vue en monnaie canadienne dans les succursales de banques à charte au Canada			
1.8	Autres dépôts à vue en monnaie canadienne	11180	2312	
1.9	Dépôts à vue en devises étrangères	11200	2313	
2	Dépôts terme (y compris les billets à terme au porteur, les dépôts swaps et les recettes sous forme de dépôts, les certificats, les obligations garanties et les titres semblables)			
2.1	En monnaie canadienne	11631	2311	
2.1.1	De succursales de banques à charte au Canada			
2.1.9	Autres dépôts en monnaie canadienne	11638	2312	
2.9	En devises étrangères	11680	2313	
3	Comptes débiteurs et revenu couru (avant déduction de la provision pour créances douteuses; y compris l'intérêt et les dividendes à recevoir; déclarer les sommes dues de la société mère, des filiales et des sociétés affiliées au poste 4.3)	12100	2610	
3.9	Moins: Provision pour créances douteuses	12800	1400/(2610)	
4	Placements dans la société mère, les filiales et le sociétés affiliées (avant déduction de la provision pour pertes - poste 18)			
4.1	Coût des actions	14110	2512	
4.1.1	Sociétés canadiennes			
4.1.2	Sociétés étrangères	14120	2512	
4.2	Bénéfices accumulés moins dividendes reçus (à utiliser uniquement si l'on a recours à la comptabilisation à la valeur de consolidation pour les filiales et sociétés affiliées non consolidées)	14200		
4.3	Prêts, avances, hypothèques, billets, obligations et autres	14310	2512	
4.3.1	Sociétés canadiennes, cadres et actionnaires			
4.3.2	Sociétés étrangères, cadres et actionnaires	14320	2512	
5	Placements canadiens, - Sociétés non affiliées, au coût amorti (avant déduction des provisions ou allocations pour pertes - poste 18; exclure les prêts hypothécaires - poste 7, les autres prêts - poste 8)	15110	2340	
5.1	Bons du Trésor du Canada			
5.2	Acceptations bancaires, effets de financement, commerciaux et autres effets à court terme (dont l'échéance, à l'origine, était inférieure à un an; inclure les billets et effets des administrations provinciales et municipales)	15120	2350	
5.3	Obligations du gouvernement du Canada	15130	2421	
5.4	Obligations des administrations provinciales et municipales (exclure les billets et effets à court terme - poste 5.2)	15140	2422	
5.5	Obligations de sociétés, obligations garanties et non garanties, obligations (y compris les obligations hypothécaires; exclure les effets à court terme - poste 5.2, les obligations émises par la société mère, les filiales et les sociétés affiliées - poste 4.3.1)	15150	2424	
5.6	Actions de sociétés (y compris les bons de souscription et les options d'actions et les unités de fonds mutuels)	15160	2520	
5.9	Autres placements canadiens (y compris les métaux précieux, les certificats d'or et d'argent, les options se rapportant à des produits, etc.)	15180	2610	
6	Placements étrangers - Sociétés non affiliées, au coût amorti (avant déduction des provisions ou allocations pour pertes - poste 18; exclure les dépôts à terme - poste 2, les prêts hypothécaires - poste 7, les autres prêts - poste 8)	15200	2530	
7	Prêts hypothécaires aux sociétés non affiliées (avant déduction des provisions ou allocations pour pertes - poste 18)	16000	2410	
8	Prêts, autres que les prêts hypothécaires aux sociétés non affiliées (avant déduction des provisions ou allocations pour pertes - poste 18)	17000	2332	
9	Biens-fonds détenus pour revenu (y compris les propriétés détenues pour la vente, avant déduction de la dépréciation accumulée et des charges)	18320	1800	
10	Immobilisations (y compris la location d'immeubles et de terrains, les machines, l'équipement, les actifs amortissables, etc. pour utilisation propre, avant déduction de la dépréciation accumulée et des charges)	18310	1600	
11	Moins: Dépréciation accumulée sur les et biens-fonds détenus pour revenu et les immobilisations	18350	()	
12	Actif incorporel (net de l'amortissement accumulé)	19100	1800	
15	Autres éléments d'actif	19880	2610	
18	Moins: Provisions et allocations accumulées pour pertes sur placements, prêts et autres éléments d'actif imputées aux dépenses	19810	(1400/3520)	
20	TOTAL DE L'ACTIF	10000		

SECTION A – BILAN (suite)		01	Date du bilan:		
			[] [] []	[] [] []	[] [] []
			AN	MO	JOUR
		\$ milliers			
PASSIF					
21.	Comptes créditeurs et exigibilités courues (signaler les sommes dues à la société mère, aux filiales et aux sociétés affiliées au poste 23)	22100	3610		
22.	Impôts sur le revenu exigibles (déclarer les impôts sur le revenu recouvrables au poste 3)	23000	3610		
23.	Sommes dues à la société mère, aux filiales et aux sociétés affiliées (y compris les comptes créditeurs, les effets, les emprunts, les hypothèques et les obligations)				
23.1	Au Canada	24100	3512		
23.2	À l'extérieur du Canada	24200	3512		
24.	Emprunts – Sociétés non affiliées				
24.1	Emprunts et découverts (exclure les emprunts hypothécaires – poste 24.4)				
24.1.1	Auprès des succursales de banques à charte au Canada	25110	3331		
24.1.9	Autres emprunts (inclure les engagements au titre des locations-acquisitions; exclure les sommes dues à la société mère, aux filiales et aux sociétés affiliées – poste 23)	25180	3332		
24.2	Acceptation bancaires, effets de financement et autres effets à court terme (dont l'échéance, à l'origine, était inférieure à un an; signaler les effets à long terme au poste 26)	25200	3350		
24.3	Obligations de sociétés, obligations garanties et non garanties, (inclure seulement les titres d'emprunt offerts comme placements privés et publics; y compris les obligations hypothécaires)	25400	3424		
24.4	Emprunts hypothécaires	25500	3410		
28.	Impôts sur le revenu reportés	27000	1400/3520		
29.	Intérêts minoritaires dans les filiales consolidées dans ce rapport	28000	3520		
39.	Autres éléments de passif (y compris les gains et pertes non réalisés sur la conversion de comptes exprimés en monnaie étrangère)	29000	3610		
40.	TOTAL DU PASSIF	20000			
AVOIR DES ACTIONNAIRES					
41.	Capital-actions				
41.1	Actions privilégiées	31100	3520		
41.2	Actions ordinaires	31200	3520		
42.	Surplus d'apport	33000	3520		
43.	Plus-value (moins-value) constatée par expertise	34000	(1600)		
49.	Bénéfices non répartis	35000	1400/3520		
50.	TOTAL DE L'AVOIR DES ACTIONNAIRES	30000			
60.	TOTAL, PASSIF ET AVOIR DES ACTIONNAIRES	39000			
QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES – BILAN					
61.	Total de l'actif à court terme	61200			
62.	Total du passif à court terme	61400			
63.	Total des dettes à court terme (exclure la partie exigible de la dette à long terme)	61410			
63.1	Sommes dues à court terme à la société mère, aux filiales et aux sociétés affiliées – par rapport au poste 24	61410			
63.2	Emprunts à court terme des succursales de banques à charte au Canada – par rapport au poste 25.1.1	61420			
63.3	Autres emprunts à court terme – par rapport au poste 25.1.9	61430			
SECTION B – ÉTAT DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS		02	Période couverte:		
		03	De [] [] [] [] [] []	À [] [] [] [] [] []	
			AN	MO	JOUR
		\$ milliers			
65.	Bénéfices non répartis, solde d'ouverture	38100			
66.	Ajouter (déduire): Bénéfices nets (pertes nettes) pour la période observée (à reporter du poste 110)	38200			
69.	Autres additions (déductions) – Veuillez préciser les postes importants	38700			
70.	Déduire:				
70.1	Dividendes déclarés En espèces	38810			
70.9	Autres	38880			
80.	BÉNÉFICES NON RÉPARTIS, SOLDE DE CLÔTURE (DEVRAIT ÊTRE ÉGAL AU POSTE 49)	38000			

SECTEUR IX.1

Institutions financières publiques: Fédérales

Champ d'observation

Les caractéristiques par lesquelles on définit les entités qui appartiennent à ce secteur sont présentées au secteur IV.1, Entreprises publiques non financières Fédérales, et le lecteur se reportera à ce chapitre.

En 1986, le secteur IX.1 comprenait les institutions financières suivantes:

Société canadienne d'hypothèques et de logement

Société d'assurance-dépôts du Canada
Société pour l'expansion des exportations
Société du crédit agricole
Banque fédérale de développement

Sources et méthodes

Les sources et méthodes du secteur IX.1 sont les mêmes que celles décrites quant au secteur IV.1, Entreprises publiques non financières: Fédérales, et le lecteur se reportera au chapitre pertinent.

SECTEUR IX.2

Institutions financières publiques: Provinciales

Champ d'observation

Les caractéristiques servant à définir une entité appartenant à ce secteur sont présentées au secteur IV.1, Entreprises publiques non financières: Fédérales, et le lecteur se reportera à ce chapitre. Les notes sur les sources et méthodes présentées dans ce chapitre concernent également le secteur IX.2. En 1986, le secteur IX.2 comprenait les institutions financières suivantes:

ENTREPRISES PUBLIQUES PROVINCIALES

Terre-Neuve

Harmon Corporation
Newfoundland and Labrador Housing Corporation

Île-du-Prince-Édouard

Prince Edward Island Housing Corporation

Nouvelle-Écosse

Industrial Estates Limited

Nouveau-Brunswick

New Brunswick Housing Corporation
Provincial Holdings

Québec

La Caisse de dépôt et placement du Québec
Cadim (1983) Inc.
Développements Pasteur Inc.
Immeubles Cadimont Inc.
Immeubles Cadev Inc.
Place Dupuis Inc.
Société Immobilière Trans-Québec Inc. (SITQ)
Société de développement de la Baie James (SDBJ)
Société de développement autochtone de la Baie James (Sodab)
Les Constructions Allan Cooper Inc.
Société de tourisme de la Baie James (Sotour)
Entreprises de gestion Mann Inc.
Habitations Somine Meston Inc.
Somines Inc.

Ontario

Province of Ontario Savings Office

Manitoba

Leaf Rapids Town Properties Limited
Manitoba Development Corporation
William Clare (Manitoba) Ltd.
William Clare Ltd.

Saskatchewan

Saskatchewan Economic Development Corporation (SEDCO)
Westank Industries Ltd.
Willock Industries Ltd.
Willock Industries International Inc.
Willock Truck Equipment Co. Ltd.

Saskatchewan Government Insurance (SGI) (incluant Saskatchewan Auto Fund)
Saskatchewan Housing Corporation
Prairie Housing Development
Saskatchewan Transportation Company

Alberta

Alberta Investment Fund (Inactive)
Alberta Mortgage and Housing Corporation
Alberta Opportunity Company
Treasury Branches Deposit Fund

Colombie-Britannique

British Columbia Development Corporation
Duke Point Development Limited
Duke Point Terminals Ltd.
Lonsdale Quay Development Company Limited
The First Capital City Development Company Limited
British Columbia Housing Management Commission
Insurance Corporation of British Columbia

Yukon et Territoires du Nord-Ouest

Northwest Territories Housing Corporation
Yukon Housing Corporation

SECTEUR X Administration publique fédérale

Champ d'observation

Les comptes des flux financiers du secteur X comprennent trois principaux groupes d'activités:

(1) tous les ministères de l'administration fédérale, à l'exception du ministère des Postes¹;

(2) les caisses de fiducie et d'assurance sociale et les fonds de fiducie de l'administration fédérale (à l'exception du Régime de pensions du Canada, qui entre dans le secteur XII.1) y compris la caisse d'assurance-chômage et la caisse de sécurité de la vieillesse ainsi que différentes caisses de retraite des fonctionnaires fédéraux toutes considérées comme des opérations² "extra-budgétaires" de l'administration fédérale;

(3) différents organismes, commissions et office de l'administration publique non compris dans l'univers des entreprises publiques fédérales des secteurs IV.1 (non financières) et IX.1 (financières) parce qu'ils ne répondent pas aux critères d'exploitation commerciale décrits au début du secteur IV. Par exemple, l'Energie atomique du Canada Limitée, le Conseil des Arts du Canada, la Commission de la Capitale nationale, le Conseil national de recherche du Canada, la Commission canadienne du lait, sont compris dans le secteur X.

On trouvera une liste des entités qui sont comprises, à l'heure actuelle, dans l'univers des entreprises publiques fédérales, à la fin des chapitres relatifs au secteur IV.1 (non financières) et IX.1 (financières).

Les exceptions à la division en secteurs des CFF sont la Banque du Canada, le Fonds des changes, les réserves officielles en devises étrangères détenues par le Ministre des Finances (secteur V.1, V.2 et V.3 respectivement), et le Régime de pensions du Canada (secteur XII.1).

La définition donnée dans les comptes des flux financiers quant à l'univers des activités de l'administration fédérale est identique à celle des comptes des revenus et des dépenses (CRD), à l'exception du Régime de pensions du Canada qui figure séparément dans les CFF.

Sources

Les principales sources de données publiées concernant les opérations de l'administration fédérale sont les *Comptes publics annuels du Canada* et les états mensuels qui paraissent dans la *Gazette du Canada*. Le ministère des Approvisionnements et Services (MAS) prépare ces états de même que des états mensuels plus détaillés mais non publiés. Les comptes des flux financiers sont fondés sur ces états et sur d'autres sources telles que des données non publiées obtenues des gestionnaires de différents organismes et fonds particuliers. La Section des comptes d'actif et de passif de la Division des institutions publiques de Statistique Canada recueille ces données, fait les ajustements nécessaires pour rendre les chiffres compatibles avec les définitions et conventions des CRD et CFF et réorganise les données concernant les opérations dans les catégories des CFF.

Méthodes

Les Comptes publics du Canada sont préparés conformément aux exigences de la Loi sur l'administration financière. Le traitement prescrit quant aux opérations de l'administration diffère beaucoup, sous maints rapports, des conventions du système canadien des comptes nationaux. La liste suivante n'est pas exhaustive mais elle comprend les différences les plus importantes entre les comptes publics et le SCCN, dont chacune nécessite des ajustements aux données brutes fournies par le ministère des Approvisionnements et Services.

(1) **Comptabilité de caisse et comptabilité d'exercice** – D'une façon générale, on peut affirmer que les comptes publics sont préparés selon la comptabilité de caisse, mais il existe plusieurs exceptions notables à cette règle. Par exemple, l'intérêt sur la dette publique qui est imputé aux dépenses budgétaires à mesure qu'il est couru; les escomptes, commissions et autres frais d'émission de la dette qui ne sont pas entièrement imputés à l'exercice au moment de l'émission mais capitalisés en tant que charge reportée et imputés aux dépenses budgétaires sur toute la durée de l'obligation (voir catégorie 2610); les comptes à payer au 31 mars (fin de l'année financière) à l'égard desquels les chèques sont émis en avril et traités comme des dépenses de l'ancien exercice (voir la catégorie 3322). En principe, et dans la mesure où les données le permettent, les comptes des revenus et des dépenses (CNRD) et les comptes des flux financiers sont enregistrés selon la comptabilité de caisse dans les comptes publics mais sont estimés selon la comptabilité d'exercice. Les impôts sur le revenu des sociétés sont enregistrés selon la comptabilité d'exercice dans le

¹ Le ministère des postes était un département de l'administration fédérale avant 1981; il est ensuite devenu Postes Canada (société de la couronne). Les postes ont de toute façon toujours été traités comme une entreprise publique appartenant au secteur IV.1.

² Les termes "budgétaires" et "extra-budgétaires" se rapportent à des transactions des comptes publics et d'autres définitions du système canadien des comptes nationaux. Pour plus de détails veuillez consulter la revue de la Banque du Canada (Tableau 2, juillet 1981) et le catalogue 13-549E des **comptes nationaux des revenus et dépenses** vol. 3 (p.191-193).

SCCN, ce qui rend ce dernier compatible avec la pratique des corporations. Étant donné que, d'une façon générale, les paiements en espèces enregistrent un décalage par rapport aux éléments courus, la différence est enregistrée comme un élément d'actif de l'administration (voir la catégorie 2610). Les dépenses au comptant de l'administration pour des travaux d'immobilisation diffèrent souvent des charges constatées par régularisation; par conséquent, des ajustements sont apportés aux chiffres des dépenses des comptes publics et les charges constatées par régularisation sont enregistrées comme dépenses courantes dans les CRD tandis que la différence entre les dépenses au comptant et les charges constatées par régularisation est enregistrée comme passif au bilan de l'administration publique fédérale (voir la catégorie 3322).

(2) **Caisse de retraite des fonctionnaires et autres** – Les caisses de retraite des fonctionnaires fédéraux (p. ex. la caisse de retraite de la fonction publique) ne possèdent aucun fonds de réserve, c'est-à-dire qu'on n'établit aucune caisse de placement distincte pour conserver les éléments de l'actif financier et acquitter éventuellement la dette envers les titulaires de pension. Les comptes publics n'enregistrent ni les contributions des employeurs et des employés, ni les versements de prestations - ces flux sont traités comme étant extra-budgétaires. Par contre, les flux monétaires sont enregistrés comme des recettes et dépenses courantes de l'administration dans le SCCN. Aucune dette relative aux pensions n'est connue ni inscrite dans les CFF. De même, plusieurs autres caisses sont traitées comme étant extra-budgétaires dans les comptes publics mais, dans les CNRD, les contributions sont traitées comme des recettes fiscales (elles sont considérées comme des transferts courants à l'administration); les prestations versées sont classées comme des transferts courants aux particuliers.

(3) **Les Postes** – Avant 1981 (année où Postes Canada a été constitué en société de la Couronne) les Postes étaient traitées dans les comptes publics comme les autres ministères gouvernementaux. Par contre, dans le SCCN, on a toujours traité les Postes comme une entreprise publique (dans le secteur IV.1 des CFF). On ajustait donc les comptes publics afin d'en exclure les recettes et les dépenses des Postes³. Les recettes nettes des Postes étaient enregistrées comme une composante du revenu de placement de l'administration dans les CNRD, laquelle faisait partie des bénéfices remis par les entreprises publiques. Ces ajustements réduisaient à la fois les recettes et les dépenses de l'administration publique fédérale mais, étant donné que leur effet s'ajoutait à celui des revenus de placements publics, ils ne produisaient aucun effet net sur le chiffre de l'épargne publique. L'explication précédente vaut également pour les pertes et les bénéfices des Postes. Ces dernières années les Postes ont enregistré des pertes continues.

(4) **Gains et pertes en capital** – Selon les conventions du SCCN, les gains et pertes en capital ne sont ni des revenus ni des dépenses. La vente d'or, qui a commencé en 1980, à même les réserves canadiennes de devises étrangères, a engendré un gain en capital considérable qui a donné lieu à des encaissements dans le fonds du revenu consolidé, lesquels ont été enregistrés dans les comptes publics. Ces recettes et les gains et pertes en capital habituels sur les opérations relatives aux devises étrangères du fonds des changes ne sont pas comprises dans le revenu et l'épargne publics enregistrés dans le SCCN. Dans les comptes financiers des CFF, les flux sont évalués au prix demandé aux acheteurs, de sorte que la vente d'or par le Fonds des changes est évaluée au prix du marché le plus élevé, non pas au prix officiel inférieur de 35 DTS l'once.

L'actif et le passif de l'administration fédérale exprimés en devises étrangères sont réévalués une fois l'an dans les comptes du ministère des Approvisionnements et Services. Ces réévaluations ne constituent pas des flux financiers et ne sont pas enregistrées comme tels, bien qu'on en tienne compte dans les chiffres du bilan à la fin de l'année, dans les CFF.

Notes concernant certaines catégories d'opérations

Comptes réels

- 1200 – Provisions pour consommation de capital et ajustements divers - Le stock d'actifs en capital fixe de l'administration fédérale et les PCC correspondantes sont estimés au coût de remplacement par la Division de la science, technologie et stock de capital de Statistique Canada, de concert avec la Division des revenus et dépenses. (Voir la catégorie d'élément 1600).
- 1400 – Épargne nette: Cette catégorie est égale à la différence entre le revenu couru actuel et la charge actuelle constatée par régularisation (y compris la dépense d'amortissement hors caisse) enregistrée dans les SCCN.

³ La formation de capital fixe et les provisions pour consommation de capital attribuables aux postes sont inclus dans le secteur X, faute d'une bonne ventilation, même si en théorie elles n'en font pas partie.

- 1600 - Investissement en capital fixe: Les comptes publics, tenus selon les prescriptions de la Loi sur l'administration financière, n'enregistrent pas les actifs qui ne sont ni liquides ni producteurs de revenus. Les éléments de l'actif tels que les immeubles et l'équipement sont entièrement imputés aux dépenses au moment de leur acquisition et ne figurent pas comme éléments de l'actif au bilan. En revanche, ces éléments d'actifs sont capitalisés dans le SCCN et l'amortissement (provision pour consommation de capital) est évalué et inscrit sur la base du coût de remplacement. L'acquisition de fonds de terre ou d'immeubles et d'équipement utilisés entièrement ne constitue pas une production courante de capital fixe et ces éléments ne sont pas compris dans la formation de capital fixe enregistrée dans le SCCN; cependant, ces dépenses sont enregistrées dans les comptes des flux financiers en tant qu'achats nets d'actifs existants et intangibles (catégorie 1800). Les ajustements apportés aux dépenses inscrites dans les comptes publics à l'égard de la FCF et des PCC sont les suivants: les dépenses des comptes publics sont réduites du montant des dépenses au comptant effectuées à l'égard d'actifs en capital fixe; une estimation des charges constatées par régularisation à l'égard de la formation brute de capital fixe (constituée récemment) est enregistrée dans les CRD, ce qui crée un poste du compte de capital qui n'existe pas dans les comptes publics; un chiffre estimatif d'amortissement du stock de capital (provision pour consommation de capital, P.C.C.) est ajouté aux dépenses de l'administration en tant qu'élément hors caisse. La différence alors enregistrée dans les CNRD est égale à l'épargne nette (catégorie 1400 dans les CFF). L'épargne nette plus les PCC égalent l'épargne brute (catégorie 1100). Étant donné que le chiffre estimatif des PCC est d'abord inscrit comme dépense, puis ajouté à l'épargne nette, l'importance du chiffre estimatif des PCC n'a aucune incidence définitive sur l'épargne brute.

Les estimations de la FCF, du stock de capital et de la PCC sont effectuées par la Division de la science, technologie et stock de capital de Statistique Canada, de concert avec la Division des revenus et dépenses, et sont fondées sur l'enquête relative à l'investissement public et privé au Canada.

Les achats de matériel de défense ne sont pas capitalisés, même s'il s'agit de biens aussi durables qu'un aéronef ou un navire de guerre, mais ils sont imputés à l'exercice courant conformément aux conventions du SCCN.

- 1700 - Valeur de la variation matérielle des stocks: Cette catégorie comprend les stocks des services d'approvisionnement publics (ces dernières années, seulement la Commission canadienne du lait et Uranium Canada Limitée) et la vente des surplus de guerre (négligeables ces dernières années). Les stocks de matières et les produits à vendre tels que le papier et les publications ne sont pas estimés.
- 1800 - Achats nets d'actifs existants et intangibles: Cette catégorie comprend les fonds de terre et autres biens existants comme des biens et du matériel usagés. Les estimations sont effectuées à la Division des institutions publiques de Statistique Canada, à partir des données préparées par le ministère des Approvisionnements et Services.
- 1900 - Prêts ou emprunts nets: Ce chiffre diffère de celui de "prêts nets" (no 13-001 au catalogue, tableau 10, ligne 22) d'un montant égal aux achats nets d'actifs existants et intangibles (catégorie 1800) qui ne sont pas enregistrés dans les CNRD. Le montant de "prêt nets" est égal à la somme des catégories 1900 et 1800.
- 2311 - Argent liquide et dépôts bancaires: Cette catégorie groupe la monnaie en caisse et la monnaie en dépôt à la Banque du Canada et dans les banques à charte. Les chèques de la Trésorerie nationale, bons de souscription et mandats postaux en circulation (compensation), figurant comme éléments de passif dans les comptes publics, sont déduits des espèces conformément à la pratique des comptes des flux financiers, laquelle est conçue pour faire correspondre plus étroitement l'élément d'actif enregistré ici avec le passif en dépôts enregistré par les banques au secteur VI.1, après déduction des "effets en cours de compensation".
- Les comptes publics enregistrent un élément d'actif appelé "somme en transit" qui comprend les sommes reçues "par les fonctionnaires publics avant la fermeture des affaires le dernier jour ouvrable de l'exercice financier, mais portées aux comptes courants d'encaisse seulement après cette date" (*Comptes publics du Canada*, 1978, vol. 1, p.8.62). On ne prend pas ce compte en considération dans les CFF parce qu'il n'est ouvert dans les comptes publics qu'à la fin de l'exercice financier -aucun élément d'actif semblable ne fait l'objet d'estimation trimestrielles. Si on prenait ce chiffre en compte, on créerait un flux artificiel, étant donné que les données sont calculées à partir de la différence trimestrielle des bilans.
- 2313 - Devises et dépôts étrangers: Cette catégorie présente la valeur en dollars canadiens de la totalité de l'encaisse et des dépôts en devises étrangères, sauf les éléments d'actif détenus par le Fonds des changes et le Ministre des finances. Les avoirs de ces comptes sont compris dans des sous- secteurs distinct (secteur V.2 et V.3 respectivement).
- 2322 - Effets commerciaux à recevoir: Aucune évaluation de cet élément n'est effectuée pour les ministères fédéraux. Les chiffres enregistrés concernent différents organismes publics. En 1983, seule l'Énergie atomique du Canada Limitée, la Commission de la Capitale nationale et la Société de développement du Cap Breton ont enregistré des valeurs dans cette catégorie.

2332 – Autres prêts: Cette catégorie se compose des éléments principaux suivants:

a) prêts à des gouvernements étrangers qui comprennent au premier chef les prêts consentis au Royaume-Uni, l'aide sous forme de prêts accordée aux pays en voie de développement par l'intermédiaire de l'Agence canadienne de développement international et certains prêts jugés improductifs;

b) souscriptions et prêts accordés à divers organismes internationaux comme la Banque internationale pour la Reconstruction et le Développement, la Banque asiatique de développement, la Banque de développement des Caraïbes et l'Organisation mondiale de la santé, ainsi que les placements en obligations émises par l'Organisation des Nations Unies.

c) prêts accordés aux provinces, aux municipalités, aux territoires et à différentes branches d'activités et sociétés.

d) la différence entre le montant total des obligations d'épargne du Canada vendues aux fonctionnaires fédéraux en vertu du programme d'achat par versements et le montant reçu à ce titre par voie de retenues sur les feuilles de paye.

e) diverses avances accordées par les ministères fédéraux.

Les prêts accordés par la Société pour l'expansion des exportations constituent un passif de celle-ci et sont enregistrés dans le secteur IX.1, Entreprises publiques financières: Fédérales. Les prêts consentis au Fonds monétaire international aux termes des Accords généraux d'emprunt sont inscrits comme éléments d'actif du secteur V.2 (Fonds des changes), non pas dans le secteur X, parce qu'ils font partie des réserves officielles de liquidités internationales du Canada. Les comptes publics enregistrent comme prêts et avances certains intérêts créditeurs comptabilisés d'avance, mais on enregistre ceux-ci dans la catégorie 2610 (Autres éléments de l'actif) dans les CFF afin d'assurer la continuité par rapport au traitement de ces intérêts dans la balance des paiements internationaux. Les prêts et avances consentis à des sociétés de la Couronne et à d'autres entités qui ne font pas partie de l'univers du secteur X ne sont pas repris dans la consolidation.

2340 – Bons du Trésor fédéraux: À l'heure actuelle, la dernière écriture faite dans cette catégorie remonte à 1980 et concerne des opérations de l'Énergie atomique du Canada Limitée.

2350 – Autres effets à court terme: Les flux enregistrés dans cette catégorie sont principalement des éléments d'actif du Conseil des Arts du Canada.

2410 – Hypothèques: Les flux enregistrés dans cette catégorie sont surtout des prêts hypothécaires consentis en vertu de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Aux termes de cette Loi, les emprunteurs sont, dans certaines circonstances, admissibles à des allocations conditionnelles s'ils se conforment aux termes de l'accord original d'emprunt jusqu'à l'extinction de l'hypothèque. Les comptes publics présentent cet élément d'actif après défalcation des provisions pour avantages conditionnels, mais les CFF enregistrent le montant brut. Ces dernières années, l'Énergie atomique du Canada Limitée et le Conseil des Arts du Canada ont également enregistré des flux dans cette catégorie.

2421 – Obligations fédérales: Les flux enregistrés dans cette catégorie sont surtout des éléments d'actif du compte de portefeuille-titres et du Conseil des Arts du Canada.

2422 – Obligations provinciales: Ces dernières années, seul le conseil des Arts du Canada a enregistré des flux dans cette catégorie.

2423 – Obligations municipales: Ces dernières années, aucune des entités visées par le secteur X n'a détenu cet élément d'actif.

2424 – Autres obligations canadiennes: Ces dernières années, seul le Conseil des Arts du Canada a enregistré des flux dans cette catégorie.

2513 – Créances sur des entreprises associées publiques: Cette catégorie représente les créances financières de l'administration fédérale sur les entreprises publiques fédérales (secteur IV.1 et IX.1) et un montant correspondant aux réserves officielles de liquidités internationales détenues par les secteurs V.2 et V.3 (Fonds des changes et Les autorités monétaires: Autres). L'acquisition d'éléments d'actif constitués de réserves internationales par ces deux organismes fédéraux est financée par le secteur X, ce qui engendre une dette dans ces deux sous-secteurs. (Étant donné que les réserves internationales de la Banque du Canada sont financées par le passif de celle-ci en devises et en dépôts, aucune obligation semblable n'existe dans le secteur X).

On obtient le chiffre de cette catégorie par des méthodes indirectes, en faisant la somme des éléments de passif correspondants enregistrés par les entreprises publiques fédérales, le Fonds des changes et Les autorités monétaires: Autres. On emploie cette méthode résiduelle pour plusieurs raisons: La créance de

l'administration enregistrée dans les comptes publics comprend les créances sur certaines entités qui ne font pas partie de l'univers des entreprises publiques du SCCN (p. ex. l'Énergie atomique du Canada Limitée) et vice versa; il existe des décalages entre l'enregistrement des opérations dans les livres des entreprises et ceux de l'administration; les entreprises ont tendance à utiliser la méthode de comptabilité d'exercice tandis que l'administration utilise la comptabilité de caisse - dans la mesure du possible, on utilise la méthode de la comptabilité d'exercice dans l'ensemble du SCCN.

Les flux trimestriels enregistrent les bénéfices non répartis des entreprises dans l'épargne nette (catégorie 1400), mais les bilans à la fin de l'année enregistrent la part du propriétaire des bénéfices non répartis comme un élément d'actif du propriétaire et une dette de l'entreprise (catégorie 2513/3513).

- 2520 - **Actions:** Cette catégorie comprend (a) les placements de l'administration fédérale en actions de sociétés qui ne sont pas des entreprises publiques (les actions détenues par les entreprises publiques sont enregistrées dans la catégorie 2513, Créances); (b) les actions de sociétés détenues comme placements par le Conseil des Arts du Canada. (c) les actions acquises par l'administration fédérale en raison de garanties financières données dans le but d'aider les sociétés; les actions de Massey Ferguson Limité ont été acquises de cette façon. Investissements étrangers: Ces dernières années, les seuls flux financiers enregistrés dans cette catégorie ont été les placements du Conseil des Arts du Canada. Les titres émis par la Banque internationale pour la Reconstruction et le Développement et détenus par l'administration fédérale ont également été enregistrés ici.
- 2610 - **Autres éléments de l'actif:** Les principales composantes de cette catégorie sont: (a) l'impôt à payer sur le revenu des sociétés moins les perceptions (voir les notes concernant la comptabilité de caisse et la comptabilité d'exercice); (b) divers éléments d'actif de l'administration publique fédérale et des organismes compris dans ce secteur comme le Conseil des Arts du Canada, l'Énergie atomique du Canada Limitée, la Société de développement du Cap-Breton, etc. (c) intérêts reçus d'avance (voir les notes concernant la catégorie 2332, ci-dessus); (d) les ajustements de période concernant les retenues d'impôts sur les dividendes et intérêts versés à des non-résidents, et découlant des traitements différents de ces intérêts dans les comptes publics et la balance des paiements; (e) des ajustements de période nécessaires pour rapprocher les chiffres du bénéfice commercial couru de la Banque du Canada inscrits dans les CRD et les données de la Division des institutions publiques sur lesquelles sont fondés les CFF.
- 3311 - **Argent liquide et dépôts bancaires:** Cette catégorie rend compte du numéraire en circulation dans les banques à charte et hors de celles-ci. La monnaie de papier est un élément de passif de la Banque du Canada, mais les pièces de monnaie sont traitées comme un élément de passif de l'administration fédérale.
- 3312 - **Dépôts dans les autres institutions:** Dans le passé, cette catégorie constituée des dépôts d'épargne du grand public auprès du ministère des Postes, était traitée comme un élément de passif du secteur X - mais non pas du ministère des Postes lui-même, lequel fait partie du secteur IV.1, Entreprises publiques non financières: Fédérales. Les montants en jeu étaient minimes et ils sont tombés à trois millions de dollars en 1981. On n'a enregistré aucun flux financier dans cette catégorie depuis plusieurs années.
- 3322 - **Effets commerciaux à payer:** Cette catégorie comprend les comptes à payer des différents organismes (p. ex. le Conseil des Arts du Canada, l'Énergie atomique du Canada Limitée) et les fonds spéciaux (p. ex. le Fonds renouvelable des aéroports) visés par le secteur X. En outre, cette catégorie rend compte des effets commerciaux de l'administration fédérale relatifs à la différence entre les dépenses au comptant et les charges constatées par régularisation, dans le compte capital ainsi qu'aux "ajustements de périodes supplémentaires". La Loi sur l'administration financière stipule qu'on doit enregistrer dans les comptes publics les comptes à payer à la fin de l'exercice financier (le 31 mars) à l'égard desquels on émet des chèques au cours du mois d'avril (la période supplémentaire). Il s'agit du seul cas où ces charges constatées par régularisation sont enregistrées dans les comptes publics. Les CRD traitent la moitié des dépenses de cette période supplémentaire comme si elles étaient survenues au cours de l'exercice financier précédent (c'est-à-dire durant le premier trimestre civil) et ils imputent l'autre moitié au nouvel exercice financier. La catégorie 3322 des CFF traduit les conventions des CNRD.
- 3331 - **Emprunts bancaires:** Les emprunts contractés par l'administration fédérale auprès des banques à charte ont été limités à des emprunts de devises étrangères visant à soutenir les réserves officielles de liquidités internationales les capitaux sont avancés au fonds de change (secteur V.2) et sont montés sous forme de créances à l'actif (2513) pour le secteur X et sous forme de ressources au parif (3513) pour le secteur V.2. Les emprunts faits par des organismes comme l'Énergie atomique du Canada Limitée sont également compris dans cette catégorie.
- 3332 - **Autres emprunts:** Cette catégorie comprend (a) des billets non productifs d'intérêt à payer à des organismes internationaux comme l'Association internationale de développement et la Banque asiatique de développement (le montant inscrit ici représente le montant des souscriptions non utilisées - la totalité de la souscription

engagée est inscrite comme élément d'actif dans la catégorie 2332); (b) les emprunts des organismes fédéraux compris dans ce secteur (comme l'Energie atomique du Canada Limitée); (c) les emprunts contractés par l'administration fédérale auprès de banques étrangères afin de soutenir les réserves internationales du Canada (le même traitement que pour 3331 est ici utilisé); et (d) les emprunts divers.

Les billets payés au Fonds monétaire international ne sont pas compris dans ce secteur. Ils sont portés dans les comptes publics à titre de dette de l'administration fédérale, mais ils sont traités séparément dans les comptes des flux financiers puisqu'ils sont défalqués des autres éléments d'actif de la réserve de devises étrangères (catégorie 2212, le Fonds monétaire international, dans le secteur V.3, Les autorités monétaires: Autres).

- 3340 – Effets à court-terme: Cette catégorie rend compte du passif de l'administration fédérale au titre des bons du Trésor et des bons du Canada en circulation, à la valeur amortie pour les flux et à la valeur au pair pour les bilans. La valeur amortie s'obtient en soustrayant la partie de l'escompte sur les bons du Trésor en circulation.
- 3421 – Obligations fédérales: Cette catégorie rend compte des encours des obligations non échues des types suivants: (i) les obligations négociables du gouvernement du Canada, (ii) les obligations d'épargne du Canada⁴, (iii) les obligations spéciales non négociables remises au Régime de pensions du Canada, et (iv) les obligations en devises étrangères, négociables et non négociables, émises à l'étranger. La dette échue non remboursée est enregistrée dans la catégorie 3610. Autres éléments du passif.
- 3430 – Assurances-vie et rentes: Les flux enregistrés dans cette catégorie représentent un passif à l'égard des rentes souscrites aux termes de la Loi relative aux rentes sur l'Etat. Cette Loi a été remplacée par la Loi relative à l'amélioration des rentes sur l'Etat, laquelle a mis fin à la souscription d'autres rentes tout en améliorant les prestations. Le Régime de pensions du Canada n'est pas compris dans ce secteur, mais dans le secteur XII.1.
- 3513 – Créances sur des entreprises associées publiques: Cette catégorie enregistre la contrepartie des créances inscrites à l'actif dans les livres des entreprises publiques non financières et financières (secteur IV.1 et IX.1 respectivement) ainsi que les créances du Régime de pensions du Canada, secteur XII.1, lesquelles représentent les sommes déposées auprès du Receveur général du Canada.
- 3610 – Autres éléments du passif - Cette catégorie se compose:
- (a) de l'intérêt dû et couru sur les obligation d'épargne du Canada;
 - (b) de l'intérêt dû et couru sur les obligation négociables;
 - (c) de la dette échue un les obligation d'épargne du Canada;
 - (d) de la dette échue un les obligation négociables;
 - (e) de la dette échue un les bons du Trésor fédéraux;
 - (f) des autres éléments du passif, dont:
 - les Droits de tirages Spéciaux: les engagements du Canada en regard de ces D.T.S. émis au pays par le F.M.I. (voir note sur les D.T.S. au secteur V)
 - dépôts divers et comptes en fiducié: surtout des impôts ramassés par le fédéral au nom des provinces;
 - comptes divers en suspens;
 - tous les autres passif.

⁴ Ce chiffre comprend le total des obligations d'épargne du Canada en circulation, incluant les montants vendus selon le plan de déductions à la source. La différence entre les montants perçus des employés fédéraux et les montants cumulatifs reçus par les employés, est traité comme un prêt du fédéral aux employés et fait partie de la catégorie 2332. Ce traitement explique la différence d'avec ces mêmes données publiées par la **Revue de la Banque du Canada** (série B2406, tableau G4).

SECTEUR XI.1 Administrations publiques provinciales

Champ d'observation

Ce secteur rend compte des activités d'administrations publiques des provinces et territoires. L'univers de ces administrations comprend: a) les ministères gouvernementaux, b) les fonds spéciaux, y compris les fonds administratifs et réglementaires dont les fonctions sont semblables à celles des ministères, des organismes répondant aux besoins des administrations publiques dont ils relèvent et des commissions des accidents du travail, c) les établissements appartenant à des administrations publiques comme ceux qui s'occupent de l'éducation, de la santé et du bien-être social, ou de l'administration de la justice, d) les fonds de roulement, et e) les caisses de retraite de la fonction publique non confiées à des fiduciaires. L'Alberta Municipal Finance Corporation, l'Alberta Heritage Savings and Trust Fund et les fonds du même genre, le Saskatchewan Heritage Fund, sont compris dans ce secteur¹. Une liste des entités des administrations provinciales qui produisent des biens et des services pour la vente à des prix reliés aux coûts et qui sont classées comme entreprises des administrations provinciales figure aux secteurs IV.2 et IX.2. Les universités et les collèges sont classés comme institutions² privées non commerciales et sont compris dans le secteur I et II. Le Régime de rentes du Québec constitue le secteur XII.2.

Sources

Les données financières de base de ce secteur sont préparées à la Division des institutions publiques de Statistique Canada, mais elles sont fondées sur un large éventail de rapports et d'enquêtes spéciales effectuées par cette division. D'une façon générale, on possède plus de données sur une base annuelle que sur une base trimestrielle.

Une grande partie des données annuelles qui fournissent des "totaux de contrôle" des estimations trimestrielles sont tirées des comptes publics des administrations des provinces et des territoires et des états financiers vérifiés de leurs organismes. Dans certains cas, on peut obtenir des détails supplémentaires en écrivant aux autorités des provinces et territoires. Les comptes des entreprises provinciales indiquent certaines transactions effectuées par les administrations avec leurs entreprises.

Les sources ci-dessus fournissent les données de base annuelles, mais celles-ci sont complétées par les états trimestriels des portefeuilles de titres et les rapports mensuels sur les opérations d'emprunts, établis à partir de données recueillies au moyen de questionnaires distribués par la Division des institutions publiques. Les données relatives aux achats de valeurs mobilières effectués par le Régime de pensions du Canada proviennent du ministère des Finances. Ces dernières sources servent non seulement à compléter les estimations annuelles mais encore à établir les estimations trimestrielles.

Les estimations trimestrielles sont préparées à partir d'un groupe de bilans complets soumis par certaines provinces, fonds spéciaux, caisses d'assurance sociale et caisses de pensions d'administrations publiques, et de balance de vérification et (ou) d'états des recettes et des paiements de capital relatifs aux entités qui ne présentent pas de bilan. Comme nous l'avons noté ci-dessus, des déclarations spéciales concernant les portefeuilles de valeurs mobilières et les opérations d'emprunts sont accessibles tous les trois mois.

Les données trimestrielles sont révisées et rapprochées des données annuelles lorsque celles-ci deviennent accessibles. Une grande partie des renseignements annuels utilisés dans les comptes des flux financiers sont publiés dans les *Finances publiques provinciales, actif, passif - provenance et utilisation des fonds*, Statistique Canada, no 68-209 au catalogue, mais dans cette dernière publication, les opérations financières sont classées selon le système canadien des statistiques de la gestion financière publique (voir no 68-506 au catalogue).

Méthodes

On doit apporter des ajustements considérables aux données brutes afin de les rendre conformes aux concepts et classes des comptes des flux financiers.

Parmi les plus importants de ces ajustements, on doit mentionner, en premier lieu, la nécessité d'ajuster les données selon la comptabilité d'exercice, quant aux provinces qui tiennent leurs livres selon la méthode de la comptabilité de caisse. Par exemple, les changements survenus dans les bilans doivent traduire les impôts à payer plutôt que les impôts perçus. En second lieu, il existe d'importants décalages entre le moment de l'enregistrement des créances des provinces sur leurs entreprises indiquées dans les comptes publics et les chiffres correspondants tirés des rapports annuels des entreprises. Dans ces cas, afin d'assurer l'uniformité, on place les estimations tirées des comptes des entreprises dans les classes appropriées des comptes du secteur public et la différence est traduite dans les "autres éléments de l'actif

¹ Pour déterminer de façon exhaustive si une agence ou institution est comprise dans le secteur XI.1, le lecteur est prié de consulter la liste des entreprises publiques.

² Les universités et les collèges sont traités comme des institutions autonomes (inclus dans le secteur I et II), même s'ils sont largement financés par les provinces.

financier". Troisièmement, les bilans des administrations provinciales présentés dans les comptes publics sont établis sur une base nette. Cela signifie, par exemple, que les réserves pour créances douteuses sont défalquées des éléments d'actif connexes et que les placements dans les fonds d'amortissement sont défalqués des éléments de passif connexes. Dans les comptes des flux financiers, ces montants sont présentés sur une base brute.

Enfin, le traitement comptable des dépenses en immobilisations n'est pas uniforme dans les différents comptes publics provinciaux. On fait des ajustements aux comptes des provinces qui traitent les dépenses en immobilisations comme des dépenses courantes en enregistrant ces dépenses comme des dépenses d'investissement et en augmentant l'épargne de la province. Dans le cas des provinces qui enregistrent les dépenses d'immobilisation comme des dépenses en capital après déduction de l'amortissement, ces dépenses sont indiquées en chiffres bruts et une provision pour consommation de capital est inscrite séparément.

Un important aspect des comptes des flux financiers relatif à ce secteur particuliers est l'étendue de la consolidation des opérations effectuées dans chaque province. Lors de la consolidation des chiffres d'une province ou d'un territoire, on annule les éléments d'actif et de passif pertinents de façon à supprimer des comptes débiteurs et créditeurs, de la province ou du territoire (p. ex. dans le cas d'une administration provinciale et de l'un de ses fonds spéciaux). Cependant, au niveau du secteur, les opérations interprovinciales ou celles des administrations des territoires sont indiquées sur une base brute ou combinée; les créances d'une province sur une autre ne sont pas annulées. Les actifs de l'Alberta Municipal Finance Corporation, de l'Alberta Heritage Savings and Trust Fund et du Saskatchewan Trust Fund sont combinés, non pas consolidés. En conséquence, par exemple, les obligations émises par l'administration mère et détenues comme élément d'actif par ces institutions sont enregistrées à la fois comme un élément de passif et comme un élément d'actif dans le secteur XI.1.

Les estimations des catégories non financières, y compris l'épargne, la formation de capital fixe et les provisions pour consommation de capital sont établies dans les divisions de la science, technologie et stock de capital et du Produit national brut. Les estimations annuelles de la formation de capital sont fondées sur des enquêtes directes (l'investissement public et privé au Canada, selon une enquête de la Division de la science, technologie et stock capital) et l'on utilise des techniques de projection pour établir les estimations trimestrielles, tandis qu'on se fonde sur les estimations des stocks de capital fixe faites par Cette même Division pour estimer l'amortissement des éléments d'actif des administrations provinciales sur la base du coût de remplacement. On fait l'estimations de l'épargne par des méthodes indirectes en défalquant les dépenses des administrations provinciales de leurs recettes, les deux postes étant définis selon les conventions du SCCN étudiées ci-dessus et dans les notes relatives au secteur X, Administration publique fédérale. Tout comme dans le secteur de l'administration publique fédérale, le revenu net (les contributions des employeurs et des employés après défalcation des prestations versées) des régimes de pensions de la fonction publique qui ne sont pas gérés par des fiducies sont compris dans les recettes des administrations des provinces et des territoires.

Il y a lieu de mentionner les traitements particuliers suivants, énumérés par catégorie d'opérations.

- 1700 - Valeur de la variation matérielle des stocks: on ne possède aucune estimation quant à cette catégorie.
- 1800 - Achats nets d'actifs existants et intangibles: le principal élément enregistré dans cette catégorie est la vente d'éléments d'actifs incorporels comme les baux de location de mines (y compris les gisements de pétrole et de gaz). Les ventes et achats de fonds de terre et d'immeubles et d'équipement utilisé antérieurement sont également compris dans cette catégorie, dans la mesure où le permettent les données décrites sous la rubrique "Sources".
- 1900 - Prêt ou emprunt net: Il y a entre ce chiffre et celui de "prêts net" (no 13-001 au catalogue, tableau 11, ligne 21) une différence égale au montant des achats nets d'actifs existants et intangibles (catégorie 1800) qui ne sont pas enregistrés dans les CNRD. Le montant de "prêts nets" est égal à la somme des catégories 1900 et 1800.
- 2311 - Argent liquide et dépôts bancaires: On enregistre cette catégorie après défalcation des chèques en circulation (compensation) afin de la faire correspondre davantage au passif bancaire correspondant enregistré dans le secteur VI.1, lequel est inscrit après défalcation des "effets en cours des compensation".
- 2322 - Effets commerciaux à recevoir: Cette catégorie est enregistrée avant déduction des créances douteuses, tandis que la pratique des comptes publics provinciaux consiste à déclarer les comptes débiteurs après défalcation des créances douteuses.
- 2422 - Obligations provinciales: Cette catégorie comprend les bons du Trésor provinciaux (comme cela est indiqué à la catégorie 2350) et les achats de fonds d'amortissement. Du côté du passif, les obligations provinciales sont enregistrées avant défalcation des achats de fonds d'amortissement, tandis que la pratique habituelle des comptes publics est d'enregistrer le passif obligataire après défalcation des obligations rachetées pour constituer les fonds d'amortissement. Ces dernières années, on a enregistré des flux substantiels dans cette catégorie et d'autres catégories d'actifs par suite des activités de placement de "l'Alberta Heritage Savings and Trust Fund".

- 2513 – Créances sur des entreprises associées publiques: Cette catégorie correspond à l'élément de passif enregistré dans les livres des entreprises publiques provinciales non financières et financières (secteur IV.2 et IX.2 respectivement). Les flux des bénéfices non répartis de la période courante (c'est-à-dire l'épargne) de toutes les entreprises publiques, à l'exception des régies des alcools, sont enregistrés dans les secteurs des entreprises. Contrairement au traitement habituel, le surplus des régies des alcools, qu'il soit réparti ou non réparti, est considéré comme étant constitué d'impôts indirects, non pas de bénéfices d'entreprises, en vertu des conventions du SCCN. À l'heure actuelle, ces bénéfices non répartis ne sont pas enregistrés comme épargne (catégorie 1400) dans le secteur IV.1, mais comme une créance au passif et un flux financier correspondant figure à l'actif dans le secteur IX.1.
- 2610 – Autres éléments de l'actif financier: Les principales composantes de cette catégorie sont les suivantes:
- (a) l'excédent des sommes perçues par l'administration fédérale au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers pour le compte des provinces sur les avances faites à ce compte par cette administration (dans le SCCN, les recettes provinciales provenant de cette source sont enregistrées selon la comptabilité de caisse, non pas selon la comptabilité d'exercice);
- (b) l'excédent des impôts sur le revenu des sociétés à payer sur les espèces reçues par les provinces (dans le SCCN, les recettes au titre de l'impôt sur le revenu des sociétés sont estimées selon la méthode de la comptabilité d'exercice);
- (c) l'excédent des paiements de transfert de l'administration fédérale aux provinces, enregistrés dans les livres de cette administration (dont sont tirés les chiffres du SCCN sur les recettes provinciales provenant de cette source) sur la source de fonds correspondante, telle qu'elle figure dans les livres des provinces.
- Cette catégorie comprend également les intérêts courus à recevoir et divers autres éléments de l'actif financier.
- 3322 – Effets commerciaux à payer: Cette catégorie comprend l'excédent des frais de construction constatés par régularisation et autres actifs correspondant à la formation brute de capital fixe sur les dépenses au comptant.
- 3331 – Emprunts bancaires: Ce chiffre est tiré des livres des banques à charte. Avant le quatrième trimestre de 1981 (après lequel les données traduisent les révisions apportées en 1980 à la Loi sur les banques), cette catégorie comprenait les bons du Trésor et autres effets émis directement aux banques.
- 3332 – Autres emprunts: Cette catégorie se compose (a) des prêts de l'administration publique fédérale, (b) des prêts des entreprises publiques fédérales, (c) autres.
- 3350 – Autres effets à court terme: Cette catégorie comprend les bons du Trésor provinciaux. Avant le quatrième trimestre de 1981 (après lequel les données traduisent les révisions apportées en 1980 à la Loi sur les banques) cette catégorie ne comprenait pas les bons du Trésor et autres effets émis directement aux banques, lequel étaient inscrits comme emprunts bancaires (catégorie 3331).
- 3422 – Obligations provinciales: Cette catégorie comprend l'ensemble des obligations provinciales, des obligations non garanties et des obligations d'épargne, y compris les obligations émises au Régime de pensions du Canada. Les obligations échues mais non remboursées ne sont pas comprises dans cette catégorie mais dans la catégorie 3610, autres éléments du passif.
- 3610 – Autres éléments du passif: Cette catégorie comprend les intérêts courus débiteurs, les titres échus mais non remboursés et les divers engagements intergouvernementaux.

SECTEUR XI.2

Administrations publiques locales

Champ d'observation

Ce secteur rend compte des activités d'administration publique des administrations locales, mais il ne comprend pas les entreprises d'affaires de celles-ci qui sont incluses dans le secteur IV 3. Outre les municipalités, qui constituent la base du secteur, les principaux autres organismes compris dans celui-ci sont les conseils scolaires, les services publics d'aqueducs et d'égouts et les conseils régionaux. (Les hôpitaux publics et les hôpitaux spéciaux connexes appartenant aux municipalités sont compris dans le secteur XI.3, "Hôpitaux"). En théorie, ce secteur devrait comprendre les organismes, conseils autorités et relevant des administrations locales mais, en pratique, le champ d'observation de ces secteurs est loin d'être complet.

Sources

Les sources de données de base sont un certain nombre d'enquêtes effectuées par la Division des institutions publiques de Statistique Canada. Ces sources comprennent un tableau trimestriel de l'encaisse et des placements, une enquête trimestrielle sur la dette municipale à court terme, une enquête trimestrielle sur les statistiques financières des autorités scolaires locales et une enquête sur la dette en obligations non garanties, laquelle sert à constituer une base de données municipales sur les obligations afin de fournir des renseignements concernant les remboursements et les nouvelles émissions. En outre, les statistiques concernant les municipalités du Québec sont fournies par le bureau de la Statistique du Québec, lequel compile celles-ci à partir de sa propre enquête sur les recettes, les dépenses et les bilans. Certains autres postes du bilan sont choisis parmi les statistiques des banques à charte. Les chiffres des dépenses en immobilisations sont fondés sur l'enquête annuelle sur l'investissement privé et public au Canada, laquelle est effectuée par la Division de science, technologie et stocks de capital de Statistique Canada. L'estimation des flux financiers provenant de ces diverses sources est compliquée par le fait qu'une grande partie du financement municipal est effectué par l'entremise de différents fonds qui doivent être intégrés: par exemple, les fonds des recettes générales, les fonds de capital et d'emprunts généraux, les fonds d'amortissement, les fonds de réserve.

Méthodes

Les sources ci-dessus indiquent que les flux financiers et les encours des bilans des administrations locales sont compilés à partir de diverses enquêtes. En général, on ne peut obtenir les bilans complets et les chiffres sont constitués à partir d'un ensemble de postes particuliers des bilans. La méthode comporte des inconvénients manifestes puisque le champ d'observation n'est pas complet et que les problèmes d'intégration et de consolidation sont complexes.

Les bases d'une grande partie de la documentation sont les enquêtes effectuées par Statistique Canada concernant près de 400 municipalités et 350 conseils scolaires et l'enquête du bureau de la Statistique du Québec concernant 20 municipalités. On ne gonfle pas les résultats des enquêtes pour représenter l'univers. Ces sources fournissent des séries relatives à l'encaisse et aux dépôts, aux placements, aux créances des administrations et à la dette à court terme. Les chiffres des emprunts bancaires sont tirés des registres des banques à charte. Les séries relatives aux autres éléments de passif et aux effets commerciaux à payer sont fondés sur des données annuelles tirées de la série concernant la gestion financière qui est rédigée par la Division des institutions publiques. Les estimations des flux de la catégorie 3423, Obligations municipales, sont faites à partir de la base de données sur les obligations municipales décrite à la rubrique "Sources" ci-dessus.

Les flux sont essentiellement calculés comme étant des changements survenus dans les bilans d'ouverture et de fermeture. On effectue deux ajustements à l'égard des taxes exigibles et des transferts des gouvernements provinciaux afin de relier la série aux chiffres des produits à recevoir et des charges à payer inscrits dans les comptes des revenus et des dépenses. Dans les comptes des revenus et des dépenses (et, par conséquent, dans le chiffre de l'épargne, catégorie 1400, secteur XI.2), les taxes des administrations publiques locales sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, mais les paiements comptants sont habituellement reçus deux fois par année. L'excédent des taxes estimatives à recevoir sur les recettes estimatives est enregistré au bilan dans la catégorie 2610, Autres éléments de l'actif financier. On effectue un autre ajustement semblable à l'égard des paiements de transfert de l'administration provinciale aux administrations locales, afin de tenir compte du décalage qui existe entre les encaissements et l'inscription des taxes à recevoir.

Dans ce secteur, on fait face à des sérieux problèmes de collecte de données, lorsqu'on doit estimer les dates exactes des éléments trimestriels, surtout en ce qui concerne les recettes fiscales, et ce fait est traduit dans l'élément de divergence.

SECTEUR XI.3 Hôpitaux

Champ d'observation

Ce secteur comprend tous les hôpitaux publics, généraux et les hôpitaux spéciaux associés (y compris les hôpitaux volontaires, provinciaux et municipaux) qui sont légalement constitués en vertu de la législation provinciale¹.

Sources

Les catégories d'opérations non financières (catégories 1100 à 1900) proviennent de la Division du produit national brut de Statistique Canada. Les données relatives à ces catégories correspondent à celles qui figurent au tableau 13, "recettes et dépenses des hôpitaux: *Comptes des revenus et des dépenses* (Statistique Canada, no 13-001 au catalogue)".

Les données annuelles relatives aux catégories d'opérations financières (catégories 2000 à 3610) sont fondées sur les résultats d'une enquête annuelle sur les hôpitaux effectuées par la Section des hôpitaux de la Division de la santé de Statistique Canada.

Les données relatives aux opérations financières des hôpitaux, établissements mentaux publics et sanatoriums appartenant aux provinces ne sont pas compris dans l'enquête et cette différence du champ d'observation entre les opérations non financières et financières du secteur est l'une des raisons de la divergence (catégorie 4000). Les hôpitaux ne font pas l'objet d'une enquête trimestrielle et les flux trimestriels relatifs aux opérations qui figurent dans les CFF sont les flux annuels divisés par quatre. Le questionnaire utilisé pour l'enquête sur les hôpitaux ne comprend aucune ventilation détaillée des placements financiers et des engagements à long terme des hôpitaux.

La distribution, la réception, le traitement et la compilation des données provenant de l'enquête annuelle sur les hôpitaux exigent énormément de temps et ces données ne sont accessibles qu'après un délai d'au moins deux ans. En conséquence, les estimations des catégories financières relatives aux trimestres les plus récents et aux années les plus récentes sont fondées sur d'autres sources et méthodes d'estimation. Les données relatives aux nouvelles émissions nettes d'obligations (catégorie 3424) sont fournies par la Banque du Canada.

Méthodes

L'enquête annuelle sur les hôpitaux fournit des données financières concernant deux types de fonds: (a) les fonds intégrés comprenant les fonds d'administration générale et les fonds de capital et d'emprunt et (b) les fonds de dotation. Pour obtenir des estimations aux fins des comptes des flux financiers, on regroupe ces deux fonds de façon à éliminer les transactions entre fonds. On calcule les flux annuels des différentes catégories financières à partir des changements survenus dans la valeur comptable qui figure dans la consolidation des deux fonds. On obtient les flux trimestriels en divisant les flux annuels par quatre. Comme cela a déjà été mentionné, les estimations courantes de certaines des catégories financières sont effectuées au moyen d'autres sources de renseignements. Vu que ces renseignements sont incomplets, on calcule les flux de certaines des catégories financières (particulièrement deux des éléments de l'actif financier) en faisant des projections à partir d'observations antérieures. À mesure que les données provenant de l'enquête annuelle deviennent accessibles, on révisé ces estimations.

¹ Les hôpitaux de juridiction fédérale comme ceux de la défense nationale font partie de l'administration publique fédérale (secteur X), tandis que ceux à but lucratif sont inclus avec les sociétés privées non financières (secteur III).

SECTEUR XII

Caisses de sécurité sociale

Ce secteur résume les données relatives à deux régimes de sécurité sociale, le Régime de pensions du Canada (secteur XII.1) et le Régime de rentes du Québec (secteur XII.2). Ces régimes se ressemblent beaucoup, se distinguant surtout par le fait qu'ils relèvent de deux administrations différentes.

SECTEUR XII.1

Régime de pensions du Canada

Champ d'observation

Le Régime de pensions du Canada a été instauré en 1966, après l'adoption, en 1965, par le Parlement du Canada d'une Loi exigeant l'établissement d'un programme muni d'un fonds de réserve qui verserait différentes prestations de retraite, d'invalidité au bénéficiaire et au conjoint survivant. Des contributions sont versées par les Canadiens qui sont employés (les employeurs versent des contributions égales à celles des employés à l'égard des travailleurs non autonomes selon une fourchette reliée au revenu sous réserve d'une limite maximum des contributions) qui est ajustée chaque année de façon à traduire les changements survenus dans l'indice des prix à la consommation.

Le traitement du Régime de pensions du Canada est entièrement prescrit par la législation: la première imputation au compte est le versement de prestations et les frais d'administration. Tous les fonds excédentaires sont libérés aux fins d'achat d'obligations spéciales non négociables des provinces participantes et de l'administration fédérale. Ces obligations ont des échéances de 20 ans et portent intérêt au taux de rendement moyen des obligations fédérales ayant la même date d'échéance au moment de l'émission.

Les contributions sont perçues par Revenu Canada et le fonds est géré par Santé et Bien-être social Canada.

Le Régime de pensions du Canada comprend deux comptes: le compte du Régime de pensions du Canada et le Fonds de placement du Régime de pensions du Canada.

Le premier compte est un compte particulier du fonds du revenu consolidé du Canada dans lequel sont versées des contributions et de l'intérêt et à même lequel sont acquittées les prestations et les frais de fonctionnement. La Loi exige que le gouvernement fédéral verse des intérêts mensuels sur le solde quotidien moyen du compte du Régime de pensions du Canada. Les fonds qui sont en sus des dépenses estimatives du régime à l'égard des trois mois qui suivent sont mis à la disposition du fonds de placement du Régime de pensions du Canada aux fins d'achat des titres mentionnés au paragraphe précédent, sur une base à peu près proportionnelle aux contributions reçues de la province. Si une province n'acquiert pas toute sa quote-part, le gouvernement fédéral est tenu d'acquérir la partie qui reste. Les contributions reçues des résidents du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest sont placées dans des obligations fédérales. En outre, certains employés de l'administration fédérale (le personnel des forces armées canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada) qui réside dans la province de Québec sont visés par le régime fédéral; les fonds excédentaires à l'égard de ces employés sont mis à la disposition de la province de Québec.

Les titres achetés par le Fonds de placement du Régime de pensions du Canada peuvent être des émissions directes de l'administration fédérale ou d'administrations provinciales ou, encore, des obligations émises par un agent de sa majesté du chef d'une province, entièrement garanties par cette province quant au capital et à l'intérêt.

La Loi contient des dispositions relatives au remboursement anticipé des titres au cas où les prestations et les frais de fonctionnement dépasseraient le revenu courant du RPC.

Sources

Les données proviennent de la Division des revenus et dépenses de Statistique Canada, en ce qui concerne les chiffres de l'épargne et de la Division des institutions publiques de Statistique Canada, en ce qui concerne les éléments de l'actif financier. Les sources de données des divisions sont les Comptes publics du Canada (données annuelles) et Approvisionnements et Services Canada.

Méthodes

Il y a lieu de noter que le système canadien des comptes nationaux ne reconnaît aucun engagement envers le Régime de pensions du Canada. Les contributions versées par les particuliers sont réputées être des transferts courants de particuliers à l'administration. À cet égard, les contributions ressemblent à des impôts et font partie du revenu du secteur administratif défini dans les CRD (équivalant aux secteurs, X, XI et XII des CFF). Dans les CRD, les prestations payées par le RPC sont des transferts courants de l'administration aux particuliers. En conséquence, dans les comptes des flux financiers, aucun élément d'actif n'est identifié dans le secteur particulier (I et II) à l'égard des contributions et aucun élément de passif n'est donc enregistré à l'égard du Régime de pensions du Canada.

Étant donné que le Régime de pensions du Canada n'acquiert aucun élément d'actif immobilisé, qu'il ne prend donc aucune allocation du coût en capital et qu'il ne reconnaît aucun élément de passif, l'épargne intérieure nette (catégorie 1400) est égale à l'épargne intérieure brute (catégorie 1100) laquelle est égale, à son tour, aux prêts totaux nets (catégorie 2000).

Les changements survenus dans le solde du compte du Régime de pensions du Canada (le compte de fonctionnement) sont traduits dans les "créances sur des entreprises publiques associées" (catégorie 2513). Ce compte contient essentiellement les revenus qui dépassent les besoins courants et qui n'ont pas encore été transférés au Fond de placement du Régime de pensions du Canada aux fins d'achat de titres.

Il existe un décalage entre les estimations des comptes des revenus et des dépenses et celles des comptes des flux financiers. Par conséquent, des révisions de l'excédent estimé par le ministère des Approvisionnements et Services peuvent engendrer une différence entre le chiffre de l'épargne servant à compiler les CRD et les changements totaux survenus dans les éléments de l'actif financier.

Cette différence est enregistrée dans les "autres éléments de l'actif" (catégorie 2610).

- 1400 – Épargne intérieure nette: Cet élément est égal à l'excédent des contributions et de l'intérêt gagné sur les prestations versées et les frais de fonctionnement. Le chiffre enregistré ici correspond à "l'Épargne (prêts nets): Régime de pension du Canada", ligne 14, tableau 14, *Comptes nationaux des nationaux des revenus et des dépenses*, no 13-001 au catalogue.

- 2421 – Obligations fédérales: Le chiffre enregistré ici représente les achats nets d'obligations fédérales faits par le Fonds de placement du RPC et financés par: (a) les fonds excédentaires reçus à l'égard des résidents du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest; (b) les fonds excédentaires qui ont été alloués aux provinces mais qui n'ont pas encore servi à l'investissement dans des obligations de la province.

- 2422 – Obligations provinciales: Ce chiffre rend compte des achats nets d'obligations provinciales spéciales non négociables faits par le Fonds de placement du RPC. Le chiffre enregistré ici correspond à la série B3070, tableau F6, dans la *Revue de la Banque du Canada*.

- 2513 – Créances sur des entreprises associées publiques: Ce chiffre représente les fonds qui se trouvent dans le compte de fonctionnement du RPC (c'est-à-dire le compte du RPC, un élément du Fonds du revenu consolidé du Canada), lesquels constituent une créance du secteur X, Administration publique fédérale.

- 2610 – Autres éléments de l'actif: Ce poste représente les décalages entre l'enregistrement des catégories 1100, Épargne brute, et 2100, Variation nette de l'actif financier.

SECTEUR XII.2 Régime de rentes du Québec

Champ d'observation

Le Régime de rentes du Québec a été établi en 1965, après l'adoption d'une loi de l'Assemblée nationale du Québec. Il s'agit d'un programme de sécurité social avec fonds de réserve, semblable au Régime de pensions du Canada et administré par la Régie des rentes du Québec. Les contributions sont établies selon une fourchette semblable à celle du RPC et elles sont perçues par le ministère du Revenu du Québec. Les prestations et les frais d'administration sont acquittés à même les contributions: tout excédent est placé dans la Caisse de dépôts et placements du Québec (la Caisse) sous forme de dépôt à vue portant intérêt. La Caisse, une entreprise financière de l'administration provinciale classée dans le secteur IX.2, a été établie en 1965 par une loi de l'assemblée nationale du Québec, surtout aux fins de l'investissement des fonds excédentaires du Régime de rentes du Québec (depuis lors, la caisse a assumé des responsabilités plus étendues et elle accepte les dépôts provenant d'autres sources). La caisse investit les fonds qu'elle reçoit en dépôt dans une large gamme d'éléments d'actif, surtout des obligations de la province de Québec et de ses entreprises mais aussi des actions de sociétés et autres instruments financiers.

Sources

Les données proviennent de la Division des revenus et dépenses de Statistique Canada, en ce qui concerne les chiffres de l'épargne, et de la Division des institutions publiques de Statistique Canada, en ce qui concerne les éléments de l'actif financier. Les sources de renseignements de ces divisions sont la Caisse de dépôts et placements du Québec et la Régie des rentes du Québec.

Méthodes

Il y a lieu de noter que les épargnes du Régime de rentes du Québec sont traitées de la même façon que celles du Régime de pensions du Canada; autrement dit, tout excédent est considéré comme une épargne du secteur de l'administration des CRD (équivalant aux secteurs X, XI et XII des CFF) et aucun engagement envers le secteur des particuliers n'est reconnu à l'égard des contributions. Les chiffres de l'épargne enregistrés dans les CRD (et, par conséquent, dans les CFF) sont fondés sur les données obtenues de la Régie des rentes du Québec et de la Caisse. La Régie des rentes du Québec estime les contributions qu'elle recevra du ministère du revenu du Québec et fournit des données relatives aux dépenses courantes. La Caisse fournit des données sur les revenus de placement. Cependant, étant donnée que la Caisse administre plus de fonds que ceux du Régime de rentes du Québec, la Division des institutions publiques établit des estimations relatives aux revenus de placement attribuables au Régime de rentes du Québec. La somme des contributions et des intérêts gagnés moins les prestations et les dépenses de fonctionnement est égal à l'épargne nette enregistrée dans les CNRD et les CFF.

Étant donné que les placements du Régime de retraite du Québec passent tous par un organisme relié à l'administration (la Caisse), tous les éléments de l'actif financier sont enregistrés dans les "créances sur des entreprises associées publiques" (catégorie 2513) ou dans les "autres éléments de l'actif financier" (catégorie 2610), lesquels rendent compte des effets du décalage entre la catégorie 2513 et l'épargne nette catégorie 1400, dont le chiffre correspond à celui de "l'Épargne: Régime de rentes du Québec", ligne 15, tableau 14, *Comptes nationaux des revenus et des dépenses*, no 13-001 au catalogue).

SECTEUR XIII Reste du monde

Champ d'observation

Les flux financiers enregistrés dans le secteur "reste du monde" rendent compte des opérations effectuées entre les non-résidents (secteur XIII) et les résidents canadiens (secteurs I à XII). Le champ d'observation est identique à celui des *Estimations trimestrielles de la balance canadienne des paiements internationaux*, no 67-001 au catalogue.

Sources

Les flux financiers du secteur XIII sont calculés à partir de détails publiés et non publiés fournis par la sous-Division de la balance des paiements de Statistique Canada. Les sources et méthodes utilisées par la Division de la balance et paiements sont décrites dans *La balance des paiements et le bilan des investissements internationaux du Canada: Description des sources et des méthodes*, no 67-506 au catalogue.

Méthodes

Les comptes des flux financiers du secteur XIII sont un réaménagement de la balance des paiements. Il existe une importante différence de point de vue entre les deux systèmes - dans la balance des paiements, les opérations sont examinées du point de vue du résident canadien mais, dans les comptes des flux financiers, les opérations sont examinées du point de vue du non résident (reste du monde). Il s'ensuit, par exemple, qu'un déficit au compte courant du point de vue du Canada est un excédent du reste du monde; si le Canada est un emprunteur net au compte capital, le secteur XIII est un prêteur net.

Dans certains cas, les données publiées concernant la balance des paiements contiennent moins de détails sur les catégories que les CFF et la balance des paiements enregistre des flux d'actif et de passif nets à l'égard de nombreux comptes tandis que les CFF indiquent séparément les flux de l'actif et du passif (par exemple, les opérations des banques à Charte à l'égard de différentes catégories de l'actif et du passif ne sont indiquées que par un seul chiffre net dans les comptes de la balance des paiements; position nette en devises des banques à Charte vis-à-vis des non-résidents). Dans d'autres cas, les chiffres publiés de la balance des paiements contiennent plus de détails, par exemple ils différencient les opérations relatives aux obligations canadiennes en circulation des ventes de nouvelles émissions et des rachats. Les CFF n'enregistrent que les achats nets du secteur du reste du monde, dans chaque catégorie d'obligations, qu'il s'agisse d'achats de nouvelles émissions, de ventes ou de reventes d'obligations en circulation ou d'un rachat.

Le tableau suivant (tableau XIII-1) indique la correspondance entre chaque catégorie d'éléments de l'actif financier ou d'éléments du passif financier et ses parties composantes dans la balance des paiements. Des notes supplémentaires concernant certaines catégories particulières des CFF sont inscrites à la suite du tableau. Dans la plupart des cas, les données qui existent au niveau de détails publiés, ne peuvent pas être rapprochées sauf dans le cas de certains totaux. Les numéros et les comptes les noms des comptes de la balance des paiements sont ceux qui sont publiés dans les *Estimations trimestrielles de la balance canadienne des paiements internationaux* (numéro 67-001 au catalogue).

TABLEAU XIII-1

Comptes des flux financiers (CFF) Catégories du secteur du reste du monde, secteur XIII, et leur composantes dans la balance des paiements (BP) Compte de capital

Catégorie des CFF Éléments de l'actif financier	Éléments du compte de capital (BP)
2311 - Argent liquide et dépôts bancaires	Dépôts en dollars canadiens appartenant à des non-résidents, auprès de la banque du Canada et des banques à charte canadiennes au Canada et (élément de la ligne 9: Dépôts de l'étranger en dollars Canadiens, Tableau 19). Billets à terme au porteur vendus à des non résidents par les banques à charte au Canada (élément de la ligne 15: Sociétés financières, net, Tableau 15).
2312 - Dépôts dans les autres institutions	Dépôts en dollars canadiens appartenant à des non-résidents auprès d'autres institutions que les banques à charte et la Banque du Canada (élément de la ligne 9: Dépôts de l'étranger en dollars Canadiens, Tableau 19).

2313 –	Devises et dépôts étrangers	Passifs en dépôts en devises étrangères des banques à charte au Canada vis-à-vis des autorités étrangères et d'autres non résidents (élément de la ligne 37: Transactions en devises étrangères des banques Canadiennes avec les non-résidents, Tableau 1).
2322 –	Effets commerciaux	Comptes créditeurs des sociétés non résidentes vis-à-vis des sociétés canadiennes (élément de la ligne 10: Comptes à payer reliés au commerce et autres emprunts de Sociétés apparentées, et de la ligne 12: Autres; Tableau 19).
2332 –	Autre prêts	<ul style="list-style-type: none"> – Engagements à vue de gouvernement du Canada, ligne 6, tableau 19. – Emprunts du gouvernement du Canada en vertu de crédits de Confirmation, ligne 7, tableau 19. – Emprunts de banques étrangères, ligne 8, tableau 19. – Éléments de "autres", ligne 12, tableau 19.
2340 –	Bons du Trésor fédéraux	Bons du trésor du gouvernement du Canada (ligne 38, tableau 1).
2350 –	Papier de société de financement et autre papier à court terme	Effets commerciaux canadiens nets; Autres niveaux des gouvernements canadiens incluant les entreprises gouvernementales, ligne 9, tableau 15; effets de commerce, net, ligne 12, tableau 15; Effets des sociétés financières canadiennes, net, élément de la ligne 15, Tableau 15; avant 1981, les opérations portaient surtout sur des engagements de filiales canadiennes de banques étrangères, institutions qui étaient classées dans les secteur VIII.7, mais qui sont devenues par la suite des banques à charte, classées dans le secteur VI.1;
2410 –	Hypothèques	Éléments de "autres", ligne 12, tableau 19.
2421 –	Obligations fédérales	Achats nets d'obligations en circulation et de nouvelles émissions, moins les remboursements (éléments des transactions de portefeuille en obligations canadiennes, ligne 10 (nouvelles émissions), ligne 17 (rachats), et ligne 24 (en cours); tableau 12. La catégorie des CFF comprend à la fois les obligations émises directement et garanties. Au tableau 12 des <i>Estimations trimestrielles de la balance canadienne des paiements internationaux</i> , no 67-001 au catalogue, on établit une distinction entre les émissions "directes" et celles des "entreprises". Il arrive parfois qu'une émission d'entreprise soit garantie par l'administration fédérale. Si une émission n'est pas garantie, elle est classée dans la catégorie "Autres obligations canadiennes," dans les CFF.
2422 –	Obligations provinciales	Achats nets d'obligations en circulation et de nouvelles émissions, moins les remboursements (éléments des transactions de portefeuille en obligations canadiennes, ligne 14 (nouvelles émissions), ligne 21 (rachats), et ligne 28 (en cours); tableau 12). La catégorie Éléments du compte de capital (BP) des CFF comprend les émissions directes et garanties, toutes les émissions des entreprises d'affaires de l'administration provinciale sont garanties et, en conséquence, le chiffre des CFF concernant cette catégorie peut être rapproché des données figurant au tableau 12 des <i>Estimations trimestrielles de la balance canadienne des paiements internationaux</i> , no 67-001 au catalogue.
2423 –	Obligations municipales	Achats nets d'obligations en circulation et de nouvelles émissions, moins les remboursements (éléments des transactions de portefeuille en obligations Canadiennes, ligne 14 (nouvelles émissions), ligne 21 (rachats), et ligne 28 (en cours);

Tableau 12. Le chiffre des CFF concernant cette catégorie peut être rapproché des données figurant au tableau 12 des *Estimations trimestrielles de la balance canadienne des paiements internationaux*, no 67-001 au catalogue.

2424 –	Autres obligations canadiennes	Achats nets d'obligations en circulation et de nouvelles émissions, moins les remboursements (éléments des transactions de portefeuille en obligations Canadiennes, ligne 15 (nouvelles émissions), ligne 22 (rachats), et ligne 29 (en cours); Tableau 12). Sauf quelques exceptions peu importantes qui découlent des différents traitements de certaines émissions, ² le chiffres des CFF concernant cette catégorie peut être rapproché de l'élément "Obligations: sociétés (sauf les entreprises publiques)" qui figurent au tableau 12 des <i>Estimations trimestrielles de la balance canadienne des paiements internationaux</i> , no 67-001 au catalogue.
2512 –	Créances sur des entreprises associées-constituées	Investissements directs étrangers au Canada Ligne 34, tableau 1. Engagements en devises étrangères des sièges sociaux des banques à charte canadiennes vis-à-vis des succursales, organismes et des filiales étrangères, éléments de la ligne 37, transactions nettes des banques canadiennes en devises étrangères auprès des non résidents; en devises canadiennes élément de la ligne 9, dépôts de l'étranger en dollars canadiens, tableau 19; et ligne 12, autre, tableau 19.
2520 –	Actions	Achats nets d'actions en circulation et de nouvelles émissions, moins les remboursements, transactions de portefeuille en actions, tableau 14.
2610 –	Autres éléments de à l'actif financier	Cette catégorie comprend divers effets long terme (éléments de la ligne 12, autres, tableau 19, (autres transactions de Capitaux, certaines créances, et certains passifs): allocation de droits de tirage spéciaux, ligne 40, tableau 1. Voir la note concernant les allocations de dTS à la fin du chapitre relatif au secteur V. Les autorités monétaires.
 Éléments de passif		
3211 –	Avoirs officiels en or et en devises étrangères	Réserves de devises étrangères détenues par les autorités monétaires canadiennes (secteur v): titre négociable et titre spéciaux non négociables, avois en dépôts et or (ligne 1, or et devises étrangères, tableau 16).
3212 –	Fonds monétaire international, compte général	Créances des autorités monétaires canadiennes vis-à-vis du FMI, y compris les prêts consentis en vertu des Accords généraux d'emprunts ou de l'Accord sur le mécanisme pétrolier (éléments d'actifs du secteur V.2) et autres soldes positifs auprès du FMI (éléments d'actifs du secteur V.3). Il s'agit d'élément de la ligne 3, tableau 16.
3213 –	Droits de tirage spéciaux	Droits de tirage spéciaux détenus par le fonds des changes (secteur V.2) (y compris les nouvelles allocations - voir la note relative au DTS à la fin du chapitre concernant le secteur V). Il s'agit d'un élément de la ligne 2, D.T.S., tableau 16.

3313 –	Devises et dépôts étrangers	Dépôts en devises étrangères des banques à charte canadiennes auprès des banques étrangères, autres que des succursales, organismes et filiales de banques à charte canadiennes (élément de la ligne 37, transactions en devises étrangères des banques canadiennes vis-à-vis des non-résidents tableau 1); Dépôts de devises étrangères à l'étranger des résidents canadiens (élément de la ligne 31, dépôts non bancaires à l'étranger, tableau 1).
3322 –	Comptes à recevoir	Comptes à recevoir et autres prêts à des sociétés apparentées (ligne 3) et "autres" (ligne 4), tableau 19.
3331 –	Emprunts bancaires	Prêts en devises étrangères des banques canadiennes à des non-résidents (éléments de la ligne 37, transactions en devises étrangères des banques canadiennes avec les non-résidents, tableau 1); Prêts en dollars canadiens des banques canadiennes à des non-résidents (élément de la ligne 1, prêts en dollars canadiens des banques canadiennes, tableau 19).
3332 –	Autres emprunts	Prêts et souscriptions consentis à des organismes internationaux par le gouvernement du Canada crédits à l'exportation consentis par le gouvernement du Canada ligne 30, tableau 1 et autres prêts à des non-résidents.
3410 –	Hypothèques	Prêts hypothécaires consentis à des non-résidents et détenus par les résidents canadiens (élément de la ligne 4, autres, tableau 19); Autres transactions sur capitaux à long terme).
3512 –	Créances sur des entreprises associées - constituées	Investissement direct canadien à l'étranger, ligne 26, tableau 1; Créances en devises étrangères des sièges sociaux des banques à charte canadiennes vis-à-vis de succursales, agences et filiales à l'étranger (éléments de la ligne 37, transactions en devises étrangères des banques canadiennes vis-à-vis des non-résidents tableau 1); Créances en devises canadiennes des sièges sociaux des banques à charte canadiennes vis-à-vis de succursales, agences et filiales consolidées à l'étranger (élément de la ligne 2, dépôts en dollars canadien à l'étranger tableau 19).
3530 –	Investissements étrangers	Achats nets d'actions et d'obligations effectués par des résidents canadiens lignes 27 et 28, tableau 1; titres étrangers à court terme détenus par les banques à charte (élément de la ligne 37, transactions en devises étrangères des banques à charte vis-à-vis des non-résidents tableau 1).
3610 –	Autres éléments du passif	Cette catégorie comprend différentes opérations, dont des opérations relatives aux éléments d'action des résidents canadiens tels que d'autres opérations des sociétés privées, des administrations publiques locales ou provinciales et de l'administration du Canada, et les créances du siège social des banques à charte canadiennes vis-à-vis des immeubles des banques utilisés par les succursales, agences et filiales à l'étranger; avoir en or des banques à charte canadiennes (composante de «autres», ligne 4, tableau 19).
4000 –	Divergence	Cette catégorie est égale à la divergence statistique telle que publiée par la balance des paiements (ligne 44, tableau 1), ce qui représente la différence entre les mesures des transactions courantes, des flux de capitaux et des variations des réserves; cela englobe toutes les transactions non identifiées.

Notes concernant d'autres catégories

1400 – Épargne nette: cette catégorie est identique à l'épargne du secteur des non-résidents enregistrée dans les comptes nationaux des revenus et des dépenses sauf que son signe est inversé. La catégorie 1400 peut être considérée comme étant constituée des recettes provenant des ventes et transferts courants que le secteur du reste du monde reçoit des secteurs intérieurs (secteurs I à XII) moins les achats et les paiements de transferts courants. Dans les CFF, les transactions effectuées entre le secteur du reste du monde et les secteurs intérieurs sont enregistrés du point de vue du secteur du reste du monde, tout comme les opérations des secteurs I à XII sont enregistrées chacune du point de vue du secteur. En revanche, dans les CRD et la balance des paiements, les transactions effectuées entre résidents et non-résidents sont enregistrées du point de vue des résidents canadiens.

Dans les CRD, les "successions et capitaux des migrants nets" sont traités comme un transfert de capital (il s'agit du seul élément enregistré comme transfert de capital dans les CRD) et non pas comme un transfert courant. Par conséquent, il ne s'agit pas d'un élément du chiffre d'épargne de ce secteur, défini comme constitué des recettes courantes moins les dépenses courantes.

Par convention, dans le système canadien des comptes nationaux, les non-résidents ne détiennent pas le capital fixe directement -ils détiennent plutôt des créances financières à l'égard du capital fixe. Par conséquent, le secteur du reste du monde n'enregistre aucun investissement en capital fixe ni provisions pour consommation de capital.

1800 – Achats nets d'actifs existants et intangibles: cette catégorie rend compte des paiements nets effectués par des non-résidents (recettes nettes de résidents canadiens) de successions et de capitaux de migrants. Les capitaux de migrants sont des éléments de l'actif financier transférés par des personnes qui immigrent au Canada ou en émigrent. Comme tels, ces capitaux et successions sont des transferts de capital. Il n'existe dans les CFF aucune catégorie distincte pour l'enregistrement des transferts en capital: par conséquent, les successions et capitaux de migrants nets sont enregistrés ici dans la catégorie 1800. Ce flux est égal au compte de la balance des paiements, ligne 10 moins ligne 14 du tableau 9.

1900 – Prêt ou emprunt net: cette catégorie est égale à l'excédent du reste du monde, soit au déficit du compte courant du Canada selon la balance des paiements (total du compte courant, ligne 25, tableau 1, avec le signe inverse).

2000 – Investissement financier net: cette catégorie est égale aux soldes des flux de capital enregistrés.

2332 – Autres prêts: cette catégorie comprend les engagements à vue du gouvernement canadien auprès des non-résidents. La plus grande partie de ce compte est constitué de la partie inutilisée des souscriptions de capital et avances du Canada aux organismes internationaux comme l'association de développement international, la Banque de développement interaméricaine, la Banque asiatique de développement, etc.. Ces souscriptions de capital et avances inutilisées sont sous forme de billets ne portant pas intérêt qui sont payables à vue à l'organisme international. Le plein montant des souscriptions et avances est enregistré comme un élément de passif du reste du monde dans la catégorie 3332, Autres emprunts. Des inscriptions correspondantes sont faites dans le secteur X, Administration publique fédérale.

La catégorie "autres prêts" comprend également les tirages nets sur ligne de crédit consentis par les banques étrangères dans le but de soutenir les réserves de devises étrangères du Canada. L'élément de passif correspondant est enregistré dans le secteur X, Administration publique fédérale (qui a son tour prête les produits de l'emprunt au Fonds des changes, secteur V.2).

3311 – Argent liquide et dépôts bancaires: jusqu'à récemment, les dépôts en dollars canadiens à l'étranger détenus par les résidents canadiens étaient négligeables. La plus grande partie de ceux qui existaient n'étaient pas enregistrés séparément mais étaient compris dans les devises et dépôts étrangers (catégorie 3313). Étant donné que ces dépôts en dollars canadiens à l'étranger se sont accrus, et qu'on a pu obtenir de meilleurs renseignements des banques à charte, les flux pertinents seront inscrits dans la catégorie 3311.

3313 – devises et dépôts étrangers: cette catégorie ne comprend pas les dépôts en devises étrangères des banques à charte détenus à l'étranger auprès des succursales, agences et filiales. Ces dépôts sont traités comme une créance sur une entreprise associée et ils constituent donc un élément de la catégorie 3512.

LES COMPTES DU BILAN NATIONAL

Les comptes de Bilan National pour le secteur du Reste du monde (secteur XIII) sont une reformulation entièrement réconciliable des données telles que publiées dans le *bilan des investissements internationaux*. (Catalogue 67-202). Les données d'encours des prêts, des obligations, des investissements directs à l'étranger et des investissements de portefeuille sont réévalués en dollars canadiens en utilisant le taux de change de clôture de fin d'année.

- les encours d'investissements directs, de créances et d'investissements de portefeuille englobent les bénéfices non répartis.

Category	Transaction Category	Series	Sectors and Corresponding Matrix Numbers				
			I & II 000701	III 000702	IV 000703	IV-1 000704	IV-2 000705
			Numbers are Prefixed by a "D"				
1100	Gross Saving	1	150038	150072	150129	150186	150239
1101	Statistical Discrepancy, NIEA	
1200	C.C.A. and Misc. Valuation Adjustments	1.2	150039	150073	150130	150187	150240
1400	Net Saving	1.3	150040	150074	150131	150188	150241
1500	Non-Financial Capital Acquisition	2	150041	150075	150132	150189	150242
1501	Statistical Discrepancy, NIEA	
1600	Gross Fixed Capital Formation	2.2	150042	150076	150133	150190	150243
1700	Value of Physical Change in Inventories	2.3	150043	150077	150134	150191	150244
1800	Net Purchases of Existing Assets	2.4	150030	150078	150135	150192	150245
1900	Net Lending or Borrowing (1100-1500)	3	150044	150079	150136	150193	150246
2000	Net Financial Investment (2100-3100)	4	150045	150080	150137	150194	150247
2100	Net Increase in Financial Assets	5	150046	150081	150138	150195	150248
2210	Official International Reserves	
2211	Official Holdings of Gold & For.Exch.	
2212	International Monetary Fund, Gen. Acct.	
2213	Special Drawing Rights	
2310	Currency and Deposits	5.2	150031	150082	150139	150196	150249
2311	Currency and Bank Deposits	5.2.1	150032	150083	150140	150197	150250
2312	Deposits in Other Institutions	5.2.2	150033	150084	150141	150200	150251
2313	Foreign Currency and Deposits	5.2.3	150034	150085	150142	150198	150252
2320	Receivables	5.3	...	150086
2321	Consumer credit	5.3.1	150048	150087
2322	Trade Receivables	5.3.2	...	150088	150144	150200	150254
2330	Loans	5.4
2331	Bank loans	
2332	Other loans	5.4.2	...	150090	150146	150202	150256
2340	Short-term Paper, Government of Canada	5.5	150035	150091	150147	150203	150257
2350	Finance and Other Short-term Paper	5.6	150036	150092	150148	150203	150258
2410	Mortgages	5.7	150126	150093	150149	150204	150259
2420	Bonds	5.8	150037	150094	150150	150205	150260
2421	Government of Canada Bonds	5.8.1	150062	150095	150151	150206	150261
2422	Provincial Government Bonds	5.8.2	150063	150096	150152	150207	150262
2423	Municipal Government Bonds	5.8.3	150064	150097	150153	150208	150263
2424	Other Canadian Bonds	5.8.4	150065	150098	150154	150209	150264
2430	Life Insurance and Pensions	5.9	150066
2510	Claims on Associated Enterprises	5.10	150155	150210	150285
2512	Corporate	5.10.2	...	150100	150156	150211	150286
2513	Government	5.10.3	150157	150212	150286
2520	Stocks (1)	5.11	150067	150101	150158	150236	150267
2530	Foreign Investments	5.12	150068	150102	150159	150213	150268
2610	Other Financial Assets	5.13	150049	150103	150160	150214	150269
2700	Official Monetary Reserve Offsets	
3100	Net Increase in Liabilities	6	150050	150104	150161	150215	150270
3210	Official International Reserves	
3211	Official Holdings of Gold & For. Exch.	
3212	International Monetary Fund, Gen. Acct.	
3213	Special Drawing Rights	
3310	Currency and Deposits	
3311	Currency and Bank Deposits	
3312	Deposits in Other Institutions	
3313	Foreign Currency and Deposits	
3320	Payables	6.3	150069
3321	Consumer Credit	6.3.1	150070
3322	Trade Payables	6.3.2	150052	150106	150163	150217	150272
3330	Loans	6.4	150053	150107	150164	150218	150273
3331	Bank Loans	6.4.1	150054	150108	150165	150219	150274
3332	Other Loans	6.4.2	150055	150109	150166	150220	150275
3340	Short-term Paper, Government of Canada	
3350	Finance and Other Short-term Paper	6.6	150071	150110	150167	150221	150276
3410	Mortgages	6.7	150056	150111	150168	150222	150277
3420	Bonds	6.8	150169	150223	150287
3421	Government of Canada Bonds	6.8.1	150170	150224	...
3422	Provincial Government Bonds	6.8.2	150171	...	150279
3423	Municipal Government Bonds	6.8.3	150180
3424	Other Canadian Bonds	6.8.4	150058	150113	150176	150231	150288
3430	Life Insurance and Pensions	
3510	Claims of Associated Enterprises	6.10	150177	150229	...
3512	Corporate (1)	6.10.2	...	150115	150178	150234	...
3513	Government	6.10.3	150173	150226	150281
3520	Stocks (1)	6.11	...	150116	150179	150235	150284
3530	Foreign Investments	
3610	Other Liabilities	6.13	...	150117	150174	150227	150282
3700	Official Monetary Reserve Offsets	
4000	Discrepancy (1900-2000)	7	150061	150118	150175	150228	150283

Secteurs et numéros de matrices correspondants

IV-3 000706	V 000707	V.1 000708	V-2 000709	Série	Catégorie d'opération	Catégorie
Les numéros commencent par "0"						
150294	150337	150375	...	1	Épargne brute	1100
...		Divergence statisque, CNRD	1101
150295	150338	150376	...	1.2	Prov. pour cons. de cap. et ajust. divers	1200
150296	1.3	Épargne nette	1400
150297	150339	150377	...	2	Acquisition de capital non financier	1500
...		Divergence statisque, CNRD	1501
150298	150340	150378	...	2.2	Formation brute de capital fixe	1600
...		Valeur de la variation matérielle des stocks	1700
150328	2.4	Achats nets d'actifs existants et intangibles	1800
150299	150341	150379	...	3	Prêt ou emprunt net (1100-1500)	1900
150300	150342	150380	150414	4	Investissement financier net (2100-3100)	2000
150301	150343	150381	150415	5	Variation nette de l'actif financier	2100
...	150344	...	150416	5.1	Réserves officielles de liquidités inter.	2210
...	150345	150383	150417	5.1.1	Avoirs officiels en or et en devises étrangères	2211
...	150346	...	150418	5.1.2	Fonds monétaire international, compte général	2212
...	150347	...	150419	5.1.3	Droits de tirage spéciaux	2213
150302	5.2	Argent liquide et dépôts	2310
150303	5.2.1	Argent liquide et dépôts bancaires	2311
150304	5.2.2	Dépôts dans les autres institutions	2312
...		Devises et dépôts étrangers	2313
...	5.3	Comptes à recevoir	2320
...		Crédit à la consommation	2321
150306	5.3.2	Comptes à recevoir	2322
...	5.4	Prêts	2330
...		Prêts bancaires	2331
...		Autres prêts	2332
150309	150349	150385	...	5.4.2	Autres prêts	2332
...	150350	150386	...	5.5	Effets à court terme, Gouvernement du Canada	2340
...	150351	150387	...	5.6	Autres effets à court terme	2350
...		Hypothèques	2410
150310	5.8	Obligations	2420
150311	150353	150389	...	5.8.1	Obligations fédérales	2421
150312	5.8.2	Obligations provinciales	2422
150313	5.8.3	Obligations municipales	2423
150314	5.8.4	Autres obligations canadiennes	2424
...		Assurances-vie et rentes	2430
...	5.10	Créances sur des entreprises associées	2510
...		Constituées	2512
150316	150355	150391	...	5.10.3	Publiques	2513
...		Actions (1)	2520
...		Investissements étrangers	2530
150317	150356	150392	150420	5.13	Autres éléments de l'actif financier	2610
...		Réserves monétaires officielles (compensation)	2700
150318	150357	150396	150421	6	Variation nette du passif	3100
...		Réserves officielles de liquidités inter.	3210
...		Avoirs officiels en or et en devises étrangères	3211
...		Fonds monétaire international, compte général	3212
...		Droits de tirage spéciaux	3213
...	150359	150398	...	5.2	Argent liquide et dépôts	3310
...	5.2.1	Argent liquide et dépôts bancaires	3311
...		Dépôts dans les autres institutions	3312
...		Devises et dépôts étrangers	3313
...	6.3	Comptes à payer	3320
...		Crédit à la consommation	3321
150319	6.3.2	Comptes à payer	3322
150320	6.4	Emprunts	3330
150321	6.4.1	Emprunts bancaires	3331
150322	6.4.2	Autres emprunts	3332
...		Effets à court terme, Gouvernement du Canada	3340
...		Autres effets à court terme	3350
150329	6.7	Hypothèques	3410
...	6.8	Obligations	3420
...		Obligations fédérales	3421
...		Obligations provinciales	3422
150330	6.8.3	Obligations municipales	3423
...		Autres obligations canadiennes	3424
...		Assurances-vie et rentes	3430
...	6.10	Engagements envers des entreprises associées	3510
...		Constituées (1)	3512
150324	150361	...	150423	6.10.3	Publiques	3513
...		Actions (1)	3520
...		Investissements étrangers	3530
150325	150362	150399	...	6.13	Autres éléments du passif	3610
...	...	150402	...	5.14	Réserves monétaires officielles (compensation)	3700
150326	150364	150403	150424	7	Divergence (1900-2000)	4000

Category	Transaction Category	Series	Sectors and Corresponding Matrix Numbers				
			V-3 000710	VI 000711	VI-1 000712	VI-2 000713	VI-2.1 000714
Numbers are Prefixed by a "0"							
1100	Gross Saving	1	...	150455	150514	150559	150616
1101	Statistical Discrepancy, NIEA	
1200	C.C.A. and Misc. Valuation Adjustments	1.2	...	150456	150515	150560	150617
1400	Net Saving	1.3	...	150457	150516	150561	150618
1500	Non-Financial Capital Acquisition	2	...	150458	150517	150562	150619
1501	Statistical Discrepancy, NIEA	
1600	Gross Fixed Capital Formation	2.2	...	150459	150518	150563	150620
1700	Value of Physical Change in Inventories	
1800	Net Purchases of Existing Assets	2.4	...	150460	150519	150564	150621
1900	Net Lending or Borrowing (1100-1500)	3	...	150461	150520	150565	150622
2000	Net Financial Investment (2100-3100)	4	150435	150462	150521	150566	150623
2100	Net Increase in Financial Assets	5	150436	150463	150522	150567	150624
2210	Official International Reserves	5.1	150437
2211	Official Holdings of Gold & For. Exch.	5.1.1	150438
2212	International Monetary Fund, Gen. Acct.	5.1.2	150439
2213	Special Drawing Rights	
2310	Currency and Deposits	5.2	...	150464	150549	150568	150646
2311	Currency and Bank Deposits	5.2.1	...	150465	150524	150569	150626
2312	Deposits in Other Institutions	5.2.2	...	150466	150525	150570	...
2313	Foreign Currency and Deposits	5.2.3	...	150467	150550	150571	150647
2320	Receivables	5.3
2321	Consumer credit	5.3.1	...	150469	150526	150573	150628
2322	Trade Receivables	
2330	Loans	5.4	...	150470
2331	Bank loans	5.4.1	...	150471	150528
2332	Other loans	5.4.2	...	150472	150527	150575	150630
2340	Short-term Paper, Government of Canada	5.5	...	150473	150529	150576	150650
2350	Finance and Other Short-term Paper	5.6	...	150474	150554	150577	150651
2410	Mortgages	5.7	...	150475	150530	150578	150631
2420	Bonds	5.8	...	150476	150531	150579	150632
2421	Government of Canada Bonds	5.8.1	...	150477	150532	150580	150633
2422	Provincial Government Bonds	5.8.2	...	150478	150533	150581	150634
2423	Municipal Government Bonds	5.8.3	...	150479	150534	150582	150635
2424	Other Canadian Bonds	5.8.4	...	150480	150535	150583	150636
2430	Life Insurance and Pensions	
2510	Claims on Associated Enterprises	5.10
2512	Corporate	5.10.2	...	150482	150537	150585	...
2513	Government	
2520	Stocks (1)	5.11	...	150483	150555	150586	150650
2530	Foreign Investments	5.12	...	150484	150551	150587	...
2610	Other Financial Assets	5.13	...	150485	150538	150588	150637
2700	Official Monetary Reserve Offsets	
3100	Net Increase in Liabilities	6	150441	150486	150539	150589	150638
3210	Official International Reserves	
3211	Official Holdings of Gold & For. Exch.	
3212	International Monetary Fund, Gen. Acct.	
3213	Special Drawing Rights	
3310	Currency and Deposits	6.2	...	150487	150552	150606	150648
3311	Currency and Bank Deposits	6.2.1	...	150488	150541
3312	Deposits in Other Institutions	6.2.2	...	150489	...	150591	150640
3313	Foreign Currency and Deposits	6.2.3	...	150504	150553	150607	150649
3320	Payables	
3321	Consumer Credit	
3322	Trade Payables	
3330	Loans	6.4	...	150492	...	150594	...
3331	Bank Loans	6.4.1	...	150493	...	150595	150642
3332	Other Loans	6.4.2	...	150494	150543	150596	...
3340	Short-term Paper, Government of Canada	
3350	Finance and Other Short-term Paper	6.6	...	150495	150557	150597	...
3410	Mortgages	6.7	...	150505	...	150608	...
3420	Bonds	6.8
3421	Government of Canada Bonds	
3422	Provincial Government Bonds	
3423	Municipal Government Bonds	
3424	Other Canadian Bonds	6.8.4	...	150498	150545	150600	150651
3430	Life Insurance and Pensions	
3510	Claims of Associated Enterprises	6.10
3512	Corporate (1)	6.10.2	...	150500	150556	150602	...
3513	Government	6.10.3	150443
3520	Stocks (1)	6.11	...	150501	150546	150603	150643
3530	Foreign Investments	
3610	Other Liabilities	6.13	...	150502	150547	150604	150644
3700	Official Monetary Reserve Offsets	
4000	Discrepancy (1900-2000)	7	150444	150503	150548	150605	150645

Secteurs et numéros de matrices correspondants				Série	Catégorie d'opération	Catégorie
VI-2.2 000715	VI-2.3 000716	VI-2.4 000717	VII 000719			
Les numéros commencent par "0"						
150656	150700	150748	150852	1	Épargne brute	1100
...		Divergence statistique, CNRD	1101
150657	150701	150749	150853	1.2	Prov. pour cons. de cap. et ajust. divers	1200
150658	150702	150750	150854	1.3	Épargne nette	1400
150659	150703	150751	150855	2	Acquisition de capital non financier	1500
...		Divergence statistique, CNRD	1501
150660	150704	150752	150856	2.2	Formation brute de capital fixe	1600
...		Valeur de la variation matérielle des stocks	1700
150661	150705	150753	150857	2.4	Achats nets d'actifs existants et intangibles	1800
150662	150706	150754	150858	3	Prêt ou emprunt net (1100-1500)	1900
150663	150707	150755	150859	4	Investissement financier net (2100-3100)	2000
150664	150708	150756	150860	5	Variation nette de l'actif financier	2100
...		Reserves officielles de liquidités inter.	2210
...		Avoirs officiels en or et en devises étrangères	2211
...		Fonds monétaire international, compte général	2212
...		Droits de tirage spéciaux	2213
150665	150709	150757	150861	5.2	Argent liquide et dépôts	2310
150666	150710	150758	150862	5.2.1	Argent liquide et dépôts bancaires	2311
150667	150711	150759	150863	5.2.2	Dépôts dans les autres institutions	2312
150668	150712	150760	150864	5.2.3	Devises et dépôts étrangers	2313
...	5.3	Comptes à recevoir	2320
150670	150742	150788	150866	5.3.1	Crédit à la consommation	2321
...	150867	5.3.2	Comptes à recevoir	2322
...	5.4	Prêts	2330
...		Prêts bancaires	2331
150672	150714	150762	150869	5.4.2	Autres prêts	2332
150692	150715	150763	150870	5.5	Effets à court terme, Gouvernement du Canada	2340
150690	150716	150764	150871	5.6	Autres effets à court terme	2350
150673	150717	150765	150872	5.7	Hypothèques	2410
150674	150718	150766	150873	5.8	Obligations	2420
150675	150719	150767	150874	5.8.1	Obligations fédérales	2421
150676	150720	150768	150875	5.8.2	Obligations provinciales	2422
150677	150721	150769	150876	5.8.3	Obligations municipales	2423
150678	150722	150770	150877	5.8.4	Autres obligations canadiennes	2424
...		Assurances-vie et rentes	2430
150680	150724	150772	150892	5.10	Créances sur des entreprises associées	2510
...	5.10.2	Constituées	2512
...		Publiques	2513
150691	150725	150773	150880	5.11	Actions (1)	2520
150695	150726	150774	150881	5.12	Investissements étrangers	2530
150681	150727	150775	150882	5.13	Autres éléments de l'actif financier	2610
...		Reserves monétaires officielles (compensation)	2700
150682	150728	150776	150883	6	Variation nette du passif	3100
...		Reserves officielles de liquidités inter.	3210
...		Avoirs officiels en or et en devises étrangères	3211
...		Fonds monétaire international, compte général	3212
...		Droits de tirage spéciaux	3213
...	6.2	Argent liquide et dépôts	3310
...		Argent liquide et dépôts bancaires	3311
150684	150730	150778	...	6.2.2	Dépôts dans les autres institutions	3312
...		Devises et dépôts étrangers	3313
...	6.3	Comptes à payer	3320
...		Crédit à la consommation	3321
...	150893	6.3.2	Comptes à payer	3322
150685	150731	150779	150894	6.4	Emprunts	3330
150686	150732	150780	150895	6.4.1	Emprunts bancaires	3331
150687	150733	150781	150896	6.4.2	Autres emprunts	3332
...		Effets à court terme, Gouvernement du Canada	3340
...	150741	150791	...	6.6	Autres effets à court terme	3350
...	150743	150790	150897	6.7	Hypothèques	3410
...	6.8	Obligations	3420
...		Obligations fédérales	3421
...		Obligations provinciales	3422
...		Obligations municipales	3423
150693	150740	150789	...	6.6.4	Autres obligations canadiennes	3424
...	150886	6.9	Assurances-vie et rentes	3430
...	150735	150783	150898	6.10	Engagements envers des entreprises associées	3510
...	6.10.2	Constituées (1)	3512
...		Publiques	3513
...	150736	150784	150899	6.11	Actions (1)	3520
...		Investissements étrangers	3530
150688	150737	150785	150900	6.13	Autres éléments du passif	3610
...		Reserves monétaires officielles (compensation)	3700
150689	150738	150786	...	7	Divergence (1900-2000)	4000

Category	Transaction Category	Series	Sectors and Corresponding Matrix Numbers				
			VII-1 000720	VII-2 000721	VII-3 000723	VIII 000724	VIII-1 000725
			Numbers are Prefixed by a "D"				
1100	Gross Saving	1	150902	150941		151056	151114
1101	Statistical Discrepancy, NIEA	
1200	C.C.A. and Misc. Valuation Adjustments	1.2	150903	151057	151152
1400	Net Saving	1.3	150904	151058	151115
1500	Non-Financial Capital Acquisition	2	150905	150942	151024	151059	151116
1501	Statistical Discrepancy, NIEA	
1600	Gross Fixed Capital Formation	2.2	150906	151060	151117
1700	Value of Physical Change in Inventories	
1800	Net Purchases of Existing Assets	2.4	150907	150944	151025	151061	151118
1900	Net Lending or Borrowing (1100-1500)	3	150908	150945	151026	151062	151119
2000	Net Financial Investment (2100-3100)	4	150909	150946	151027	151063	151120
2100	Net Increase in Financial Assets	5	150910	150947	151028	151064	151121
2210	Official International Reserves	
2211	Official Holdings of Gold & For. Exch.	
2212	International Monetary Fund, Gen. Acct.	
2213	Special Drawing Rights	
2310	Currency and Deposits	5.2	150911	150948	151029	151065	151122
2311	Currency and Bank Deposits	5.2.1	150912	150949	151030	151066	151123
2312	Deposits in Other Institutions	5.2.2	150913	150950	151031	151067	151124
2313	Foreign Currency and Deposits	5.2.3	150914	150967	151048	151068	151125
2320	Receivables	5.3	150975	151069	...
2321	Consumer credit	5.3.1	150916	151070	...
2322	Trade Receivables	5.3.2	150901	150952	151033	151071	...
2330	Loans	5.4
2331	Bank loans	
2332	Other loans	5.4.2	150918	150954	151046	151073	151129
2340	Short-term Paper, Government of Canada	5.5	150919	150968	151049	151074	151130
2350	Finance and Other Short-term Paper	5.6	150920	150969	151047	151075	151131
2410	Mortgages	5.7	150921	150955	151034	151076	...
2420	Bonds	5.8	150922	150956	151035	151077	151132
2421	Government of Canada Bonds	5.8.1	150923	150957	151036	151078	151133
2422	Provincial Government Bonds	5.8.2	150924	150958	151037	151079	151134
2423	Municipal Government Bonds	5.8.3	150925	150959	151038	151080	151135
2424	Other Canadian Bonds	5.8.4	150926	150960	151039	151081	151136
2430	Life Insurance and Pensions	
2510	Claims on Associated Enterprises	5.10
2512	Corporate	5.10.2	150932	151083	151138
2513	Government	
2520	Stocks (1)	5.11	150927	150961	151040	151084	151139
2530	Foreign Investments	5.12	150933	150962	151041	151085	151140
2610	Other Financial Assets	5.13	150931	150963	151042	151086	151141
2700	Official Monetary Reserve Offsets	
3100	Net Increase in Liabilities	6	150928	150964	151043	151087	151142
3210	Official International Reserves	
3211	Official Holdings of Gold & For. Exch.	
3212	International Monetary Fund, Gen. Acct.	
3213	Special Drawing Rights	
3310	Currency and Deposits	6.2
3311	Currency and Bank Deposits	
3312	Deposits in Other Institutions	6.2.2	151089	...
3313	Foreign Currency and Deposits	
3320	Payables	6.3
3321	Consumer Credit	
3322	Trade Payables	6.3.2	150934	150970	...	151091	...
3330	Loans	6.4	150935	150971	...	151092	151143
3331	Bank Loans	6.4.1	150936	150972	...	151093	151144
3332	Other Loans	6.4.2	150937	150973	...	151094	151145
3340	Short-term Paper, Government of Canada	
3350	Finance and Other Short-term Paper	6.6	151095	151151
3410	Mortgages	6.7	150938	151096	...
3420	Bonds	6.8
3421	Government of Canada Bonds	
3422	Provincial Government Bonds	
3423	Municipal Government Bonds	
3424	Other Canadian Bonds	6.8.4	151098	...
3430	Life Insurance and Pensions	6.9	150929	150965	151044	151104	...
3510	Claims of Associated Enterprises	6.10
3512	Corporate (1)	6.10.2	150939	151100	151147
3513	Government	
3520	Stocks (1)	6.11	150940	151101	151148
3530	Foreign Investments	
3610	Other Liabilities	6.13	150976	150974	151050	151102	151149
3700	Official Monetary Reserve Offsets	
4000	Discrepancy (1900-2000)	7	150930	151103	151150

Secteurs et numéros de matrices correspondants

VIII-2 000726	VIII-3 000722	VIII-4 000718	Série	Catégorie d'opération	Catégorie	
Les numéros commencent par "0"						
151161	150977	...	150977	1	Épargne brute	1100
...		Divergence statisque, CNRD	1101
...	150978	...	150978	1.2	Prov. pour cons. de cap. et ajust. divers	1200
151162	150979	...	150979	1.3	Épargne nette	1400
151163	150980	...	150980	2	Acquisition de capital non financier	1500
...		Divergence statisque, CNRD	1501
...	150981	...	150981	2.2	Formation brute de capital fixe	1600
...		Valeur de la variation matérielle des stocks	1700
151195	150982	...	150982	2.4	Achats nets d'actifs existants et intangibles	1800
151164	150983	...	150983	3	Prêt ou emprunt net (1100-1500)	1900
151165	150984	...	150984	4	Investissement financier net (2100-3100)	2000
151166	150985	...	150985	5	Variation nette de l'actif financier	2100
...		Réserves officielles de liquidités inter.	2210
...		Avoirs officiels en or et en devises étrangères	2211
...		Fonds monétaire international, compte général	2212
...		Droits de tirage spéciaux	2213
151167	150986	...	150986	5.2	Argent liquide et dépôts	2310
151168	150987	...	150987	5.2.1	Argent liquide et dépôts bancaires	2311
151169	150988	...	150988	5.2.2	Dépôts dans les autres institutions	2312
151170	150989	...	150989	5.2.3	Devises et dépôts étrangers	2313
...	5.3	Comptes à recevoir	2320
...	150811	5.3.1	Crédit à la consommation	2321
...	150991	5.3.2	Comptes à recevoir	2322
...	5.4	Prêts	2330
...		Prêts bancaires	2331
152002	151017	...	150813	5.4.2	Autres prêts	2332
151173	150992	...	150814	5.5	Effets à court terme, Gouvernement du Canada	2340
151194	150993	...	150815	5.6	Autres effets à court terme	2350
151174	150994	...	150816	5.7	Hypothèques	2410
151175	150995	...	150817	5.8	Obligations	2420
151176	150996	...	150818	5.8.1	Obligations fédérales	2421
151177	150997	...	150819	5.8.2	Obligations provinciales	2422
151178	150998	...	150820	5.8.3	Obligations municipales	2423
151179	150999	...	150821	5.8.4	Autres obligations canadiennes	2424
...		Assurances-vie et rentes	2430
...	5.10	Créances sur des entreprises associées	2510
151181	151001	...	150823	5.10.2	Constituées	2512
...		Publiques	2513
151182	151002	...	150824	5.11	Actions (1)	2520
151183	151003	...	150825	5.12	Investissements étrangers	2530
151184	151004	...	150826	5.13	Autres éléments de l'actif financier	2610
...		Réserves monétaires officielles (compensation)	2700
151185	151005	...	150827	6	Variation nette du passif	3100
...		Réserves officielles de liquidités inter.	3210
...		Avoirs officiels en or et en devises étrangères	3211
...		Fonds monétaire international, compte général	3212
...		Droits de tirage spéciaux	3213
...	6.2	Argent liquide et dépôts	3310
...		Argent liquide et dépôts bancaires	3311
...	6.2.2	Dépôts dans les autres institutions	3312
...		Devises et dépôts étrangers	3313
...	6.3	Comptes à payer	3320
...		Crédit à la consommation	3321
...	151007	6.3.2	Comptes à payer	3322
151188	151013	...	150830	6.4	Emprunts	3330
151189	151014	...	150831	6.4.1	Emprunts bancaires	3331
151190	151015	...	150832	6.4.2	Autres emprunts	3332
...		Effets à court terme, Gouvernement du Canada	3340
...	150833	6.6	Autres effets à court terme	3350
...	151016	...	150834	6.7	Hypothèques	3410
...	6.8	Obligations	3420
...		Obligations fédérales	3421
...		Obligations provinciales	3422
...		Obligations municipales	3423
...	...	150836	...	6.8.4	Autres obligations canadiennes	3424
...		Assurances-vie et rentes	3430
...	6.10	Engagements envers des entreprises associées	3510
...	151009	...	150838	6.10.2	Constituées (1)	3512
...		Publiques	3513
151191	151010	...	150839	6.11	Actions (1)	3520
...		Investissements étrangers	3530
151192	151011	...	150840	6.13	Autres éléments du passif	3610
...		Réserves monétaires officielles (compensation)	3700
151193	151012	...	150841	7	Divergence (1900-2000)	4000

		Sectors and Corresponding Matrix Numbers					
Category	Transaction Category	Series	VIII-5 000727	VIII-6 000728	IX 000729	IX-1 000730	IX-2 000731
			Numbers are Prefixed by a "D"				
1100	Gross Saving	1	151911	151250	151308	151365	151409
1101	Statistical Discrepancy, NIEA	
1200	C.C.A. and Misc. Valuation Adjustments	1.2	151912	151251	151309	151366	151410
1400	Net Saving	1.3	...	151252	151310	151367	151411
1500	Non-Financial Capital Acquisition	2	151913	151253	151311	151368	151412
1501	Statistical Discrepancy, NIEA	
1600	Gross Fixed Capital Formation	2.2	151914	151254	151312	151903	151413
1700	Value of Physical Change in Inventories	2.3	151313	...	151414
1800	Net Purchases of Existing Assets	2.4	151915	151255	151314	151369	151415
1900	Net Lending or Borrowing (1100-1500)	3	151916	151256	151315	151370	151416
2000	Net Financial Investment (2100-3100)	4	151917	151257	151316	151371	151417
2100	Net Increase in Financial Assets	5	151918	151258	151317	151372	151418
2210	Official International Reserves	
2211	Official Holdings of Gold & For. Exch.	
2212	International Monetary Fund, Gen. Acct.	
2213	Special Drawing Rights	
2310	Currency and Deposits	5.2	151919	151259	151318	151241	151419
2311	Currency and Bank Deposits	5.2.1	151920	151260	151319	151374	151420
2312	Deposits in Other Institutions	5.2.2	151921	151261	151320	...	151421
2313	Foreign Currency and Deposits	5.2.3	151922	151262	151321	151243	151422
2320	Receivables	5.3
2321	Consumer credit	5.3.1	...	151264
2322	Trade Receivables	5.3.2	151923	...	151323	151376	151424
2330	Loans	5.4
2331	Bank loans	
2332	Other loans	5.4.2	151946	151267	151325	151378	151426
2340	Short-term Paper, Government of Canada	5.5	151924	151268	151326	151379	151455
2350	Finance and Other Short-term Paper	5.6	151925	151269	151327	151399	151427
2410	Mortgages	5.7	151926	151270	151328	151380	151428
2420	Bonds	5.8	151927	151271	151329	151381	151429
2421	Government of Canada Bonds	5.8.1	151928	151272	151330	151382	151430
2422	Provincial Government Bonds	5.8.2	151929	151273	151331	151383	151431
2423	Municipal Government Bonds	5.8.3	151930	151274	151332	151384	151432
2424	Other Canadian Bonds	5.8.4	151931	151275	151333	151385	151433
2430	Life Insurance and Pensions	
2510	Claims on Associated Enterprises	5.10	151355	151402	...
2512	Corporate	5.10.2	151932	151277	151356	151403	...
2513	Government	5.10.3	151357	151387	...
2520	Stocks (1)	5.11	151933	151278	151336	151400	151436
2530	Foreign Investments	5.12	151934	151279	151337	...	151437
2610	Other Financial Assets	5.13	151935	151280	151338	151388	151438
2700	Official Monetary Reserve Offsets	
3100	Net Increase in Liabilities	6	151936	151281	151339	151389	151439
3210	Official International Reserves	
3211	Official Holdings of Gold & For. Exch.	
3212	International Monetary Fund, Gen. Acct.	
3213	Special Drawing Rights	
3310	Currency and Deposits	6.2
3311	Currency and Bank Deposits	
3312	Deposits in Other Institutions	6.2.2	...	151283	151341	...	151441
3313	Foreign Currency and Deposits	
3320	Payables	6.3
3321	Consumer Credit	
3322	Trade Payables	6.3.2	151937	...	151343	151391	151443
3330	Loans	6.4	151938	151286	151344	151408	151444
3331	Bank Loans	6.4.1	151939	151287	151345	151393	151445
3332	Other Loans	6.4.2	151940	151288	151346	151406	151446
3340	Short-term Paper, Government of Canada	
3350	Finance and Other Short-term Paper	6.6	...	151289	151347	151394	151456
3410	Mortgages	6.7	151941	151290	151348	...	151447
3420	Bonds	6.8	151360
3421	Government of Canada Bonds	
3422	Provincial Government Bonds	6.8.2	151350	...	151449
3423	Municipal Government Bonds	
3424	Other Canadian Bonds	6.8.4	...	151292	151361	151407	...
3430	Life Insurance and Pensions	6.9	151942
3510	Claims of Associated Enterprises	6.10	151358	151404	...
3512	Corporate (1)	6.10.2	151943	151294	151359	151405	...
3513	Government	6.10.3	151362	151396	151451
3520	Stocks (1)	6.11	...	151295	151357	151401	151454
3530	Foreign Investments	
3610	Other Liabilities	6.13	151944	151296	151353	151397	151452
3700	Official Monetary Reserve Offsets	
4000	Discrepancy (1900-2000)	7	151945	151297	151354	151398	151453

Secteurs et numéros de matrices correspondants

X	X1	X1-1	X1-2	Série	Catégorie d'opération	Catégorie
000732	000733	000734	000735			
Les numéros commencent par "0"						
151464	151526	151582	151636	1	Épargne brute	1100
...		Divergence statistique, CNRD	1101
151465	151527	151583	151637	1.2	Prov. pour cons. de cap. et ajust. divers	1200
151466	151528	151584	151638	1.3	Épargne nette	1400
151467	151529	151585	151639	2	Acquisition de capital non financier	1500
...		Divergence statistique, CNRD	1501
151468	151530	151586	151640	2.2	Formation brute de capital fixe	1600
151469	151531	151587	151641	2.3	Valeur de la variation matérielle des stocks	1700
151470	151532	151588	151642	2.4	Achats nets d'actifs existants et intangibles	1800
151471	151533	151589	151643	3	Prêt ou emprunt net (1100-1500)	1900
151472	151534	151590	151644	4	Investissement financier net (2100-3100)	2000
151473	151535	151591	151645	5	Variation nette de l'actif financier	2100
...		Reserves officielles de liquidités inter.	2210
...		Avoirs officiels en or et en devises étrangères	2211
...		Fonds monétaire international, compte général	2212
...		Droits de tirage spéciaux	2213
151474	151536	151592	151646	5.2	Argent liquide et dépôts	2310
151475	151537	151593	151647	5.2.1	Argent liquide et dépôts bancaires	2311
151476	151538	151594	151648	5.2.2	Dépôts dans les autres institutions	2312
151477	151539	151595	151649	5.2.3	Devises et dépôts étrangers	2313
...	5.3	Comptes à recevoir	2320
...		Crédit à la consommation	2321
151479	151541	151597	151651	5.3.2	Comptes à recevoir	2322
...	5.4	Prêts	2330
...		Prêts bancaires	2331
151481	151543	151599	151653	5.4.2	Autres prêts	2332
151482	151544	151600	151654	5.5	Effets à court terme, Gouvernement du Canada	2340
151483	151545	151628	151676	5.6	Autres effets à court terme	2350
151484	151546	151601	...	5.7	Hypothèques	2410
151485	151547	151602	151655	5.8	Obligations	2420
151486	151548	151603	151656	5.8.1	Obligations fédérales	2421
151487	151549	151604	151657	5.8.2	Obligations provinciales	2422
151488	151550	151605	151658	5.8.3	Obligations municipales	2423
151489	151551	151606	151659	5.8.4	Autres obligations canadiennes	2424
...		Assurances-vie et rentes	2430
...	5.10	Créances sur des entreprises associées	2510
...		Constituées	2512
151491	151553	151608	151661	5.10.3	Publiques	2513
151492	151554	151609	...	5.11	Actions (1)	2520
151493	151555	151610	...	5.12	Investissements étrangers	2530
151494	151556	151611	151662	5.13	Autres éléments de l'actif financier	2610
...		Reserves monétaires officielles (compensation)	2700
151495	151557	151612	151663	6	Variation nette du passif	3100
...		Reserves officielles de liquidités inter.	3210
...		Avoirs officiels en or et en devises étrangères	3211
...		Fonds monétaire international, compte général	3212
...		Droits de tirage spéciaux	3213
151496	6.2	Argent liquide et dépôts	3310
151497	6.2.1	Argent liquide et dépôts bancaires	3311
151498	6.2.2	Dépôts dans les autres institutions	3312
...		Devises et dépôts étrangers	3313
...	6.3	Comptes à payer	3320
...		Crédit à la consommation	3321
151500	151559	151614	151665	6.3.2	Comptes à payer	3322
151516	151560	151615	151666	6.4	Emprunts	3330
151517	151561	151616	151667	6.4.1	Emprunts bancaires	3331
151502	151562	151617	151668	6.4.2	Autres emprunts	3332
151503	6.5	Effets à court terme, Gouvernement du Canada	3340
...	151572	151626	151675	6.6	Autres effets à court terme	3350
...	151563	151618	...	6.7	Hypothèques	3410
...	151564	151619	...	6.8	Obligations	3420
151505	6.8.1	Obligations fédérales	3421
...	151565	151620	...	6.8.2	Obligations provinciales	3422
...	151566	...	151670	6.8.3	Obligations municipales	3423
...	151567	6.8.4	Autres obligations canadiennes	3424
151506	6.9	Assurances-vie et rentes	3430
...	6.10	Engagements envers des entreprises associées	3510
...		Constituées (1)	3512
151508	151569	151623	151672	6.10.3	Publiques	3513
...		Actions (1)	3520
...		Investissements étrangers	3530
151509	151570	151624	151673	6.13	Autres éléments du passif	3610
...		Reserves monétaires officielles (compensation)	3700
151515	151571	151625	151674	7	Divergence (1900-2000)	4000

Sectors and Corresponding Matrix Numbers

Category	Transaction Category	Series	XI-3	XII	XII-1	XII-2	XIII
			000736	000737	000738	000739	000740
Numbers are Prefixed by a "0"							
1100	Gross Saving	1	151685	151731	151755	151779	151799
1101	Statistical Discrepancy, NIEA	
1200	C.C.A. and Misc. Valuation Adjustments	1.2	151686
1400	Net Saving	1.3	151687	151732	151756	151780	151800
1500	Non-Financial Capital Acquisition	2	151688	151801
1501	Statistical Discrepancy, NIEA	
1600	Gross Fixed Capital Formation	2.2	151689
1700	Value of Physical Change in Inventories	2.3	151690
1800	Net Purchases of Existing Assets	2.4	151691	151802
1900	Net Lending or Borrowing (1100-1500)	3	151692	151734	151758	151782	151803
2000	Net Financial Investment (2100-3100)	4	151693	151735	151759	151783	151804
2100	Net Increase in Financial Assets	5	151694	151736	151760	151784	151805
2210	Official International Reserves	
2211	Official Holdings of Gold & For. Exch.	
2212	International Monetary Fund, Gen. Acct.	
2213	Special Drawing Rights	
2310	Currency and Deposits	5.2	151695	151839
2311	Currency and Bank Deposits	5.2.1	151696	151807
2312	Deposits in Other Institutions	5.2.2	151697	151808
2313	Foreign Currency and Deposits	5.2.3	151840
2320	Receivables	5.3	151846
2321	Consumer credit	
2322	Trade Receivables	5.3.2	151699	151845
2330	Loans	5.4
2331	Bank loans	
2332	Other loans	5.4.2	151810
2340	Short-term Paper, Government of Canada	5.5	151700	151811
2350	Finance and Other Short-term Paper	5.6	151701	151812
2410	Mortgages	5.7	151702	151843
2420	Bonds	5.8	151703	151737	151761	...	151813
2421	Government of Canada Bonds	5.8.1	151704	151738	151762	...	151814
2422	Provincial Government Bonds	5.8.2	151705	151739	151763	...	151815
2423	Municipal Government Bonds	5.8.3	151706	151816
2424	Other Canadian Bonds	5.8.4	151707	151817
2430	Life Insurance and Pensions	
2510	Claims on Associated Enterprises	5.10
2512	Corporate	5.10.2	151819
2513	Government	5.10.3	...	151741	151765	151786	...
2520	Stocks (1)	5.11	151708	151820
2530	Foreign Investments	
2610	Other Financial Assets	5.13	151709	151742	151766	151789	151821
2700	Official Monetary Reserve Offsets	5.14
3100	Net Increase in Liabilities	6	151710	151825
3210	Official International Reserves	6.1	151826
3211	Official Holdings of Gold & For. Exch.	6.1.1	151827
3212	International Monetary Fund, Gen. Acct.	6.1.2	151828
3213	Special Drawing Rights	6.1.3	151829
3310	Currency and Deposits	6.2
3311	Currency and Bank Deposits	
3312	Deposits in Other Institutions	
3313	Foreign Currency and Deposits	6.2.3	151831
3320	Payables	6.3	151847
3321	Consumer Credit	
3322	Trade Payables	6.3.2	151712	151848
3330	Loans	6.4	151713	151841
3331	Bank Loans	6.4.1	151714	151842
3332	Other Loans	6.4.2	151715	151833
3340	Short-term Paper, Government of Canada	
3350	Finance and Other Short-term Paper	
3410	Mortgages	6.7	151716	151844
3420	Bonds	6.8
3421	Government of Canada Bonds	
3422	Provincial Government Bonds	
3423	Municipal Government Bonds	
3424	Other Canadian Bonds	6.8.4	151718
3430	Life Insurance and Pensions	
3510	Claims of Associated Enterprises	6.10
3512	Corporate (1)	6.10.2	151835
3513	Government	
3520	Stocks (1)	
3530	Foreign Investments	6.12	151836
3610	Other Liabilities	6.13	151719	151837
3700	Official Monetary Reserve Offsets	
4000	Discrepancy (1900-2000)	7	151720	151744	151768	151788	151838

Secteurs et numéros de matrices correspondants

XIV 000741	TOTAL 000743	Série	Catégorie d'opération	Catégorie
Les numéros commencent par "0"				
151849	151950	1	Epargne brute	1100
151850	151951	1.1	Divergence statistique, CNRO	1101
...	151952	1.2	Prov. pour cons. de cap. et ajust. divers	1200
...	151953	1.3	Epargne nette	1400
151851	151954	2	Acquisition de capital non financier	1500
151852	151955	2.1	Divergence statistique, CNRO	1501
...	151956	2.2	Formation brute de capital fixe	1600
...	151957	2.3	Valeur de la variation matérielle des stocks	1700
...	151958	2.4	Achats nets d'actifs existants et intangibles	1800
151853	151959	3	Prêt ou emprunt net (1100-1500)	1900
151854	151960	4	Investissement financier net (2100-3100)	2000
151857	151961	5	Variation nette de l'actif financier	2100
...	151962	5.1	Reserves officielles de liquidités inter.	2210
...	151963	5.1.1	Avoirs officiels en or et en devises étrangères	2211
...	151964	5.1.2	Fonds monétaire international, compte général	2212
...	151965	5.1.3	Odroits de tirage spéciaux	2213
151859	151966	5.2	Argent liquide et dépôts	2310
...	151967	5.2.1	Argent liquide et dépôts bancaires	2311
...	151968	5.2.2	Dépôts dans les autres institutions	2312
151856	151969	5.2.3	Devises et dépôts étrangers	2313
...	151970	5.3	Comptes à recevoir	2320
...	151971	5.3.1	Crédit à la consommation	2321
...	151972	5.3.2	Comptes à recevoir	2322
...	151973	5.4	Prêts	2330
...	151974	5.4.1	Prêts bancaires	2331
...	151975	5.4.2	Autres prêts	2332
...	151976	5.5	Effets à court terme, Gouvernement du Canada	2340
...	151977	5.6	Autres effets à court terme	2350
...	151978	5.7	Hypothèques	2410
...	151979	5.8	Obligations	2420
...	151980	5.8.1	Obligations fédérales	2421
...	151981	5.8.2	Obligations provinciales	2422
...	151982	5.8.3	Obligations municipales	2423
...	151983	5.8.4	Autres obligations canadiennes	2424
...	151984	5.9	Assurances-vie et rentes	2430
...	151985	5.10	Créances sur des entreprises associées	2510
...	151986	5.10.2	Constituées	2512
...	151987	5.10.3	Publiques	2513
...	151988	5.11	Actions (1)	2520
...	151989	5.12	Investissements étrangers	2530
...	151990	5.13	Autres éléments de l'actif financier	2610
...	151991	5.14	Reserves monétaires officielles (compensation)	2700
...	151992	6	Variation nette du passif	3100
...	151993	6.1	Reserves officielles de liquidités inter.	3210
...	151994	6.1.1	Avoirs officiels en or et en devises étrangères	3211
...	151995	6.1.2	Fonds monétaire international, compte général	3212
...	151996	6.1.3	Odroits de tirage spéciaux	3213
...	151997	6.2	Argent liquide et dépôts	3310
...	151998	6.2.1	Argent liquide et dépôts bancaires	3311
...	151999	6.2.2	Dépôts dans les autres institutions	3312
...	152000	6.2.3	Devises et dépôts étrangers	3313
...	152001	6.3	Comptes à payer	3320
...	152024	6.3.1	Crédit à la consommation	3321
...	152003	6.3.2	Comptes à payer	3322
...	152004	6.4	Emprunts	3330
...	152005	6.4.1	Emprunts bancaires	3331
...	152006	6.4.2	Autres emprunts	3332
...	152007	6.5	Effets à court terme, Gouvernement du Canada	3340
...	152008	6.6	Autres effets à court terme	3350
...	152009	6.7	Hypothèques	3410
...	152010	6.8	Obligations	3420
...	152011	6.8.1	Obligations fédérales	3421
...	152012	6.8.2	Obligations provinciales	3422
...	152013	6.8.3	Obligations municipales	3423
...	152014	6.8.4	Autres obligations canadiennes	3424
...	152015	6.9	Assurances-vie et rentes	3430
...	152016	6.10	Engagements envers des entreprises associées	3510
...	152017	6.10.2	Constituées (1)	3512
...	152018	6.10.3	Publiques	3513
...	152019	6.11	Actions (1)	3520
...	152020	6.12	Investissements étrangers	3530
...	152021	6.13	Autres éléments du passif	3610
...	152022	6.14	Reserves monétaires officielles (compensation)	3700
151855	152023	7	Divergence (1900-2000)	4000

Category	Transaction Category	Series	Sectors and Corresponding Matrix Numbers				
			I & II 000751	III 000752	IV 000753	IV-1 000754	IV-2 000755
Numbers are Prefixed by a "D"							
1000	TOTAL ASSETS (1500+2100)	1	160052	160132	160202	160272	160342
1500	Non-Financial Capital Acquisition	2	160063	160133	160203	160273	160343
1610	Residential Structures	2.1	160064	160134	160204	160274	160344
1620	Non-Residential Structures	2.2	160065	160135	160205	160275	160345
1630	Machinery and Equipment	2.3	160066	160136	160206	160276	160346
1640	Consumer Durables	2.4	160067
1700	Value of Physical Change in Inventories	2.5	160068	160138	160208	160278	160348
1800	Net Purchases of Existing Assets	2.6	160069	160139	160209	160279	160349
2000	Net Financial Investment (2100-3100)	3	160001	160071	160141	160211	160281
2100	FINANCIAL ASSETS	5	160000	160070	160140	160210	160280
2210	Official International Reserves
2211	Official Holdings of Gold & For. Exch.
2212	International Monetary Fund, Gen. Acct.
2213	Special Drawing Rights
2310	Currency and Deposits	5.2	160005	160075	160145	160215	160285
2311	Currency and Bank Deposits	5.2.1	160006	160076	160146	160216	160286
2312	Deposits in Other Institutions	5.2.2	160007	160077	160147	160217	160287
2313	Foreign Currency and Deposits	5.2.3	160008	160078	160148	160218	160288
2320	Receivables	5.3	160009	160079	160149	160219	160289
2321	Consumer credit	5.3.1	160010	160080
2322	Trade Receivables	5.3.2	...	160081	160151	160221	160291
2330	Loans	5.4	...	160082	160152	160222	160292
2331	Bank loans
2332	Other loans	5.4.2	...	160084	160154	160224	160294
2340	Short-term Paper, Government of Canada	5.5	160015	160085	160155	160225	160295
2350	Finance and Other Short-term Paper	5.6	160016	160086	160156	160226	160296
2410	Mortgages	5.7	160017	160087	160157	160227	160297
2420	Bonds	5.8	160018	160088	160158	160228	160298
2421	Government of Canada Bonds	5.8.1	160019	160089	160159	160229	160299
2422	Provincial Government Bonds	5.8.2	160020	160090	160160	160230	160300
2423	Municipal Government Bonds	5.8.3	160021	160091	160161	160231	160301
2424	Other Canadian Bonds	5.8.4	160022	160092	160162	160232	160302
2430	Life Insurance and Pensions	5.9	160023
2510	Claims on Associated Enterprises	5.10	...	160094	160164	160234	160304
2512	Corporate	5.10.2	...	160095	160165	160235	160305
2513	Government	5.10.3	160166	160236	160306
2520	Stocks (1)	5.11	160027	160097	160167	160237	160307
2530	Foreign Investments	5.12	160028	160098	160168	160238	160308
2610	Other Financial Assets	5.13	160029	160099	160169	160239	160309
2700	Official Monetary Reserve Offsets
3000	LIABILITIES AND NET WORTH (3100+5000)	4	160002	160072	160142	160212	160282
3100	LIABILITIES	6	160031	160101	160171	160241	160311
3210	Official International Reserves
3211	Official Holdings of Gold & For. Exch.
3212	International Monetary Fund, Gen. Acct.
3213	Special Drawing Rights
3310	Currency and Deposits
3311	Currency and Bank Deposits
3312	Deposits in Other Institutions
3313	Foreign Currency and Deposits
3320	Payables	6.3	160040	160110	160180	160250	160320
3321	Consumer Credit	1.1	160041
3322	Trade Payables	6.3.2	160042	160112	160182	160252	160322
3330	Loans	6.4	160043	160113	160183	160253	160323
3331	Bank Loans	1.2	160044	160114	160184	160254	160324
3332	Other Loans	1.3	160045	160115	160185	160255	160325
3340	Short-term Paper, Government of Canada
3350	Finance and Other Short-term Paper	6.6	160047	160117	160187	160257	160327
3410	Mortgages	1.6	160048	160118	160188	160258	160328
3420	Bonds	6.8	160049	160119	160189	160259	160329
3421	Government of Canada Bonds	6.8.1	160190	160260	...
3422	Provincial Government Bonds	6.8.2	160191	...	160331
3423	Municipal Government Bonds	6.8.3	160192
3424	Other Canadian Bonds	1.7	160053	160123	160193	160263	160333
3430	Life Insurance and Pensions
3510	Claims of Associated Enterprises	6.10	...	160125	160195	160265	160335
3512	Corporate (1)	6.10.2	...	160126	160196	160266	...
3513	Government	6.10.3	160197	160267	160337
3520	Stocks (1)	6.11	...	160128	160198	160268	160338
3530	Foreign Investments
3610	Other Liabilities	6.13	...	160130	160200	160270	160340
3700	Official Monetary Reserve Offsets
5000	NET WORTH: 1000-3100 (6)	8	160003	160073	160143	160213	160283
6000	NET WORTH: with non-financial assets at current values (7)	9	...	160074	160144	160214	160284
7000	NET WORTH: historical cost basis (8)	10	...	160102	160172	160242	160312

Secteurs et numéros de matrices correspondants

IV-3	V	V-1	V-2	Série	Catégorie d'opération	Catégorie
000756	000757	000758	000759			
Les numéros commencent par "D"						
160412	160482	160552	160622	1	TOTAL DES ACTIFS (1500+2100)	1000
160413	160483	160553	...	2	Acquisition de capital non financier	1500
...	2.1	Immeubles résidentiels	1610
160415	160485	160555	...	2.2	Immeubles non résidentiels	1620
160416	160486	160556	...	2.3	Équipement et matériel	1630
...		Biens durables de consommation	1640
160418	2.5	Valeur de la variation matérielle des stocks	1700
160419	160489	160559	...	2.6	Achats nets d'actifs existants et intangibles	1800
160351	160425	160495	...	3	Investissement financier net (2100-3100)	2000
160350	160420	160490	160560	5	ACTIFS FINANCIERS	2100
...	160421	160491	160561	5.1	Reserves officielles de liquidités inter.	2210
...	160422	160492	160562	5.1.1	Avoirs officiels en or et en devises étrangères	2211
...	160423	...	160563	5.1.2	Fonds monétaire international, compte général	2212
...	160424	...	160564	5.1.3	Droits de tirage spéciaux	2213
160355	5.2	Argent liquide et dépôts	2310
160356	5.2.1	Argent liquide et dépôts bancaires	2311
...	5.2.2	Dépôts dans les autres institutions	2312
...	5.2.3	Devises et dépôts étrangers	2313
160359	5.3	Comptes à recevoir	2320
...		Crédit à la consommation	2321
160361	5.3.2	Comptes à recevoir	2322
...	160432	160502	...	5.4	Prêts	2330
...		Prêts bancaires	2331
...	160434	160504	...	5.4.2	Autres prêts	2332
160365	160435	160505	...	5.5	Effets à court terme, Gouvernement du Canada	2340
...	160436	160506	...	5.6	Autres effets à court terme	2350
...	5.7	Hypothèques	2410
160368	160438	160508	...	5.8	Obligations	2420
...	160439	160509	...	5.8.1	Obligations fédérales	2421
...	5.8.2	Obligations provinciales	2422
160371	5.8.3	Obligations municipales	2423
160372	5.8.4	Autres obligations canadiennes	2424
...		Assurances-vie et rentes	2430
160374	160444	160514	...	5.10	Créances sur des entreprises associées	2510
...		Constituées	2512
160376	160446	160516	...	5.10.3	Publiques	2513
...		Actions (1)	2520
...		Investissements étrangers	2530
160379	160449	160519	160589	5.13	Autres éléments de l'actif financier	2610
...		Reserves monétaires officielles (compensation)	2700
160352	160426	160496	160566	4	PASSIF ET VALEUR NETTE (3100+5000)	3000
160381	160451	160521	160591	6	PASSIF	3100
...		Reserves officielles de liquidités inter.	3210
...		Avoirs officiels en or et en devises étrangères	3211
...		Fonds monétaire international, compte général	3212
...		Droits de tirage spéciaux	3213
...	160456	160526	...	6.2	Argent liquide et dépôts	3310
...	160457	160527	...	6.2.1	Argent liquide et dépôts bancaires	3311
...		Dépôts dans les autres institutions	3312
...		Devises et dépôts étrangers	3313
160390	6.3	Comptes à payer	3320
...		Crédit à la consommation	3321
160392	6.3.2	Comptes à payer	3322
160393	6.4	Emprunts	3330
160394	1.2	Emprunts bancaires	3331
160395	1.3	Autres emprunts	3332
...		Effets à court terme, Gouvernement du Canada	3340
...		Autres effets à court terme	3350
160398	1.6	Hypothèques	3410
160399	6.8	Obligations	3420
...		Obligations fédérales	3421
...		Obligations provinciales	3422
160402	6.8.3	Obligations municipales	3423
...		Autres obligations canadiennes	3424
...		Assurances-vie et rentes	3430
160405	160475	160545	160615	5.10	Engagements envers des entreprises associées	3510
...		Constituées (1)	3512
160407	160477	160547	160617	6.10.3	Publiques	3513
...		Actions (1)	3520
...		Investissements étrangers	3530
160410	160480	160550	...	6.13	Autres éléments du passif	3610
...	160481	160551	...	6.14	Reserves monétaires officielles (compensation)	3700
160353	8	VALEUR NETTE: 1000-3100 (6)	5000
...		VALEUR NETTE: incluant les actifs non financiers	6000
160354	9	à prix courants (7)	
...	160429	160499	...	10	VALEUR NETTE: au coût historique (8)	7000

Category	Transaction Category	Series	Sectors and Corresponding Matrix Numbers				
			V-3 000760	VI 000761	VI-1 000762	VI-2 000763	VI-2.1 000764
Numbers are Prefixed by a "D"							
1000	TDAL ASSETS (1500+2100)	1	160692	160762	160832	160902	160972
1500	Non-Financial Capital Acquisition	2	...	160763	160833	160903	160973
1610	Residential Structures	2.1	160974
1620	Non-Residential Structures	2.2	...	160765	160835	160905	160975
1630	Machinery and Equipment	2.3	...	160766	160836	160906	160976
1640	Consumer Durables
1700	Value of Physical Change in Inventories
1800	Net Purchases of Existing Assets	2.6	...	160769	160839	160909	160979
2000	Net Financial Investment (2100-3100)	3	...	160701	160771	160841	160911
2100	FINANCIAL ASSETS	5	160630	160700	160770	160840	160910
2210	Official International Reserves	5.1	160631
2211	Official Holdings of Gold & For.Exch.	5.1.1	160632
2212	International Monetary Fund, Gen. Acct.	5.1.2	160633
2213	Special Drawing Rights
2310	Currency and Deposits	5.2	...	160705	160775	160845	160915
2311	Currency and Bank Deposits	5.2.1	...	160706	160776	160846	160916
2312	Deposits in Other Institutions	5.2.2	...	160707	160777	160847	...
2313	Foreign Currency and Deposits	5.2.3	...	160708	160778	160848	160918
2320	Receivables	5.3	...	160709	160779	160849	160919
2321	Consumer credit	5.3.1	...	160710	160780	160850	160920
2322	Trade Receivables
2330	Loans	5.4	...	160712	160782	160852	160922
2331	Bank loans	5.4.1	...	160713	160783
2332	Other loans	5.4.2	...	160714	160784	160854	160924
2340	Short-term Paper, Government of Canada	5.5	...	160715	160785	160855	160925
2350	Finance and Other Short-term Paper	5.6	...	160716	160786	160856	160926
2410	Mortgages	5.7	...	160717	160787	160857	160927
2420	Bonds	5.8	...	160718	160788	160858	160928
2421	Government of Canada Bonds	5.8.1	...	160719	160789	160859	160929
2422	Provincial Government Bonds	5.8.2	...	160720	160790	160860	160930
2423	Municipal Government Bonds	5.8.3	...	160721	160791	160861	160931
2424	Other Canadian Bonds	5.8.4	...	160722	160792	160862	160932
2430	Life Insurance and Pensions
2510	Claims on Associated Enterprises	5.10	...	160724	160794	160864	...
2512	Corporate	5.10.2	...	160725	160795	160865	...
2513	Government
2520	Stocks (1)	5.11	...	160727	160797	160867	160937
2530	Foreign Investments	5.12	...	160728	160798	160868	...
2610	Other Financial Assets	5.13	...	160729	160799	160869	160939
2700	Official Monetary Reserve Offsets
3000	LIABILITIES AND NET WDRTH (3100+5000)	4	160636	160702	160772	160841	160912
3100	LIABILITIES	6	160661	160731	160801	160871	160941
3210	Official International Reserves
3211	Official Holdings of Gold & For. Exch.
3212	International Monetary Fund, Gen. Acct.
3213	Special Drawing Rights
3310	Currency and Deposits	6.2	...	160736	160806	160876	160946
3311	Currency and Bank Deposits	6.2.1	...	160737	160807
3312	Deposits in Other Institutions	6.2.2	...	160738	...	160878	160948
3313	Foreign Currency and Deposits	6.2.3	...	160739	160809	160879	160949
3320	Payables
3321	Consumer Credit
3322	Trade Payables
3330	Loans	6.4	...	160743	160813	160883	160953
3331	Bank Loans	1.2	...	160744	...	160884	160954
3332	Other Loans	1.3	...	160745	160815	160885	...
3340	Short-term Paper, Government of Canada
3350	Finance and Other Short-term Paper	6.6	...	160747	160817	160887	...
3410	Mortgages	1.6	...	160748	...	160888	...
3420	Bonds	6.8	...	160749	160819	160889	160959
3421	Government of Canada Bonds
3422	Provincial Government Bonds
3423	Municipal Government Bonds
3424	Other Canadian Bonds	1.7	...	160753	160823	160893	160963
3430	Life Insurance and Pensions
3510	Claims of Associated Enterprises	6.10	160685	160755	160825	160895	...
3512	Corporate (1)	6.10.2	...	160756	160826	160896	...
3513	Government	6.10.3	160687
3520	Stocks (1)	6.11	...	160758	160828	160898	160968
3530	Foreign Investments
3610	Other Liabilities	6.13	...	160760	160830	160900	160970
3700	Official Monetary Reserve Offsets
5000	NET WORTH: 1000-3100 (6)	8	...	160703	160773	160843	160913
6000	NET WORTH: with non-financial assets at current values (7)	9	...	160704	160774	160844	160914
7000	NET WORTH: historical cost basis (8)	10	...	160732	160771	160872	160942

Secteurs et numéros de matrices correspondants

VI-2.2 000765	VI-2.3 000766	VI-2.4 000767	VII 000768	Série	Catégorie d'opération	Catégorie
Les numéros commencent par "D"						
161042	161112	161182	161252	1	TOTAL DES ACTIFS (1500+2100)	1000
161043	161113	161183	161253	2	Acquisition de capital non financier	1500
				2.1	Immeubles résidentiels	1610
161045	161115	161185	161255	2.2	Immeubles non résidentiels	1620
161046	161116	161186	161256	2.3	Équipement et matériel	1630
...		Biens durables de consommation	1640
					Valeur de la variation matérielle des stocks	1700
161049	161119	161189	161259	2.6	Achats nets d'actifs existants et intangibles	1800
160981	161051	161121	161191	3	Investissement financier net (2100-3100)	2000
160980	161050	161120	161190	5	ACTIFS FINANCIERS	2100
...		Réserves officielles de liquidités inter.	2210
					Avoirs officiels en or et en devises étrangères	2211
					Fonds monétaire international, compte général	2212
					Droits de tirage spéciaux	2213
160985	161055	161125	161195	5.2	Argent liquide et dépôts	2310
160986	161056	161126	161196	5.2.1	Argent liquide et dépôts bancaires	2311
160987	161057	161127	161197	5.2.2	Dépôts dans les autres institutions	2312
	161058	161128	161198	5.2.3	Devises et dépôts étrangers	2313
160989	161059	161129	161199	5.3	Comptes à recevoir	2320
160990	161060	161130	161200	5.3.1	Crédit à la consommation	2321
...	161201	5.3.2	Comptes à recevoir	2322
160992	161062	161132	161202	5.4	Prêts	2330
...		Prêts bancaires	2331
160994	161064	161134	161204	5.4.2	Autres prêts	2332
160995	161065	161135	161205	5.5	Effets à court terme, Gouvernement du Canada	2340
160996	161066	161136	161206	5.6	Autres effets à court terme	2350
160997	161067	161137	161207	5.7	Hypothèques	2410
160998	161068	161138	161208	5.8	Obligations	2420
160999	161069	161139	161209	5.8.1	Obligations fédérales	2421
161000	161070	161140	161210	5.8.2	Obligations provinciales	2422
161001	161071	161141	161211	5.8.3	Obligations municipales	2423
161002	161072	161142	161212	5.8.4	Autres obligations canadiennes	2424
...		Assurances-vie et rentes	2430
161004	161074	161144	161214	5.10	Créances sur des entreprises associées	2510
161005	161075	161145	161215	5.10.2	Constituées	2512
...		Publiques	2513
161007	161077	161147	161217	5.11	Actions (1)	2520
	161078	161148	161218	5.12	Investissements étrangers	2530
161009	161079	161149	161219	5.13	Autres éléments de l'actif financier	2610
...		Réserves monétaires officielles (compensation)	2700
160982	161052	161122	161192	4	PASSIF ET VALEUR NETTE (3100+5000)	3000
161011	161081	161151	161221	6	PASSIF	3100
...		Réserves officielles de liquidités inter.	3210
					Avoirs officiels en or et en devises étrangères	3211
					Fonds monétaire international, compte général	3212
					Droits de tirage spéciaux	3213
161016	161086	161156	...	6.2	Argent liquide et dépôts	3310
...		Argent liquide et dépôts bancaires	3311
161018	161088	161158	...	6.2.2	Dépôts dans les autres institutions	3312
...		Devises et dépôts étrangers	3313
...	161230	6.3	Comptes à payer	3320
...		Crédit à la consommation	3321
...	161232	6.3.2	Comptes à payer	3322
161023	161093	161163	161233	6.4	Emprunts	3330
161024	161094	161164	161234	1.2	Emprunts bancaires	3331
161025	161095	161165	161235	1.3	Autres emprunts	3332
...		Effets à court terme, Gouvernement du Canada	3340
...	161097	161167	...	6.6	Autres effets à court terme	3350
...	161098	161168	161238	1.6	Hypothèques	3410
161029	161099	161169	...	6.8	Obligations	3420
...		Obligations fédérales	3421
...		Obligations provinciales	3422
...		Obligations municipales	3423
161033	161103	161173	...	1.7	Autres obligations canadiennes	3424
...	161244	6.9	Assurances-vie et rentes	3430
...	161105	161175	161245	6.10	Engagements envers des entreprises associées	3510
...	161106	161176	161246	6.10.2	Constituées (1)	3512
...		Publiques	3513
...	161108	161178	161248	6.11	Actions (1)	3520
...		Investissements étrangers	3530
161040	161110	161180	161250	6.13	Autres éléments du passif	3610
...		Réserves monétaires officielles (compensation)	3700
...	161053	161123	...	8	VALEUR NETTE: 1000-3100 (6)	5000
...	161054	161124	161194	9	VALEUR NETTE: incluant les actifs non financiers	6000
...	161082	161152	161222		à prix courants (7)	
				10	VALEUR NETTE: au coût historique (8)	7000

		Sectors and Corresponding Matrix Numbers					
Category	Transaction Category	Series	VII-1 000769	VII-2 000770	VII-3 000771	VIII 000772	VIII-1 000773
			Numbers are Prefixed by a "0"				
1000	TOTAL ASSETS (1500+2100)	1	161322	161392	161462	161532	161602
1500	Non-Financial Capital Acquisition	2	161323	161393	161463	161533	161603
1610	Residential Structures	2.1
1620	Non-Residential Structures	2.2	161325	161395	161465	161535	161605
1630	Machinery and Equipment	2.3	161326	161396	161466	161536	161606
1640	Consumer Durables
1700	Value of Physical Change in Inventories
1800	Net Purchases of Existing Assets	2.6	161329	161399	161469	161539	161609
2000	Net Financial Investment (2100-3100)	3	161261	161331	161401	161471	161541
2100	FINANCIAL ASSETS	5	161260	161330	161400	161470	161540
2210	Official International Reserves
2211	Official Holdings of Gold & For.Exch.
2212	International Monetary Fund, Gen. Acct.
2213	Special Drawing Rights
2310	Currency and Deposits	5.2	161265	161335	161405	161475	161545
2311	Currency and Bank Deposits	5.2.1	161266	161336	161406	161476	161546
2312	Deposits in Other Institutions	5.2.2	161267	161337	161407	161477	161547
2313	Foreign Currency and Deposits	5.2.3	161268	161338	161408	161478	161548
2320	Receivables	5.3	161269	...	161409	161479	...
2321	Consumer credit	5.3.1	161270	161480	...
2322	Trade Receivables	5.3.2	161271	...	161411	161481	...
2330	Loans	5.4	161272	161342	161412	161482	161552
2331	Bank loans
2332	Other loans	5.4.2	161274	161344	161414	161484	161554
2340	Short-term Paper, Government of Canada	5.5	161275	161345	161415	161485	161555
2350	Finance and Other Short-term Paper	5.6	161276	161346	161416	161486	161556
2410	Mortgages	5.7	161277	161347	161417	161487	...
2420	Bonds	5.8	161278	161348	161418	161488	161558
2421	Government of Canada Bonds	5.8.1	161279	161349	161419	161489	161559
2422	Provincial Government Bonds	5.8.2	161280	161350	161420	161490	161560
2423	Municipal Government Bonds	5.8.3	161281	161351	161421	161491	161561
2424	Other Canadian Bonds	5.8.4	161282	161352	161422	161492	161562
2430	Life Insurance and Pensions
2510	Claims on Associated Enterprises	5.10	161284	161494	161564
2512	Corporate	5.10.2	161285	161495	161565
2513	Government
2520	Stocks (1)	5.11	161287	161357	161427	161497	161567
2530	Foreign Investments	5.12	161288	161358	161428	161498	161568
2610	Other Financial Assets	5.13	161289	161359	161429	161499	161569
2700	Official Monetary Reserve Offsets
3000	LIABILITIES AND NET WORTH (3100+5000)	4	161262	161332	161402	161472	161542
3100	LIABILITIES	6	161291	161361	161431	161501	161571
3210	Official International Reserves
3211	Official Holdings of Gold & For. Exch.
3212	International Monetary Fund, Gen. Acct.
3213	Special Drawing Rights
3310	Currency and Deposits	6.2	161506	...
3311	Currency and Bank Deposits
3312	Deposits in Other Institutions	6.2.2	161508	...
3313	Foreign Currency and Deposits
3320	Payables	6.3	161300	161510	...
3321	Consumer Credit
3322	Trade Payables	6.3.2	161302	161512	...
3330	Loans	6.4	161303	161373	...	161513	161583
3331	Bank Loans	1.2	161304	161374	...	161514	161584
3332	Other Loans	1.3	161305	161375	...	161515	161585
3340	Short-term Paper, Government of Canada
3350	Finance and Other Short-term Paper	6.6	161517	161587
3410	Mortgages	1.6	161308	161518	...
3420	Bonds	6.8	161519	...
3421	Government of Canada Bonds
3422	Provincial Government Bonds
3423	Municipal Government Bonds
3424	Other Canadian Bonds	1.7	161523	...
3430	Life Insurance and Pensions	6.9	161314	161384	161454	161524	...
3510	Claims of Associated Enterprises	6.10	161315	161525	161595
3512	Corporate (1)	6.10.2	161316	161526	161596
3513	Government
3520	Stocks (1)	6.11	161318	161528	161598
3530	Foreign Investments
3610	Other Liabilities	6.13	161320	161390	161455	161530	161600
3700	Official Monetary Reserve Offsets
5000	NET WORTH: 1000-3100 (6)	8	161473	161543
6000	NET WORTH: with non-financial assets at current values (7)	9	161264	161474	161544
7000	NET WORTH: historical cost basis (8)	10	161292	161502	161572

Secteurs et numéros de matrices correspondants

VIII-2 000774	VIII-3 000775	VIII-4 000777	Série	Catégorie d'opération	Catégorie
Les numéros commencent par "D"					
161672	161742	...	161882	1 TOTAL DES ACTIFS (1500+2100)	1000
	161743	...	161883	2 Acquisition de capital non financier	1500
		...		2.1 Immeubles résidentiels	1610
	161745	...	161885	2.2 Immeubles non résidentiels	1620
	161746	...	161886	2.3 Equipement et matériel	1630
	2.4 Biens durables de consommation	1640
161678	2.5 Valeur de la variation matérielle des stocks	1700
	161749	...	161889	2.6 Achats nets d'actifs existants et intangibles	1800
161611	161681	...	161821	3 Investissement financier net (2100-3100)	2000
161610	161680	...	161820	5 ACTIFS FINANCIERS	2100
...	Reserves officielles de liquidités inter.	2210
...	Avoirs officiels en or et en devises étrangères	2211
...	Fonds monétaire international, compte général	2212
...	Droits de tirage spéciaux	2213
161615	161685	...	161825	5.2 Argent liquide et dépôts	2310
161616	161686	...	161826	5.2.1 Argent liquide et dépôts bancaires	2311
161617	161687	...	161827	5.2.2 Dépôts dans les autres institutions	2312
161618	161688	...	161828	5.2.3 Devises et dépôts étrangers	2313
...	161689	...	161829	5.3 Comptes à recevoir	2320
...	161830	5.3.1 Crédit à la consommation	2321
...	161691	5.3.2 Comptes à recevoir	2322
161622	161692	...	161832	5.4 Prêts	2330
...	Prêts bancaires	2331
161624	161694	...	161834	5.4.2 Autres prêts	2332
161625	161695	...	161835	5.5 Effets à court terme, Gouvernement du Canada	2340
161626	161696	...	161836	5.6 Autres effets à court terme	2350
161627	161697	...	161837	5.7 Hypothèques	2410
161628	161698	...	161838	5.8 Obligations	2420
161629	161699	...	161839	5.8.1 Obligations fédérales	2421
161630	161700	...	161840	5.8.2 Obligations provinciales	2422
161631	161701	5.8.3 Obligations municipales	2423
161632	161702	...	161842	5.8.4 Autres obligations canadiennes	2424
...	Assurances-vie et rentes	2430
161634	161704	...	161844	5.10 Créances sur des entreprises associées	2510
161635	161705	...	161845	5.10.2 Constituées	2512
...	Publiques	2513
161637	161707	...	161847	5.11 Actions (1)	2520
161638	161708	...	161848	5.12 Investissements étrangers	2530
161639	161709	...	161849	5.13 Autres éléments de l'actif financier	2610
...	Reserves monétaires officielles (compensation)	2700
161612	161682	...	161822	4 PASSIF ET VALEUR NETTE (3100+5000)	3000
161641	161711	...	161851	6 PASSIF	3100
...	Reserves officielles de liquidités inter.	3210
...	Avoirs officiels en or et en devises étrangères	3211
...	Fonds monétaire international, compte général	3212
...	Droits de tirage spéciaux	3213
...	Argent liquide et dépôts	3310
...	Argent liquide et dépôts bancaires	3311
...	Dépôts dans les autres institutions	3312
...	Devises et dépôts étrangers	3313
...	161720	6.3 Comptes à payer	3320
...	Crédit à la consommation	3321
...	161722	6.3.2 Comptes à payer	3322
161653	161723	...	161853	6.4 Emprunts	3330
161654	161724	...	161854	1.2 Emprunts bancaires	3331
161655	161725	...	161855	1.3 Autres emprunts	3332
...	Effets à court terme, Gouvernement du Canada	3340
...	161857	6.5 Autres effets à court terme	3350
...	161728	...	161858	1.6 Hypothèques	3410
...	161859	6.8 Obligations	3420
...	Obligations fédérales	3421
...	Obligations provinciales	3422
...	Obligations municipales	3423
...	161873	1.7 Autres obligations canadiennes	3424
...	Assurances-vie et rentes	3430
...	161735	...	161875	6.10 Engagements envers des entreprises associées	3510
...	161736	...	161876	6.10.2 Constituées (1)	3512
...	Publiques	3513
161668	161738	...	161878	6.11 Actions (1)	3520
...	Investissements étrangers	3530
161670	161740	...	161880	6.13 Autres éléments du passif	3610
...	Reserves monétaires officielles (compensation)	3700
...	161683	8 VALEUR NETTE: 1000-3100 (6)	5000
161614	161684	VALEUR NETTE: incluant les actifs non financiers	6000
161642	161712	...	161852	à prix courants (7)	
				9 VALEUR NETTE: au coût historique (8)	7000

Category	Transaction Category	Series	Sectors and Corresponding Matrix Numbers				
			VIII-5 000791	VIII-6 000778	IX 000779	IX-1 000780	IX-2 000781
			Numbers are Prefixed by a "D"				
1000	TOTAL ASSETS (1500+2100)	1	162862	161952	162022	162092	162162
1500	Non-Financial Capital Acquisition	2	162863	161953	162023	162093	162163
1610	Residential Structures	2.1	162864	161954	162024	162094	162164
1620	Non-Residential Structures	2.2	162865	161955	162025	162095	162165
1630	Machinery and Equipment	2.3	162866	161956	162026	162096	162166
1640	Consumer Durables
1700	Value of Physical Change in Inventories	2.5	162028	162098	...
1800	Net Purchases of Existing Assets	2.6	162869	161959	162029	162099	162169
2000	Net Financial Investment (2100-3100)	3	162801	161891	161961	162031	162101
2100	FINANCIAL ASSETS	5	162800	161890	161960	162030	162100
2210	Official International Reserves
2211	Official Holdings of Gold & For. Exch.
2212	International Monetary Fund, Gen. Acct.
2213	Special Drawing Rights
2310	Currency and Deposits	5.2	162805	161895	161965	162035	162105
2311	Currency and Bank Deposits	5.2.1	162806	161896	161966	162036	162106
2312	Deposits in Other Institutions	5.2.2	162807	161897	161967	...	162107
2313	Foreign Currency and Deposits	5.2.3	162808	161898	161968	162038	162108
2320	Receivables	5.3	162809	161899	161969	162039	162109
2321	Consumer credit	5.3.1	...	161900
2322	Trade Receivables	5.3.2	162811	...	161971	162041	162111
2330	Loans	5.4	162812	161902	161972	162042	162112
2331	Bank loans
2332	Other loans	5.4.2	162814	161904	161974	162044	162114
2340	Short-term Paper, Government of Canada	5.5	162815	161905	161975	162045	162115
2350	Finance and Other Short-term Paper	5.6	162816	161906	161976	162046	162116
2410	Mortgages	5.7	162817	161907	161977	162047	162117
2420	Bonds	5.8	162818	161908	161978	162048	162118
2421	Government of Canada Bonds	5.8.1	162819	161909	161979	162049	162119
2422	Provincial Government Bonds	5.8.2	162820	161910	161980	162050	162120
2423	Municipal Government Bonds	5.8.3	162821	161911	161981	162121	162121
2424	Other Canadian Bonds	5.8.4	162822	161912	161982	162052	162122
2430	Life Insurance and Pensions
2510	Claims on Associated Enterprises	5.10	162823	161914	161984	162054	162124
2512	Corporate	5.10.2	162824	161915	161985	162055	...
2513	Government	5.10.3	161986	162056	162126
2520	Stocks (1)	5.11	162827	161917	161987	162057	162127
2530	Foreign Investments	5.12	162828	161918	161988	...	162128
2610	Other Financial Assets	5.13	162829	161919	161989	162059	162129
2700	Official Monetary Reserve Offsets
3000	LIABILITIES AND NET WORTH (3100+5000)	4	162802	161892	161962	162032	162102
3100	LIABILITIES	6	162831	161921	161991	162061	162131
3210	Official International Reserves
3211	Official Holdings of Gold & For. Exch.
3212	International Monetary Fund, Gen. Acct.
3213	Special Drawing Rights
3310	Currency and Deposits	6.2	161996	...	162136
3311	Currency and Bank Deposits
3312	Deposits in Other Institutions	6.2.2	...	161928	161998	...	162138
3313	Foreign Currency and Deposits
3320	Payables	6.3	162840	...	162000	162070	162140
3321	Consumer Credit
3322	Trade Payables	6.3.2	162842	...	162002	162072	162142
3330	Loans	6.4	162843	161933	162003	162073	162143
3331	Bank Loans	1.2	162844	161934	162004	162074	162144
3332	Other Loans	1.3	162845	161935	162005	162075	162145
3340	Short-term Paper, Government of Canada
3350	Finance and Other Short-term Paper	6.6	...	161937	162007	162077	162147
3410	Mortgages	1.6	...	161938	162008	...	162148
3420	Bonds	6.8	...	161939	162009	162079	162149
3421	Government of Canada Bonds
3422	Provincial Government Bonds	6.8.2	162011	...	162151
3423	Municipal Government Bonds
3424	Other Canadian Bonds	1.7	...	161943	162013	162083	...
3430	Life Insurance and Pensions	6.9	162854
3510	Claims of Associated Enterprises	6.10	162855	161945	162015	162085	162155
3512	Corporate (1)	6.10.2	162856	161946
3513	Government	6.10.3	162017	162087	162157
3520	Stocks (1)	6.11	...	161948	162018	162088	162158
3530	Foreign Investments
3610	Other Liabilities	6.13	162860	161950	162020	162090	162160
3700	Official Monetary Reserve Offsets
5000	NET WORTH: 1000-3100 (6)	8	162803	161893	161963	162033	162103
6000	NET WORTH: with non-financial assets at current values (7)	9	162804	161894	161964	162034	162104
7000	NET WORTH: historical cost basis (8)	10	...	161922	161992	162062	162132

Secteurs et numéros de matrices correspondants

X	XI	XI-1	XI-2	Série	Catégorie d'opération	Catégorie
000782	000783	000784	000785			
Les numéros commencent par "D"						
162232	162302	162372	162442	1	TOTAL DES ACTIFS (1500+2100)	1000
162233	162303	162373	162443	2	Acquisition de capital non financier	1500
	162304	162374		2.1	Immeubles résidentiels	1610
162235	162305	162375	162445	2.2	Immeubles non résidentiels	1620
162236	162306	162376	162446	2.3	Équipement et matériel	1630
		Biens durables de consommation	1640
162238				2.5	Valeur de la variation matérielle des stocks	1700
162239	162309	162379	162449	2.6	Achats nets d'actifs existants et intangibles	1800
162171	162241	162311	162381	3	Investissement financier net (2100-3100)	2000
162170	162240	162310	162380	5	ACTIFS FINANCIERS	2100
		Reserves officielles de liquidités inter.	2210
		Avoirs officiels en or et en devises étrangères	2211
		Fonds monétaire international, compte général	2212
		Droits de tirage spéciaux	2213
162175	162245	162315	162385	5.2	Argent liquide et dépôts	2310
162176	162246	162316	162386	5.2.1	Argent liquide et dépôts bancaires	2311
162177	162247	162317	162387	5.2.2	Dépôts dans les autres institutions	2312
162178	162248	162318	162388	5.2.3	Devises et dépôts étrangers	2313
162179	162249	162319	162389	5.3	Comptes à recevoir	2320
		Crédit à la consommation	2321
162181	162251	162321	162391	5.3.2	Comptes à recevoir	2322
162182	162252	162322	162392	5.4	Prêts	2330
		Prêts bancaires	2331
162184	162254	162324	162394	5.4.2	Autres prêts	2332
162185	162255	162325	162395	5.5	Effets à court terme, Gouvernement du Canada	2340
162186	162256	162326	162396	5.6	Autres effets à court terme	2350
162187	162257	162327	...	5.7	Hypothèques	2410
162188	162258	162328	162398	5.8	Obligations	2420
162189	162259	162329	162399	5.8.1	Obligations fédérales	2421
162190	162260	162330	162400	5.8.2	Obligations provinciales	2422
162191	162261	162331	162401	5.8.3	Obligations municipales	2423
162192	162262	162332	162402	5.8.4	Autres obligations canadiennes	2424
		Assurances-vie et rentes	2430
162194	162264	162334	162404	5.10	Créances sur des entreprises associées	2510
		Constituées	2512
162195	162265	162335	162405	5.10.3	Publiques	2513
162197	162267	162337	...	5.11	Actions (1)	2520
162198	162268	162338	...	5.12	Investissements étrangers	2530
162199	162269	162339	162409	5.13	Autres éléments de l'actif financier	2610
		Reserves monétaires officielles (compensation)	2700
162172	162242	162312	162382	4	PASSIF ET VALEUR NETTE (3100+5000)	3000
162201	162271	162341	162411	6	PASSIF	3100
		Reserves officielles de liquidités inter.	3210
		Avoirs officiels en or et en devises étrangères	3211
		Fonds monétaire international, compte général	3212
		Droits de tirage spéciaux	3213
162205	6.2	Argent liquide et dépôts	3310
162207	6.2.1	Argent liquide et dépôts bancaires	3311
162208	6.2.2	Dépôts dans les autres institutions	3312
		Devises et dépôts étrangers	3313
162210	162280	162350	162420	6.3	Comptes à payer	3320
		Crédit à la consommation	3321
162212	162282	162352	162422	6.3.2	Comptes à payer	3322
162213	162283	162353	162423	6.4	Emprunts	3330
162214	162284	162354	162424	1.2	Emprunts bancaires	3331
162215	162285	162355	162425	1.3	Autres emprunts	3332
162216	6.5	Effets à court terme, Gouvernement du Canada	3340
	162287	162357	162427	6.6	Autres effets à court terme	3350
	162288	162358	...	1.6	Hypothèques	3410
162219	162289	162359	162429	6.8	Obligations	3420
162220	6.8.1	Obligations fédérales	3421
	162291	162361	...	6.8.2	Obligations provinciales	3422
	162292	...	162432	6.8.3	Obligations municipales	3423
	162293	1.7	Autres obligations canadiennes	3424
162224	6.9	Assurances-vie et rentes	3430
162225	162295	162365	162435	6.10	Engagements envers des entreprises associées	3510
		Constituées (1)	3512
162227	162297	162367	162437	6.10.3	Publiques	3513
		Actions (1)	3520
		Investissements étrangers	3530
162230	162300	162370	162440	6.13	Autres éléments du passif	3610
		Reserves monétaires officielles (compensation)	3700
162173	162243	162313	162383	8	VALEUR NETTE: 1000-3100 (6)	5000
		VALEUR NETTE: incluant les actifs non financiers à prix courants (7)	6000
		VALEUR NETTE: au coût historique (8)	7000

Category	Transaction Category	Series	Sectors and Corresponding Matrix Numbers				
			XI-3 000786	XII 000787	XII-1 000788	XII-2 000789	XIII 000790
			Numbers are Prefixed by a "D"				
1000	TOTAL ASSETS (1500+2100)	1	162512	162582	162652	162722	162792
1500	Non-Financial Capital Acquisition	2	162513
1610	Residential Structures	2.1
1620	Non-Residential Structures	2.2	162515
1630	Machinery and Equipment	2.3	162516
1640	Consumer Durables
1700	Value of Physical Change in Inventories	2.5
1800	Net Purchases of Existing Assets	2.6	162519
2000	Net Financial Investment (2100-3100)	3	162451	162521	162591	162661	162731
2100	FINANCIAL ASSETS	5	162450	162520	162590	162660	162730
2210	Official International Reserves
2211	Official Holdings of Gold & For.Exch.
2212	International Monetary Fund, Gen. Acct.
2213	Special Drawing Rights
2310	Currency and Deposits	5.2	162455	162735
2311	Currency and Bank Deposits	5.2.1	162456	162736
2312	Deposits in Other Institutions	5.2.2	162457	162737
2313	Foreign Currency and Deposits	5.2.3	162738
2320	Receivables	5.3	162459	162739
2321	Consumer credit
2322	Trade Receivables	5.3.2	162461	162740
2330	Loans	5.4	162742
2331	Bank loans
2332	Other loans	5.4.2	162744
2340	Short-term Paper, Government of Canada	5.5	162745
2350	Finance and Other Short-term Paper	5.6	162466	162746
2410	Mortgages	5.7	162747
2420	Bonds	5.8	162468	162538	162608	...	162748
2421	Government of Canada Bonds	5.8.1	...	162539	162609	...	162749
2422	Provincial Government Bonds	5.8.2	...	162540	162610	...	162750
2423	Municipal Government Bonds	5.8.3	162751
2424	Other Canadian Bonds	5.8.4	162472	162752
2430	Life Insurance and Pensions
2510	Claims on Associated Enterprises	5.10	...	162544	162614	162684	162754
2512	Corporate	5.10.2	162755
2513	Government	5.10.3	...	162546	162616	162686	...
2520	Stocks (1)	5.11	162477	162757
2530	Foreign Investments
2610	Other Financial Assets	5.13	162479	162549	162619	162689	162759
2700	Official Monetary Reserve Offsets	5.14	162760
3000	LIABILITIES AND NET WORTH (3100+5000)	4	162452	162522	162592	162662	162732
3100	LIABILITIES	6	162481	162761
3210	Official International Reserves	6.1	162762
3211	Official Holdings of Gold & For. Exch.	6.1.1	162763
3212	International Monetary Fund, Gen. Acct.	6.1.2	162764
3213	Special Drawing Rights	6.1.3	162765
3310	Currency and Deposits	6.2	162766
3311	Currency and Bank Deposits
3312	Deposits in Other Institutions
3313	Foreign Currency and Deposits	6.2.3	162769
3320	Payables	6.3	162490	162770
3321	Consumer Credit
3322	Trade Payables	6.3.2	162492	162772
3330	Loans	6.4	162493	162773
3331	Bank Loans	1.2	162494	162774
3332	Other Loans	1.3	162495	162775
3340	Short-term Paper, Government of Canada
3350	Finance and Other Short-term Paper
3410	Mortgages	1.6	162498	162778
3420	Bonds	6.8	162499
3421	Government of Canada Bonds
3422	Provincial Government Bonds
3423	Municipal Government Bonds
3424	Other Canadian Bonds	1.7	162503
3430	Life Insurance and Pensions
3510	Claims of Associated Enterprises	6.10	162785
3512	Corporate (1)	6.10.2	162786
3513	Government
3520	Stocks (1)
3530	Foreign Investments	6.12	162789
3610	Other Liabilities	6.13	162510	162790
3700	Official Monetary Reserve Offsets
5000	NET WORTH: 1000-3100 (6)	8	162453	162523	162593	162663	162733
6000	NET WORTH: with non-financial assets at current values (7)
7000	NET WORTH: historical cost basis (8)

Secteurs et numéros de matrices correspondants

TOTAL 000792	NBS 000793	Série	Catégorie d'opération	Catégorie
Les numéros commencent par "D"				
162870	162950	1	TOTAL DES ACTIFS (1500+2100)	1000
162871	162951	2	Acquisition de capital non financier	1500
162872	162952	2.1	Immeubles résidentiels	1610
162873	162953	2.2	Immeubles non résidentiels	1620
162874	162954	2.3	Équipement et matériel	1630
162875	162955	2.4	Biens durables de consommation	1640
162876	162956	2.5	Valeur de la variation matérielle des stocks	1700
162877	162957	2.6	Achats nets d'actifs existants et intangibles	1800
162879	162959	3	Investissement financier net (2100-3100)	2000
162880	162960	5	ACTIFS FINANCIERS	2100
162881	162961	5.1	Réserves officielles de liquidités inter.	2210
162882	162962	5.1.1	Avoirs officiels en or et en devises étrangères	2211
162883	162963	5.1.2	Fonds monétaire international, compte général	2212
162884	162964	5.1.3	Droits de tirage spéciaux	2213
162885	162965	5.2	Argent liquide et dépôts	2310
162886	162966	5.2.1	Argent liquide et dépôts bancaires	2311
162887	162967	5.2.2	Dépôts dans les autres institutions	2312
162888	162968	5.2.3	Devises et dépôts étrangers	2313
162889	162969	5.3	Comptes à recevoir	2320
162890	162970	5.3.1	Crédit à la consommation	2321
162891	162971	5.3.2	Comptes à recevoir	2322
162892	162972	5.4	Prêts	2330
162893	162973	5.4.1	Prêts bancaires	2331
162894	162974	5.4.2	Autres prêts	2332
162895	162975	5.5	Effets à court terme, Gouvernement du Canada	2340
162896	162976	5.6	Autres effets à court terme	2350
162897	162977	5.7	Hypothèques	2410
162898	162978	5.8	Obligations	2420
162899	162979	5.8.1	Obligations fédérales	2421
162900	162980	5.8.2	Obligations provinciales	2422
162901	162981	5.8.3	Obligations municipales	2423
162902	162982	5.8.4	Autres obligations canadiennes	2424
162903	162983	5.9	Assurances-vie et rentes	2430
162904	162984	5.10	Créances sur des entreprises associées	2510
162905	162985	5.10.2	Constituées	2512
162906	162986	5.10.3	Publiques	2513
162907	162987	5.11	Actions (1)	2520
162908	162988	5.12	Investissements étrangers	2530
...	...	5.13	Autres éléments de l'actif financier	2610
...	...	5.14	Réserves monétaires officielles (compensation)	2700
162910	162990	4	PASSIF ET VALEUR NETTE (3100+5000)	3000
162911	162991	6	PASSIF	3100
162912	...	6.1	Réserves officielles de liquidités inter.	3210
162913	...	6.1.1	Avoirs officiels en or et en devises étrangères	3211
162914	...	6.1.2	Fonds monétaire international, compte général	3212
162915	...	6.1.3	Droits de tirage spéciaux	3213
162916	162996	6.2	Argent liquide et dépôts	3310
162917	162997	6.2.1	Argent liquide et dépôts bancaires	3311
162918	162998	6.2.2	Dépôts dans les autres institutions	3312
162919	162999	6.2.3	Devises et dépôts étrangers	3313
162920	163000	6.3	Comptes à payer	3320
162921	163001	6.3.1	Crédit à la consommation	3321
162922	163002	6.3.2	Comptes à payer	3322
162923	163003	6.4	Emprunts	3330
162924	163004	6.4.1	Emprunts bancaires	3331
162925	163005	6.4.2	Autres emprunts	3332
162926	163006	6.5	Effets à court terme, Gouvernement du Canada	3340
162927	163007	6.6	Autres effets à court terme	3350
162928	163008	6.7	Hypothèques	3410
162929	163009	6.8	Obligations	3420
162930	163010	6.8.1	Obligations fédérales	3421
162931	163011	6.8.2	Obligations provinciales	3422
162932	163012	6.8.3	Obligations municipales	3423
162933	163013	6.9	Autres obligations canadiennes	3424
162934	163014	6.10	Assurances-vie et rentes	3430
162935	163015	6.11	Engagements envers des entreprises associées	3510
162936	163016	6.11.1	Constituées (1)	3512
162937	163017	6.11.2	Publiques	3513
162938	163018	6.12	Actions (1)	3520
162939	...	6.13	Investissements étrangers	3530
162940	163020	6.14	Autres éléments du passif	3610
...	...	6.15	Réserves monétaires officielles (compensation)	3700
162942	163022	8	VALEUR NETTE: 1000-3100 (6)	5000
...	...	9	VALEUR NETTE: incluant les actifs non financiers à prix courants (7)	6000
...	...	10	VALEUR NETTE: au coût historique (8)	7000

Matrix 000750 Matrice 000750	Serie Série	Numbers prefixed by a D Les numéros commencent par D
1. Persons and Unincorporated Business - (I & II) - Particuliers et entreprises individuelles	1	153099
a) Consumer Credit - 3321 - Crédit à la consommation	1.1	153100
b) Bank Loans - 3331 - Prêts bancaires	1.2	153101
c) Other Loans - 3332 - Autres prêts	1.3	153102
f) Mortgages - 3410 - Hypothèques	1.6	153103
g) Other Cdn. Bonds - 3424 - Autres obligations canadiennes	1.7	153104
2. Non-Financial Private Corporations - (III) - Sociétés privées non financières	2	153105
b) Bank Loans - 3331 - Prêts bancaires	2.2	153106
c) Other Loans - 3332 - Autres prêts	2.3	153107
e) Short-Term Paper - 3350 - Papier à court-terme	2.5	153108
f) Mortgages - 3410 - Hypothèques	2.6	153109
g) Other Cdn. Bonds - 3424 - Autres obligations canadiennes	2.7	153110
h) Stocks - 3520 - Actions	2.8	153111
3. Non-Financial Government Enterprises - (IV) - Entreprises publiques non financières	3	153112
b) Bank Loans - 3331 - Prêts bancaires	3.2	153113
c) Other Loans - 3332 - Autres prêts	3.3	153114
e) Short-Term Paper - 3350 - Papier à court-terme	3.5	153115
f) Mortgages - 3410 - Hypothèques	3.6	153116
g) Gov. of Can. Bonds - 3421 - Obligations fédérales	3.7.1	153053
g) Prov. Gov. Bonds - 3422 - Obligations provinciales	3.7.2	153054
g) Munic. Gov. Bonds - 3423 - Obligations municipales	3.7.3	153055
g) Other Can. Bonds - 3424 - Autres obligations canadiennes	3.7.4	153117
h) Stocks - 3520 - Actions	3.8	153118
4. Federal Government - (X) - Administration publique fédérale	4	153057
b) Bank Loans - 3331 - Prêts bancaires	4.2	153058
c) Other Loans - 3332 - Autres prêts	4.3	153059
d) Treasury Bills - 3340 - Bons du Trésor	4.4	153060
g) Gov. of Can. Bonds - 3421 - Obligations fédérales	4.7.1	153061
5. Other Levels of Government - (XI) - Autres paliers d'administrations publiques	5	153062
b) Bank Loans - 3331 - Prêts bancaires	5.2	153063
c) Other Loans - 3332 - Autres prêts	5.3	153064
e) Short-Term Paper - 3350 - Papier à court-terme	5.5	153065
f) Mortgages - 3410 - Hypothèques	5.6	153066
g) Prov. Gov. Bonds - 3422 - Obligations provinciales	5.7.2	153067
g) Munic. Gov. Bonds - 3423 - Obligations municipales	5.7.3	153068
g) Other Can. Bonds - 3424 - Autres obligations canadiennes	5.7.4	153069
6. Total Funds Raised by Domestic Non-Financial Sectors Financement total des secteurs non financiers canadiens	6	153070
a) Consumer Credit - 3321 - Crédit à la consommation	6.1	153071
b) Bank Loans - 3331 - Prêts bancaires	6.2	153072
c) Other Loans - 3332 - Autres prêts	6.3	153073
d) Treasury Bills - 3340 - Bons du Trésor	6.4	153074
e) Short-term Paper - 3350 - Papier à court-terme	6.5	153075
f) Mortgages - 3410 - Hypothèques	6.6	153076
g) Bonds - 3420 - Obligations	6.7	153077
h) Stocks - 3520 - Actions	6.8	153078

Matrix 000750 Matrice 000750	Series Série	Numbers prefixed by a D Les numéros commencent par D
7. Rest of the World - (XIII) - Reste du monde	7	153079
b) Bank Loans - 3331 - Prêts bancaires	7.2	153080
c) Other Loans - 3332 - Autres prêts	7.3	153081
f) Mortgages - 3410 - Hypothèques	7.6	153082
h) Stocks - 3520 - Actions	7.8	153083
8. Total Borrowing Excluding Domestic Financial Institutions Emprunts totaux à l'exclusion des secteurs financiers canadiens	8	153084
9. Domestic Financial Institutions - (VI, VII, VIII, IX) - Institutions financières incorporées au Canada	9	153085
b) Bank Loans - 3331 - Prêts bancaires	9.2	153086
c) Other Loans - 3332 - Autres prêts	9.3	153087
e) Short-Term Paper - 3350 - Papier à court-terme	9.5	153088
f) Mortgages - 3410 - Hypothèques	9.6	153089
g) Bonds - 3420 - Obligations	9.7	153090
h) Stocks - 3520 - Actions	9.8	153091
10. Total Funds Raised = Total Funds Supplied Total des fonds empruntés = total des fonds offerts	10	153092
11. Persons and Unincorporated Business - (I & II) - Particuliers et entreprises individuelles	11	153093
12. Non-Financial Corporations - (III & IV) - Entreprises non financières	12	153094
13. Governments - (X, XI) - Administrations publiques	13	153095
14. Rest of the World - (XIII) - Reste du monde	14	153096
15. Domestic Financial Institutions - (V-1, VI, VII, VIII, IX) - Institutions financières incorporées	15	153097
16. Shares purchased by affiliated corporations Actions achetées par des sociétés affiliées	16	153098

Matrix 000794 Matrice 000794	Series Série	Numbers prefixed by a D Les numéros commencent par D
1. Persons and Unincorporated Business - (I & II) - Particuliers et entreprises individuelles	1	163023
a) Consumer Credit - 3321 - Crédit à la consommation	1.1	163024
b) Bank Loans - 3331 - Prêts bancaires	1.2	163025
c) Other Loans - 3332 - Autres prêts	1.3	163026
f) Mortgages - 3410 - Hypothèques	1.6	163027
g) Other Cdn. Bonds - 3424 - Autres Obligations canadiennes	1.7	163028
2. Non-Financial Private Corporations - (III) - Sociétés privées non financières	2	163029
b) Bank Loans - 3331 - Prêts bancaires	2.2	163030
c) Other Loans - 3332 - Autres prêts	2.3	163031
e) Short-Term Paper - 3350 - Papier à court-terme	2.5	163032
f) Mortgages - 3410 - Hypothèques	2.6	163033
g) Other Cdn. Bonds - 3424 - Autres Obligations canadiennes	2.7	163034
3. Non-Financial Government Enterprises - (IV) - Entreprises publiques non financières	3	163035
b) Bank Loans - 3331 - Prêts bancaires	3.2	163036
c) Other Loans - 3332 - Autres prêts	3.3	163037
e) Short-Term Paper - 3350 - Papier à court-terme	3.5	163038
f) Mortgages - 3410 - Hypothèques	3.6	163039
g) Gov. of Can. Bonds - 3421 - Obligations fédérales	3.7.1	163040
g) Prov. Gov. Bonds - 3422 - Obligations provinciales	3.7.2	163041
g) Munic. Gov. Bonds - 3423 - Obligations municipales	3.7.3	163042
g) Other Can. Bonds - 3424 - Autres obligations canadiennes	3.7.4	163043
4. Federal Government - (X) - Administration publique fédérale	4	163044
b) Bank Loans - 3331 - Prêts bancaires	4.2	163045
c) Other Loans - 3332 - Autres prêts	4.3	163046
d) Treasury Bills - 3340 - Bons du Trésor	4.4	163047
g) Gov. of Can. Bonds - 3421 - Obligations fédérales	4.7.1	163048
5. Other Levels of Government - (XI) - Autres paliers d'administrations publiques	5	163049
b) Bank Loans - 3331 - Prêts bancaires	5.2	163050
c) Other Loans - 3332 - Autres prêts	5.3	163051
e) Short-Term Paper - 3350 - Papier à court-terme	5.5	163052
f) Mortgages - 3410 - Hypothèques	5.6	163053
g) Prov. Gov. Bonds - 3422 - Obligations provinciales	5.7.2	163054
g) Munic. Gov. Bonds - 3423 - Obligations municipales	5.7.3	163055
g) Other Can. Bonds - 3424 - Autres obligations canadiennes	5.7.4	163056
6. Total Funds Raised by Domestic Non-Financial Sectors Financement total des secteurs non financiers canadiens	6	163057
a) Consumer Credit - 3321 - Crédit à la consommation	6.1	163058
b) Bank Loans - 3331 - Prêts bancaires	6.2	163059
c) Other Loans - 3332 - Autres prêts	6.3	163060
d) Treasury Bills - 3340 - Bons du Trésor	6.4	163061
e) Short-term Paper - 3350 - Papier à court-terme	6.5	163062
f) Mortgages - 3410 - Hypothèques	6.6	163063
g) Bonds - 3420 - Obligations	6.7	163064

	Matrix 000794 Matrice 000794	Series Série	Numbers prefixed by a D Les numeros commencent par D
7. Rest of the World - (XIII) - Reste du monde		7	163065
b) Bank Loans - 3331 - Prêts bancaires		7.2	163066
c) Other Loans - 3332 - Autres prêts		7.3	163067
f) Mortgages - 3410 - Hypothèques		7.6	163068
8. Total Borrowing Excluding Domestic Financial Institutions Emprunts totaux à l'exclusion des secteurs financiers canadiens		8	163069
9. Domestic Financial Institutions - (VI, VII, VIII, IX) - Institutions financières incorporées au Canada		9	163070
b) Bank Loans - 3331 - Prêts bancaires		9.2	163071
c) Other Loans - 3332 - Autres prêts		9.3	163072
e) Short-Term Paper - 3350 - Papier à court-terme		9.5	163073
f) Mortgages - 3410 - Hypothèques		9.6	163074
g) Bonds - 3420 - Obligations		9.7	163075
10. Total Funds Raised = Total Funds Supplied Total des fonds empruntés = total des fonds offerts		10	163076
11. Persons and Unincorporated Business - (I & II) - Particuliers et entreprises individuelles		11	163077
12. Non-Financial Corporations - (III & IV) - Entreprises non financières		12	163078
13. Governments - (X, XI) - Administrations publiques		13	163079
14. Rest of the World - (XIII) - Reste du monde		14	163080
15. Domestic Financial Institutions - (V-1, VI, VII, VIII, IX) - Institutions financières incorporées		15	163081

LES PROFILS DU RECENSEMENT DE 1986

VOTRE LAISSEZ-PASSER POUR MIEUX CONNAÎTRE LES CANADIENS

Le Canada et ses régions sont à votre portée grâce aux Profils du recensement de 1986.

Vous désirez connaître le portrait socio-démographique d'une province, d'une ville ou d'une municipalité en particulier, mais la perspective d'avoir à vous battre avec des montagnes de statistiques vous effraie?

Balayez toute appréhension! Les Profils du recensement de 1986 vous épargneront temps et effort. Chaque Profil présente plus de 46 éléments différents d'information sur chacune des régions répertoriées. Des chiffres de population aux données sur les modes de vie de la population âgée, vous saurez tout.

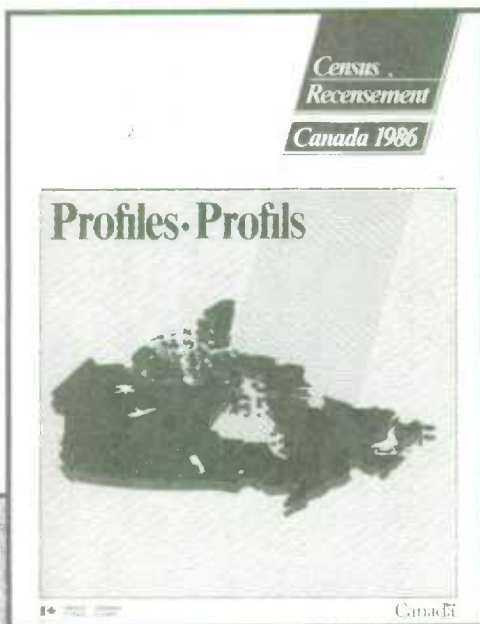
Vous n'avez qu'à faire votre choix. Et quel choix! Les 52 publications de la série portent sur:

- 6,009 municipalités (subdivisions de recensement);
- 266 comtés (divisions de recensement);
- 282 circonscriptions électorales fédérales;
- 25 régions métropolitaines de recensement;
- 114 agglomérations de recensement;
- diverses régions urbaines et rurales;
- et plus encore...

Pour de plus amples renseignements, composez le 1-800-267-6677 et demandez notre

brochure, qui vous renseignera sur les modalités de commande. Ou, si vous le préférez, écrivez à:

**Vente des publications
Statistique Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0T6**



TOUT POUR VOUS!

LES DONNÉES ÉCONOMIQUES ET L'ANALYSE QUE VOUS RECHERCHEZ

L'Observateur économique canadien:
Le nouveau bulletin économique mensuel
de Statistique Canada

Aucune autre publication ne vous procure autant de renseignements relatifs à l'économie canadienne



Les données du mois

Des données de dernière heure comprenant toutes les séries de statistiques les plus importantes qui ont été diffusées deux semaines avant la date de publication du bulletin.

La situation économique actuelle

Le rendement de l'économie au cours du mois, présenté en bref, comportant une analyse de l'emploi, de la production, de la demande et des principaux indicateurs précurseurs des tendances de l'activité économique.

Des notes techniques et statistiques

Des notes portant sur les nouveaux programmes statistiques ou les programmes révisés et sur les progrès en matière de méthodologie propres à Statistique Canada.

Les principaux événements économiques

Des événements internationaux et nationaux influençant l'économie canadienne, présentés en ordre chronologique.

Des études spéciales

Une recherche approfondie des affaires et des questions d'actualité liées à l'économie.

Un aperçu statistique

Des tableaux, des graphiques et des diagrammes englobant les statistiques des comptes nationaux, de la production, de la demande, du commerce, de l'emploi, des marchés financiers, etc.

ET PLUS ENCORE

Une analyse régionale

Des ventilations par province d'indicateurs économiques stratégiques.

Un survol de l'économie internationale

Un sommaire du rendement de l'économie des partenaires commerciaux du Canada, comme l'Europe, le Japon et les États-Unis.

Abonnez-vous dès maintenant et économisez!

Économisez \$40 sur le prix à l'unité de **L'Observateur économique canadien**.

N° 11-010 au répertoire

Abonnement annuel (12 numéros): \$200 au Canada; \$225 à l'étranger.

Prix au numéro: \$20 au Canada; \$25.50 à l'étranger.

(Ces prix incluent les frais de port et de manutention.)

Pour obtenir un service plus rapide, composez le numéro sans frais 1-800-267-6677 et portez votre commande à votre compte Visa ou MasterCard.

Vous pouvez commander en remplissant le bon de commande ci-joint ou en écrivant à Vente des publications, Statistique Canada, Ottawa (Ontario), K1A 0T6. Si vous désirez obtenir un service plus rapide, téléphonez au numéro sans frais 1-800-267-6677 et portez votre commande à votre compte Visa ou MasterCard. Veuillez faire votre chèque ou mandat-poste à l'ordre du Receveur général du Canada - Publications.

Pour obtenir plus de renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec le centre de consultation de Statistique Canada le plus près de chez vous.

DEPUIS 120 ANS
ENCYCLOPÉDIE

STATISTICS CANADA LIBRARY
BIBLIOTHÈQUE STATISTIQUE CANADA



1010231441

OUVRAGE
SUR LE CANADA



L'ANNUAIRE DU CANADA 1988

Depuis 120 ans, l'*Annuaire du Canada* constitue la source d'information préférée d'un grand nombre de personnes. On y trouve des renseignements utiles et constamment mis à jour sur le Canada. C'est un ouvrage prestigieux, conçu pour plaire aux lecteurs les plus critiques.

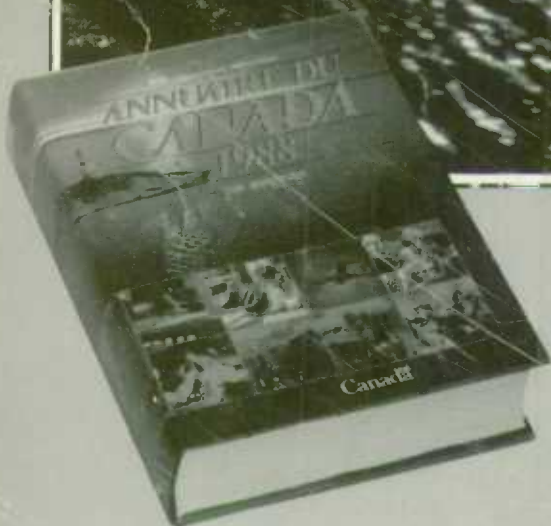
De type encyclopédique, cette publication traite de sujets aussi variés que l'éducation, la fabrication, les finances gouvernementales et le commerce extérieur. L'édition de 1988 renferme de plus les résultats du recensement de 1986. Ses quelque 800 pages comprennent 400 pages de texte, 500 tableaux statistiques et plus de 70 graphiques.

Pour souligner de façon toute spéciale le 120^e anniversaire de l'*Annuaire du Canada*, on a inclus dans l'édition de 1988 des faits étonnants tirés des éditions antérieures. Ces faits sont présentés au début de chacun des 23 chapitres et portent tantôt sur des statistiques intrigantes, tantôt sur des inventions fantaisistes.

\$39,95 frais de port et de manutention en sus (*\$54 au Canada, \$70 à l'étranger); numéro 13-402F au répertoire.

Vous pouvez commander en remplissant le bon de commande joint ou en écrivant à Vente des publications, Statistique Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0T6. Si vous désirez obtenir un service plus rapide, téléphonez au numéro sans frais 1-800-267-6677, et portez votre commande à votre compte Visa ou MasterCard. Veuillez faire votre chèque ou mandat-poste à l'ordre du Receveur général du Canada — Publications.

Pour obtenir plus de renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec le centre de consultation de Statistique Canada le plus près de chez vous.



UNE DE NOS
RICHESSES

UNE DE NOS
TRADITIONS